

Julien Fromage
Institut d'Etudes Politiques de Lyon
Université Lumière Lyon II
Juin 2003

L'Algérie vivra-t-elle ? ou le projet Blum-Viollette au temps du Front populaire

Mémoire de fin d'études.

Jury composé de Messieurs : **Bruno BENOIT**, professeur d'histoire contemporaine à l'IEP de Lyon et directeur du mémoire, **Michel BOYER**, maître de conférence en histoire contemporaine à l'IEP de Lyon, **Gilles VERGNON**, maître de conférence en histoire contemporaine à l'IEP de Lyon.

Table des matières

Remerciements . .	1
..	3
Introduction : Contexte et problématisation .	5
L'Algérie à la veille du Front populaire .	7
Retour sur le système colonial algérien .	10
Genèse du projet Viollette et premiers échecs .	14
L'avènement du Front populaire : espoirs et résistances s'organisent . .	16
Mise en place .	18
Première partie : Le projet Blum-Viollette : Historique d'un combat perdu .	21
A) Le projet Blum-Viollette au temps du Front populaire .	21
1) Juin 1936 : l'espoir s'organise . .	21
2) De délégations en atermoiements : un projet qui n'arrive pas (juillet-décembre 1936) .	27
3) Le dépôt du projet Blum-Viollette .	34
4) Le projet Blum-Viollette : des premières ferveurs à l'enlisement puis à l'échec du projet (janvier 1937-mars 1938) . .	37
B) Les réactions de la presse au projet Blum-Viollette (juin 1936-mars 1938) . .	45
1)Le Populaire .	47
2)Le Temps .	62
3) L'Echo d'Alger .	81
4)Le Nouvelliste de Lyon . .	103
5) Croisement et ouverture des analyses .	113
Deuxième partie : Analyse d'un échec . .	121
A) Les acteurs : évolutions, logiques et stratégies .	121
1) Le Front populaire divisé . .	121
2) Les mouvements politiques algériens face au projet Viollette . .	135
3) Le Front de l'indifférence et du refus: De Paris à Alger, l'effacement des nuances au nom de 'l'Algérie française' .	150

4) Conclusions : Les trois approches du projet .	157
B) Le colonialisme 'à la française' : l'idéal assimilateur en question . .	160
1) Citoyenneté, suffrage et nationalité : l'impossible réalisation de la 'plus grande France' dans l'exemple algérien ? . .	160
2) 'Français de France', 'Français d'Algérie' et 'sujets français' : la mystification dans le discours ? .	163
Conclusion .	169
Bibliographie . .	177
Annexes . .	181
Sources . .	181
Université de Bourgogne (Dijon) : .	181

Remerciements

Je tiens à remercier M. Bruno Benoit, mon directeur de mémoire, pour son support et ses conseils. Je ne saurais exprimer ma gratitude à l'égard de ma mère, Geneviève Fromage, pour ses relectures et son soutien tout au long de ce travail. Je suis par ailleurs redevable envers l'Office Universitaire de Recherche Socialiste (Paris), pour ses conseils et la disponibilité de son personnel. Enfin, mes pensées les plus affectueuses vont à M. Robert Verdier, pour son amabilité et sa sollicitude, et au Docteur Chris Connolly de l'University of Canterbury (Nouvelle-Zélande) sans qui, peut-être, ce travail n'aurait pu voir le jour.

A Jean-Julien et Angèle Paoli.

**- Alors ? - Ils disent que pour le moment il faut consolider le front antifasciste, que la France et la Russie doivent se défendre ensemble. - Ne peuvent-elles se défendre en faisant régner la justice chez elles ? - Ils disent que ce sera pour plus tard, qu'il faut attendre. - La justice n'attendra pas ici et tu le sais bien. - Ils disent que si vous n'attendez pas vous servirez objectivement le fascisme. - Et c'est pourquoi la prison est bonne pour vos anciens camarades. - Ils disent que c'est regrettable, mais qu'on ne peut pas faire autrement. - Ils disent, ils disent. Et toi tu te tais. - Je me tais. Il le regardait, la chaleur commençait à monter. - Alors, tu me trahis ? Il n'avait pas dit : 'tu nous trahis' et il avait raison car la trahison concerne la chair, l'individu seul - Non. Je quitte aujourd'hui le parti...
Albert Camus ¹ .**

¹ *Le premier homme*, Gallimard, Paris, 1994, pp. 312-313.

Introduction : Contexte et problématisation

En réaction à une politique économique et sociale qu'elles jugent désastreuse, alors que la France est entrée dans la récession au début des années 1930, les gauches, plus sensibles à une menace fasciste, s'unissent progressivement. La crise larvée, en germe depuis le début des années trente, est multiforme : menace politique interne d'une part (montée en puissance des Ligues), menace externe d'autre part (arrivée au pouvoir des Nazis en janvier 1933) et enfin crise économique et sociale (les effets de la crise internationale se font sentir dès 1930 et surtout à partir de 1931). Un nouveau scandale politico-financier, l'affaire Stavisky en janvier 1934, va servir de catalyseur à ces mécontentements entraînant la démission du cabinet Chautemps, puis les émeutes sanglantes du 6 février 1934 (15 morts et plus de 1400 blessés). Face à ces dérives multiples, jugeant que la 'République est en danger', la SFIO et le PCF mettent sur pied, à l'été 1935, le Rassemblement populaire². Ces deux formations cherchent ainsi à créer une alternative politique³ à l'alliance des droites modérées et des radicaux. Cette

² On assiste alors à un double revirement. D'une part, les communistes depuis 1934, et surtout à partir de 1935, abandonnent la stratégie dite 'classe contre classe' qui les opposait irrémédiablement aux 'socio-traîtres', leurs frères ennemis de la SFIO, pour s'engager dans la ligne politique de 'Front antifasciste' qui ouvre la porte à une alliance des gauches. D'autre part, depuis l'échec du 'cartel des gauches' (1924-1926), les socialistes ont peu à peu évolué vers l'idée qu'une participation au gouvernement, voire à sa direction, pouvait s'opérer dans le cadre d'une alliance avec des partis non-socialistes et donc sans que les mots d'ordres révolutionnaires ne soient appliqués. Ils se positionnent résolument dans une optique de conquête du pouvoir.

nouvelle coalition, qui intègre les radicaux à l'automne 1935, remporte les élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936. Comme un mouvement de grèves, accompagné d'occupations d'usines, atteint une ampleur alors jamais vue, se forme, le 4 juin 1936, un gouvernement de Front populaire, dirigé pour la première fois par un socialiste, Léon Blum. Ce gouvernement, auteur de nombreuses réformes souvent décisives, notamment sur les plans économique et social, se heurte, dès l'été 1936, à des difficultés qui attisent les dissensions entre alliés de gauche, tandis que les adversaires politiques de droite cherchent à revenir au pouvoir au plus vite. Cette expérience gouvernementale dure peu et, la coalition du Front populaire se disloquant en 1937-1938, d'autres combinaisons politiques, axées sur l'idée d'union nationale et intégrant les droites, prévalent à partir de l'été 1938. L'échec politique suit de deux ans la victoire électorale.

Ainsi, l'historiographie française retient trois phases dans l'expérience du Front populaire. De juin 1936 à février 1937, porté, mais aussi pressé, par l'ampleur des grèves, le gouvernement Blum accomplit un certain nombre de réformes économiques et sociales, qui constitueront ce que l'on peut appeler la 'mémoire dorée' du Front populaire⁴. **« Le sentiment général demeure [alors], d'une transformation brusque des termes du contrat social »**⁵. La dévaluation du Franc, le 26 septembre, mais aussi le rejet de l'intervention dans la guerre civile espagnole et le mécontentement croissant des classes moyennes et aisées face aux réformes et à l'augmentation des prix, conduisent peu à peu le gouvernement Blum dans l'impasse. En février 1937, Léon Blum annonce 'la pause' pour ménager ses alliés radicaux, mais son gouvernement tombe devant l'opposition du Sénat à lui accorder les pleins pouvoirs financiers (21 juin). Dans ce deuxième temps, de février 1937 à mars 1938, le Front populaire n'avance plus, pis il se décompose peu à peu. Lorsque le deuxième gouvernement Blum tombe, le 12 avril 1938, Daladier accède à la présidence du Conseil. A l'automne 1938, il jouera le rôle du fossoyeur du Front populaire en optant pour la tactique d' 'Union nationale' à l'approche de la guerre, après avoir rejeté, successivement, les soutiens communiste et socialiste.

L'exercice du pouvoir par un gouvernement issu du Front populaire repose, si l'on veut, sur trois postulats : une dynamique unitaire à gauche permettant de combattre des droites sur la défensive, une alliance entre classes moyennes et monde ouvrier, enfin un réformisme social conçu comme une des clés de la relance économique. Ces principes sont remis en cause au début de 1937, entraînant, après la chute du gouvernement Blum, la lente désagrégation du Front populaire.⁶

³ A travers une coalition soutenue par des organisations syndicales et de nombreuses associations, dont la *Glorieuse Etoile Nord Africaine* de Messali Hadj, qui défile à Paris le 14 juillet 1935 avec les partisans du Rassemblement populaire.

⁴ En particulier, des augmentations de salaires, la création des contrats collectifs de travail (qui étendent les droits à la représentation syndicale), les congés payés, la semaine de travail de 40 heures et la création de l'office national du blé.

⁵ **Frédéric Monier, *Le Front populaire, La Découverte, Paris, 2002, p. 45.***

⁶ ***Ibid.*, p. 59.**

L'Algérie à la veille du Front populaire

Après avoir dressé, très succinctement, un tableau de la France au temps du Front populaire, il convient de nous intéresser à la situation algérienne en ces années Trente où se développe peu à peu ce que l'on a nommé le 'malaise algérien'. En effet, dans la dialectique colonisateur-colonisé, se noue en ces années d'avant guerre un rapport décisif : celui de la place de l' 'indigène'⁷ musulman dans la cité française ou de manière plus abstraite la question de l'existence, dans les faits si l'on peut dire, de cette 'plus grande France' dont sont abreuvés les écoliers métropolitains depuis quelques décennies.

Remarquons tout d'abord que l'Algérie, à l'instar de la France, subit de plein fouet les effets de la crise économique internationale. A partir de 1933, donc avec un certain retard sur la métropole, les produits, essentiellement agricoles, de la colonie ont de plus en plus de difficultés à s'écouler en métropole à cause d'un manque de liquidités évident, mais aussi parce que l'on produit les mêmes denrées des deux côtés de la Méditerranée. L'apport algérien en vin et en céréales sur le marché français, n'est donc non seulement pas nécessaire mais fait de plus chuter des cours déjà fort déprimés par le contexte international. De manière paradoxale, suite à de fortes sécheresses et parce que les produits du sol partent en majorité vers l'Europe, l'Algérie connaît en 1937 sa seconde famine meurtrière en moins de vingt ans⁸.

L'homme, alors, dans le Sud surtout, meurt comme l'animal dont les ossements jonchent les pistes. Comme ses troupeaux, il s'efforce lamentablement de gagner le Nord[...]C'est le moment où un jeune journaliste nommé Albert Camus décrit tragiquement la misère en Kabylie[...]Une inégalité terrible oppose dominants et dominés, ou, plus sommairement, rassasiés et affamés.⁹

La crise économique lancinante avive les esprits algériens¹⁰, alors que les mouvements politiques indigènes s'enracinent durablement sur le sol d'Afrique du Nord, après avoir

⁷ Le terme 'indigène' désigne ici les seuls musulmans puisque depuis octobre 1870 et le décret Crémieux, les 'indigènes' juifs ont été naturalisés en bloc et sont donc citoyens au même titre que les immigrés européens (naturalisés progressivement à partir de la loi de 1889) et français. Le terme est utilisé communément par tous en Algérie comme en métropole dans les années trente. On ne peut s'empêcher de remarquer que dans bons nombres de cas il a, hors son sens premier, une fonction différenciatrice et discriminante à l'égard des populations non-européennes de la colonie. Dans ce sens, 'indigène' est souvent synonyme de 'sujet', statut légal des musulmans d'Algérie non-naturalisés (pour ainsi dire presque tous).

⁸ La première fit des ravages en 1921.

⁹ Jacques Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Editions du Seuil, Paris, 1979, p. 337.

¹⁰ Pour plus de détails sur la crise économique en Algérie et ses répercussions sur le climat social et politique de l'Algérie entre 1920 et 1939, voir André Nouschi, *La Naissance du nationalisme algérien*, Editions de Minuit, Paris, 1962, chapitre II : « L'évolution économique et sociale de l'Algérie de 1919 à 1939 », pp. 31-52.

connu un essor important en métropole durant la décennie précédente¹¹. Contrairement à l'idée répandue en France par la médiatisation des fastueuses célébrations du Centenaire¹² de la colonisation en Algérie, relayée par l'immense succès de l'Exposition coloniale de 1931¹³, l'Algérie est en crise et le « boom du centenaire n'a rien sauvé »¹⁴.

L'accusation lancée par Pierre Stibbe, en 1958, est déjà d'actualité en ce milieu des années Trente, mais seulement en Algérie et dans les cercles politiques parisiens :

L'Algérie c'est la France depuis 1834 [...] telle est encore la thèse soutenue, non seulement par les milieux colonialistes, mais par de sincères partisans de l'assimilation [...] Les hommes d'Etat et les publicistes du XIXe étaient plus francs : ils ne cherchaient pas à masquer le caractère colonial de la domination exercée par la métropole sur l'Algérie [...] qui] n'a jamais cessé de 1830 à nos jours d'être soumise à un régime imposé par la France et foncièrement différent de celui de la métropole.¹⁵

L'illusion d'un prolongement de la France au-delà du 'lac méditerranéen' est levée dès lors que l'on considère la situation juridique de la très grande majorité des habitants de la colonie algérienne. Conservant son statut personnel¹⁶, l'indigène musulman reste, dans l'Algérie française, un citoyen mineur. Soldat, il accomplit vingt-quatre mois de service, alors que les conscrits européens ne sont astreints qu'à dix mois de présence. Gradé, il reçoit une solde inférieure à celle de son homologue français. Fonctionnaire, il ne reçoit que le quart colonial versé à tous les autres fonctionnaires en Algérie. Il n'est pas représenté à la Chambre des députés.

Dans le Maghreb d'alors, sur toute la partie civile du territoire, la violence se

¹¹ Les premières revendications furent portées par le mouvement *Jeune Algérien*, inspiré du mouvement *Jeune Turc*, à partir de 1909, face à la volonté d'extension de la conscription aux indigènes (loi votée en 1912). Puis, en 1919, l'emir Khaled, petit-fils d'Abd-el-Kader, écrit au président Wilson pour faire valoir le droit des Algériens à disposer d'eux-mêmes. Il sera interdit de séjour sur le territoire algérien, en 1923, puis expulsé à Damas en 1924, où il meurt en exil en 1937. En mars 1926, sous le parrainage du PCF, l'*Etoile Nord-Africaine* est créée à Paris et se développe dans le milieu des immigrés du Maghreb, ouvriers pour la plupart. Messali Hadj en devient le président en 1929. En 1930, se forme la Fédération des Elus du Constantinois dirigée par le Docteur Bendjelloul et qui compte Ferhat Abbas dans ces rangs. Enfin, à l'issue d'un mouvement d'organisation initié au milieu des années vingt, l'Association des Oulémas Algériens voit le jour en mai 1931, sous la direction des cheikhs Ben Badis et el-Okbi.

¹² Dans un article publié en 1930, Charles-André Julien, premier élu socialiste d'Algérie en 1919, s'empare contre le gaspillage des fêtes du Centenaire : « Les célébrations historiques subventionnées par l'Etat sont toujours prétexte à faire tomber la manne nourricière sur les personnes politiquement bien apparentées, encore y met-on généralement quelque mesure. En Algérie, le gaspillage des deniers prélevés sur les budgets les moins indiqués pour supporter les charges, comme celui des orphelinats indigènes, furent affectés avec un cynisme provocateur. Le centenaire de l'Algérie fut en grande partie financièrement livré à des cuistres et des incapables notamment sous une pression éhontée de Paris, imposant une véritable escroquerie scientifique », in Charles-André Julien, *Une pensée anticoloniale*, Sindbad, Paris, 1979, p.87.

¹³ On dénombre alors 33 millions de visiteurs !

¹⁴ Jacques Berque, *op. cit.*, p. 254.

¹⁵ Pierre Stibbe in *La question Algérienne*, Jean Dresch (dir.), Editions de Minuit, Paris, 1958, pp. 53-54.

faisait pudique, la domination légaliste. L'abus essentiel descendait si profondément dans les psychologies et les situations qu'il ne laissait remonter qu'une protestation de surface. Et pourtant l'on vivait.¹⁷

Si l'analyse de Jacques Berque semble juste quand on considère l'ensemble, la 'masse', des algériens, elle ne doit pas pourtant oblitérer l'action néanmoins profonde de ceux que l'on appelait les 'évolués'. Elèves des écoles françaises ou des medersas¹⁸ d'Etat, des universités de la Zeytouna de Tunis, de la Qarouayine de Fès ou d'al-Azhar au Caire, ou encore anciens soldats (etc.), ils ne sont plus, pour la plupart, soumis au code de l'indigénat¹⁹, mais ils ne sont pas pour autant intégrés à la cité française. Cette situation 'limite', va susciter chez eux, en particulier chez les Elus, une quête de reconnaissance auprès de l'Etat colonisateur. Cette volonté profonde d'assimilation, qui échouera comme nous le verrons, est en soi une originalité par rapport aux autres pays colonisés du Maghreb. En même temps, ils jouent un rôle moteur dans la prise de conscience et la politisation du peuple algérien²⁰. La population européenne d'Algérie, quant à elle, présente, dans la répartition de ses élus, un visage proche de celui de la métropole, mais le développement des ligues d'extrême droite et l'écho des mots d'ordres fascistes y sont bien plus profonds.

En février 1933, la circulaire Michel²¹ ordonne la surveillance accrue des Oulémas et des communistes²², entraînant de nombreux mouvements contestataires à forte teneur

¹⁶ Celui-ci lui ayant été octroyé en 1834 par la monarchie de Juillet de manière à lui garantir le libre exercice de ses pratiques religieuses. Il s'agissait donc, au départ, d'une faveur faite à des communautés pour lesquelles la division entre droit civil et droit canonique n'existe pas. Ce statut se révélera au fil du temps tout à la fois un vecteur d'isolement et, bien que de manière plus diffuse, le moyen de la perpétuation de l'identité collective du peuple algérien. A cet égard, il est important de se rappeler que non seulement tous les mouvements nationalistes algériens revendiquent l'héritage islamique, mais que, dans une société atomisée et dont les structures anciennes sont progressivement détruites par la colonisation, le lien religieux, traditionnellement fort en terre d'Islam, sera l'un des derniers, à transcender les appartenances locales à l'orée des années 1930.

¹⁷ **Jacques Berque, *op. cit.*, p. 329.**

¹⁸ Mot qui signifie 'l'école' en arabe, il désigne ici plus particulièrement les écoles de droit coranique administrées directement par l'administration française afin de former les qadis, 'alems et autres juristes musulmans chargés, toujours sous contrôle étroit, d'administrer les litiges survenant dans la communauté musulmane, en matière civile.

¹⁹ La loi dite du 'code de l'indigénat', votée en 1881, confère des pouvoirs disciplinaires aux administrateurs d'Algérie qui leur permettent d'infliger des peines d'emprisonnement ou d'amende aux indigènes musulmans sans aucune forme de procès (maintenue par le Parlement en 1914, puis prorogée en 1920, 1922, etc. jusqu'à son abolition en 1944).

²⁰ « Le 12 février 1934, 10 000 personnes, dont la moitié de musulmans, manifestent devant la Grande Porte d'Alger contre le fascisme, en 1935, 15 000 s'opposent à la venue du colonel de la Rocque, chef des Croix de feu. » Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, La Découverte, Paris, 1991, p. 71. Il faut remarquer ici que les revendications nationales se confondront souvent dans la première moitié des années Trente avec celles nées des difficultés économiques aiguës, ou encore avec des revendication plus culturelles, du moins en apparence, portant sur l'arabité ou les caractères islamiques de la communauté musulmane.

²¹ Du nom du responsable du bureau des Affaires Indigènes à Alger.

religieuse, dont les émeutes d'août 1934 à Constantine entre juifs et arabes seront le point d'orgue²³. « Les gouvernements français, paralysés par l'absence de majorité, n'ont ni le loisir, ni l'ambition d'imaginer une politique nouvelle [...] En Afrique du Nord, l'esprit répressif domine »²⁴. En octobre 1934, Messali Hadj est arrêté et emprisonné pour six mois. Malgré les rapprochements successifs avec l'Italie et l'URSS opérés par le gouvernement Laval, qui réduisent d'une part le contentieux colonial et d'autre part les menées anticolonialistes et antimilitaristes au Maghreb, la tension grandit encore en Algérie quand, en avril 1935, le décret Régnier, qui « **vise à réprimer les atteintes à la souveraineté française en instituant un véritable délit d'opinion** »²⁵, étend encore la zone de non-droit qui gouverne les actions de la très grande majorité des indigènes musulmans, déjà passibles des sanctions arbitraires déterminées au terme du 'code de l'indigénat'.

Toute cette agitation politique démontre que la société des Français d'Algérie est aussi peu homogène que la société métropolitaine [...] Les règles qui régissent le fonctionnement de la société algérienne font, en fait, qu'il existe deux 'partis' : celui des Français et celui des Indigènes. Ceux qui ont le bulletin de vote et ceux qui ne l'ont pas. Pour tenter de remédier à cet état de fait, le projet Blum-Viollette va voir le jour en 1936, et va cristalliser les antagonismes.²⁶

Retour sur le système colonial algérien

²² En outre, cette circulaire interdit à quiconque, hormis les agents du culte désignés par l'Etat, de prêcher dans les mosquées. Elle inaugure également une tentative de censure des journaux et de réglementation de l'enseignement dispensé dans les écoles coraniques. Le développement de ces dernières est alors quasi exponentiel, sous l'influence des Oulémas réformistes. Cette circulaire, est en contradiction formelle avec la loi de séparation des Eglise et de l'Etat.

²³ Ces émeutes qui feront 23 morts du côté juif et 4 du côté musulman ont toutes les apparences d'un pogrom. Les origines en sont mal connues. Il semblerait qu'un soldat juif en état d'ébriété est insulté et molesté un vieil homme musulman le 4 août 1934, ce qui aurait entraîné deux jours plus tard une réplique armée de la communauté musulmane qui mit à sac le quartier juif. Un ouvrage de Robert Attal intitulé *Les émeutes de Constantine* est sortie en 2002, mais il nous a été impossible de le consulter avant de rédiger ce mémoire. En tout état de cause, de la même manière que les pogroms organisés par les Européens à la fin du XIXe, il semble qu'une fois encore la communauté juive ait servi d'exutoire aux frustrations des deux communautés principales. Charles-Robert Ageron, estime ,dans son *Histoire de l'Algérie*, que les Juifs servaient de soupape de sécurité entre les Européens et les Musulmans, et que, quand l'un d'entre eux s'attaquait aux Juifs, il visait symboliquement l'adversaire qu'il ne pouvait ou n'osait pas frapper, Européen ou Musulman selon le cas. Hors cette explication, il semble prudent d'admettre que l'antisémitisme était une donnée forte chez les uns comme chez les autres, même s'il semblerait que seuls les Européens aient osé attaquer le gouvernement de Front populaire sur ce terrain-là, comme nous le verrons plus loin.

²⁴ Jacques Frémeaux, *La France et l'Islam depuis 1789*, PUF, 1991, p. 180.

²⁵ *Ibid.*, p. 182.

²⁶ *Benjamin Stora, op. cit.*, p. 73.

Sur l'ensemble de la période coloniale, **« un mouvement très lent vers l'égalité politique se dessine »**²⁷, encore faut-il préciser que hormis la loi de 1919, dite loi Jonnart, rien ou presque ne se passe avant 1944, et si les choses s'accélèrent dans les années 1950, les nouvelles lois viennent si tard et avec si peu d'entrain, qu'elles ne seront en réalité jamais appliquées complètement. Toutefois, en 1936, nous n'en sommes pas là.

Par la loi du 19 décembre 1900, l'Algérie se voit conférer la personnalité morale et l'autonomie budgétaire, suite à une tentative de fronde séparatiste de la part des populations européennes d'Algérie. Cette loi inaugure la politique d'association qui **« combine trois modalités : une politique d'autonomie, une politique d'association et une politique d'assujettissement »**²⁸. L'autonomisation des territoires algériens se traduit en premier lieu par la 'déconcentration administrative', qui consiste à **« développer considérablement les pouvoirs du gouverneur général, à compter du décret du 25 août 1898 »**²⁹.

Peu à peu, s'érige en Algérie une administration centrale très importante qui est presque l'embryon d'une administration étatique avec près de deux mille fonctionnaires en 1950. Bref, le gouverneur général est beaucoup plus qu'un superpréfet, c'est un véritable vice-roi en Algérie, responsable devant le ministre de l'Intérieur. C'est un véritable écran entre le gouvernement et l'Algérie, d'autant plus qu'il aura la charge de préparer le budget et de le faire voter par les Assemblées algériennes.³⁰

Ainsi, le deuxième aspect de cette déconcentration est l'octroi par le décrets du 23 août 1898 et la loi du 19 décembre 1900 de l'autonomie budgétaire et économique. Les 'délégations financières', créées en 1898, sont **« chargées de représenter les intérêts des différentes catégories de contribuables et de voter le budget, dont le projet est établi par le gouverneur général »**³¹. Elles sont composées de trois corps élus au

²⁷ Claude Collot, *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Editions du CNRS et Office des Publications Universitaires, Paris & Alger, 1987, p.14. Cet ouvrage est la reproduction d'un cours dispensé par M. Collot à la Faculté de Droit d'Alger de 1970 à 1977.

²⁸ *Ibid.*, p. 11.

²⁹ *Ibid.*, p. 12. *Le gouverneur général de l'Algérie, nommé par décret en conseil des ministres sur proposition du ministre de l'Intérieur, est un des plus hauts fonctionnaires de la République. Sa mission est double : représenter le gouvernement et l'Algérie en tant que personne civile. Il dispose ainsi de l'exercice du pouvoir exécutif en Algérie (ce qui implique sa préséance sur les autres fonctionnaires, y compris les préfets ; il est également consulté pour la nomination des hauts fonctionnaires ; il a autorité directe sur les territoires du sud). Tous les services civils sont placés sous sa direction (mis à part l'éducation nationale et la radiodiffusion), et, du fait de son rôle décisionnaire en matière de défense et de sécurité, il a charge de faire appliquer ses décisions par les autorités militaires. En matière diplomatique il correspond directement avec les Résidents de Tunisie et du Maroc. Enfin, jusqu'en mars 1944, il est juge répressif pour les musulmans et peut prononcer des peines spéciales (internement, amende collective, séquestre).*

³⁰ *Ibid.*, p. 12.

³¹ *Ibid.*, p. 13.

suffrage restreint (ou en partie désigné pour le dernier d'entre eux) : les colons (24 membres), les non-colons (24 membres) et les indigènes (22 membres dont 6 Kabyles). On notera que, à la mode de l'Ancien Régime³², les trois délégations délibéraient séparément et que, au fil du temps, « **commerçants et membres des professions libérales achetaient des terres et se faisaient élire comme non-colons, tout en étant solidaires des colons, qui s'assuraient ainsi une large majorité[...D'autant plus que,] les Algériens (dont le petit nombre a été souligné) étaient élus grâce au gouvernement et votaient sur ordre : on les appelait les 'Beni Oui-Oui' »**³³. Le budget voté par ses délégations avait des caractéristiques d'un budget étatique. L'Algérie put ainsi mener une politique propre de développement et de grands travaux en faveur de l'agriculture de 1920 à 1940, ce qui pourrait constituer, en soi et au-delà du traditionnel argument idéologique³⁴, une responsabilité directe des colons et de l'administration dans le développement du 'malaise algérien'.

Le deuxième axe de la politique d'association, l'assimilation, se décline dans plusieurs domaines de la vie algérienne. La loi du 4 février 1919, visant à préciser les dispositions du sénatus-consulte de 1865³⁵, « **affranchit un certain nombre de musulmans du régime de l'indigénat**³⁶, **en même temps [elle] rend plus facile, pour certaines catégories, l'accession à la citoyenneté, [elle] porte à un quart de l'effectif total le nombre des membres musulmans dans les conseils généraux et municipaux et dans les assemblées financières [(chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agricultures)], [elle] augmente le nombre des électeurs musulmans**³⁷, **[elle] pose le principe que tous les emplois publics sont accessibles aux non-citoyens, sauf exception fort importante : les fonctions d'autorité »**³⁸. Cette loi, qui nécessita toute le charisme de Clémenceau et la persévérance de Marius Moutet avant d'être finalement adoptée, ne contenait selon André Nouschi « **rien qui pût**

³² Charles-André Julien publiait le 26 octobre 1919 un article dans *La Lutte sociale* dans lequel il s'exclamait : « On est frappé lorsqu'on lit les procès-verbaux des assemblées de leur esprit nettement rétrograde. Durant de longues années, l'impôt sur la propriété non-bâtie a été combattu à l'aide des mêmes arguments qu'employaient, en France, les privilégiés à la veille de la Révolution. Les mesures en faveur des indigènes s'y sont souvent heurtées à des préjugés et une incompréhension trop répandus. » in Charles-André Julien, *Une pensée anticoloniale, op. cit.*, p. 37.

³³ *Ibid.*, p. 36.

³⁴ Dans cette logique, le refus des droits politiques ne serait qu'un symptôme de cet état d'esprit 'exploiteur'. Nous y reviendrons dans le corps de ce travail.

³⁵ Promulgué par Napoléon III dans le cadre de sa politique dite du 'Royaume arabe', sous l'influence de son conseiller Ismaïl Urbain, il fixe le statut de 'sujet français' des indigènes algériens juifs et musulmans. Ils continuent à être régis en droit civil par leurs statuts personnels religieux ; en contrepartie, est mis en place un processus individuel et volontaire de naturalisation par abandon du statut personnel, après accord du Conseil d'Etat.

³⁶ *Surtout les 'évolués'.*

³⁸ *Claude Collot, op. cit.*, p. 14.

sérieusement remettre en cause la prépondérance politique européenne »³⁹, car l'accès à la citoyenneté même s'il était voulu se voyait limité par toute une série de filtres⁴⁰, outre la véritable répugnance dont l'administration fit montre dans l'application des autres dispositions de cette loi.⁴¹ La politique d'assimilation se caractérise également par la suppression des 'impôts arabes' en 1918, ce qui tend vers l'uniformisation fiscale dans l'Algérie du nord, en revanche elle ne progresse guère sur les plans administratifs, judiciaires et encore moins scolaire : **« l'assimilation très modérée décidée par Paris, est freinée sur place, est fortement limitée par le maintien d'une politique d'assujettissement »⁴²**.

Ce dernier axe de la politique d'association, qui connaît un regain à partir de la loi de 1900, peut être rapidement caractérisé par le maintien du code l'indigénat, le maintien de la distinction faite depuis 1883 entre 'écoles européennes' et 'écoles spéciales' qui enseignent un programme 'au rabais' aux indigènes⁴³, le maintien des inégalités dans la représentation politique et l'inapplication de la loi de séparation des cultes et de l'Etat⁴⁴. Au final, il semble possible d'affirmer que les inégalités entre les populations d'Algérie sont « voulues par la population européenne »⁴⁵ et maintenues par son administration.

³⁷ *A l'époque, « un peu moins de la moitié des hommes âgés de 25 ans composèrent le corps électoral des djemaa [assemblées consultatives musulmanes](425 000) résidant pour moins d'un quart dans les communes de plein exercice [territoires civils à forte implantation européenne]. Le corps électoral musulman passa dans ces mêmes communes de 50 000 à 90 000 [avec pour la première fois le droit pour les musulmans de participer à l'élection du conseil municipal]. » Jean-Claude Vatin, L'Algérie politique : histoire et société, Presses de Science Po, 1983, p. 164. Bien entendu, ce droit de vote se limite aux élections locales, les indigènes ne sont pas représentés à Paris.*

³⁹ *André Nouschi, op. cit., p. 54. L'opinion est partagée par beaucoup d'observateurs de gauche à l'époque, tout comme par les historiens de l'Algérie que nous avons consultés.*

⁴⁰ On relèvera rapidement trois filtres principaux à la naturalisation des indigènes musulmans : au premier échelon de la procédure, sont éliminés tout ceux qui ne résident pas dans la même commune depuis deux ans (journaliers, saisonniers...), ainsi que tous ceux ayant subi une peine aux termes du code de l'indigénat (rôle discriminant des administrateurs) ; au deuxième échelon de la procédure, sont éliminés par les administrations préfectorales tous ceux qui ne présentent pas de marques solides de notabilité ou de sentiment pro-français (notions subjectives) ; enfin, le procureur de la République ou le gouverneur général peuvent toujours refuser une demande pour 'cause d'indignité'. Le 'système' se révélera tellement 'efficace', que certains se demanderont même si la procédure de naturalisation établie par le sénatus-consulte de 1865 n'était pas plus favorable que la loi de 1919 qui était censée la faciliter !

⁴¹ A titre d'exemple, le principe de l'égalité d'accès aux emplois publics n'était toujours pas complètement appliqué en 1936 et le gouvernement Blum dut passer, en septembre de cette année, un décret visant à faire appliquer cette disposition de la loi de 1919.

⁴² *Claude Collot, op. cit., p. 16.*

⁴³ Ce qui a pour effet, entre autres, de limiter d'autant leurs chances d'accès aux emplois publics. Quoi qu'il en soit, le nombre d'enfants indigènes scolarisés reste négligeable durant toute la période coloniale si l'on considère l'ensemble des enfants en âge de l'être, pour plus de détails voir l'article d'Abdelkader Djeghloul in *Lettrés, intellectuelles, et militants en Algérie 1880-1950*, Omar Carlier (dir.), Office des Publications Universitaires, Oran, 1988, pp. 4-25. .

Genèse du projet Viollette et premiers échecs

Dans son ouvrage *L'Algérie vivra-t-elle ?*, paru au lendemain des fêtes du Centenaire, Maurice Viollette, sénateur et maire de Dreux, ancien gouverneur de l'Algérie de 1925 à 1927, pose les principes de sa démarche assimilationniste en des termes qu'il ne fera que reprendre lorsqu'il sera ministre d'Etat, de juin 1936 à janvier 1938 :

Je crois qu'au lendemain même du Centenaire, le moment est venu de dire les choses nécessaires. De solennelles promesses ont été faites et n'ont pas été tenues.⁴⁶ Personne ne s'en soucie désormais et il semble que ceux qui ont assisté aux fêtes, enthousiasmés par la féerie algérienne, ne conçoivent même pas qu'il puisse y avoir une question algérienne. On a vu longtemps en France, la Russie à travers Michel Strogoff ; la plupart de nos compatriotes ne voient l'Algérie qu'à travers le splendide défilé du 14 juillet ou la grande revue d'Alger. Je demande la permission de troubler cette quiétude mortelle et de rappeler que se posent de l'autre côté de la Méditerranée, des problèmes fort graves et fort difficiles ; il est périlleux de se laisser envahir par un optimisme né tout à la fois du pittoresque de la nature, des mœurs et du costume, du beau ciel, et d'un effort de colonisation véritablement extraordinaire [...] On ne compte guère plus d'une centaine de naturalisations par an [...] D'une façon générale, on peut affirmer que les naturalisations ne sont sollicitées que pour un intérêt professionnel ou de carrière. Cela ne veut pas dire que ceux qui ne sollicitent pas la naturalisation sont éloignés de la France, cela veut dire simplement que la grande majorité des indigènes se sachant Français [...] redoutent, pour de multiples raisons de répudier le statut musulman.⁴⁷

On relèvera, à travers cette citation, quelques traits marquants de la pensée de Viollette. Tout d'abord, il souligne l'indifférence pour la question coloniale dans la France du début des années Trente ; un manque de réalisme par rapport à la situation des colonies. En outre, cette indifférence métropolitaine se double d'une autre indifférence, celle des

⁴⁴ En effet, en Algérie, les agents du culte musulman sont nommés et payés par l'Etat, les biens *habous* (biens indivis qui traditionnellement servaient au financement des *zaouïas* chargées des œuvres sociales de la communauté musulmane) sont gérés par l'administration des domaines (quand ils ne sont pas expropriés), l'enseignement de la langue arabe (qui est considérée comme support du nationalisme) dans les écoles coraniques est strictement contrôlé.

⁴⁵ Claude Collot, *op. cit.*, p. 17.

⁴⁶ *Maurice Viollette fait ici allusion aux promesses faites aux Jeunes Algériens en 1912 au moment de l'extension de la conscription obligatoire aux indigènes musulmans d'Algérie. Il avait en effet été promis aux 'évolués' que l'acquittement de 'l'impôt du sang' par les Algériens leur vaudrait la reconnaissance d'une citoyenneté française pleine et entière. Ce projet, effectivement établi par Marius Moutet durant par la première guerre mondiale, se verra singulièrement réduit lors du vote de la loi de 1919 face aux menaces combinées des Européens d'Algérie et du groupe colonial à l'Assemblée.*

⁴⁷ *Maurice Viollette, L'Algérie vivra-t-elle ?, Félix Alcan, Paris, 1931, p. XIII et p. 426.*

Européens d'Algérie, à l'encontre des indigènes musulmans. Ainsi, il tient à souligner les risques inhérents à de telles attitudes -le titre de son ouvrage est à ce titre éloquent- d'autant plus que les promesses faites aux Algériens n'ont pas été tenues (on pourrait d'ailleurs ici relever son empathie personnelle à l'égard des 'évolués' qui matérialisent les 'potentialités' de la politique d'assimilation). Enfin, en soulignant l'échec de la politique de naturalisation volontaire par abandon du statut personnel musulman, dans le cadre du sénatus-consulte de 1865 comme dans celui de la loi de 1919, il souligne l'obstacle majeur, à ces yeux, à la réussite de l'assimilation des indigènes⁴⁸. Sans le savoir, il donne également à montrer un des traits caractéristiques de sa personnalité : son indépendance d'esprit matérialisée en politique par un volontarisme à fondements rationnels.

Ainsi, (et en définitive, par ce texte, Viollette en est déjà responsable au premier chef) le débat qui s'amorce en 1931 sur l'intégration, d'autorité il faut le rappeler, d'un certain nombre de musulmans au collège électoral français, par l'octroi de la pleine citoyenneté, va se centrer sur la question de l'exercice de ce droit dans ou hors du respect de leur statut musulman. Trois questions sont donc posées par l'ouvrage de Viollette : Faut-il accorder la représentation parlementaire aux musulmans d'Algérie ? Le droit de vote doit-il être conféré à la masse ou réservé à une élite ? Si ce droit est octroyé, vaut-il mieux fondre les suffrages indigènes et européens ou instituer le double collège ? Le projet Viollette, présenté en annexe du livre de 1931, répond par l'affirmative à la première de ces questions, mais seulement pour l'élite la plus 'francisée', donc la plus facilement intégrable, et dans le même collège que les européens pour ne pas encourager 'l'algérianité', le nationalisme comme on n'ose pas encore l'appeler⁴⁹.

Le projet est rejeté une première fois par le Sénat en 1931, puis Maurice Viollette le représente en mars 1935, peu avant l'adoption du décret Régnier⁵⁰. Il défend alors la thèse d'une Algérie victime de la misère économique mais aussi d'une misère morale. En fait, il s'attaque à un système qui a peu à peu détruit tous les fondements de la société indigène sans lui offrir aucune solution de remplacement, ce qui ne peut qu'aboutir à une catastrophe pour les indigènes comme pour l'œuvre coloniale française. Le projet Viollette, qui deviendra projet Blum-Viollette fin 1936, contrairement à une simplification souvent opérée, a donc deux facettes : l'une économique et sociale et l'autre politique, profondément dépendantes l'une de l'autre⁵¹. Fidèle à l'idéal assimilateur, Viollette

⁴⁸ Aux dires des politiciens français comme des représentants des musulmans d'Algérie, la cause majeure de l'échec de la politique de naturalisation individuelle est qu'elle entraînait, presque irrémédiablement, le rejet du sujet qui renonçait à son statut religieux pour devenir français. Le qualificatif de *m'tourni*, renégat, lui était alors appliqué et il se trouvait donc, de fait, en porte-à-faux entre une communauté musulmane qui voyait en lui un traître, et une communauté française ou européenne qui ne pouvait lui pardonner ses origines ethnique et religieuse.

⁴⁹ Voir le projet Viollette tel qu'il est présenté dans *L'Algérie vivra-t-elle ?* en annexe.

⁵⁰ Viollette indique d'ailleurs lors de la session du 22 mars 1935 que le projet d'une intégration politique des indigènes musulmans est à l'ordre du jour depuis 1886 sans que la question ait jamais été sérieusement débattue. Voir, Marie-Renée Mouton, « L'Algérie devant le Parlement Français de 1935 à 1938 » in *Revue Française de Science Politique*, vol. XII, n°1, mars 1962, PUF, Paris, p. 98.

déclame lors de son interpellation au Sénat: « **Enfin, passant outre les misérables questions de préjugés de races, la grande nation fidèle à sa vocation émancipatrice satisfera son aspiration historique à l'unité** »⁵². Le projet est rejeté une nouvelle fois le 22 mars 1935, suite à la 'montée au créneau' des sénateurs algériens Cuttoli, Roux-Freissineng et Duroux, et du ministre de l'Intérieur radical, Marcel Régnier, qui déclare, comme une fin de non-recevoir : « **Dès 1919, nous avons fait l'effort maximum. Il ne faut pas nous demander d'aller plus loin, parce que c'est impossible** »⁵³. Comme par le passé, l'autorité est choisie comme remède aux maux algériens. Ce même jour, le ministre Régnier déclare, parlant de la politique à mener : « Elle sera humaine et juste, mais elle sera forte, et, si cela est nécessaire, pour garantir la sécurité du pays et la vie des colons qui, dans le bled, poursuivent une œuvre civilisatrice, elle usera de sa force. (les sénateurs applaudissent) »⁵⁴. A la veille du Front populaire, les positions sur la question du vote indigène semblent déjà bien arrêtées en France.

L'avènement du Front populaire : espoirs et résistances s'organisent

Un des effets de l'évolution politique depuis 1934 est d'amener un rapprochement entre partis nationalistes 'indigènes' et opinion de gauche française. Pour des hommes obsédés, depuis le 6 février 1934, par la crainte d'un complot fasciste il est facile de voir, dans les compromissions avec l'Italie, une dangereuse compromission avec l'ennemi ; il est facile encore de lire, dans les 'décrets scélérats' qui frappent les nationalistes, une analogie avec la répression qui, au même moment, s'abat sur les syndicalistes et certains élus communistes. L'analogie est d'autant plus facile à faire que les liens entre les deux mouvements ne sont pas inexistantes.⁵⁵

Malgré cela, le programme colonial du Front populaire est quasiment inexistant ; il s'est

⁵¹ Il faut « remédier à la précarité des conditions matérielles par une politique de justice, par un effort économique et financier soutenu[...]L'indigène veut être un homme comme un autre. Il veut respecter l'Européen, mais il veut que l'Européen le respecte. Tout est dans ce grave problème moral. » *Ibid.*, p. 97.

⁵² *Ibid.*, p. 99.

⁵³ *Ibid.*, p. 104.

⁵⁴ *Ibid.* p. 104.

⁵⁵ Jacques Frémeaux, *op. cit.*, p. 183. La dernière allusion renvoie à plusieurs phénomènes distincts : le développement du syndicalisme parmi les musulmans d'Algérie ; l'adhésion de l'ENA, en juillet 1935, au Rassemblement populaire ; les activités individuelles en faveur du rapprochement, comme par exemple la revue *Maghreb* du socialiste Robert-Jean Longuet ; « A cela il faut ajouter les liens personnels, plus souvent conclu qu'on ne le croit, à l'intérieur des loges maçonniques ». *Ibid.*, p. 183.

placé résolument dans la tradition assimilationniste, en proposant simplement l'application des lois sociales de la métropole et l'instauration d'une commission d'enquête⁵⁶. Les radicaux sont favorables à la colonisation, les communistes considèrent désormais que 'barrer la route au fascisme' passe avant la 'lutte violente contre la démocratie française sous le prétexte de l'indépendance'. Quant aux socialistes, « **Robert Verdier commentera fort justement que : 'L'objectif de l'action socialiste paraît être l'émancipation des individus par l'adoption des pratiques de la démocratie et par la diffusion des 'lumières' grâce à l'école, mais non l'émancipation des peuples colonisés considérés comme des collectivités spécifiques ayant vocation à l'indépendance'** »⁵⁷.

Mais la SFIO, dont l'arrivée au pouvoir était attendue par tous les mouvements politiques indigènes -comme par une grande majorité de l'opinion musulmane, semble-t-il- ne s'était pas suffisamment préparée à l'exercice du pouvoir, et son 'traitement' du dossier algérien avant juin 1936 ne fait pas exception à la règle⁵⁸. Au Congrès socialiste, tenu à Paris du 30 mai au 2 juin, « **les positions des socialistes d'Algérie fournirent sur la question algérienne le corps de la motion et du cahier de revendications adopté par le XXXIIIe Congrès national [...] En cautionnant la revendication de la représentation parlementaire des Algériens au collège unique, la SFIO engageait son autorité de parti au pouvoir** »⁵⁹. De la sorte, et alors même que le projet Blum-Viollette ne devait pas être déposé à la Chambre avant le 30 décembre 1936, les socialistes suscitaient, en Algérie, une vague d'espoir inattendue, mais aussi de colère. Ils laissaient le temps aux uns et aux autres de fourbir leurs 'armes' et de compter leurs soutiens, entraînant une transposition irrémédiable du débat hors de ces limites premières : le projet Viollette devenait, par son adoption ou son rejet, un symbole de la nature même du phénomène colonial français en Algérie⁶⁰. Si le projet n'avait pas en

⁵⁶ En cela, la question coloniale constitue un cas 'extrême', révélateur du fait que le programme de Rassemblement populaire publié le 12 janvier 1936 ne constitue qu'une plate-forme électorale basée sur des accords de désistement et non pas sur l'élaboration commune d'un programme de gouvernement par les trois grandes formations politiques qui remporteront les élections au soir du 3 mai. Le caractère proprement limité, voire anecdotique, des trois lignes de programme se rapportant aux colonies révèle de plus le caractère secondaire de la question pour les partis comme pour l'opinion publique métropolitaine.

⁵⁷ Gilles Morin, « *Les socialistes et la colonisation: 1920-1939* », dans *Revue de la Bibliothèque Nationale, Editions de la Bibliothèque Nationale de France, Paris, 1990 (hiver), p. 44.*

⁵⁸ Ainsi, au soir du 3 mai, les socialistes furent les premiers surpris d'être arrivés en tête devant les radicaux.

⁵⁹ Jean-Louis Planché in *De Dreux à Alger: Maurice Viollette (actes du colloque), Françoise Gaspard (dir.), L'Harmattan, Paris, 1991, p. 142. L'adoption se fit dans la nuit du 30 mai au premier juin, devant une salle quasi vide, ce qui révèle une certaine légèreté de la part d'un parti amené à prendre la direction du gouvernement, et donc à tenir des engagements pris quelques jours seulement avant son entrée en fonction.*

⁶⁰ « Si le projet Viollette a provoqué en Algérie tant d'espoirs et de colères, ce fut pour avoir focalisé entre l'automne 1936 et le printemps 1938, tous les enthousiasmes et toutes les haines que suscitaient le Front populaire, et pour être apparu comme l'enjeu qui déterminerait le bouleversement ou la pérennité en Algérie de l'ordre colonial à présent centenaire. » *Ibid.*, p. 135.

apparence ces capacités ⁶¹ et si, par sa modestie, il visait à rassurer l'électorat français, et, par le maintien du statut personnel, il visait à rassurer la communauté musulmane, il transgressait néanmoins :

le principe fondamental sur lequel était construit l'édifice colonial. La règle d'exclusion raciale réservait en effet la souveraineté électorale aux seuls français, et rejetait les Algériens en tant que sujet français. Définie par des critères de sélection culturels, elle ne tolérait pas l'exercice de cette souveraineté par des personnes de statut musulman. Sa légitimité était d'avoir été très tôt au cœur du processus de structuration de la Nation française. Elle s'exprimait ordinairement sous la forme du principe de l'assimilation qui, en Algérie, pouvait se résumer brutalement : 'le bon Algérien est l'algérien culturellement mort !' ⁶²

Mise en place

L'avènement du Front populaire en 1936 a hanté ou fait rêver la gauche française durant de nombreuses années [...] Dans cette reconstruction d'un passé embelli figure en bonne place le projet Blum-Viollette, comme tentative de solution appliquée au problème algérien. Ce projet sert de référence dans le registre des 'occasions manquées'. Il occupe une place décisive pour cerner l'espérance brisée par les méfaits des 'ultras' de la grande colonisation. En quelque sorte, la bonne volonté d'un gouvernement de gauche s'est heurtée au mur des colons entravant toute possibilité de réforme. Puis, ont surgi les remords et les regrets, surtout au moment de l'éclatement de la guerre d'Algérie, au sujet de la non-application de ce projet en 1936. ⁶³

L'idée exposée ici par Benjamin Stora nous semble fondamentale car elle pose la question centrale de la 'mémoire' fortement 'idéologisée' que véhicule ce projet qui, rappelons-le, fut un échec complet. D'un point de vue historiographique, la prise en compte de ce fait amène donc à :

constater que les rares interprétations auxquelles les historiens se risquent à notre époque s'appuient pour la plupart sur des sources d'archives très précises, immédiatement identifiables, et rejettent a priori les présupposés, pour se référer même hors du champ de leur recherche principale, à des documents de 'première main' [...] On voit donc que la rupture est double, car cette façon de procéder, un peu à la manière de l'archéologie, remet non seulement en question les résultats de la tradition historique, mais aussi le principe même de celle-ci. Les travaux actuels présentent la particularité de raconter l'histoire d'un autre. En d'autres

⁶¹ Il s'agissait d'inclure environ 24 000 électeurs musulmans au collège électoral français dans le cadre de le respect de leur statut personnel, comme nous le verrons plus tard.

⁶² Jean-Louis Planche, *op. cit.*, p. 136.

⁶³ Benjamin Stora, *Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps du Front populaire*, L'Harmattan, Paris, 1987, p. 85.

termes, il n'y a plus de lien historique entre l'historien et son objet. Tout au moins, c'est la méthodologie dominante de la recherche en France actuellement. On peut cependant penser que cela n'a pas toujours été le cas. De ce fait, cette nouvelle version de la présence française en Algérie présente un bilan moins honorable que celle admise précédemment. Cette démystification équivaut donc à montrer que ce qui rend erronée 'l'histoire coloniale' de la colonisation française en Algérie, c'est son insistance à communiquer aux acteurs sociaux du présent un sentiment de fierté à l'égard de leurs ancêtres ⁶⁴ . ⁶⁵

En nous appuyant sur un travail historiographique, nous essaierons donc de déterminer les différentes phases de l'évolution historique qui conduisirent à l'échec du projet Blum-Viollette (Première partie, A), afin d'introduire l'analyse des discours élaborés et diffusés par les différents protagonistes dans certains titres de la presse d'époque (B). Il convient de préciser que les titres retenus (*Le Populaire*, *Le Temps*, *L'Echo d'Alger*, *Le Nouvelliste de Lyon*) l'ont été en fonction de critères de représentativité (opinion, lectorat), mais aussi dans le but de déterminer l'impact du débat et les méthodes employées en des lieux et sur des publics différents ⁶⁶ . A la lumière de cette analyse, nous reviendrons sur l'échec du projet Viollette (Deuxième partie) en nous intéressant aux évolutions inhérentes à la démarche des principaux acteurs (A), de manière à réévaluer, à l'aune de cet échec, certaines interrogations (citoyenneté, suffrage et nationalité ; le discours assimilateur comme frein à l'émancipation) liées au phénomène colonial français (B).

L'occasion serait bonne de retrouver, lors du projet Viollette –dans la presse surtout puisque les débats parlementaires furent rares- le ton emporté des débuts de la conquête, où s'affrontaient ses partisans et adversaires. De découvrir aussi les techniques améliorées des campagnes d'opinion, d'y constater les excès, l'abus des jugements simplistes, des informations volontairement tronquées, l'explosion des peurs non-fondées et des espoirs vains qui renaîtront à intervalles irréguliers plus tard. ⁶⁷

Il ne s'agira donc pas, bien évidemment, de faire le procès de la colonisation française en Algérie, mais d'essayer d'expliquer en quoi l'échec du projet Viollette (plus que le projet en lui-même d'ailleurs) peut être révélateur de certains aspects profonds ou plus momentanés de la dialectique qui s'opère entre le peuple colonisé et le peuple colonisateur.

⁶⁴ Nous soulignons.

⁶⁵ Jean-François Guillaume, *Les mythes fondateurs de l'Algérie française*, L'Harmattan, Paris, 1992, p.11.

⁶⁶ Nous préciserons ces idées préalablement à l'étude de chacun de ces quotidiens. Notons toutefois que, malgré cela, il n'est pas question de reconnaître un quelconque caractère d'exhaustivité à ce travail, faute de temps d'une part, mais aussi par manque d'archives disponibles. En effet, nous aurions souhaité analyser un quotidien 'indigène', mais il ne nous a pas été possible de le faire, pour des raisons que l'on comprendra (dépôt d'archives en Algérie...).

⁶⁷ Jean-Claude Vatin, *op. cit.*, p. 160.

Première partie : Le projet Blum-Viollette : Historique d'un combat perdu

A) Le projet Blum-Viollette au temps du Front populaire

1) Juin 1936 : l'espoir s'organise

Il peut sembler paradoxal de faire débuter en juin 1936 une relation des faits touchant au projet Blum-Viollette. Pourtant, même si le projet lui-même ne sera pas déposé avant la fin décembre, la question du statut politique des musulmans d'Algérie est à l'ordre du jour depuis la publication du projet Viollette en 1931⁶⁸.

Si les gouvernements français ont largement éludé la question de 1931 à 1936 les termes du débat sont, en grande partie, déjà connus et l'annonce de la composition du

⁶⁸ Voir depuis 1909 ou même 1886.

futur gouvernement, après les engagements pris lors du congrès socialiste, ne laisse aucun doute sur les volontés réformatrices de Paris. Il convient toutefois de nuancer l'assertion en précisant que la différence de fond semble bien être dans la résolution des uns et des autres à aboutir, plus que dans les réflexions à opérer. **« L'Algérie n'a pas beaucoup pesé dans les préoccupations électorales des candidats métropolitains, qu'ils soient de droite ou de gauche [...] Toutefois, en Algérie, la campagne électorale a été ardente, suivie avec passion par la foule des musulmans non-électeurs et le renversement brutal de la majorité a fait sentir ses effets outre-Méditerranée »**⁶⁹. De quelle manière les forces politiques algériennes se sont-elles organisées ? En quoi le nouveau Cabinet semble-t-il plus à même de satisfaire les revendications de celles-ci ?

L'organisation du Congrès musulman algérien :

A début de l'année 1936, les forces politiques musulmanes d'Algérie offrent toutes les apparences de l'hétérogénéité et de l'inorganisation. Si **« l'idée d'un grand parti politique s'intéressant uniquement aux intérêts indigènes avait été préconisée par l'emir Khaled »**⁷⁰ dès les années Vingt, elle n'avait jusque-là abouti à aucun résultat tangible. Chaque mouvance -principalement les Oulémas, les Elus (ex-Jeunes Algériens), les communistes, les socialistes, les étoilistes et le groupe plus diffus des 'évolués' non-affiliés- avait eu à se définir par rapport aux autres⁷¹ ce qui conduisit, en toute logique, à une exacerbation des différences au détriment des points de convergence. Le rassemblement des forces politiques françaises en deux blocs distincts, Front populaire et Front national, posait un réel dilemme aux Indigènes musulmans d'Algérie : **« depuis que la réaction et la contre-réaction de gauche sont entrées dans leur phase actuelle, nul dans les deux clans n'a combattu la question indigène, mais nul ne l'a soutenue. 'Ne pas se faire d'ennemis c'est bien, mais avoir des amis c'est mieux'. 'Loin des partis' est une formule prudente, stérile. Il nous faut choisir »**⁷².

La mort de l'emir Khaled, en janvier 1936, fournit l'occasion de critiquer le colonialisme, de revenir sur les exploits du 'martyr', du 'champion de la cause algérienne'. Le 3 janvier 1936, le cheikh Ben Badis, leader des Oulémas, publia dans *La Défense* un article dans lequel il estimait que, dans l'optique d'une victoire électorale du Rassemblement populaire, **« la fixation du statut politique ne pouvait être discutée ni par un seul homme, ni par un seul groupement, mais par tous les représentants et tous les dirigeants du peuple algérien »**⁷³. L'idée d'un congrès était née.

⁶⁹ Marie-Renée Mouton, *op. cit.*, p. 105.

⁷⁰ Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien : question nationale et politique algérienne (1919-1951)*, Société Nationale d'Édition et de Diffusion, Alger, 1980, p. 417.

⁷¹ Même si les socialistes et les communistes, dans la lignée de ce qui se fit en métropole, avaient déjà opéré un rapprochement.

⁷² *La Défense*, 17 janvier 1936 in Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 417.

⁷³ *Ibid.*, p. 418.

De janvier à mai, sur fond de polémique idéologique ⁷⁴, des comités se formèrent dans les principales villes et le choix du soutien au Front populaire fut rapidement arrêté. **« Le peuple algérien allait faire confiance au Gouvernement français et à la France [...] on sentit renaître les espérances les plus vastes en voyant triompher le Front populaire, et les principes de la Révolution française, sur les forces de la réaction »** ⁷⁵.

Le 7 juin 1936, le premier *Congrès musulman algérien* se réunit au cinéma Majestic à Alger. Toutes les tendances y sont représentées, même si, selon Mahfoud Kaddache, **« les militants nationalistes purent assister en tant qu'individus, mais on veilla à ce que la parole ne leur fût pas donnée »** ⁷⁶.

Le Congrès vota quatre motions dont la plus importante estimait que « la seule politique musulmane en Algérie consiste dans l'octroi de tous les droits de cité aux Algériens musulmans avec la conservation de leur statut personnel » et optait pour la représentation parlementaire unique avec collège électoral universel commun et maintien du statut personnel ⁷⁷. La seconde motion saluait et remerciait le Congrès socialiste ⁷⁸ en même temps qu'elle faisait confiance au gouvernement de Front populaire, alors que la troisième réclamait l'amnistie en faveur des condamnés au titre du décret Crémieux et la quatrième remerciait Maurice Viollette pour son action passée et lui faisait confiance en tant que nouveau ministre pour faire aboutir les réformes musulmanes. Au terme du Congrès, on rédigea une Charte Revendicative du Peuple algérien musulman, qu'on eut

⁷⁴ Nous évoquons ici le débat qui opposa le cheikh Ben Badis à Ferhat Abbas suite à la publication par ce dernier dans *L'Entente*, le 23 février, du fameux article « La France c'est moi ». Nous reviendrons plus longuement sur la question au moment de traiter des rapports idéologiques entre les Oulémas et le Elus (II-A-2).

⁷⁵ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 420.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 427. **Le point fait débat puisque, comme nous le verrons par la suite, les messalistes s'opposèrent à la politique pratiquée par les gouvernements de Front populaire et que donc, leur reconnaître un rôle actif ou un rôle passif dans le premier Congrès musulman implique une approche différente de leurs évolutions postérieures. Nous nous bornerons ici, par prudence, à remarquer que d'une part ni Messali ni aucun des principaux dirigeants de l'ENA n'assistèrent au Congrès (Messali ne revint d'ailleurs de son exil en Suisse qu'après l'amnistie prononcée par le gouvernement Blum le 10 juin), d'autre part que l'ENA était alors fort peu implantée en Algérie (bien que ces idées aient été diffusées) et que son programme d'action était alors assez vague suite aux multiples procédures policières et judiciaires qui avaient sérieusement affaibli la tête parisienne du mouvement depuis 1934. Dans ces conditions, il serait, peut-être, acceptable de considérer que le rôle de l'ENA fût secondaire dans le Congrès et que son opposition ultérieure à celui-ci sur la question du projet Blum-Viollette semble concorder avec la logique nationaliste qui était la sienne depuis ses origines.**

⁷⁷ Voir Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 430.

⁷⁸ Rappelons à nouveau que le Congrès socialiste avait adopté une motion sur l'Algérie qui comportait des réformes économiques (sur l'application des droits sociaux français mais aussi sur la restitution des terres), le rattachement des trois départements à la France (avec suppression du gouverneur général, des délégations financières et du Conseil supérieur), et enfin, sur le plan politique, la représentation parlementaire unique sans compartimentage des collèges électoraux et l'élargissement des bases de la représentation locale par la révision de la loi de 1919.

tôt fait d'assimiler aux 'cahiers de doléances' du peuple colonisé. Cette Charte présentait deux revendications principales : d'une part l'égalité, c'est-à-dire la fin de l'exception, le droit commun et le rattachement pur et simple à la France avec la suppression de tous les rouages spéciaux, et d'autre part une réforme nettement politique, la représentation parlementaire : « **on faisait confiance à la démocratie française. On tournait le dos à la question nationale, on optait pour l'assimilation politique** »⁷⁹. Ce programme semblait, du point de vue des ses partisans, acceptable par un gouvernement de Front populaire. Il allait dans le sens de l'assimilation, la souveraineté française n'était pas mise en cause. L'espoir était immense, même s'il semble juste de remarquer que tous n'y adhéraient pas avec les mêmes objectifs à long terme et que, pour beaucoup, le choix de la ligne des Elus et des notables, grossièrement, n'était, à y regarder de près, qu'un choix tactique. Néanmoins, l'espoir n'était-il pas démesuré (atteindre l'égalité grâce à des réformes de fond : suppression des lois d'exception ; application de la séparation des cultes et de l'Etat ; instruction obligatoire et fusion des enseignements indigènes et européens ; égalité sociale et économique ; suffrage universel et représentation au Parlement)? La confiance dans les capacités réformatrices du gouvernement Blum trop forte ? Ne s'était-on pas, sur ce bord de la Méditerranée également, pris à rêver au 'grand soir', contre le système colonial ? Quelles dispositions particulières, exceptionnelles voudrait-on dire, justifiaient cet engouement au lendemain de l'arrivée au pouvoir du premier gouvernement dirigé par un président du Conseil socialiste ?

Le gouvernement Blum et la question algérienne en juin 1936 :

Lorsque le gouvernement Blum entre en fonction, le 4 juin 1936, il matérialise les espoirs de remise en cause de l'ordre colonial avec d'autant plus de facilité que l'euphorie, les rêves de changements radicaux, dans un sens plus humain, ont déjà gagné les cœurs et les esprits de Paris à Alger. Il porte, avant même d'avoir entrepris son action, de grands espoirs mais aussi la lourde responsabilité de ne pas les décevoir. Trois traits dominants semblent justifier ces attentes en ce qui concerne l'Algérie : une volonté réformatrice importante, la composition du Cabinet et le nouveau rôle accordé au Haut comité méditerranéen.

Depuis l'échec du Cartel des gauches au milieu des années Vingt, les socialistes ont effectué, sur la question coloniale, un important travail de remise en cause du point de vue doctrinal. Mollement attachée au principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et à son corollaire, le soutien aux mouvements luttant pour l'indépendance, la SFIO opère un virage radical au début des années Trente, en parallèle à l'affirmation d'une véritable stratégie de conquête du pouvoir : entre le colonialisme exploiteur et le nationalisme violent, il existerait une 'troisième voie', celle d'un colonialisme socialiste, à visage humain, dont la fonction principale serait l'assimilation par l'éveil aux 'lumières' ; la réalisation de la vocation civilisatrice de cette 'France idéale' des droits de l'homme⁸⁰. A

⁷⁹ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 431.

⁸⁰ Nous reviendrons plus longuement sur les détails, les causes et conséquences de ce revirement doctrinal de première importance dans la partie consacrée à la SFIO (II-A-1).

ce titre, on ne peut s'empêcher de signaler à nouveau que la motion adoptée par le Congrès socialiste le 1^{er} juin justifie les revendications élevées par le Congrès musulman. Malgré tout, le discours reste ambigu, alliant volonté de réforme et modération. Le nouveau ministre des Colonies, Marius Moutet, illustre bien le manque de lisibilité des objectifs du gouvernement lorsqu'il déclare en juin 1936 :

D'aucuns se figurent qu'il y a nécessairement chez les hommes de Gauche une idéologie anti-coloniale : peut-être certains se sont-ils laissés entraîner par un idéalisme mal compris à ne voir dans l'expansion coloniale que brutalités, violences et rapines. Mais le plus grand nombre s'est bien rendu compte de l'œuvre immense à accomplir, en prenant au sérieux la mission civilisatrice que peut poursuivre une nation n'oubliant ni ses traditions, ni ses principes.⁸¹

Si le Congrès musulman a tu ses élans les plus profonds, ceux touchant à la question identitaire, c'est bien dans l'espoir d'obtenir beaucoup et vite. L'union s'est faite à ce prix. Il y a déjà là une source potentielle d'incompréhension entre un gouvernement prêt à réformer et un Congrès musulman qui entend remettre en cause la totalité de l'ordre colonial. Le seul projet connu alors, celui de Viollette, dont on suppose qu'il sera bientôt présenté, ne semble décidément pas être en adéquation avec les revendications portées par les représentants algériens au soir du 7 juin⁸².

Le second facteur d'espoir tient à la composition même du gouvernement. Outre son premier ministre, Léon Blum, qui passe pour avoir toujours soutenu, à titre personnel, la thèse de l'inéluctabilité de l'émancipation des peuples colonisés, il compte dans ses rangs trois personnages connus et appréciés pour leurs compétences et leurs engagements pour la cause des peuples colonisés. Le premier d'entre eux, Marius Moutet, est ministre des Colonies. Bien qu'il ne soit pas en charge de l'Algérie⁸³, il est reconnu pour ses combats passés en faveur des Indigènes musulmans⁸⁴ et sa seule présence dans le gouvernement constitue un gage d'ouverture et de progressisme. Le second, Pierre Viénot, sous-secrétaire d'Etat en charge des protectorats du Levant, passe pour être l'un des penseurs les plus brillants de la SFIO. Enfin, et surtout peut-être, Maurice Viollette, ancien gouverneur de l'Algérie, surnommé 'Viollette l'Arbi' par les 'prépondérants' d'Algérie⁸⁵, auteur du projet de loi qui a focalisé la plupart des attentions depuis le début

⁸¹ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 403.

⁸² Du moins s'il est repris dans la forme qu'il avait en 1931 comme en 1935, ce qui sera le cas.

⁸³ L'Algérie relève de l'Intérieur, alors que le Maroc, la Tunisie et le Levant relèvent des Affaires étrangères et le reste des possessions relève des Colonies. Cet état de fait fit dire à Charles-André Julien que « L'incohérence d'un système administratif qui partageait le Maghreb en deux zones, au surplus fragmentées, [...] faisait apparaître l'absence d'une politique musulmane sinon unificatrice du moins cohérente », C.-A. Julien, *Une pensée anticoloniale, op. cit.*, p. 33. Il proposa d'ailleurs, dès 1915 et durant le restant de sa carrière politique, la création d'un ministère de l'Afrique du Nord, sans succès.

⁸⁴ Il avait été notamment rapporteur du projet de loi de 1919 (dans sa version complète avant qu'il ne soit réduit à une 'peau de chagrin' lors du vote du 4 février) ; par ailleurs, député socialiste, il avait œuvré pour l'abolition du code de l'indigénat, sans d'ailleurs rencontrer beaucoup d'échos auprès de ses camarades socialistes.

⁸⁵ L'expression est du sénateur radical Duroux, propriétaire de *L'Echo d'Alger*.

de la décennie en Algérie. Toutefois, bien qu'il soit chargé de la réforme algérienne par Léon Blum, en tant que ministre d'Etat, son rôle est mal défini et ses pouvoirs directs limités puisqu'il n'a pas la haute main sur le sous-secrétariat d'Etat à l'Intérieur en charge de l'Algérie, qui a été confié au radical Raoul Aubaud. Ainsi, même si, à première vue, la composition du gouvernement suggère que les meilleures bonnes volontés sont rassemblées, à y regarder d'un peu plus près, les hommes jugés les plus progressistes ne disposent pas des pouvoirs qui leur permettraient d'influer de manière décisive sur la politique algérienne du gouvernement, d'autant plus que la grande majorité des députés et des ministres radicaux siègent dans le groupe colonial de l'Assemblée.⁸⁶

Le dernier facteur d'espoir, pour les musulmans d'Algérie ayant siégé au *Congrès musulman*, est le nouveau rôle attribué au Haut comité méditerranéen et de l'Afrique du Nord. Cet organe consultatif créé le 23 février 1935 pour coordonner la politique française en Afrique du Nord, se voit rattaché à la présidence du Conseil, sur demande expresse de Léon Blum, avec à sa tête le professeur Charles-André Julien⁸⁷. Le choix de cet homme, fin connaisseur de la question algérienne, premier élu socialiste d'Algérie en 1919⁸⁸, n'est pas anodin. Il est, au même titre que Viollette et d'autres, l'un de ceux qui ont décrit la réalité du système colonial avec le plus de perspicacité⁸⁹. L'organisme qu'il dirige a pour fonction de fournir au président du Conseil toutes les informations dont il pourrait avoir besoin sur les questions méditerranéennes et nord-africaines⁹⁰. Ainsi, même pris par les contingences dues à sa fonction, Léon Blum est en mesure de suivre le dossier algérien au plus près. On trouve là l'expression de l'une des caractéristiques fondamentales du premier gouvernement de Front populaire, à savoir que le président du Conseil a choisi de déléguer la question coloniale, algérienne en particulier, à des

⁸⁶ Ce groupe atteint d'ailleurs un pic en 1936 avec 250 membres, contre 227 en 1930.

⁸⁷ Il comprend deux catégories de membres : 1) Les membres permanents : président du conseil, ministre des affaires étrangères, ministre des Affaires étrangères, de la Défense nationale, de l'Intérieur et des Colonies ; gouverneur général de l'Algérie ; résidents de France au Maroc et en Tunisie et secrétaire du haut comité ; et les membres temporaires : ministres appelés à siéger en raison des intérêts de leur département –les uns et les autres avec voix délibérative. 2) Des spécialistes appelés à exprimer leurs opinions sur des affaires relevant de leurs compétences avec voix consultative.

⁸⁸ Il fut élu au Conseil général du département d'Oran.

⁸⁹ « Depuis, plusieurs années, un certain nombre d'ouvrages parus en France ont décrit les réalités de la situation politique, économique et sociale que vivent les Algériens depuis plusieurs décennies ; notamment, *L'Histoire de l'Afrique du Nord* de Charles-André Julien, *Le Triste Sort des indigènes musulmans d'Algérie*, de Jean Mélià, *La Question algérienne*, de N. d'Orient et M. Loew. » André Nouschi, *L'Algérie amère (1914-1994)*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1995, p. 108.

⁹⁰ « Chaque dossier comprenant les documents administratifs, les coupures de presse et le résumé des entretiens avec les visiteurs venus de tous les coins du monde, faisait l'objet d'une note d'ensemble tenue à jour. Le secrétaire général pouvait ainsi fournir sur-le-champ au président du conseil une documentation qu'il ne recevait ni du Quai d'Orsay ni de la place Beauveau. Il accompagnait l'étude des affaires qui lui étaient soumises de propositions fermes [...] Son influence était proportionnée au crédit qu'il avait auprès des présidents du conseil. Elle fut grande au temps de Blum, moindre sous Chautemps et Daladier. » C.-A. Julien, *Une pensée anticoloniale*, op. cit., p. 103.

personnes en qui il a une entière confiance, mais, malgré tout, sans qu'elles ne disposent de pouvoirs suffisants en cas de blocage des radicaux.

Juin 1936 peut alors être appréhendé comme une période de vœux, où chacun cherche à démontrer sa bonne volonté, quitte à demander ou à offrir plus qu'il ne peut obtenir ou donner. La divergence fondamentale entre les doléances présentées par le Congrès musulman, tout particulièrement le suffrage universel, et les promesses allusives des socialistes tiennent sans doute à un double malentendu. D'une part, le projet Viollette n'est ni présenté ni évoqué, alors que tous en Algérie, y compris l'opposition européenne⁹¹, s'attendent à ce qu'il constitue le fer de lance de la politique algérienne. Le Congrès musulman, qui, rappelons-le, regroupe des tendances fort diverses, soutient d'ores et déjà ce projet, mais comme une première étape. D'autre part, à trop insister sur la notion d'égalité, les socialistes, confortés en cela par les déclarations du délégué Algérien Tahrat durant leur congrès⁹², oublient, sciemment ou non, que cette revendication n'est que le point d'achoppement d'une quête identitaire qui tient la population musulmane d'Algérie en haleine depuis des décennies. Dès juin 1936, et avant même sa publication, le projet Viollette, « fut le point de convergence de la lutte anticolonialiste du Congrès musulman et de la lutte antifasciste du Front populaire d'Algérie, pour renverser l'ordre colonial »⁹³. A Paris, pris dans la tempête des grèves, le gouvernement songeait plus à réformer qu'à révolutionner, même si le décret d'amnistie du 10 juin et celui du 18 juin, décidant la dissolution des ligues, démontrèrent une certaine bonne volonté.

2) De délégations en attermoissements : un projet qui n'arrive pas (juillet-décembre 1936)

Malgré son indéniable succès et l'enthousiasme qu'il provoqua chez les auditeurs, le Congrès musulman ne fut pas une manifestation de véritable unanimité [...] Par-delà une commune dénonciation sous-jacente du régime colonial et de ses 'lois d'exception', la charte juxtaposa les revendications nationales et religieuses des oulémas (les plus nombreuses), les revendications

⁹¹ Ainsi, le sénateur Duroux saisit le danger de la victoire socialiste aux élections législatives. Le 11 mai, dans son journal, *L'Echo d'Alger*, il lança un référendum sur un projet visant à faire élire 10 députés et 3 sénateurs, soit le même nombre que les Français, par 155 000 musulmans. Ce contre-projet Blum-Viollette avant l'heure allait à l'essentiel puisqu'il mettait en exergue « la règle d'exclusion raciale [qui] retrouvait [ainsi] son rôle de principe architectonique. » in Jean-Louis Planche, *op. cit.*, p. 137. Le Congrès musulman se détermina, en partie, pour le soutien au projet Viollette par opposition à ce projet 'colon', mais, du fait de la non-présentation du projet gouvernemental en juin, le projet Duroux fut un échec (son principe fondamental sera néanmoins repris par tous les autres contre-projets).

⁹² Il déclara ainsi qu' « actuellement les musulmans d'Algérie n'aspirent pas du tout à la 'libération' dont on a tant parlé dans certains milieux. Ce qu'ils réclament, avant tout, c'est l'égalité, c'est l'égalité entre Français et Musulmans. Et le but final qu'ils poursuivent est de constituer sur le sol algérien un peuple spécifiquement algérien, fait de populations musulmanes et chrétiennes. Il n'y a donc pas de nationalisme en Algérie comme une certaine presse tente de le faire croire. » in Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 400. Voir aussi plus loin l'analyse du congrès socialiste dans *Le Populaire*.

⁹³ Jean-Louis Planche, *op. cit.*, p. 137.

d'ordre économique et social des élus, des socialistes et des communistes et les vœux des élus avant tout soucieux de droits politiques. Les élus pouvaient triompher en voyant proclamer 'le rattachement pur et simple de l'Algérie à la France avec suppression des rouages spéciaux', mais il leur avait fallu accepter le suffrage universel qu'ils tenaient pour démagogique et inacceptable par les Français dès lors qu'on leur réclamait un collège électoral commun pour toutes les élections. ⁹⁴

De juillet à août : ouvertures et tensions

Débuté le 9 juin 1936 en Algérie, le mouvement de grève atteint son maximum au début du mois de juillet, il regroupe alors environ 40 000 personnes ⁹⁵. Il se superpose aux luttes politiques, entamées en juin avec la tenue du *Congrès musulman*, et contribue à aggraver les tensions. Le 30 juin 1936 éclate à Oran des incidents entre grévistes et partisans du Rassemblement national. Le lendemain, les maires d'Oranie, réunis en session extraordinaire, se rallient à ce même rassemblement. Le 4 juillet, le maire d'Oran, l'abbé Lambert, proche des Ligues, lance un appel public à la lutte contre le 'fascisme rouge'. L'atmosphère devient lourde. **« Face aux 'conseils de vigilance', de tendance Front populaire, se constituent des groupes 'd'auto-défense', décidés à maintenir l'ordre en cas de défaillance de l'autorité et placés sous l'étiquette du Rassemblement national. Les colons s'inquiètent de ce qu'ils appellent 'la recrudescence des menées anti-françaises' »** ⁹⁶.

C'est dans ce contexte particulièrement tendu que, pour bien manifester sa volonté de sortir de l'ornière, le gouvernement prit un certain nombre de mesures. Le 17 juillet, trois décrets sont publiés : un décret relatif aux prêts d'argent ⁹⁷ ; un décret sur la liberté de circulation des indigènes ⁹⁸ ; et un décret relatif à la composition du bureau des délégations financières ⁹⁹, ainsi que des instructions au gouverneur général de l'Algérie en ce qui concerne l'accession des indigènes à la citoyenneté ¹⁰⁰. En outre, le gouvernement décide l'application des mesures sociales intervenues en France (semaine de quarante heures, congés payés, organisation légale des syndicats, etc.). Toutes ces

⁹⁴ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne: de Napoléon III à De Gaulle, Sindbad, Paris, 1980, p. 147.*

⁹⁵ Voir Marie-Renée Mouton, *op. cit.*, p. 113. Relevons à ce propos que les musulmans prennent part aux grèves ce qui ne manque pas d'inquiéter les Européens qui voient dans ce fait une 'perversion profonde de l'état d'esprit indigène, mêlé à des affaires qui ne le concernent pas'.

⁹⁶ *Ibid.*, pp. 108-109. En juillet, « dans les campagnes, les fellahs manifestent, arrêtant les automobilistes et forçant l'entrée de quelques propriétés. », André Nouschi, *L'Algérie amère, op. cit.*, p. 115.

⁹⁷ L'usure faisait alors des ravages parmi les fellahs algériens.

⁹⁸ Les musulmans sont désormais libres de se rendre en France sans autorisation des autorités.

⁹⁹ Il s'agit d'accorder une vice-présidence aux représentants Indigènes.

¹⁰⁰ Il s'agissait d'en promouvoir l'idée parmi les Européens d'Algérie.

nouvelles dispositions sont d'ordre économiques, hormis les instructions concernant l'accession des indigènes à la citoyenneté. Le gouvernement abandonne-t-il le projet qu'a mûri Viollette ? Certainement pas. Mais il ne veut pas le dévoiler trop tôt ; car la situation en Algérie semble plus tendue depuis la campagne électorale, au cours de laquelle on a vu s'affronter les listes du Front populaire et du Front social français qui regroupe les colons, les membres du Front paysan de Dorgères, les Croix de feu, bref toute la réaction algérienne. L'agitation est perpétuée par les membres du Rassemblement national, une fois les ligues dissoutes.

Le 22 juillet, une délégation du Congrès musulman comprenant, entre autres, Ferhat Abbas, le cheikh Ben Badis et présidée par le Dr Bendjelloul, arrive à Paris pour présenter au gouvernement le cahier des revendications adoptées le 7 juin. Avant leur entrevue avec le président du Conseil, Ferhat Abbas et le cheikh Ben Badis, sans Bendjelloul¹⁰¹, sont reçus par Messali Hadj afin de tenter de trouver un terrain d'entente. Si la rencontre se solde par un échec, elle met, déjà, en lumière les divergences de vues entre les Oulémas et les Elus. Ben Badis, suite aux critiques soulevées par Messali, semble en effet prendre ses distances avec les positions résolument pro-françaises de Abbas. Le 23 juillet, les délégués sont reçus par Léon Blum, Maurice Viollette et Jules Moch¹⁰². Le Dr Bendjelloul exprime alors :

la confiance des populations musulmanes dans le gouvernement de Front populaire et dans la personne du gouverneur général Le Beau [et, après avoir présenté la charte revendicative, les délégués] insistent sur le fait que l'Algérie, terre française, habitée par des Français, avait droit à toute la sollicitude de la France.¹⁰³

Ce à quoi répond le communiqué officiel diffusé par la présidence du Conseil :

Le président du Conseil a remercié les délégués de leurs déclarations et dit la joie que des Français reçoivent d'autre Français, des démocrates d'autres démocrates. Il a rappelé que le gouvernement avait déjà pris diverses mesures en faveur de l'Algérie et indiqué qu'il allait en prendre d'autres. Il les examinera dans un esprit de justice, d'équité, d'amitié, de fraternité véritables. Les délégués ont exprimé la joie que leur a causée cet accueil particulièrement bienveillant.¹⁰⁴

Echange de politesses qui masquent difficilement l'accroissement des dissensions côté musulman et la frilosité prudente du gouvernement¹⁰⁵ de l'autre, alors qu'il se débat dans des problèmes sociaux, financiers et que, quelques jours auparavant, a débuté la guerre civile en Espagne. De plus -selon toute vraisemblance suite à une manipulation de

¹⁰¹ Ce dernier ayant refusé de rencontrer Messali, dont il réprovoque et les accointances communistes et le discours nationaliste.

¹⁰² Ils seront reçus par les groupes parlementaires radical et SFIO le 24 juillet.

¹⁰³ *André Nouschi, L'Algérie amère, op. cit., p. 113.*

¹⁰⁴ *Ibid., p. 114.*

¹⁰⁵ Même si Ferhat Abbas déclara plus tard que lors de cet entretien: « On nous a promis beaucoup, certaines de ses promesses pouvant être réalisées à brève échéance. » in C.-R. Ageron, *L'Algérie algérienne...*, op. cit., p. 130.

l'administration algérienne ¹⁰⁶ - le muphti d'Alger avait fait parvenir un télégramme au gouvernement, le 18 juillet, dans le but de déstabiliser la délégation du Congrès en attaquant sa représentativité, puis en s'en prenant nommément aux Oulémas ¹⁰⁷. Si le gouvernement ne tint vraisemblablement pas compte de cette missive, les événements qui suivirent le retour des délégués en Algérie allaient accroître le discrédit des Oulémas et remettre en cause la pérennité de l'action du Congrès.

Réunis le 2 août au stade d'Alger, devant une foule nombreuse, pour évoquer les conclusions de la mission à Paris, les délégués du Congrès musulman connurent, contre toute attente, un revers cuisant suite à l'intervention de Messali Hadj. Celui-ci, ayant obtenu quelques minutes à la tribune, en profita pour présenter publiquement son programme :

Tout en l'approuvant, en applaudissant et en félicitant même les organisateurs de ce Congrès, qui fera date dans l'histoire de l'Algérie, [... nous promettons de soutenir] les revendications immédiates, qui sont modestes, légitimes, qui se trouvent dans la charte revendicative [...] Mais nous disons franchement, catégoriquement, que nous désapprouvons la charte revendicative quant au rattachement de notre pays à la France et la représentation parlementaire [...] Or, le rattachement dont il est question dans la charte revendicative est demandé volontairement au nom d'un Congrès qui, soi-disant, représente l'unanimité du peuple algérien. Il y a par conséquent une différence fondamentale entre le rattachement de notre pays, acquis contre notre volonté, et le rattachement volontaire accepté de plein gré par au Congrès qui s'est tenu le 7 juin à Alger (Congrès bâclé en trois heures de temps). Nous sommes nous aussi les enfants du peuple algérien et nous n'accepterons jamais que notre pays soit rattaché à un autre pays contre sa volonté ; nous ne voulons, sous aucun prétexte, hypothéquer l'avenir, l'espoir de liberté nationale du peuple algérien [...] Nous sommes contre la représentation parlementaire pour de multiples raisons. Et nous sommes pour la suppression des délégations financières, du gouverneur général et pour la création d'un parlement algérien, élu au suffrage universel, sans distinction de race ni de religion. ¹⁰⁸

Par ce discours, et l'enthousiasme manifesté par la foule du stade d'Alger, Messali Hadj marquait, symboliquement, l'arrivée au premier plan du nationalisme algérien en général,

¹⁰⁶ L'idée est soutenue tant par Charles-Robert Ageron que par André Nouschi ou encore Benjamin Stora.

¹⁰⁷ « Quelques élus qui ne représentent pas l'opinion générale des musulmans du pays ; reniés par l'immense majorité musulmane, ils ne représentent qu'une poignée d'agitateurs qui tentent de semer le trouble dans le pays [...] De prétendus ulémas sans titres ni diplômes se sont rendus à Paris dans le but de présenter les revendications politiques et religieuses des indigènes d'Algérie. Nous désapprouvons cette délégation nullement qualifiée et n'ayant aucun mandat pour en parler. Nous protestons énergiquement contre son immixtion dans choses concernant notre culte. » in André Nouschi, *La naissance du nationalisme algérien*, op. cit., p. 86. Cette attaque *ad hominem* fut relayée les 22 et 29 juillet par d'autres plaintes issues de confréries musulmanes du Constantinois et de Tlemcen. En réponse, la presse musulmane favorable au Congrès se déchaîna contre les 'traîtres démasqués'. Voir C.-R. Ageron, *L'Algérie algérienne*, op. cit., p. 149.

¹⁰⁸ Claude Collot et Jean-Robert Henry, *Le mouvement national algérien : textes 1912-1954*, L'Harmattan, Paris, 1978, pp. 83-84.

et de l'Etoile Nord-Africaine en particulier. De plus, l'unité du Congrès fut à nouveau sérieusement ébranlée par l'assassinat du grand muphti d'Alger, le 4 août. « **Sans aucune preuve, l'administration mit ce meurtre sur le dos des Oulémas et fit arrêter le cheikh el-Oqbi** ¹⁰⁹, **qu'elle présenta comme l'instigateur du crime. De violentes protestations furent adressées de toutes parts, tant à Alger qu'à Paris, et bientôt l'instruction fit éclater l'innocence du détenu, qui fut alors relâché** » ¹¹⁰. La solidarité des composantes du Congrès en prit un sérieux coup, ainsi que sa crédibilité aux yeux des décideurs politiques français ¹¹¹.

Les 5, 6 et 7 août, de violents incidents eurent à nouveau lieu entre grévistes et partisans du Rassemblement national à Oran et à Mostaganem. Le 9 août, pour faire pièce à la réunion du 2, les partis de Droite tinrent un meeting au stade d'Alger. Lorsque le gouvernement publia, le 13 août, un décret tendant à adopter la création d'une police d'Etat à Oran, Constantine, Bône et dans la banlieue d'Alger, il semblait que la période d'ouverture allait prendre fin.

De septembre à décembre : du blocage au dépôt du projet Blum-Viollette

Dans une lettre adressée à Charles-André Julien, le 2 septembre 1936, Maurice Viollette fit part de ses sentiments, peu après l'assassinat du grand muphti d'Alger :

Chez tous, c'est la même appréhension de demain, la crainte de la catastrophe. Ils parlent même d'une démission générale qui aurait des conséquences redoutables ¹¹². **Aubaud ne veut rien faire. C'est un brave type, mais il n'a aucune hardiesse d'esprit, c'est un des bons radicaux qui ont amené la France au point où elle en était en mai 1936 et qui met l'Algérie dans l'état où son parti a mis la France. Intentions parfaites, aucune volonté d'esprit, peur de tout. D'autre part, son cabinet est aux mains des colons avec les parents de Cuttoli** ¹¹³. **Le gouverneur cherche à composer de la façon la plus honnête du monde, entre les colons et les indigènes. Il gouverne l'Algérie comme le ferait un grand préfet avec la même peur des histoires, non pas même raisonnée mais instinctive. Mais rien ne sort plus, rien, rien. Aubaud déclare à ceux qui viennent le voir [...] qu'il faut**

¹⁰⁹ La raison officielle avancée par l'administration tenait aux articles publiés par le virulent cheikh el-Oqbi suite aux télégrammes, pilotés par l'administration algérienne, qui avaient été envoyés au président du Conseil entre le 18 et le 29 juillet. Le cheikh el-Oqbi fut accusé d'appel au meurtre et donc tenu pour responsable de l'assassinat du grand muphti.

¹¹⁰ André Nouschi, *L'Algérie amère*, op. cit., p. 115.

¹¹¹ Le Congrès musulman décida d'envoyer une nouvelle délégation à Paris pour exposer sa thèse concernant les événements de début août. « Ils demandent à Raoul Aubaud, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, que les 'autorités de la métropole ne saisissent pas l'occasion de ce meurtre pour retarder l'accomplissement des réformes en faveur des indigènes algériens' [...] Les délégués insistent sur le 'loyalisme absolu' des populations musulmanes 'vis-à-vis des autorités françaises de la métropole et de l'Algérie'. » in André Nouschi, *L'Algérie amère*, op. cit., p. 116.

¹¹² Viollette évoque ici le désespoir qui gagne certains chez les Elus après les événements d'août 1936.

¹¹³ Paul Cuttoli, sénateur de Constantine.

attendre. Attendre quoi ! c'est à se jeter par la fenêtre. Attendre, toujours attendre que les choses s'arrangent toutes seules, que le miracle s'accomplisse. Mais bon Dieu, nous allons à la catastrophe !¹¹⁴ Quand on pense que le décret sur les passages en France n'est même pas appliqué ! Millot¹¹⁵ ne veut pas ; Le Beau n'ose pas lui ordonner. Que fait alors le gouvernement ? Est-ce le gouverneur qui gouverne le gouvernement ou le contraire ?¹¹⁶ Le voyage d'Aubaud¹¹⁷, ce sera la réplique du voyage de Régnier organisé par Millot, suivant le même type, avec comme objectif le néant total. On le mettra dans les colons depuis le soir jusqu'au matin, on le grisera de discours enflammés faits et payés par Millot. La contre-délégation que Millot voulait faire recevoir en France, il la placera à côté d'Aubaud : ce voyage n'est organisé que pour cela.

Qu'Aubaud aille en Algérie pour recevoir des lauriers pour ce que nous avons fait, j'y souscris avec joie. Qu'il y aille pour nous dire ce que nous avons à faire, non et non. Une faillite Aubaud après une faillite Régnier, c'est l'Algérie conquise par le communisme et le nationalisme musulman.¹¹⁸

Le désabusement de Maurice Viollette¹¹⁹ ne nécessite guère d'explications supplémentaires. L'écrit se suffit à lui même. L'accusation y est précise, nominative même, et les prévisions lucides, hormis peut-être en ce qui concerne le communisme¹²⁰.

Durant cette période de 'flottement', Messali poursuit une tournée en Algérie (jusqu'à la fin du moi d'octobre), qui permet à l'ENA de s'implanter définitivement sur le sol algérien. « **En octobre, l'Etoile a lancé à Alger un hymne national algérien diffusé par des tracts qu'illustrèrent l'Etoile et le Croissant¹²¹. Leur en-tête : 'Parti Nationaliste Algérien Unifié, n'admettant ni naturalisation, ni assimilation'. A droite du Croissant : 'Notre appel : Vive l'Algérie libre et heureuse sous la direction de son**

¹¹⁴ *Souligné par nous.*

¹¹⁵ *Professeur à la Faculté de droit d'Alger et directeur du bureau des Affaires Indigènes à Alger, il est le principal penseur des colons. Selon Viollette, il est celui qui organise la réaction contre son projet, du moins eu niveau des arguments juridiques.*

¹¹⁶ *Souligné par nous.*

¹¹⁷ *Le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur se rendra en Algérie en mars 1937.*

¹¹⁸ *Extrait de la lettre de Viollette à Julien, reproduite intégralement dans André Nouschi, L'Algérie amère, op. cit., pp. 115-116.*

¹¹⁹ « Pas plus que les autres pays d'outre-mer, l'Afrique du Nord ne fait en 1936 l'objet d'aucun débat d'une certaine ampleur au Parlement. » Marie-Renée Mouton, « L'Algérie devant le Parlement Français... », *op. cit.*, p. 107.

¹²⁰ Viollette, homme profondément attaché au socialisme républicain français, a, dès les années Vingt, marqué son rejet quasi-inconditionnel du communisme internationaliste. Il a d'ailleurs dirigé la répression qui s'abattit sur les militants communistes au moment de la guerre du Rif, alors qu'il était gouverneur général de l'Algérie, ce qui lui valut, à l'époque, un chaleureux satisfecit de la part des colons d'Algérie. Par ailleurs, sa prémonition quant au futur voyage de Raoul Aubaud en Algérie, qu'il voit comme un *bis repetita* du voyage de Marcel Régnier en mars 1935, s'avèrera juste jusque dans l'usage des mots lors de la déclaration finale du sous-secrétaire, comme nous le verrons plus loin dans notre étude de la presse.

saint peuple !' A sa gauche : 'Notre cri de ralliement : l'Islam est notre religion, l'Algérie notre Patrie, l'arabe notre langue'. Suivent les six couplets de l'hymne »¹²²
. Après que le Congrès a rejeté son offre d'alliance¹²³, Messali poursuit donc son essor¹²⁴, en prenant ses distances avec les autres mouvances politiques algériennes et avec le gouvernement de Front populaire¹²⁵. Malgré l'interdiction des dits tracts par arrêté du gouverneur général, le 4 novembre, le message étoiliste est passé et, en ce qui concerne le projet Viollette, l'ENA a catégoriquement condamné un projet qui **«'provoquerait la misère des musulmans, arracherait leur élite et enlèverait à la cause nationale des militants actifs' »**¹²⁶.

A l'opposé des messalistes, les partis d'extrême droite continuent eux aussi leur propagande sur le sol algérien. Le 10 octobre, lors d'une manifestation, des bagarres éclatent à Oran entre manifestants du Rassemblement national et communistes. Le 26 octobre, à Perrégaux, le Rassemblement National organise une manifestation durant laquelle les haut-parleurs diffusent l'hymne de l'Italie fasciste alors que la foule exalte le nom du général Franco. En novembre, le président du Parti Populaire Français (PPF), Jacques Doriot, fait une tournée de propagande en Algérie.

Dans le même temps, le gouvernement se devait de décider la stratégie à adopter quant au projet Viollette car, comme nous venons de le voir, l'évolution de la situation, tant en France qu'en Algérie, ne plaidait guère en faveur d'un prolongement indu de la période d'observation tant décriée par Maurice Viollette. Selon Charles-Robert Ageron, la presse prêtait à ce dernier **« l'intention de faire trancher par décret le statut électoral des Musulmans. Alors Le Temps avertit fort nettement le gouvernement, le 10 octobre 1936, que cette procédure illégale serait soit rejetée par le Parlement, soit cassée par le Conseil d'Etat [...] Un juriste, R. Capitant, suggéra pourtant à Léon Blum de**

¹²¹ **Le choix de ces symboles constituent un prélude au futur drapeau national algérien, vert et blanc frappé de l'étoile et du croissant, créé par Messali ; il fut confectionné par son épouse et a été porté en tête de la manifestation à Alger le 14 juillet 1937.**

¹²² **Marie-Renée Mouton, « L'Algérie devant le Parlement Français », op. cit., p. 111.**

¹²³ Cette offre allait jusqu'à rejeter provisoirement la demande d'indépendance en se contentant, dans un premier temps, des seules libertés démocratiques.

¹²⁴ Essor qui peut être mis en parallèle, bien qu'à une échelle plus modeste, avec celui que connaît le mouvement communiste en Algérie. Le 17 octobre, il se constitue d'ailleurs en Parti Communiste Algérien (PCA) relevant ainsi directement de l'Internationale Communiste.

¹²⁵ Selon Charles-Robert Ageron, « Son état d'esprit en octobre 1936 est facile à deviner au travers des conversations privées qu'il eut en Algérie. A ses interlocuteurs sceptiques sur l'indépendance à brève échéance, il aurait dit que l'Algérie pouvait arracher au gouvernement de Léon Blum la conclusion d'un traité analogue au traité franco-syrien : 'A la faveur de son affaiblissement actuel, il faut obtenir de la France la promesse de se prêter à cette solution, en commençant sans plus tarder à organiser l'Algérie de façon à ce qu'elle puisse s'administrer elle-même dès que possible'. » in *L'Algérie algérienne...*, op. cit., p. 156.

¹²⁶ **ibid., p. 157.**

passer outre ces vétos : il serait impossible, politiquement, de revenir sur des mesures qui auraient entre-temps reçu un commencement d'application »¹²⁷. Ce même jour, suite à la 'fuite' du *Temps*, les maires du Constantinois firent parvenir au gouvernement un télégramme dans lequel ils menaçaient de démissionner en cas d'adoption du projet Viollette par décret. Après délibération, le gouvernement plia et annonça officiellement, le 15 octobre, par voie de presse, que le ministre d'Etat, Maurice Viollette, déposerait un projet de loi à la Chambre des Députés.

Dès le 24 octobre, le Conseil général de Constantine s'exprime contre le projet en privilégiant la solution du collège séparé ; ce même jour, les Elus se prononcent en faveur du collège unique.

Alors que la tension internationale augmente, avec le problème posé au gouvernement de l'intervention dans la guerre civile espagnole et la mise en place de l'Axe Rome-Berlin, il est décidé de repousser, une nouvelle fois, le dépôt du projet Viollette à la fin de la session parlementaire, c'est-à-dire fin décembre. Finalement, le bilan de six mois de gouvernement de Front populaire est plus que mitigé en Algérie. On constate d'une part un essoufflement, voire un épuisement, de la dynamique du Congrès musulman¹²⁸. Par ailleurs, face à l'attentisme du gouvernement, les représentants politiques des Européens d'Algérie ont tout loisir d'affiner leurs armes et leurs tactiques en vue de la future bataille législative. « Etant donné la lenteur de la procédure parlementaire, les partisans du statu quo surent qu'ils avaient gagné la première phase de la bataille : celle du retardement. »¹²⁹ Enfin, profitant des faiblesses des uns et des autres, le nationalisme algérien relève la tête et se prépare à jouer un rôle important dans l'effritement du consensus politique algérien.

Tirant un bilan de l'année 1936, C.-R. Ageron écrit :

L'impatience de l'Algérie musulmane, les oscillations rapides de ses leaders entre l'espoir et le désespoir tiennent sans doute avant tout la gravité de la situation économique et sociale mais aussi à l'incertitude de la conjoncture politique. [...] D'autre part, l'arrivée à l'âge adulte de générations en partie formées par l'école française rendait, pour les Algériens un peu francisés, presque inacceptable la vie primitive et dénuée de sécurité matérielle que leurs pères avaient toujours connue. [...] La politisation croissante des masses, sensibles aux élections locales de 1935, s'accrut au spectacle de la campagne pour les élections législatives de 1936. [...] L'antisémitisme enfin était en pleine renaissance depuis la crise économique et la victoire du nazisme.¹³⁰

3) Le dépôt du projet Blum-Viollette

¹²⁷ Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine (t.2)*, PUF, Paris, 1979, p. 450.

¹²⁸ Ce qui porte en corollaire le discrédit du gouvernement de Front Populaire qu'il soutient.

¹²⁹ Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 450.

¹³⁰ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne...*, op. cit., pp. 158-160.

Après des mois d'attente, le projet, cosigné par le président du Conseil et son ministre d'Etat, est déposé sur le bureau de la Chambre le 29 décembre. Ce dépôt, comme nous l'avons évoqué, constituait, en soi, une première victoire.

Malgré le précédent des Musulmans des quatre communes du Sénégal¹³¹, le projet témoignait, dans le contexte de l'époque, d'une grande hardiesse juridique et politique. Il choquait l'esprit juridique français épris d'uniformité et effraya les esprits conservateurs. Même à Gauche, Viollette ne fut pas suivi par tous les parlementaires de son groupe¹³², ni surtout par tous ses frères du Grand Orient. De son côté la Grande Loge de France s'en tint, avec la plupart des radicaux-socialistes, au principe de la naturalisation avec abandon du statut personnel. Mais les socialistes et les communistes se rallièrent quasi-unanimement au projet gouvernemental. De la part des communistes qui avaient si longtemps ridiculisé l'octroi du 'hochet parlementaire' et dénoncé les projets tendant à favoriser l'élite, le revirement était spectaculaire.¹³³

Cette réforme reposait sur deux principes fondamentaux sur lesquels se focalisèrent toutes les critiques : la conservation du statut personnel et le collège unique. Le premier fut accueilli par les opposants au projet, principalement les représentants des Européens d'Algérie, comme une 'monstruosité juridique', car elle impliquait, selon eux, qu'un député pourrait voter des lois auxquelles il ne serait pas lui-même soumis, les deux 'cas d'école' principalement attachés à cette critique se rapportant à la question de la polygamie et aux droits de succession¹³⁴. Mais, nous le verrons, la principale aversion des colons tenait au collège unique. 'Que les Indigènes votent en conservant leur statut, nous nous y opposons, mais qu'ils votent avec nous, nous ne l'accepterons jamais', telle aurait pu être,

¹³¹ *Ainsi, en 1916, les Indigènes musulmans des quatre communes de plein exercice du Sénégal furent admis à jouir des pleins droits de citoyenneté dans le respect de leur statut musulman. « Le statut personnel était le statut juridique qui permettait aux Algériens –sujets français- de continuer à être régis au privé (mariage, tutelle, héritage...) par la loi islamique. Son champ d'application, réduit au fil des ans par le colonisateur, avait surtout une valeur symbolique aux yeux des Algériens : y renoncer pour se faire naturaliser français était vu comme un abandon de l'Islam, donc un rejet de l'identité algérienne. En revanche, pour le colonisateur, le statut personnel était le prétexte juridique au maintien du statu quo discriminatoire : lorsque la prépondérance française n'était pas jugée menacée, il ne fit pas obstacle forcément à l'octroi de la citoyenneté française comme par exemple dans les quatre communes du Sénégal. » Ahmed Koulakssis, « Maurice Viollette, ministre du Front populaire », in *De Dreux à Alger : Maurice Viollette...*, op. cit., p. 115.*

¹³² *Maurice Viollette appartenait au groupe des Républicains-socialistes indépendants.*

¹³³ *Charles-Robert Ageron, Histoire de l'Algérie contemporaine..., op. cit., pp. 450-451.*

¹³⁴ « La polygamie est leur argument favori à chaque fois qu'il est question de réformes. Outre qu'il leur permet de mêler habilement droit et morale, il est pour eux l'occasion la plus appropriée tant au dévouement qu'au discours suffisant de bonne conscience sur le statut d'infériorité fait à la femme en société musulmane », Ahmed Koulakssis, in *De Dreux à Alger : Maurice Viollette...*, op. cit., p. 120. Selon Charles-Robert Ageron, on relevait en 1936 entre 2 et 3% de polygames en Algérie (8 à 10 000 selon Ahmed Koulakssis) et le phénomène aurait été en voie d'extinction. Relevons par ailleurs, et les défenseurs du projet ne manquèrent pas de le signaler, que l'Assemblée nationale comptait à l'époque dans ses rangs un polygame (le député Sénégalais Galanda Diouf). Par ailleurs, outre la polygamie et la question des droits successoraux (favorisant les hommes), les Européens pointaient du doigt les droits de répudiation et de *djebr* (mariage imposé par un père à sa fille au moment de la puberté).

en résumé, leur position. Ici se fait jour la question fondamentale qui sous-tend l'ensemble des interventions des Européens d'Algérie : la peur du nombre, véritable psychose depuis la fin du XIXe siècle. Maurice Viollette, ayant anticipé cet écueil, avait envisagé une réforme 'sage et modeste', mais néanmoins évolutive, qui visait à intégrer les élites algériennes petit à petit, et, à très long terme il faut bien le dire, l'ensemble de la population musulmane d'Algérie. Qui était alors concerné par cette réforme ? Quelles incidences immédiates pouvait-elle avoir sur la vie politique de la colonie ?

Selon l'administration d'Alger, le total approximatif des nouveaux électeurs aurait été de 24 046 ; ce chiffre, lors des prochaines élections en 1940 serait porté à 30 046 par les extensions progressives prévues dans le projet de loi ¹³⁵. Le détail des futurs électeurs peut être établi comme suit :

- Anciens officiers et sous-officiers ayant plus de 15 ans de service (environ 2150) ; anciens combattants décorés de la médaille militaire et de la croix de guerre (6000).
- Diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur (4300).
- Fonctionnaires recrutés au concours (1500) ainsi que les caïds et anciens caïds, aghâs et bachaghâs (1714).
- Elus indigènes, délégués financiers, conseillers généraux et municipaux anciens ou en fonction, y compris les présidents de djemaa (6006).
- Elus aux Chambres de Commerce et d'Agriculture et les membres désignés par eux ¹³⁶ (636).
- Titulaires de la légion d'honneur à titre militaire et tous les commandeurs à titre civil (120).
- Ouvriers titulaires de la médaille du travail et secrétaires de syndicat après dix ans d'exercice (chiffre inconnu).
- Membre désignés par le conseil d'administration de la région économique (600).

On voit donc bien que le choix de cette élite était fondé sur le principe d'un *merit system* des plus sélectifs. Étaient adjointes au corps électoral ¹³⁷ les élites du service rendu (militaires, fonctionnaires, travailleurs), les élites politiques (élus, représentants de l'autorité) et les élites économiques. Effectivement, la réforme était des plus sages : 24 ou 30 000 électeurs pour une population musulmane de sept million d'individus. D'autant plus que les droits électoraux ainsi acquis étaient valables uniquement pour leurs titulaires, et donc strictement intransmissibles, ce qui limitait singulièrement la possibilité d'une 'submersion' des électeurs européens à court comme à moyen termes.

Selon Charles-Robert Ageron, « quelle que soit l'exactitude de cette prévision, il en ressort que le corps électoral français (202 749 inscrits au 1936) ne risquait

Nous citons ici des chiffres donnés par C.-R. Ageron. Voir par ailleurs en annexe le tableau des prévisions pour 1940 extrait du livre de Mahfoud Kaddache.

¹³⁶ Il était prévu que les Chambres de Commerce pourraient dans chaque département désigner chaque année 100 nouveaux électeurs (150 pour celui d'Alger).

¹³⁷ Ce qui, précisons-le, ne signifie pas une accession à la citoyenneté complète, mais bien à un état juridiquement intermédiaire : ni citoyen, ni sujet, mais entre les deux.

pas d'être submergé. Mais les 12 à 14% d'électeurs supplémentaires, dont il était à prévoir qu'ils voteraient, en majorité, pour les candidats du Front populaire, suffiraient sans doute à modifier la représentation politique de l'Algérie à la Chambre des députés. A raison d'un député pour 20 000 électeurs inscrits, l'Algérie aurait compté 12 députés au lieu de 9 et les augures annonçaient que le nombre des députés socialistes pourrait doubler¹³⁸. Cela pouvait déplaire aux nationaux mais ne justifiait nulle panique »¹³⁹.

En revanche, sur le plan local, les choses risquaient d'être bien plus sérieusement bouleversées. **« Face aux 113 833 citoyens français inscrits en 1935 sur les listes électorales pour les délégations financières et les conseils généraux, les quelque 25 000 électeurs musulmans pouvaient arbitrer la compétition, voire imposer leurs candidats »¹⁴⁰.** Sur le plan municipal les nouveaux électeurs algériens pouvaient sérieusement modifier la composition des conseils en entraînant en particulier un renouvellement important des maires et des adjoints¹⁴¹.

Le projet ayant été présenté dans la presse française puis algérienne, dès octobre 1936, les élus Européens d'Algérie en connaissaient les détails et avaient pu en tirer les conclusions en termes électoraux : les parlementaires pourraient être touchés, les élus locaux risquaient d'être pour la plupart évincés, d'autant plus qu'une majorité d'entre eux s'étaient, depuis plus d'un quart de siècle, constamment opposés à toute évolution du statut politique des 'Indigènes'. **« Menacer dans leurs fiefs tous ces petits caciques n'était pas d'une grande habileté tactique, il faut en convenir, et peut-être eût-il été plus politique, au moins dans un premier temps, de ne faire participer les nouveaux électeurs qu'aux élections législatives. Quoi qu'il en soit, Viollette ne pouvait pas ignorer que les élus allaient faire vibrer auprès de la population européenne toute entière ce qu'il appelait lui-même 'l'orgueil de race' »¹⁴².** Le gouvernement et lui commirent sans doute l'erreur irréparable de sous-estimer cette capacité de mobilisation.

4) Le projet Blum-Viollette : des premières ferveurs à l'enlisement puis à l'échec du projet (janvier 1937-mars 1938)

La première campagne pour le projet Viollette (janvier-juin 1937)

Le 30 décembre 1936, Léon Blum reçut les parlementaires d'Algérie à Matignon pour leur

¹³⁸ Les socialistes avaient, pour la première fois, remporté deux sièges en mai 1936, Marius Dubois était élu à Oran tandis que Marcel Régis l'était à Alger.

¹³⁹ Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, op. cit., p. 451.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 451.

¹⁴¹ « [Ils pouvaient] y obtenir la moitié des sièges, à supposer qu'un cinquième de musulmans fussent élus au titre français et fassent bloc avec le tiers du conseil élu au titre indigène. » *Ibid.*, p. 451.

¹⁴² *Ibid.*, p. 452.

expliquer la teneur et les motivations du projet Blum-Viollette. L'entrevue fut orageuse et, hormis les députés socialistes, l'ensemble des élus d'Algérie tint à marquer son désaccord. Dès le lendemain, les parlementaires d'Oran, P. Roux-Freissineng, P. Saurin, et R. Enjalbert remirent à la presse le communiqué suivant :

Nous avons, avec la presque unanimité de nos collègues, élevé une véhémence protestation contre un projet qui allait sûrement provoquer une émotion profonde dans toute l'Algérie. La population française ne pourra pas admettre que figurent dans les mêmes droits politiques, mais soumis à des lois différentes... Par le jeu automatique des admissions successives, les électeurs musulmans auront avant peu la majorité en Algérie. Outre la monstruosité juridique d'une telle réforme, il ne fait pas de doute qu'elle portera à la souveraineté française en Algérie un coup mortel...¹⁴³

Le jour même, le député Saurin dépose à la Chambre un contre-projet visant à imposer le collège séparé. L'idée n'était certes pas neuve puisque elle avait été lancée dès le 9 mai 1936 par le sénateur Duroux, puis reprise par le député de la Seine, Pierre Taittinger le 8 décembre de cette même année. Le 2 février, Jacques Doriot, président du PPF et député de la Seine, présentait, lui aussi, une proposition quasi-similaire¹⁴⁴. « ***Ces propositions contredisaient le caractère spécifique du pouvoir législatif français, en créant deux catégories de députés, alors que ceux-ci, comme les sénateurs, ne représentent plus, après leur élection, tel ou tel élément de la communauté, mais la nation entière*** »¹⁴⁵. Mais, comme en ce qui concerne l'argumentation juridique sur la préservation du statut, les tenants de l'Algérie française ne semblaient pas être à une contradiction près pour faire échec à toute remise en cause du statu quo. Cette volonté maligne se fit jour en février lorsque l'abbé Lambert précisa que, dans l'esprit des hommes politiques d'Algérie, ces diverses propositions visaient à répondre au projet Viollette, mais que la solution d'un conseil consultatif serait, si possible, privilégiée.

En réponse, « la presse musulmane ridiculisa ces projets qui ne serviraient, disait-elle, qu'à faire nommer par l'Administration quelques figurants, 'des enturbannés muets' : le peuple algérien ne voulait ni des beni oui-oui, ni des 'gros guennours' au Parlement. Au fond les Algériens musulmans étaient désormais moins sensibles aux avantages d'une représentation parlementaire que séduits par la mystique égalitaire du collège unique [...] Le collège commun était plus qu'un instrument efficace, il était le symbole d'un avenir »¹⁴⁶.

¹⁴³ Le Temps, 1^{er} janvier 1937, p. 2.

¹⁴⁴ En fait, ils ne faisaient que reprendre une tradition ancienne, initiée par le député-maire de Constantine, Morinaud, en 1916. Elle consistait, dès que le principe d'exclusion raciale était remis en cause, à proposer des projets accordant des droits politiques, équivalents voire supérieurs à ceux des Européens, aux musulmans dans le but de faire capoter toute tentative d'assimilation politique réelle. En ce qui concerne la proposition Morinaud de 1916, elle intervenait dans le contexte de la première guerre mondiale à laquelle participaient des troupes et des travailleurs Indigènes, ce qui tendait à appuyer les projets de Clémenceau et Moutet en faveur de l'égalité politique au titre de 'l'impôt du sang'.

¹⁴⁵ Marie-Renée Mouton, *op. cit.*, p. 119.

¹⁴⁶ Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, *op. cit.*, p. 456.

Ainsi, au début de 1937, deux camps s'organisaient pour mener la première campagne pour le projet Blum-Viollette. D'un côté, les Européens d'Algérie qu'on peut diviser en deux entités complémentaires : d'une part les élus locaux, au premier rang desquels les maires d'Algérie, qui menèrent la bataille sur le terrain, le plus souvent dans l'excès, notamment dans la presse, afin d'encourager les antagonismes et de fédérer la population Européenne ; de l'autre, les parlementaires d'Algérie qui eurent pour charge de relayer, dans des termes plus empreints de modération, les positions des tenants du système colonial actuel auprès des parlementaires de la métropole et de l'opinion publique par le biais de la presse de France¹⁴⁷. Ces 'colons' furent ainsi, malgré eux, alliés aux nationalistes de l'ENA qui rejetaient également le projet.

Face à ce front du refus, hétéroclite mais néanmoins déterminé, la faible mobilisation des socialistes et des communistes et les divisions grandissantes du Congrès semblaient devoir ôter un peu de l'incertitude quant à l'issue des débats.

Le 4 janvier, se tenait à Alger un meeting du PPF. Le 5, les maires d'Oranie se déclarèrent opposés au projet Blum-Viollette et favorables au projet Saurin. Puis, le 15 janvier, l'ensemble des maires d'Algérie, réunis en session extraordinaire, se prononcèrent, à l'unanimité moins deux voix, contre le projet gouvernemental. Cependant, les Elus apportaient leur soutien au projet Viollette le 12 janvier, puis, lors d'une réunion du Congrès musulman à Alger, une centaine de militants étoilistes étaient expulsés pour bien marquer l'engagement auprès du gouvernement et contre le nationalisme¹⁴⁸. Fin janvier, l'action change de terrain, les protagonistes algériens se déplacent à Paris, puis, dans le sens opposé, le gouvernement et le Parlement lancent diverses missions d'enquête en Algérie¹⁴⁹. Si le 29 janvier, au Sénat, Léon Blum a tenu à rappeler la fermeté des intentions de son gouvernement, suite à l'interpellation alarmiste du sénateur Roux-Freissineng, on sentit poindre, malgré tout, l'amorce d'une reculade. A l'image de sa politique générale, le gouvernement entendait observer 'une pause'¹⁵⁰ en matière de réforme algérienne.

¹⁴⁷ « La presse française se montra moins passionnée [que celle d'Algérie]. Quatre ou cinq journaux seulement célèbrent le projet (*Le Populaire, L'Aube, La Croix, L'Oeuvre* et *L'Humanité*), cependant qu'un nombre sensiblement égal répercuta les slogans hostiles (*L'Action Française, L'Ami du Peuple, Le Petit Bleu* et *La Liberté*). La grande presse d'information ne prit pas parti, mais ne refusa pas ces colonnes à ceux qui les lui achetèrent. » *Ibid.*, p. 453. Ferhat Abbas révéla plus tard que le maire de Constantine, Morinaud, lui aurait avoué que la campagne de presse métropolitaine aurait coûté près de 200 millions de francs à la Fédération des maires d'Algérie.

¹⁴⁸ Le 26 janvier le gouvernement, amorçant une politique répressive, dissout l'Etoile Nord-Africaine.

¹⁴⁹ Ainsi, le ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, reçoit les maires d'Algérie le 7 février. Le 1^{er} mars, la commission d'enquête parlementaire chargée d'évaluer les effets du projet Viollette, présidée par le député socialiste Lagrossillière, part pour l'Algérie (elle en revient le 3 mai). Le 10 mars, les Elus rencontrent diverses personnalités du gouvernement et membres du Parlement. Enfin, le 24 mars, le sous-secrétaire d'Etat Raoul Aubaud se rend en Algérie.

¹⁵⁰ Dans un discours du 13 février, le premier ministre, pour rassurer les membres radicaux du Front populaire et apaiser les critiques de la droite, annonçait la nécessité d'observer une 'pause' dans les activités réformistes du gouvernement.

L'action gouvernementale parut alors ambiguë. En effet, **« en renvoyant [l'étude du projet Blum-Viollette] pour le fond à la commission du suffrage universel ¹⁵¹ [, au détriment de la commission 'Algérie, Protectorats et colonies', il] marque bien la portée nationale qu'il attache au projet » ¹⁵²** Pourtant, il ne soutient pas le projet de son ministre d'Etat ¹⁵³ et, quelques temps après son retour d'Algérie, le sous-secrétaire d'Etat Aubaud déclare à la presse qu'il faut, 'là-bas aussi faire la pause', puis qu' 'il faut faire en Algérie une politique d'autorité' ¹⁵⁴ . Ce discours a, aux oreilles des Algériens, des accents de déjà vu. Il rappelle des déclarations à peu près similaires du ministre Régnier en mars 1935. Visiblement, la position algérienne des radicaux n'a guère évolué et, même sous le Front populaire, l'ardeur assimilationniste des socialistes au gouvernement ne saute pas aux yeux ¹⁵⁵ , alors qu'en Algérie la situation est toujours aussi tendue.

Le 25 février, le Rassemblement National provoque l'agitation à Perrégaux et, le surlendemain, le gouverneur général Le Beau est contraint d'interdire toute réunion publique en Oranie pour une durée de quinze jours. En avril, les conflits sociaux persistent en Oranie et ailleurs dans le pays. Le 21, au Conseil général de Constantine, suite à des incidents entre élus Européens et Algériens, les membres musulmans, dont Ferhat Abbas et le Dr Bendjelloul, se retirent de l'assemblée. Le 27 avril, à Oran, alors que la commission d'enquête est sur le point de quitter la ville, des bagarres éclatent à la gare entre partisans du Front populaire et du Rassemblement national. Le 29 avril, le maire d'Oran, l'abbé Lambert est poursuivi en correctionnelle pour diffamation contre la République. Enfin, le 17 mai, lors d'un congrès organisé par le Parti Social Français (PSF) du colonel de la Rocque, de nouveaux incidents éclatent après un discours enflammé de l'abbé Lambert. Alors que partisans et opposants au projet Blum-Viollette monopolisent l'attention des médias, Messali Hadj fonde, le 11 mars, le Parti du Peuple Algérien (PPA), dont le siège sera transféré à Alger le 18 juin. Ce nouvel acteur va ajouter à la confusion régnant en Algérie, alors que le gouvernement Blum, qui tombe le 21 juin, n'a pas fait procéder au vote de la réforme promise et que, de fait, les partisans du statu quo sortent victorieux de cette première campagne pour le projet Blum-Viollette.

Ainsi, **« ni la mobilisation ni l'unité des partisans du projet Blum-Viollette ne furent [lors de cette première campagne, comme par la suite d'ailleurs,] à la hauteur de l'enjeu. Les capacités de ses adversaires furent bien supérieures » ¹⁵⁶** . Il n'était

¹⁵¹ Le 25 février 1937.

¹⁵² Marie-Renée Mouton, *op. cit.*, p. 119.

¹⁵³ D'ailleurs, le 26 février, le radical Baréty, très proche des milieux colons, fut désigné comme rapporteur du projet devant la commission du suffrage universel, par 13 voix contre 6 à Larguier, SFIO, vice-président de la Chambre.

¹⁵⁴ Déclaration faite le 9 avril 1937 au *Matin*.

¹⁵⁵ Le 5 mars, Raoul Aubaud et Maurice Viollette sont entendus par la commission du suffrage universel et, bien qu'ils y présentent des points de vues pour le moins divergents, aucune harmonisation des positions gouvernementales ne semble à l'ordre du jour.

¹⁵⁶ Jean-Louis Planche, *op. cit.*, p. 144.

pas question pour un gouvernement mis sous pression par la droite et qui avait à composer avec les réticences croissantes de ses alliés radicaux, d'affaiblir la solidarité gouvernementale pour un projet à ses yeux « *mineur et périphérique* »¹⁵⁷. La faveur accordée par le nouveau gouvernement Chautemps, le 30 juin, aux musulmans d'Algérie (le passage du nombre de leurs représentants aux délégations financières de 21 à 24) apparut dès lors comme une très maigre compensation. Le nouveau gouvernement prévoyait d'ailleurs l'envoi d'une nouvelle commission d'enquête qui partirait pour une tournée de 18 mois à travers l'ensemble des colonies¹⁵⁸, autant dire qu'avec la chute du gouvernement Blum la principale chance de voir aboutir le projet Viollette venait de passer.

De l'enlisement à l'échec définitif (juillet 1937-mars 1938)

Tous s'attendaient à ce que le projet vînt au vote avant le 8 juillet 1937, date de clôture de la session parlementaire. Des ministres le dirent officieusement à la délégation du Congrès. Mais le gouvernement s'aperçut que la Commission du suffrage universel s'était rendue aux arguments des adversaires du projet.¹⁵⁹

Ainsi, les promesses faites par le gouvernement, et ces membres socialistes en particulier, n'avaient pas été tenues. Lors de leur XXXIV^e congrès national, du 7 au 10 juillet 1937 à Marseille, « *les délégués de l'Algérie [...] se montrèrent très critiques vis-à-vis de l'inaction du gouvernement Blum. Le député Dubois apporta à la tribune 'la protestation unanime' des militants d'Oranie, Kessous celle du département d'Alger : 'A l'enthousiasme a succédé l'indifférence, à l'espérance la déception.' Le député Régis avoua : 'Ces atermoiements ont amené les masses indigènes à commencer à douter de nous'* »¹⁶⁰. Maurice Paz, bras droit du secrétaire général de la SFIO, Paul Faure, tenta alors de justifier la position du parti en arguant que « *la commission générale du parti [n'avait] jamais cru que le Front populaire allait appliquer le programme socialiste ; elle le pouvait d'autant moins que le programme du Front populaire, on pouvait le regretter mais c'était ainsi, était muet sur le sujet des colonies* »¹⁶¹. A quoi, non sans ironie, la gauche révolutionnaire du parti rétorqua que la répression des mouvements nationalistes, en particulier la dissolution de l'ENA, n'était pas non plus inscrite au programme du Front populaire. Se repliant sur le terrain du débat d'idée, la SFIO avouait son impuissance et se retirait du jeu, malgré la présentation devant la Commission Algérie, protectorats, colonies d'un rapport d'enquête

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 144.

¹⁵⁸ Notons à ce propos que ladite commission d'enquête, pourtant prévue dans le programme du Rassemblement populaire, ne fut jamais envoyée...

¹⁵⁹ *Jean-Louis Planche, op. cit., p. 146.*

¹⁶⁰ *Charles-Robert Ageron, L'Algérie algérienne, op. cit., p. 130. Autre signe que les temps avaient changé, le militant algérien, Bensalem fut arrêté à son retour du congrès.*

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 130.

plus qu'élogieux par le socialiste Lagrossillière¹⁶².

Dans ce contexte fort morose, les grandes tendances décrites précédemment poursuivaient leur développement. Le 9 juillet, le Congrès musulman se réunit pour la deuxième fois et conclut par une menace de démission au cas où le projet Viollette ne serait pas adopté avant la fin août, période à laquelle devaient se tenir les élections cantonales. Le 14 juillet, Messali Hadj, portant le futur drapeau algérien, défila à Alger à la tête d'un cortège de plusieurs milliers de musulmans. Cette dernière 'provocation' et le développement soutenu des mots d'ordres nationalistes en Algérie firent définitivement basculer le gouvernement Chautemps vers une politique répressive. Le 27 août, Messali ainsi que d'autres responsables du PPA sont arrêtés, le parti est officiellement dissous¹⁶³. Le 29 août, les Elus membres du Congrès tentent de jouer leur va-tout. Ils annoncent un mouvement général de démission de tous les élus musulmans¹⁶⁴. A la fin de l'été 1937, le nationalisme est ébranlé et le Congrès musulman n'a plus qu'une existence nominative suite à l'initiative séparée des Elus. Face à eux, les représentants Européens se concentrent sur leur travail de sappe à Paris et dans la population européenne de la colonie, se gardant, intelligemment, de toute démonstration extérieure de violence qui pourrait alimenter la peur du 'péril fasciste' en métropole. Le projet Blum-Viollette, mis en échec tant en France qu'en Algérie, va ressurgir à l'automne pour des motifs fort différents de ceux qui l'avaient amenés sur le devant de la scène quelques mois plus tôt.

Le projet Blum-Viollette revint à l'actualité à l'automne 1937, lorsque Chautemps chargea Albert Sarraut, ministre d'Etat, de coordonner la politique dans les pays d'Afrique du Nord¹⁶⁵. Le but de Sarraut était que ne fût pas affaibli le potentiel militaire de la France dans l'éventualité d'un conflit international. Il se montra sensible aux arguments des partisans du projet Blum-Viollette qui, à mesure de la montée des tensions internationales, en Méditerranée occidentale notamment avec l'engagement des fascistes italiens et des nazis allemands dans la guerre civile d'Espagne, n'avaient cessé de répéter que l'attachement des Algériens serait obtenu par une politique de réformes hardies. Sarraut demanda à la Commission du suffrage universel de reprendre ses travaux. Cela suffit pour répandre l'illusion qu'enfin le gouvernement passait à l'action.¹⁶⁶

Nous ne pouvons que souscrire à l'analyse faite ici par Jean-Louis Planche, d'autant plus qu'elle est corroborée par les propos rapportés par Ferhat Abbas¹⁶⁷ : la deuxième campagne pour le projet Blum-Viollette ne sera qu'une 'illusion', un baroud d'honneur pour les 'prépondérants' de l'Algérie qui savent, déjà, que la victoire leur est acquise.

¹⁶² Présenté le 9 juillet 1937, ce rapport préconisait l'adoption immédiate d'un projet Blum-Viollette largement étendu.

¹⁶³ Messali sera un peu plus tard condamné à deux ans de prison.

¹⁶⁴ 3000 élus du Constantinois renoncent à leur mandat pour protester contre le retard apporté à la discussion du projet Viollette ; le mouvement n'est pas, ou peu, suivi dans l'Algérois et l'Oranais suite à l'intervention de l'administration.

¹⁶⁵ *Le président du Conseil, Camille Chautemps, prit cette décision le 19 octobre 1937.*

¹⁶⁶ *Jean-Louis Planche, op. cit., p. 148.*

Début janvier, les Elus reprirent leur démission pour soutenir la démarche d'Albert Sarraut. Mais, lorsque le 13 janvier 1938 la Commission du suffrage universel consentit enfin à reprendre ses travaux, « **ni le Congrès musulman ni le Front populaire d'Algérie n'avaient plus l'existence ni la volonté qui leur eût permis de mobiliser. La répression avait repris avec une vigueur à la hauteur des peurs de 1936, et les Algériens recommençaient à mourir de faim sous les gouvernements de Front populaire aussi bien que dans le passé** »¹⁶⁸.

Le 8 février, la Fédération des maires d'Algérie annonça, à l'unanimité, la démission collective au cas où le projet Viollette serait voté. Ils envoyèrent, une semaine plus tard, une énième délégation à Paris, où ils furent reçus par Albert Sarraut, par la Commission du suffrage universel, par le Président Lebrun¹⁶⁹ et par les parlementaires d'Algérie, qui pilotaient toujours l'affaire en sous-main. Dans un dernier effort, Albert Sarraut se fit l'ardent avocat du projet devant la Commission¹⁷⁰, soutenu par une délégation des Elus reçue par cette même Commission le 24 février.

On eût pu croire que la partie était gagnée¹⁷¹ lorsque, le 3 mars, la Commission du suffrage universel, adopta le premier article d'un projet Blum-Viollette considérablement étendu¹⁷². Toutefois, le projet, qui s'était voulu 'sage et modéré' dans l'esprit de son concepteur, ne pouvait plus être accepté tant ses nouvelles proportions semblaient donner raison aux arguties les plus simplistes des colons¹⁷³. Le 6 mars, comme prévu, les maires d'Algérie entamèrent leur mouvement de démission¹⁷⁴. Le 9 mars, le

¹⁶⁷ Ferhat Abbas rapporte ainsi que, lors d'un entretien avec Albert Sarraut, ce dernier aurait avoué : « J'ai reçu, ces jours-ci, les adversaires du projet Viollette. Pendant plus d'une heure, j'ai fait valoir les arguments que vous venez de m'exposer. J'ai essayé de les convaincre en m'adressant à leur patriotisme, à leur raison et à leur cœur. J'ai dû convenir que ces messieurs n'ont ni patriotisme, ni raison, ni cœur, mais seulement un tube digestif. » in *Guerre et révolution d'Algérie : La Nuit Coloniale*, Julliard, Paris, 1962, p. 132.

¹⁶⁸ **Jean-Louis Planche, op. cit., p. 148.**

¹⁶⁹ Qui avait été lui-même par le passé l'un des thuriféraires du colonialisme 'à la française'.

¹⁷⁰ En effet, depuis l'éviction des socialistes du gouvernement (suite à la démission du premier gouvernement Chautemps le 13 janvier, reformé sans les socialistes mais avec leur soutien le 15), devenu ministre de l'Intérieur, il était le dernier soutien de poids du projet au sein du gouvernement (Maurice Viollette ayant lui aussi perdu son poste le 13 janvier).

¹⁷¹ Pourtant, le rapporteur du projet, Léon Baretty, avait conclu le 10 février dans son avis final à l'impossibilité d'accorder la citoyenneté à des individus relevant du statut coranique, il optait pour le statu quo en maintenant la nécessité d'abandon du statut comme préalable à l'obtention des droits politiques. La Commission ne put se départager (18 voix contre 18).

¹⁷² Marius Dubois nous en donne le texte le 14 février 1938 dans *Le Populaire* (p.2), « Sont admis à l'exercice des droits politiques des citoyens français sans qu'il en résulte aucune modification de leurs droits civils...les indigènes algériens français des trois départements de l'Algérie remplissant les conditions... ».

¹⁷⁴ Dès le vote du 4, les parlementaires d'Algérie, à l'exception des socialistes bien entendu, déclarèrent qu'ils démissionneraient si le projet venait à être discuté en session plénière à l'Assemblée.

gouvernement annonça l'ajournement *sine die* du projet ¹⁷⁵. Deux jours plus tard le deuxième gouvernement Chautemps tombait. Le second gouvernement Blum, entré en fonction le 13 mars, qui comptait pourtant Maurice Viollette dans ses rangs, n'eut guère de latitude dans ses choix tant l'invasion de l'Autriche par l'Allemagne (*Anschluss*, du 11 au 13 mars) appelait à une mobilisation de l'ensemble des forces du pays face à la menace d'un nouveau conflit européen. L'échec était définitif. Le 11 mars, les maires avaient cessé de publier dans la presse le compte-rendu journalier des démissions ¹⁷⁶. Le 22 avril, le gouvernement Daladier, qui succède au cabinet Blum le 12 avril, ayant assuré aux maires d'Algérie que le projet ne serait pas représenté, ceux-ci reprennent leurs démissions. Ferhat Abbas citera plus tard dans *La Nuit Coloniale* les propos que le président du Conseil Daladier ¹⁷⁷ lui tint alors :

Le Parlement est hostile au projet Viollette. Il ne lui semble pas que la citoyenneté française soit compatible avec le statut personnel musulman. Dans ces conditions, je ne peux rien dire. Je vous demande de m'aider, moi, à faire respecter l'ordre. Ne m'obligez pas à me servir des forces que la France possède. Car la France est puissante. ¹⁷⁸

Ce à quoi Ferhat Abbas répondit :

Le respect du droit de l'individu est plus important que le meilleur armement. La méthode qui consiste à faire naître des espoirs et à ne pas les satisfaire, à promettre et à ne rien donner, conduit au divorce. Le gouvernement en assumera la responsabilité devant l'Histoire. ¹⁷⁹

¹⁷³ L'adoption du premier paragraphe de l'article 1 fut acquise par 13 voix contre 10. Le nombre des bénéficiaires ayant été porté à près de 150 000 selon C.-R. Ageron (voire 200 000 pour J.-L. Planche), ce qui, pour le coup, mettait sérieusement la prépondérance européenne dans les élections en danger. Ahmed Koulakssis, parlant de la séance du 3 mars évoque 'un véritable dévouement' : « ' Ce sont les adversaires du projet qui cherchent à en étendre le nombre des bénéficiaires, en vue de le faire échouer' [dira le député communiste Cornavin]. Dès lors, personne ne veut être en reste d'un amendement. Même Dubois et Lagrossilière, habituellement vigilants, se laissent prendre à la manœuvre et y vont eux aussi de leurs récompense aux décorés de tous les ordres de la Légion d'honneur...Devant un tel spectacle, l'un des rares à rester lucide, Georges Mandel, ne peut que constater : 'Nous avons torpillé le projet'. » in *Le Parti Socialiste et l'Afrique du Nord de Jaurès à Blum*, Armand Colin, Paris, 1991, p. 280.

¹⁷⁵ Albert Sarraut demanda à Camille Chautemps de poser la question de confiance afin de faire voter le projet dans sa version initiale, ce que le président du Conseil lui refusa.

¹⁷⁶ Le gouverneur général télégraphia au gouvernement le 17 mars que « 92% des maires et adjoints spéciaux du Constantinois, 88% de ceux de l'Algérois et 58% de ceux de l'Oranie étaient démissionnaires [...] Il avertissait que 'l'antagonisme croissant qui oppose Français et Musulmans menace de se transformer en un effroyable conflit racial' [...] A son avis, 'un seul moyen, qui avait fait ses preuves, pouvait arrêter le dangereux processus, c'est la pause' » in C.-R. Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, op. cit., p. 463.

¹⁷⁷ Daladier avait toujours marqué son hostilité personnelle au projet.

¹⁷⁸ Ferhat Abbas, *La Nuit Coloniale...*, op. cit., p. 132.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 133.

Plus de seize ans avant le 1^{er} novembre 1954, ces propos semblaient renfermer, déjà, toutes les contradictions et les incompréhensions qui conduisirent à la guerre.

En réalité, en se mobilisant pour ce projet au début de 1937, l'opinion musulmane entendait obtenir tout autre chose que le droit pour une étroite élite, de participer à la représentation parlementaire. Elle voulait imposer une défaite décisive aux 'prépondérants', aux Français d'Algérie, parce que celle-ci était le gage de leur affranchissement [...] L'erreur de diagnostic de nombreux Français [de métropole] s'explique sans doute puisque les porte-paroles des 'évolués' assuraient que 'la revendication principale, c'est que l'Algérie devienne une province française' [...] Les seuls vainqueurs de ces luttes fratricides, ce furent à court terme l'administration coloniale et à long terme l'Etoile Nord-Africaine dont le nationalisme révolutionnaire séduisit les

B) Les réactions de la presse au projet Blum-Viollette (juin 1936-mars 1938)

Choix des titres, périodes traitées et objectifs de la recherche

Il existait en 1930 une quarantaine de quotidiens à Paris, la majorité d'entre eux étant des parutions politiques, de l'extrême gauche aux royalistes. Cette prépondérance de l'écrit partisan s'explique traditionnellement par la dépendance économique des organes de presse à l'égard des partis politiques, faute d'un tirage suffisant. La presse restait néanmoins, par son importance, le premier medium de la France des années Trente.

En Algérie, il existait également un grand nombre de quotidiens d'information tant chez les Européens que chez les Musulmans. Toutefois, en ce qui concerne ces derniers, on relève, depuis le début du développement de structures politiques proprement algériennes au milieu des années 1920, une véritable 'révolution de l'imprimé' qui accompagne, mais aussi permet, l'essor de ces mouvements. Cette forte extension de l'écrit est le signe d'une revivification de la culture musulmane et, plus généralement, d'un intellect algérien qui opère sa transition depuis les vecteurs traditionnels du savoir (zaouias, medersas...) vers les formes modernes de diffusion de la pensée (livres, pamphlets, opuscules, journaux, cercles culturels, en français ou en arabe, sur le sol algérien ou à l'étranger). « ***Incontestablement, [le genre] le plus prégnant, celui qui qualifie le mieux les intellectuels de la période et qui les différencie des simples érudits est l'article de presse. Les intellectuels qui ont marqué la période : un Ben Rahal, un Emir Khaled, un Ferhat Abbas, un Ben Badis, n'ont pas écrit de livres mais se sont fait connaître par leurs articles publiés dans la presse*** »¹⁸⁰.

Dès lors le choix des titres étudiés fut fait en fonction de trois critères principaux : leur ligne éditoriale, leur lectorat et leur disponibilité. Nous fûmes obligé d'emblée, à regret, d'exclure du champ de notre étude l'analyse des titres non-européens d'Algérie, faute

¹⁸⁰ Abdelkader Djeghloul, « La formation des Intellectuels Algériens modernes (1880-1930) » in *Lettrés, intellectuels, et militants en Algérie 1880-1950*, op. cit., 1988, p. 12.

d'archives. Afin de combler en partie ce manque ¹⁸¹ nous décidâmes donc d'opérer un choix en fonction de critères plus géographiques et politiques. Ainsi, nous arrê tâmes tout d'abord notre choix sur deux titres parisiens, dont l'un était tenu à l'époque pour la référence de la presse d'information (*Le Temps*) et l'autre était l'organe de presse officiel de la SFIO (*Le Populaire*), le premier devant nous permettre de 'prendre le pouls' du centre et de la droite modérée, le second nous donnant la possibilité d'analyser la stratégie d'un parti au pouvoir pour imposer, ou soutenir, une réforme dont il s'était fait le principal défenseur. Désireux de mesurer l'impact de la controverse qui entourait le projet Viollette en Algérie, nous choisîmes ensuite d'étudier l'un des principaux titres d'Algérie, *L'Echo d'Alger*, doublement intéressant en ceci qu'il fut plus modéré que bon nombre de ses concurrents et parce que, jusqu'à l'annonce du projet, ce journal, propriété du sénateur radical Duroux, fut solidaire du Front populaire. Il nous a ainsi paru éclairant d'observer le retournement progressif de ce journal au fil des mois, bel exemple de ce qui a été décrit comme la solidarité quasi-indéfectible des Européens face au péril de l'assimilation des masses musulmanes, ou du moins dans le cas présent de leurs élites. Enfin, nous avons décidé d'étudier un journal local, catholique et très conservateur, voire d'extrême-droite, *Le Nouvelliste de Lyon*, afin d'analyser l'ampleur de la campagne de presse organisée en métropole, jusqu'à l'échelle locale, semble-t-il, par les élus Européens d'Algérie. Ce dernier titre pourra par ailleurs nous permettre d'entrevoir la nature et l'importance de l'information diffusée à une partie de la population française moins politisée ou moins cultivée que celles du *Populaire* ou du *Temps*.

Etant donné la durée des débats autour du projet Blum-Viollette, nous avons été contraint d'opérer une sélection des périodes étudiées, en tentant de focaliser notre attention sur les moments essentiels. Ainsi, nous avons retenu trois 'étapes' principales (qui recoupent celles entrevues dans la première partie de ce travail), à savoir : premièrement, la mise en place du Front populaire et les remises en cause du système colonial qu'elle entraîne (de début juin à début août 1936) ¹⁸² ; deuxièmement, la première campagne pour le projet Blum-Viollette, jusqu'à son enlèvement (fin décembre 1936 à début juillet 1937) ¹⁸³ ; troisièmement, la deuxième campagne pour le projet et son échec définitif (janvier à mars 1938) ¹⁸⁴ . Nous avons donc épluché systématiquement environ douze mois de parution de ces quatre quotidiens. Au cours de notre étude de la presse, ou au travers des livres lus, nous avons également été amené à consulter des articles sortant de ces périodes pré-définies. Ainsi, nous citons, par exemple, des articles du

¹⁸¹ Nous avons eu, bien qu'indirectement, accès à un certain nombre d'articles de cette presse algérienne d'opinion au travers d'études qui lui ont été consacrées ou par le biais de livres écrits par certains des intéressés et qui reprennent, pour partie ou totalement, des articles écrits par eux au moment des faits. Voir, en particulier dans notre bibliographie les ouvrages de Ferhat Abbas, Charles-Robert Ageron, Jacques et Augustin Berque, Omar Carlier, Claude Collot et Jean-Robert Henry, Charles-André Julien, Mahfoud Kaddache, Ahmed Koulakssis, Ali Mérad, André Nouschi, Benjamin Stora et Zakya Daoud, et Jean-Claude Vatin.

¹⁸² Du XXXIII^e congrès national SFIO au retour de la délégation du Congrès musulman en Algérie.

¹⁸³ Du dépôt du projet au XXXIV^e congrès national SFIO.

¹⁸⁴ Du retour du projet au premier plan à son ajournement *sine die*.

Temps, du *Populaire* et de *L'Echo d'Alger*, parus entre août et début décembre 1936, car ils se rapportent à des développements précis, sans que ces périodes aient fait l'objet d'une étude systématique.

Après avoir exposé les motifs qui ont commandé au choix des titres et des périodes étudiées, il convient de s'arrêter maintenant sur les objectifs de cette recherche. Précisons tout d'abord que la nature restreinte de ce travail ne saurait nous permettre de prétendre tirer des conclusions générales sur le traitement du projet Blum-Viollette dans la presse non-musulmane de France et d'Algérie au temps du Front populaire. Néanmoins, grâce aux choix opérés, nous devrions pouvoir apporter de nouveaux éclairages sur : la nature et l'ampleur du soutien socialiste au projet Blum-Viollette ; le niveau d'information et l'engagement politique du *Temps* sur la question coloniale, plus particulièrement ici en ce qui concerne l'Algérie ; la nature l'ampleur et les techniques de propagande mis en œuvre par les élus Européens d'Algérie dans l'objectif de fédérer les populations non-musulmanes contre le projet Blum-Viollette, ainsi que les raisons de cette entreprise ; enfin, les moyens employés pour convaincre les masses métropolitaines, traditionnellement indifférentes aux questions coloniales, du bien-fondé de la démarche visant à préserver le statu quo en Algérie, dans l'intérêt de la France. Nous décomposerons donc notre analyse de chacun des titres en trois temps : présentation du journal ; traitement de l'information relevant ou se rapportant au projet Blum-Viollette ; essai de conclusion et d'ouverture. Il est important de remarquer que, dans ce dernier temps de l'analyse, nous porterons notre attention aussi bien sur l'information diffusée par les différents titres que sur ses manques qui sont certainement autant, si ce n'est plus, éclairants sur la démarche globale de leur entreprise médiatique. Une fois ce travail effectué, nous tenterons de présenter une grille générale d'analyse des différents discours se rapportant au projet.

1)Le Populaire

a) Présentation du journal

Au lendemain du Congrès de Tours, qui entérinait fin décembre 1920 la séparation des socialistes et de ceux qui devenaient alors les communistes¹⁸⁵, la SFIO se trouvait privée de son organe de presse¹⁸⁶. Elle opta alors pour *Le Populaire*, dont le titre complet fut changé en *Le Populaire – Organe central du Parti Socialiste (SFIO)*.

¹⁸⁵ La division se fit sur la question de l'adhésion à la troisième Internationale, dite Internationale Communiste. Comme l'a révélé l'analyse historique, la séparation ne se fit pas entre une droite et une gauche du Parti Socialiste, la ligne de rupture s'opérant plutôt par le centre du parti. Ceux qui décidèrent de rester socialistes se groupèrent derrière Léon Blum qui avait ardemment défendu la préservation de la 'vieille maison socialiste' contre 'l'illusion bolchevique'. Au lendemain du Congrès de Tours, la majorité des élus optait pour le PS-SFIO et la majorité des militants pour l'adhésion au PC-SFIC, ce qui contraignit les uns et les autres à une profonde et longue phase de réorganisation qui dura, selon les analyses, jusqu'au milieu des années Vingt, voire au début des années Trente.

¹⁸⁶ Jusque là, *L'Humanité* était le quotidien officiel de la SFIO.

Le quotidien compte entre six et huit pages, les articles étant disposés sur sept colonnes, la maquette¹⁸⁷ du journal peut être rapidement décrite comme suit :

- En première et deuxième pages, on trouve les grands titres et les développements principaux qu'ils appellent, ainsi que des photos. Egalement en première page, presque quotidiennement, des caricatures politiques d'actualité, tandis qu'en deuxième page est établie une revue de presse, critique ou laudative selon les cas.
- En troisième page sont exposées les 'Nouvelles Internationales'.
- La quatrième page présente deux articles longs ainsi qu'une chronique 'Spectacles' et un roman par épisode¹⁸⁸, elle peut être considérée comme la page 'culture' du journal.
- La cinquième page traite des sports et des actualités radiophoniques et boursières. On y trouve également des publicités.
- La sixième et dernière page -les septième et huitième pages ne figurant au journal qu'en cas d'actualité chargée- est consacrée aux articles se rapportant au Parti et aux nouvelles syndicales.

A l'avènement du Front populaire, le 'directeur politique' du journal était Léon Blum lui-même, véritable héritier de Jaurès au Parti Socialiste et son principal idéologue, du moins de sa ligne 'moyenne et centrale'. Ainsi, bien que Léon Blum, devenu président du Conseil, déléguât ses fonctions le 21 juin 1936 à Bracke¹⁸⁹, il peut être admis que le titre exprime, de manière générale, la position moyenne au sein du parti¹⁹⁰. Différents traits de la pensée et de la personnalité de Blum se retrouvent ainsi transposés dans la ligne éditoriale du *Populaire*. En ce qui concerne notre propos, ce sont principalement l'optimisme 'acharné' et le discours consensuel, du moins vis-à-vis des alliés du Parti. Durant la période de Front populaire, le journal parla toujours des communistes comme de 'frères égarés' et des radicaux comme de 'fidèles alliés', en reportant principalement le blâme des échecs successifs sur les 'forces réactionnaires', ce qui pouvait sembler logique quand on sait que l'union de la gauche s'était faite, essentiellement, sur le motif de la 'République en danger' et sur la 'nécessité de réformer socialement et institutionnellement' une France sclérosée¹⁹¹.

¹⁸⁷ La présentation faite ici établit la maquette générale du *Populaire*, des variations pouvant parfois intervenir.

Le Populaire, journal du parti socialiste, présente, c'est une nécessité

¹⁸⁸ Le genre étant alors très prisé des lecteurs, tous les journaux quotidiens d'importance en publiaient, y compris le très austère *Temps*.

¹⁸⁹ Il devait les reprendre le 2 mars 1938, quelques semaines après la chute du premier gouvernement Chautemps, marquée par l'éviction des socialistes (il perdit lui-même son poste de vice-président du Conseil).

¹⁹⁰ Ce qui révèle en partie, sans toutefois prétendre à une généralisation abusive de l'idée, l'influence de Blum au sein du parti (cf. à ce propos les ouvrages déjà cités de Ahmed Koulakssis et Charles-André Julien et les articles non-encore vus de Manuela Semidei et Gilles Morin).

¹⁹¹ La volonté de réforme institutionnelle étant tout particulièrement développée dans *Le Populaire* par le biais de critiques de plus en plus acerbes adressées au Sénat.

quasi-ontologique, une vision partisane de l'actualité. Par exemple, en ce qui concerne la guerre civile espagnole, à partir de la mi-juillet 1936, le journal ne fait jamais état des avancées franquistes. Il saisit chaque occasion de louer les victoires républicaines, amenant ainsi le lecteur à penser que le *Frente Popular* gagne la guerre, ce qui, les premiers mois d'incertitude passés, est peu 'plausible'¹⁹². La remarque s'applique également à l'action du premier gouvernement Blum, en particulier au projet Blum-Viollette, à cette différence près qu'ici, d'un point de vue critique, il est aisé de remarquer le blocage persistant de la réforme par la récurrence des mêmes discours d'intention, voire d'auto-satisfaction par rapport à ces intentions, qui sont tenus au lecteur tout au long de la période. Généralement parlant, la faillite dans les faits est imputée aux agissements des 'fascistes' et des 'réactionnaires', en Algérie comme en France¹⁹³. De plus, l'ensemble des phénomènes liés au problème algérien est vu à travers un prisme socialiste et français (de métropole) qui est, au mieux, déformant et simpliste, au pire, contre-productif et trompeur. Le caractère peu sérieux, voire malhonnête à la limite, de ce traitement de l'information conduisit l'historien Charles-Robert Ageron à critiqué vertement le journal en des termes peu empreints d'aménité:

On pourrait penser que les spécialistes des questions coloniales se donnèrent pour tâche d'expliquer aux militants, aux lecteurs du Populaire notamment, la réalité de la situation algérienne. Or ce journal quotidien fut, il faut le dire, inégal à ses responsabilités : vite effrayé, il insista sur les grèves algériennes et les incidents auxquels elles donnèrent lieu. Sommairement, il expliqua le malaise algérien par la seule mise à l'écart de l'élite¹⁹⁴, justifiée par un 'péril musulman créé de toutes pièces'. Ses informations furent insuffisantes. S'il présenta le Congrès musulman, bien qu'en termes inexacts¹⁹⁵, il ne rendit pas compte de la réunion du stade d'Alger au cours de laquelle Messali réclama l'indépendance¹⁹⁶. Les articles optimistes et faux du député Marcel Régis faisaient croire à une intégration enthousiaste : mais malgré les 'Lumières sur l'Algérie' qu'il décrivait avec complaisance, le Populaire dut annoncer les drames [...] Sans aucune preuve, cette 'succession d'attentats'¹⁹⁷ fut attribuée aux Croix de Feu. D'autre part, pour rendre les oulémas plus sympathiques aux militants, le journal tut leurs déclarations nationalistes et les présenta comme 'recrutés presque exclusivement parmi les élèves des écoles du Caire et de Paris' (sic). Enfin, le

¹⁹² On voit là également une marque de l'optimisme 'jusqu'au-boutiste' que nous évoquions précédemment.

¹⁹³ Citons à titre d'exemple deux titres d'articles parus respectivement les 7 et 13 juin 1936 : « Près d'Oran, des Croix de feu attaquent à coups de poignards des antifascistes qui regardaient une procession » (p. 4) et « Les 'policiers auxiliaires' Croix de feu sont emmenés au violon - et la rue parisienne est débarrassée des agitateurs » (p. 3)

¹⁹⁴ L'auteur fait ici référence à l'élite musulmane que le projet Viollette visait à intégrer dans le 'corps français'.

¹⁹⁵ Nous y reviendrons.

¹⁹⁶ Ou, plus précisément, plaça la revendication comme aboutissement de sa démarche politique (il se montrait prêt à accepter de profondes réformes transitoires en vue de préparer l'indépendance).

¹⁹⁷ L'auteur fait ici référence à l'assassinat du muphti d'Alger le 4 août 1936 et aux troubles qui s'ensuivirent.

Populaire désigna aux socialistes quelques commodes boucs émissaires : 'Les gros propriétaires européens et musulmans en majorité fascistes', 'l'abbé Lambert qui a allumé la guerre civile' et 'la direction des Affaires indigènes dont l'attitude aggrave le mécontentement des masses laborieuses'. Le correspondant du Populaire à Alger, Charles Akoun, caricaturait les données du problème algérien : 'Soixante familles et leurs clientèles qui représentent au maximum 50 000 individus contre le reste de la population confondue, soit près de six millions d'êtres humains'. Conscient de la lenteur des réformes il criait trop tôt au sabotage et demandait au Conseil national de novembre 1936 l'épuration des cadres des grandes administrations.¹⁹⁸

Le tableau ainsi dépeint, nous nous attacherons à établir la pertinence de l'analyse faite par Charles-Robert Ageron, tout en essayant de l'étendre et de la préciser.

b) Le Populaire et le projet Blum-Viollette au temps du Front populaire

Le projet Blum-Viollette, bien que conçu par un socialiste indépendant, fut principalement présenté et soutenu, au Parlement comme devant l'opinion publique, par la SFIO, du moins jusqu'à l'éviction des socialistes du gouvernement en janvier 1938¹⁹⁹. Dès lors, on aurait pu penser que l'organe officiel de presse de ce parti soutiendrait avec force ce projet. Il n'en fut rien. Sur la période étudiée, nous avons ainsi relevé un total de 49 occurrences (38 articles et 11 brèves ou encarts) dont 13 seulement figuraient en première page²⁰⁰. Pour un projet qui fut présenté comme « *une grande réforme* »²⁰¹, le bilan est maigre. Détaillons maintenant l'ampleur et la teneur de cette 'propagande' socialiste période par période.

De juin à août 1936 : promesses et accusations

Le 29 mai, à la veille du début du XXXIII e congrès national SFIO, *Le Populaire* publiait un article de Charles-André Julien qui devait, pensait-on alors, donner le ton de la future politique coloniale du Front populaire. Citons-en quelques extraits :

Les partis de gauche ont, par indifférence, laissé leurs adversaires pervertir l'idée coloniale comme le patriotisme. L'émancipation des peuples est réduite, aujourd'hui, à une clause de style dont sourient les initiés et le mot colonisation est devenu synonyme de servitude. C'est dans les rangs des deux cents familles que se recrutent les maîtres de la France d'outre-mer [...] La besogne de salubrité publique, qui sera l'œuvre essentielle du nouveau gouvernement, est attendue, dans les colonies, avec un espoir fiévreux. La commission d'enquête, prévue dans le programme du Front populaire, décevrait si elle ne présentait des

¹⁹⁸ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne...*, op. cit., pp. 128-130.

¹⁹⁹ Comme l'indique d'ailleurs la double signature sous laquelle fut présenté le projet.

²⁰⁰ Voir les statistiques données en annexes.

²⁰¹ Titre d'un article écrit par le député d'Alger, Marcel Régis, figurant en première page le 17 janvier 1937. Pour plus de détails sur les diverses occurrences citées, se reporter aux tables données en annexes.

garanties nouvelles [...et] un bilan objectif qui serve de base à une politique hardie de réformes [...] Il est donc nécessaire d'éliminer, et cela sans tarder, les hauts fonctionnaires les plus représentatifs de la politique de répression [...] Que les chefs de service qu'on pourrait remplacer, à l'Intérieur, aux Affaires étrangères et aux Colonies, soient avertis que l'ère du sommeil, de l'aveuglement ou de la complicité a pris fin [...] Des mesures urgentes s'imposent : d'abord une amnistie, sans bavures ni réticences, capable d'inspirer une véritable confiance, puis le rétablissement des libertés publiques, dont Français et surtout indigènes, ont été graduellement privés. Liberté de presse, de réunion, d'association, d'opinion ; droit de libre circulation ; suppression des codes de l'indigénat, telles sont les revendications qui s'élèvent partout [...] Rien ne saurait, en effet, être fait si l'on ne brise résolument les vieux cadres pour rompre avec les traditions [...] Les questions économiques se poseront [aux colonies] avec plus d'acuité qu'en France à cause d'injustices plus flagrantes. Il n'y a pas de politique 'impériale' possible, car les colonies françaises sont loin de posséder les ressources qu'une propagande intéressée leur attribue [...] Regardons l'avenir en face. La seule justification morale de la colonisation serait de préparer, sincèrement, l'indépendance des peuples indigènes. Comment pourra-t-on faire si l'on continue à réserver à une minorité souvent infime de Français la majorité des sièges dans les assemblées élues des colonies ?²⁰² [...] Le Front populaire ne peut pas faire des miracles en matière coloniale [...] Mais il faut qu'il ne méconnaisse ni la gravité du problème ni l'urgence des décisions. Si des indigènes déçus se livraient à des manifestations violentes, à l'instigation d'agents provocateurs, ses adversaires tenteraient, à coup sûr, d'ameuter contre lui l'opinion publique au nom des intérêts sacrés de la France.²⁰³

Ce long article nous éclaire à plus d'un titre sur les contradictions internes et externes de la SFIO en matière coloniale. Tout d'abord, la situation est décrite comme dramatique, il s'ensuit que les réformes devront atteindre un niveau jamais vu jusqu'alors. Si l'auteur note que l'on ne pourra pas 'faire de miracles', il soutient et encourage néanmoins les espoirs des peuples colonisés, en proposant toute une série de réformes immédiatement applicables²⁰⁴. Le Front populaire n'ayant pas fait mention des réformes envisagées dans les colonies, il y a fort à penser que les alliés radicaux, qui seront d'ailleurs sévèrement mis en cause lors du congrès de la salle Huyghens²⁰⁵, ne souhaitent pas

²⁰² Nous soulignons.

²⁰³ Article reproduit intégralement dans C.-A. Julien, *Une pensée anticoloniale*, op. cit., pp. 97-101.

²⁰⁴ Mesures qui seront reprises et étendues dans la motion coloniale votée par le congrès socialiste, voir en annexes « *La motion sur la problème colonial* », *Le Populaire*, 3 juin 1936.

²⁰⁵ Le délégué indigène Tahrat déclara ainsi : «Ce qui fausse la situation politique en Algérie c'est que toutes les mesures d'exception qui y ont été prises l'ont été par des membres du parti radical. Ce qui jette sur les partis de gauche un discrédit général. », *Le Populaire*, 1^{er} juin 1936, p. 4. Dans ce même article, la critique est reprise et amplifiée par le député Régis : « Jusqu'à présent, dit-il, rien n'a été fait parce que jusqu'à ce jour on a confié les destinées de ce pays à des personnes incapables du parti radical-socialiste. Nous ne voyons qu'un seul remède à cet état de choses : mettre des socialistes à la tête des régions nord-africaines... », *Ibid.*

s'engager sur un tel train de mesures. Par ailleurs, en affirmant que 'la seule justification morale de la colonisation serait de préparer, sincèrement, l'indépendance des peuples indigènes', Charles-André Julien soulevait la question fondamentale qui devait tarauder la SFIO durant toute la période ²⁰⁶, voire au-delà. En effet, au cours du congrès le délégué musulman Tahrat devait proclamer que **« les fédérations algériennes sont unanimes à réclamer l'assimilation progressive des populations algériennes [...] Les Musulmans d'Algérie n'aspirent pas du tout à l'autonomie, ce qu'ils veulent c'est l'égalité entre chrétiens et musulmans. Il n'y a aucun nationalisme algérien »** ²⁰⁷. L'antagonisme des deux positions était de taille. Il divisa, plus qu'on ne l'a laissé entendre, la SFIO. Quoi qu'il en soit, la 'ligne' présentée par le *Populaire* fut celle de l'assimilationnisme, avec pour corollaire le soutien au projet Viollette ²⁰⁸.

Au cours de ces premières semaines de gouvernement socialiste, le *Populaire* allait faire montre d'une 'légèreté' peu attendue dans son analyse des événements algériens, qui suffirait à elle seule à justifier la critique élevée par Charles-Robert Ageron. Le 9 juin, l'envoyé spécial du journal à Alger, Charles Akoun, publiait un article consacré au Congrès musulman. Ce papier est, il faut bien le dire, un condensé d'approximations et d'erreurs. Le ton est donné dès le sous-titre : **« Plus de 1700 délégués régulièrement mandatés ont établi les cahiers des revendications indigènes »** ²⁰⁹; or ils n'étaient qu'une soixantaine (!) selon toutes nos autres sources. Un peu plus loin, le journaliste attribue au **« succès du Front populaire aux élections [la création du] climat favorable au Congrès musulman »** ²¹⁰, et persiste peu après dans cette veine en plaçant ses mots dans la bouche de son voisin : **« Quand l'orateur se place à gauche, le problème est traité, et quand il est à droite, le problème est noyé !(sic) »** ²¹¹. Après l'autosatisfaction, les approximations reprennent. Les Oulémas sont décrits comme

²⁰⁶ En réalité, cette question était à l'ordre du jour depuis que, lors de la création de la Troisième Internationale, Lénine avait défini comme huitième condition d'adhésion (sur 21) que 'tout parti appartenant à la IIIe Internationale a pour devoir de dévoiler impitoyablement les 'prouesses' de 'ses' impérialistes aux colonies, de soutenir, non en paroles mais en fait, tout mouvement d'émancipation dans les colonies, d'exiger l'expulsion des colonies, des impérialistes de la métropole etc.'. Si la SFIO n'a pas adhéré à la IIIe Internationale elle a, néanmoins, jusqu'à la fin des années Vingt, défendu, verbalement tout au moins, l'idée de l'inévitable émancipation des peuples colonisés. Durant les années Trente elle réorienta sa vision coloniale au profit de l'assimilation. Nous y reviendrons plus loin.

²⁰⁷ *Le Populaire*, 1^{er} juin 1936, p. 4.

²⁰⁸ Ce projet, bien que laissant la voie à une émancipation à très long terme ouverte, s'opposait alors franchement au nationalisme algérien. Mahfoud Kaddache écrit d'ailleurs que : « L'objectif [du projet] est clair : faire oublier le nationalisme algérien, faire prévaloir la civilisation française et détacher, en la liant définitivement à la France, l'élite de la masse même. » in *Histoire du nationalisme algérien, op. cit.*, p. 408.

²⁰⁹ *Le Populaire*, 9 juin 1936, p. 4.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ *Ibid.*

des « **prédicateurs de mosquée [qui] eurent surtout pour but de marquer avec précision la séparation qui existe entre l'ordre politique et l'ordre religieux (sic)** »²¹², et certains préjugés se font jour, « **Et quand on songe que le discours prononcé [sur l'égalité des droits] l'était en langue arabe, cela laisse imaginer l'émotion profonde qu'il pouvait créer** »²¹³. Enfin, sous l'en-tête de chapitre « **Voix discordante** »²¹⁴, Ferhat Abbas, dont on apprend que « **les coquetteries avec les Croix de feu ont défrayé la chronique il y a un peu plus d'un an** »²¹⁵, aurait eu à subir l'opprobre des participants au Congrès : « **L'assemblée des délégués ne permit pas à l'orateur de continuer son discours de factieux ! Elle lui imposa silence, signifiant ainsi comment le problème [fasciste] était identique pour le peuple d'Algérie et pour le peuple de France** »²¹⁶.

En juillet 1936, devant la montée des tensions entre partisans du Rassemblement national et soutiens du Front populaire, le *Populaire* devait constater les faits²¹⁷ tout en les attribuant, abusivement, au seul abbé Lambert, maire d'Oran²¹⁸. Le journal fit rapidement part de la rencontre entre Léon Blum et les délégués du Congrès musulman, en reproduisant, in extenso ou presque, le communiqué officiel diffusé par la présidence du Conseil²¹⁹. Toutefois, dans un article signé Magdeleine Paz, le 22 juillet, il faisait montre d'une volonté réelle d'information sur la situation dramatique des colonies²²⁰, cherchant à s'opposer à cette

curieuse indifférence que provoquent les choses éloignées dans le temps ou

²¹² *Ibid.*

²¹³ *Ibid.*

²¹⁴ *Ibid.*

²¹⁵ *Ibid.* L'histoire est néanmoins vraie puisqu'en 1935, Ferhat Abbas avait eu recours au soutien des voix Croix de feu pour être élu conseiller général à Sétif. L'affaire devait le suivre pendant plusieurs années.

²¹⁶ *Ibid.* On voit ici un exemple parfait de transposition des visions socialistes, anti-ligues en l'espèce, au Congrès musulman. Aucun des auteurs que nous avons étudiés ne mentionne ce fait, pas plus qu'Abbas lui-même. Il est permis de douter de cette histoire, d'autant plus que le Congrès désigna Abbas comme représentant auprès du gouvernement en juillet 1936.

²¹⁷ « Une fois encore l'Algérie est le théâtre d'événements sanglants », *Le Populaire*, 1^{er} juillet 1936, p. 2. Voir article en annexes.

²¹⁸ « Où sont les responsables des troubles d'Algérie ? », *Le Populaire*, 3 juillet 1936, p. 4, « L'abbé Lambert maire d'Oran a déclenché la guerre civile », *ibid.*, 6 juillet 1936, p. 2, et « L'abbé Lambert prêche la guerre civile dans le département d'Oran », *ibid.*, 18 juillet 1936, p. 2. Les deux derniers articles cités étant signés par le député socialiste d'Oran Marius Dubois. Voir articles en annexes.

²¹⁹ *Le Populaire*, 23 juillet 1936, p. 3. Voir plus haut p. 31.

²²⁰ A l'image de l'article déjà cité de C.-A. Julien.

l'espace [...et clamant qu'il] n'est pas un socialiste qui soit en droit de se désintéresser du problème colonial [...et qu'alors la] première démarche à faire, c'est de donner à chaque militant une conscience claire de ce qu'est la colonisation [...] Il faut qu'il se rende compte de la diversité des colonies [...] Il faut le mettre en face des arguments qui tendent à justifier le colonialisme, et qu'enfin, venant à l'œuvre utile, il puisse se déterminer son attitude et son action en face du drame colonial.²²¹

Cet engagement à éclairer la conscience des militants socialistes à la lumière des réalités coloniales ne fut, on peut le regretter, suivi que de peu d'effets. Le 29 juillet, dans un article justement intitulé « *Lumières sur l'Algérie* », Marcel Régis se faisait le thuriféraire de la politique socialiste en Algérie, et en particulier des bonnes relations entretenues avec le Congrès musulman²²². Il annonçait également, bien qu'indirectement, le soutien socialiste au projet Blum-Viollette en déclarant :

Les causes du malaise musulman ? On les trouve dans l'application d'une politique périmée, dans la formation d'une élite tenue à l'écart de la famille française, dans la création d'un péril musulman, inventé de toutes pièces pour étouffer les doléances de cette élite dans le désir net d'assimilation (disparition de toutes les lois d'exception, représentation indigène)²²³, ***dans des conditions économiques inacceptables dans un pays civilisé.***²²⁴

Pour Régis, l'Algérie c'est la France, et, pour traduire l'idée dans les faits, il convient de cesser la « ***politique de 'compartimentage' [...d'] intégrer dans l'administration générale du pays, trois départements de plus, telle est la solution réclamée par tous*** »²²⁵.

Persistant dans sa vision partielle des événements d'Algérie, le *Populaire* publiait, le 12 puis le 23 août, deux articles qui rejetaient la faute des troubles sur les « ***précédents gouvernements*** »²²⁶ et surtout sur les « ***troupes du colonel de la Rocque qui ne négligent aucune occasion d'aviver les querelles religieuses*** »²²⁷, les « ***gros propriétaires Européens et Musulmans, en majorité fascistes, qui entendent***

²²¹ « *Le problème colonial et le parti socialiste* », *Le Populaire*, 22 juillet 1936, p. 4.

²²² « Je viens de vivre une semaine heureuse avec mes amis Algériens, délégués à Paris par le Congrès musulman. J'ai partagé leur joie, compris leurs espoirs et je veux dire ici au parti tout entier, et aux représentants du Front populaire, la reconnaissance de ces hommes [...] Oh ! J'entends bien, camarades de France, que vous allez vous étonner des termes employés et croire à je ne sais quelle facile démagogie : Erreur, amis, je n'exagère point et je dois répéter ici –au nom de tous nos amis indigènes qui ont la mémoire fidèle– que certaines comparaisons se sont imposées à leur esprit et qu'il répètent maintenant avec enthousiasme : 'Il y a quelque chose de changé ! ! Que louanges en soient rendues à nos frères socialistes, à nos amis du Front populaire ! » *Le Populaire*, 29 juillet 1936, p. 5.

²²³ *Nous soulignons.*

²²⁴ *Le Populaire*, 29 juillet 1936, p. 5.

²²⁵ *Ibid.*

²²⁶ *Ibid*, 12 août 1936, p. 1.

conserver coûte que coûte leurs privilèges [...et] un directeur des affaires indigènes dont l'attitude aggrave le mécontentement des masses laborieuse »²²⁸. Face à ces 'bourreaux des libertés', on trouve un « **peuple musulman foncièrement démocrate, qui demande la suppression de toutes les lois d'exception et l'égalité des droits** »²²⁹. Les faits, simplifiés à l'extrême, en devenaient caricaturaux, voire tout bonnement faux, à l'image de la nouvelle erronée qui donnait son titre à l'article du 12 août (« **Après le muphti d'Alger celui de Constantine sert de cible aux fanatiques musulmans** »²³⁰), ou encore de l'annonce 'prophétique' relevée dans cet article : « **A peine de connaître une Saint Barthélemy musulmane (sic), il est temps de mettre hors d'état de nuire les factieux algériens...** »²³¹

De décembre 1936 à juillet 1937 : le soutien socialiste face à ses responsabilités

Le 9 décembre 1936, plus de trois semaines après l'annonce officielle du dépôt du projet Viollette au Parlement, le *Populaire* faisait paraître un article signé par Marcel Régis présentant ledit projet. Il y reprenait, succinctement, l'argumentation morale et juridique développée par Maurice Viollette dans son ouvrage *L'Algérie vivra-t-elle ?*, avant de conclure triomphalement :

La cause, en droit et en équité, est entendue ! La représentation des indigènes au Parlement français, avec collègue unique, sans abandon du statut personnel telle est la solution que nous préconisons.²³²

Après avoir négligé de signaler et le dépôt définitif du projet Blum-Viollette et la rencontre organisée par Léon Blum avec les parlementaires algériens, le *Populaire*, publiant une interview de M. Viollette, titrait en première page, le 7 janvier, « *Vingt mille indigènes vont devenir français* ». Les sous-titres, quant à eux, indiquent les objectifs de la réforme et la lutte qui s'annonce : « **L'Algérien est Français, mais il ne consent pas à être un demi-Français (sic)** » ; « **La réforme proposée est la réalisation d'une promesse faite depuis vingt ans** » ; « **La création de deux collèges électoraux distincts, réclamée par les agitateurs fascistes, entraînerait la guerre civile en Algérie** »²³³.

²²⁷ *Ibid.*

²²⁸ *Ibid.*, 23 août 1936, p. 4. Le journaliste se permettait également d'ajouter à la liste des ennemis du peuple algérien un « *groupement parisien qui s'affirme séparatiste et réclame l'émancipation du 'peuple arabe'* ». Cette occurrence imprécise se rapporte bien évidemment à l'ENA et constitue le premier exemple (algérien s'entend) d'affirmation anti-nationaliste du *Populaire*.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ *Ibid.*, 12 août 1936, p. 1. Notons toutefois que, si les Croix de feu étaient, semble-t-il, accusés à tort, les Oulémas étaient quant à eux *disculpés*.

²³¹ *Ibid.*

²³² *Ibid.*, 9 décembre 1936, p. 5.

L'interview justifie le projet, tout en rejetant les contre-projets visant à faire adopter le principe du double collège, qui « **entraînerait la guerre civile en Algérie à bref délai** »²³⁴, avant que le journaliste ne conclue : « **Ainsi, le gouvernement de Front populaire, ne fait que tenir des promesses répétées depuis longtemps. Mais il les tient...Les indigènes ont en effet donné la preuve que l'on pouvait compter sur eux** »²³⁵. Dans cet article, trois traits essentiels du soutien socialiste au projet Blum-Viollette, tel qu'on pourra désormais l'observer dans le *Populaire*, se dessinent: le triomphalisme démagogique, l'autosatisfaction et la surenchère contre les opposants 'fascistes' au projet.

Le 9 janvier 1937, Marius Dubois donnait un article titré « Le projet du gouvernement répond au vœu unanime du Congrès musulman algérien – Il resserrera les liens qui unissent les indigènes aux citoyens de la métropole », qu'il concluait par ces deux beaux aphorismes : Les grands principes de nos révolutions passées vont enfin franchir la Méditerranée. Une aube nouvelle se lève, des confins de l'Atlas saharien jusqu'au Sahel, apportant enfin à nos amis indigènes, au même titre qu'aux travailleurs européens, le Pain, la Paix et la Liberté²³⁶ ²³⁷.

La victoire était donc acquise ? J.B. Séverac, qui publiait, le 29 janvier, un éditorial titré « **Tous égaux, tous frères !** »²³⁸, semblait le croire. Toutefois, passé la première euphorie, constatant la réalité des résistances au projet, *Le Populaire* en revint à sa première stratégie de dénonciation de coupables qui, objectivement, tenaient lieu de boucs émissaires, tant l'analyse des groupes d'opposition se révélait grossière.

Dès le 10 janvier, le journal titrait : « **Les députés réactionnaires et l'abbé Lambert essaient de fomenter le désordre** »²³⁹. Le 13, dans un article présentant un état de lieux des forces en présence, on relève que « **les députés réactionnaires et les agents du capitalisme algérien continuent à 'travailler de leur métier'** »²⁴⁰, ou encore que « **les champions du statu quo, en l'espèce les députés Morinaud, Saurin, Enjalbert, Mallarmé, auxquels s'est joint imprudemment M. Guastavino, tentent d'accréditer la légende**²⁴¹ **que la grande majorité de l'opinion publique d'origine métropolitaine est absolument opposée au vote du projet Viollette** »²⁴², avant de condamner « **la presse**

²³³ *Ibid.*, 7 janvier 1937, pp. 1-2.

²³⁴ *Ibid.*

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ Ce slogan, celui du Rassemblement populaire, avait été inventé par les communistes en 1935.

²³⁷ *Le Populaire*, 9 janvier 1937, p. 5.

²³⁸ *Ibid.*, 29 janvier 1937, p. 1.

²³⁹ *Ibid.*, 10 janvier 1937, p. 4.

²⁴⁰ *Ibid.*, 13 janvier 1937, p. 2.

algérienne [qui] fait chorus contre le projet [...et, tout particulièrement] Oran Matin, organe du doriotisme intégral »²⁴³. Après une brève accalmie, Charles Akoun relance la 'machine anti-fascistes' en écrivant un article intitulé « **L'Algérie défigurée** »²⁴⁴ dans lequel il se propose de rendre la monnaie de sa pièce à la contre-propagande alimentée par les journaux d'extrême-droite parisiens. Puis, le *Populaire* en revient à son bouc émissaire favori, l'abbé Lambert. Le 26 février, « **L'abbé Lambert, chef fasciste de l'Oranie, appelle ses troupes à la rébellion !** »²⁴⁵. Deux jours plus tard, « **L'abbé Lambert cherche à provoquer de nouveaux incidents en Oranie** »²⁴⁶. Enfin, Le 3 mars, on décrit à nouveau « **Les agissements de l'abbé factieux Lambert** »²⁴⁷. S'il ne fait pas de doute que, derrière ces attaques ad hominem, le *Populaire* cherche d'une part à occuper le terrain de la surenchère -déjà bien encombré, il est vrai, par les élus Européens d'Algérie- d'autre part à discréditer l'action des maires, il n'en reste pas moins vrai que le journal échoue dans chacune de ces intentions et, ce qui a des conséquences plus fâcheuses, participe du déplacement des termes du débat sur le terrain de prédilection de ses opposants : celui de la polémique. L'échec de cette stratégie diminue d'autant les chances de voir aboutir le projet Blum-Viollette.

Des trois tendances principales du *Populaire* au cours de cette première campagne pour le projet Blum-Viollette, celle qui perdurera le plus est celle à l'autosatisfaction. Le 17 janvier, en première page, le député Marcel Régis n'hésite pas à affirmer dans un article au titre 'ronflant' (« **Une grande réforme – Le projet Blum-Viollette sur l'accession des Algériens à la citoyenneté réconcilie les indigènes avec la République française** »), que « **[c]'est l'unanimité des sept millions d'Algériens qui approuvent la réforme.** »²⁴⁸ Le journal lui-même reconnaissait, non sans s'en satisfaire, après que Régis eut déclaré : « **Eh bien ! je peux le dire sans outrecuidance : lorsque Dubois et moi nous prendrons la parole, nous le ferons au nom de tous les électeurs républicains sans doute, mais aussi au nom de l'unanimité des sept millions d'indigènes...** »²⁴⁹ que leur interlocuteur se montrait singulièrement catégorique (« **Voilà qui est catégorique** »²⁵⁰). Le surlendemain, toujours en première page, on titre « **Marius Dubois fait acclamer le**

²⁴¹ Nous soulignons.

²⁴² *Le Populaire.*, 13 janvier 1937, p. 2.

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*, 18 février 1937, p. 6.

²⁴⁵ *Ibid.*, 26 février 1937, p. 1.

²⁴⁶ *Ibid.*, 28 février 1937, p. 3.

²⁴⁷ *Ibid.*, 3 mars 1937, p. 6.

²⁴⁸ *Ibid.*, 17 janvier 1937, p. 2.

²⁴⁹ *Ibid.*

projet Blum-Viollette au cours d'une tournée triomphale ». L'article, traduisant une certaine euphorie, annonce qu'à Mascara,

4 000 auditeurs musulmans lui [M. Dubois] firent une ovation sans fin [...puis qu'à] Tlemcen, la salle des Fêtes municipales fut insuffisante pour recevoir tous les auditeurs [au nombre de] plus de 3 000 [...] Lundi 11, plus de 7 000 auditeurs reçurent Marius Dubois dans la salle du cinéma du faubourg Périn (!), à Bel Abbès. Des haut-parleurs qui avaient été posés sur les toits permirent à une foule immense qui n'avait pu trouver place, d'applaudir les orateurs du Front populaire et du Congrès musulman [...] Inlassable, Marius Dubois fit ensuite à Ain-Temouchent, devant plus de 4 000 auditeurs musulmans, acclamer le projet Blum-Viollette [...] Le mercredi 13 ce fut la ville de Mostaganem, meurtrie par le fascisme, qui fit un accueil triomphal à celui que les indigènes appellent aujourd'hui 'El hadj Dubois' [...il y] fit acclamer par plus de 5 000 auditeurs musulmans le projet Blum-Viollette [...] Le jeudi ce fut la cité socialiste de Benisaf [...où] plus de 3 000 auditeurs musulmans et européens [...] applaudirent avec enthousiasme tous les orateurs et en particulier leur ami Marius Dubois [...] Le vendredi 15 à Oran [...] une manifestation monstre, 15 à 20 000 musulmans, écoutèrent les orateurs du Parti [...] Samedi 16, à Perrégaux, plus de 3 000 Musulmans répondirent à l'appel de la section socialiste locale [...] enfin] Dimanche matin, devant plus de 5 000 auditeurs, assemblés au skating de Gambetta, à Oran, le Front populaire et le Congrès musulman firent acclamer le projet Blum-Viollette.²⁵¹

Poursuivant cette campagne commune avec les représentants du Congrès musulman, le 20 mars, en première page toujours, le *Populaire* titre « *Justice aux Algérien !* » une interview de l'instituteur socialiste Ben Hadj et du pharmacien, délégué du Congrès musulman, Ferhat Abbas, sur laquelle nous reviendrons plus tard, en précisant en introduction que « **tous deux sont de magnifiques produits (sic) de l' 'assimilation'.** »²⁵² Enfin, dernier avatar de cette série d'articles, le 4 juin, le *Populaire* publie un bilan de l'action du gouvernement Blum intitulé « *La politique sociale en Afrique du Nord* », en se contentant, sobrement, d'indiquer suite à la mention du dépôt du projet Blum-Viollette, qu'il « **montre la volonté du gouvernement de collaborer de façon toujours plus étroite avec les populations de l'Algérie** »²⁵³. Le 8 juin, dans la rubrique 'Tribune libre du Parti', Suzanne Buisson, publie un article qui tire un bilan, beaucoup moins idéaliste, de la misère sociale qui persiste toujours en Algérie²⁵⁴. Déjà, le vent tourne dans le cénacle socialiste. On perçoit, peut-être, que si le gouvernement tombe, il faudra répondre

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ *Ibid.*, 19 janvier 1937, pp. 1-2.

²⁵² *Ibid.*, 20 mars 1937, p. 1. Ben Hadj écrivit un autre article intitulé « *Le projet Viollette et les Algériens* », le 21 avril 1937 en p. 2.

²⁵³ *Le Populaire*, 4 juin 1937, p. 4.

²⁵⁴ *Ibid.*, 8 juin 1937, p. 4.

aux interrogations des militants et du public. Le réveil sera difficile.

Le 12 juillet 1937, le *Populaire* publie un compte rendu du XXXIV^e congrès national de la SFIO traitant, entre autres, de la politique algérienne du Parti. Marcel Régis, premier à monter à la tribune, « **crain**t que l'Afrique du Nord ne soit le creuset dans lequel le fascisme cherche à prendre sa revanche. Il a conscience de représenter avec tous ses camarades des sections nord-africaines, les populations républicaines de son pays, ainsi que l'intégralité des 12 millions (sic) de musulmans qui ont mis leurs espoirs dans le socialisme. Il est persuadé que le Congrès ne décevra pas de telles espérances »²⁵⁵. Plus tard, Marius Dubois « **dénonce l'administration réactionnaire de l'Algérie. Il juge nécessaire d'accomplir le maximum d'efforts pour faire passer le souffle républicain dans la justice et dans l'armée. Il réclame la disparition des délégations financières qui, dit-il, représentent le capitalisme exploiteur. Il demande également le rattachement à la France, rattachement qui n'existe pas actuellement en raison de l'autorité tyrannique du gouvernement général qui constitue un écran entre les populations d'Afrique du Nord (sic) et la Métropole** »²⁵⁶.

Après ces critiques bien générales, qui épargnent largement les socialistes eux-mêmes, le délégué Kessous d'Oran, « **vient se plaindre de l'inaction dont les ministres ont fait preuve vis-à-vis des indigènes algériens [...il interroge] Pourquoi le décret Régnier n'a-t-il pas été abrogé ? Pourquoi le code de l'indigénat n'a-t-il pas été supprimé ? Pourquoi l'Algérie reste-t-elle administrée par des fonctionnaires notoirement anti-républicains ? Pourquoi le projet Blum-Viollette auquel les indigènes attachent une importance quasi mystique en est-il toujours à l'état de projet ?** »²⁵⁷ Nous avons vu la réponse évasive que firent les responsables du parti à ces questions 'gênantes', notons qu'elle n'est pas ici rapportée dans la forme qui a pu être citée précédemment²⁵⁸.

Ne pouvant que constater l'échec de sa propagande visant à faire aboutir le projet Blum-Viollette, le *Populaire* était obligé de revoir sa stratégie ou de renoncer à soutenir le projet.

De janvier à mars 1938 : quand le soutien s'étiole...

Après que son inaction eut été critiquée par ses militants, comme par les membres du Congrès musulman, la SFIO se devait de faire valoir son droit à une certaine indulgence lorsque, début janvier, le projet Blum-Viollette revint au premier plan, suite à l'intervention énergique du radical Albert Sarraut. Comme le dit le proverbe, 'la meilleure défense, c'est souvent l'attaque'. Les socialistes ne devaient pas déroger à cet adage. Le 4 janvier 1938, le *Populaire* publie « *Une protestation des membres socialistes de la Commission du*

²⁵⁵ *Ibid.*, 12 juillet 1937, p. 4.

²⁵⁶ *Ibid.*

²⁵⁷ *Ibid.*

²⁵⁸ Cf. plus haut page 43.

suffrage universel contre les manœuvres dilatoires de M. Léon Baréty », dans laquelle les « **camarades G. Barthélémy, Marius Dubois, Marcel Guerret, Lagrossillière, A. Larguier, et Max Lejeune [...adressent] au président de la Commission, une lettre de protestation contre les manœuvres auxquelles il recourt pour torpiller le projet Blum-Viollette** »²⁵⁹. Baréty y est ainsi accusé d'avoir reporté la réunion de la Commission, qui devait se tenir le 30 décembre (après que Albert Sarraut eut insisté sur « l'urgence de son audition »), au « 12 ou 13 janvier », en « **prétextant l'absence d'un certain nombre de parlementaires** »²⁶⁰, allégation réfutée par les socialistes. Au-delà de la protestation -qui aurait pu être facilement retournée aux socialistes eu égard à leur peu d'empressement à traiter de la question lorsqu'ils étaient au pouvoir- relevons la conclusion de cet article, extraite de la lettre adressée à M. Baréty, qui indique clairement une tentative de se dédouaner de la responsabilité de l'échec attendu du projet :

Vous comprendrez, dans ces conditions, Monsieur le président, que nous dégageons la responsabilité de notre groupe parlementaire et notre Parti, au sujet des conséquences que peut entraîner le retardement de cette audition et de l'impression qu'il peut produire dans les milieux indigènes.²⁶¹

Cette volonté de réhabiliter le Parti face à la montée des déceptions que son action a engendrées est, semble-t-il, un des traits marquants de la période, comme le laisse à penser l'éditorial signé du premier secrétaire du parti, Paul Faure, le 30 janvier 1938²⁶². Les socialistes semblent donc, à travers l'image qui nous en est donnée dans *Le Populaire*, être entrés dans l'ère des bilans, celle de la défense des actions du Parti, qui encourage plutôt qu'elle ne limite la diffusion d'informations partielles et partiales.

Les 11 et 12 février, Marius Moutet publie deux articles traitant d'un sujet prêtant à controverse, « *Socialisme et colonialisme* »²⁶³. L'Algérie n'y est pas évoquée et l'ex-ministre des Colonies y défend l'expérience du colonialisme socialiste. Le 11 février, un simple encart indique que « **la Commission du suffrage universel a repoussé les conclusions de M. Baréty, qui accordaient la citoyenneté aux indigènes en supprimant leur statut personnel** »²⁶⁴, alors qu'en réalité, la Commission n'avait pu se

²⁵⁹ *Le Populaire*, 4 janvier 1938, p. 2.

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ *Ibid.*

²⁶² « *Ne jamais laisser toucher au Parti* », *Le Populaire*, 30 janvier 1938, p. 1. Citons de brefs extraits qui donnent le ton de ce plaidoyer : « Ne jamais laisser toucher au Parti sans protester –que l'attaque vienne du dehors ou du dedans- c'est un mot d'ordre qui devrait être facile à suivre [...] Naturellement, au point où il en est de sa démarche et de son ascension, et dans les temps difficiles que vit notre génération, ses tâches ne sont pas commodes. Mais, reconnaissons qu'il ne s'en est pas trop mal tiré, allons ! [...] Cette fierté, je l'écris sans hésitation et sans embarras, je voudrais la trouver chez tous les membres de notre Parti, dans toutes nos sections, dans toutes les manifestations de notre propagande...»

²⁶³ *Ibid.*, 11 février (pp. 1-2) et 12 février (pp. 1-2).

²⁶⁴ *Ibid.*, 11 février 1938, p. 2.

départager (18 voix contre 18 voix). Le 14, Marius Dubois expliquait que le contre-projet visant à instaurer un collège séparé, qui faisait planer « la menace du nationalisme intégral (sic) » sur l'Algérie française, avait été retiré en raison de la prise de conscience soudaine des opposants au projet Viollette des menaces qu'ils faisaient, eux, peser sur l'œuvre coloniale en s'opposant au projet gouvernemental !²⁶⁵

Dès lors, le *Populaire* ne mentionne plus l'avancée des débats à la Commission qu'épisodiquement²⁶⁶. Marcel Régis, le 7 mars, quelques jours avant l'ajournement *sine die* du projet, en est toujours aux discours d'intentions dans un éditorial intitulé « Rétablissons la Vérité ! »²⁶⁷.

Le 17 mars, le *Populaire* publie un article de Ferhat Abbas datant du 10 mars, et donc complètement disqualifié par l'ajournement du 11. Par ce procédé, l'organe officiel de presse de la SFIO entend certainement prolonger un espoir de voir aboutir la réforme qui a dès longtemps disparu²⁶⁸.

c) Conclusions

Après avoir analysé le soutien apporté par les socialistes au projet Blum-Viollette au travers du *Populaire*, il convient, en premier lieu, de constater que l'ampleur de celui-ci ne fut pas à la hauteur des responsabilités qui étaient celles d'un parti qui fut au pouvoir durant un peu plus de douze mois²⁶⁹ après s'être résolument engagé sur des propositions concrètes en juin 1936. Détaillons les 49 occurrences se rapportant, directement ou indirectement, au projet Viollette, période par période.

Tout d'abord, de juin à décembre 1936²⁷⁰, nous avons relevé 17 occurrences (13 articles et 4 encarts ou brèves), dont 2 seulement figurèrent en première page, l'une, le 2 juin, consacrée au compte rendu de la session du XXXIIIe congrès présentant les engagements programmatiques du parti à la veille de son entrée en fonction, l'autre, le 12

²⁶⁵ Plus logiquement, il semblerait que les opposants aient retiré leur contre-projet une fois convaincus que le projet Viollette ne passerait pas, ce qui démontre une fois de plus, si besoin était, le caractère purement tactique des diverses contre-propositions.

²⁶⁶ *Le Populaire*, 17 (p. 3) et 24 février (p. 5), et le 6 mars 1938 (p. 2).

²⁶⁷ *Ibid.*, 7 février 1938, p. 1.

²⁶⁸ *Ibid.*, 17 février 1938, p. 2. Relevons simplement ici la conclusion de cet article : « La démission des maires n'arrêtera pas l'action du Parlement. Les réformes algériennes apparaissent au contraire comme une nécessité urgente. Une caste sociale qui se sent assez forte pour menacer un ministre [A. Sarraut] et faire échec au Gouvernement central lui-même, est une caste dangereuse dont il faut, au plus tôt réduire les privilèges et limiter les pouvoirs. »

²⁶⁹ Ce qui le classe alors au dix-huitième rang en termes de longévité parmi les différents gouvernements de la IIIe République.

²⁷⁰ Précisons à nouveau que seule la période allant de juin à août fut systématiquement étudiée. Mais nous nous sommes appuyé sur l'ouvrage déjà cité d'Ahmed Koukssis, *Le Parti Socialiste et l'Afrique du Nord de Jaurès à Blum*, dans notre traitement de la période allant de septembre à décembre. Il semble ainsi raisonnable de penser que nous n'avons pas 'manqué' d'articles d'importance dans cette seconde période.

août, au caractère polémique et erroné, annonçant l'assassinat du muphti de Constantine et prédisant une future 'Saint Barthélemy musulmane'. Ainsi, au cours de ce premier 'temps', si les engagements sont clairs, l'information est d'une ampleur limitée et l'analyse de la situation douteuse.

Ensuite, de janvier à juillet 1937, nous avons relevé 22 occurrences (18 articles et 4 encarts ou brèves), dont 8 figuraient en première page. Proportionnellement, le nombre d'articles par mois est en baisse, d'autant plus que durant le seul mois de janvier, au cours duquel les 'camps' se dessinent après l'annonce du projet, on trouve 9 des 22 occurrences relevées et même 6 des 8 premières pages, l'ensemble de ces dernières étant consacrées à la présentation et au soutien du projet. De février à juillet, seules 13 écrits seront consacrés au sujet, dont 3 brèves, le reste de l'information se focalisant sur la dénonciation des méfaits de la 'réaction', des 'fascistes', de l'abbé Lambert en particulier (4), le reste se répartissant entre des articles à caractère informatif (4) et d'auto-promotion (3). L'essentiel de l'effort de soutien au projet fut donc concentré sur les tout premiers mois de la campagne (janvier, février et mars), puis fut, pour ainsi dire, arrêté à partir d'avril (2 occurrences) et de mai (aucune occurrence). En juin et juillet, s'ouvrait, timidement, la période des bilans (3 occurrences).

Enfin, de janvier à mars 1938, nous avons relevé 10 occurrences (7 articles et 3 brèves ou encarts), dont 3 premières pages (seule une de ces premières pages étant réellement consacrée au projet Blum-Viollette, les deux autres étant des articles théoriques de Marius Moutet sur la question 'Socialisme et colonialisme'). Ces chiffres marquent, à eux seuls, le désengagement de la SFIO en ce qui concerne le projet Blum-Viollette. Aveu d'impuissance, sans doute, échec d'une 'propagande', sûrement.

Ayant établi la faible ampleur du soutien apporté par le *Populaire* au projet, malgré des articles louant avec force ce dernier, il nous reste à conclure avec C.-R. Ageron que « ce journal quotidien fut [dans la teneur comme dans l'ampleur de l'information qu'il diffusa], il faut le dire, inégal à ses responsabilités »²⁷¹. Nous ne reviendrons pas ici en détail sur cette accusation, notons simplement que, par la combinaison d'un triomphalisme démagogique et hors de propos, d'une tendance à l'autosatisfaction et enfin d'une surenchère violente contre les opposants 'fascistes' au projet, le *Populaire* contribua à accentuer le caractère idéologique et partisan d'un projet qui s'était voulu, dans sa conception, détaché des contingences partisans, ce qui eut pour résultat indirect de favoriser le travail de sape de ceux que le journal se plaisait à désigner comme les coupables, un peu trop parfaits, des blocages successifs de la réforme.

2)Le Temps

a) Présentation du journal

En 1936, comme depuis quelques décennies, parmi les quarante titres de la presse parisienne que nous évoquions précédemment, « **celui dont l'influence politique est la plus forte non seulement en France mais à l'étranger pour ceux qui veulent suivre**

²⁷¹ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne...*, op. cit., p. 128. Voir plus haut pages 60 et 61.

l'évolution de notre pays est, sans conteste, Le Temps [...] qui reste le journal sérieux et sévère qu'il fut dans ses débuts »²⁷². Cette réputation d'austérité²⁷³, symbolisée par le mot qu'aurait eu son ancien directeur Adrien Hébrard à l'adresse de ses journalistes, « ***Soyez em...bêtants, Messieurs*** »²⁷⁴, est une des clefs de son succès. Selon toutes vraisemblances, l'autre « ***mérite essentiel du Temps, ce sont ses correspondants de premier ordre à l'étranger. [Ainsi] une nouvelle parue dans Le Temps est toujours une nouvelle contrôlée. Aussi tous les autres journaux puisaient-ils dans ces colonnes pour alimenter leurs propres articles*** »²⁷⁵. Le Temps n'est donc pas directement dépendant d'un parti politique, contrairement au *Populaire*.

Le quotidien compte entre six et huit pages²⁷⁶, les informations étant réparties sur 6 colonnes, la maquette générale du *Temps* peut être établie comme suit :

- En première page, on trouve de un à trois éditoriaux ('*Bulletins du jour*'), l'annonce des titres importants suivie du début de certains des articles se rapportant à ces titres ; enfin, un 'Sommaire' général.
- La deuxième page est consacrée aux nouvelles de premier plan de France et de l'étranger. C'est dans cette page que, le plus souvent, sous l'en-tête '*La France d'outre-mer*', l'on trouve les brèves et articles courts se rapportant à l'Algérie.
- En troisième page, sont données les nouvelles économiques, politiques ou sociales de France. Figure également sur cette page l'inévitable roman-feuilleton.
- La quatrième page est d'un contenu plus variable. On peut y trouver aussi bien des nouvelles de l'étranger, que des chroniques culturelles (spectacles, littérature...) ou des publicités.
- La cinquième page, quant à elle, traite de '*La journée financière*'.
- Enfin, la sixième et dernière page est consacrée aux dépêches de dernière minute ('*La journée : dernières nouvelles*').

Journal dit 'd'information', détaché des contraintes partisans, *Le Temps* ne prétend pourtant nullement à une hypothétique neutralité. La ligne du journal, telle que nous avons pu l'observer entre 1936 et 1938, est clairement anti-révolutionnaire donc légaliste, républicaine mais dans un entendement modérément conservateur du terme, et surtout patriote. Son combat est principalement celui du maintien de la 'grandeur' de la France,

²⁷² Edouard Bonnefous, *Histoire politique de la IIIe République : La République en danger : Des Ligues au Front populaire (1930-1936)*, PUF, Paris, 1973, p. 397.

²⁷³ *Le Temps* est d'ailleurs le seul des quatre titres que nous avons étudiés à ne jamais publier de photos dans ces pages.

²⁷⁴ Edouard Bonnefous, *op. cit.*, p. 397.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 397.

²⁷⁶ En fonction de l'ampleur de l'actualité, une à deux pages peuvent venir s'intercaler entre les pages 2 et 4. Les pages 5 et 6 sont alors décalées.

par opposition à l'internationalisme honni (communiste s'entend ²⁷⁷). Ainsi, le 16 juin 1936, dans un éditorial intitulé « *La Marche au socialisme* », le journal exprime sa réserve, qui ne variera guère, à l'égard du Front populaire :

Les ministres des deux gouvernements –le gouvernement légal et le gouvernement des masses- ont fêté hier leur victoire en d'innombrables discours. Tout est à la joie, au bonheur, à la facilité. On connaît même officiellement quels sont les responsables de l'orage qui maintenant s'apaise : ce sont les excommuniés de Moscou, les hérétiques de la IIIe Internationale : c'est la faute de Trotski. Ainsi donc tout est bien, le bouc émissaire est trouvé, le Front populaire est de nouveau uni dans une paix fraternelle et une confiance sans limité. ²⁷⁸

Le ton est donné : *Le Temps* va, dans une approche modérée et empreinte de légalisme, jouer le rôle du juge 'patriote' et 'républicain' des agissements du Front populaire. A la mi-juin 1936, il critiquera la dissolution des Ligues, jugeant qu'il s'agit là d'un déni complet du droit d'association en République et accusant Blum d'être un 'internationaliste' ²⁷⁹ . Surtout, en s'attachant à adopter une posture 'pragmatique', à l'image d'un Etienne Flandin, il cherchera à critiquer l'optimisme démesuré des gouvernements de Front populaire, en particulier celui du premier gouvernement Blum, en se proposant de le mettre en face de ses échecs, de « ***La leçon des faits*** » ²⁸⁰ comme l'annonce un éditorial du 17 février 1937, peu après l'annonce de 'la pause' par le président du Conseil.

Nous nous attacherons donc, plus particulièrement, à détailler la teneur de l'argumentation développée par *Le Temps* au sujet du projet Viollette, en tentant de déterminer la nature et la véracité des informations et la 'force' des arguments employés par le quotidien pour influencer sur l'issue des débats.

b) Le *Temps* et le projet Blum-Viollette au temps du Front populaire

Traditionnellement classé au 'centre-droit' de l'échiquier politique, entre les radicaux et les droites modérées, le *Temps* soutenait la politique coloniale de la France. Cependant, sa prétention au 'pragmatisme' pouvait laisser planer quelques doutes quant à son positionnement par rapport au projet du sénateur Viollette qui, rappelons-le, avait été conçu dans le but d'assurer la pérennité de l'œuvre coloniale française en Algérie. Nous avons ainsi relevé 63 occurrences se rapportant au projet, soit tout de même presque un tiers de plus que dans le *Populaire* (49) ²⁸¹ . Voyons maintenant dans le détail ce qu'il en fut du traitement de 'l'affaire' par le *Temps*.

²⁷⁷ Cette haine du communisme implique, assez logiquement un refus du *diktat* syndical et donc une critique fournie de la CGT. Voir à ce propos les éditoriaux du 26 février 1937, « *La loi officiellement violée* » et du 7 avril 1937, « *Une liberté qui s'en va* ».

²⁷⁸ *Le Temps*, 16 juin 1936, p. 1.

²⁷⁹ Voir l'éditorial du *Temps* du 2 juillet 1936, intitulé « *Les factieux* », p. 1.

²⁸⁰ *Ibid.*, 17 février 1937, p. 1. Voir en annexes.

²⁸¹ Voir les divers tableaux statistiques donnés en annexes.

De juin à décembre 1936 : de la posture informative à l'engagement contre le projet Viollette

Le 1^{er} juin, *Le Temps* publie un compte rendu du débat sur l'Afrique du Nord qui s'est tenu lors du XXXIII^e congrès de la SFIO. Le contenu en est à la fois informatif et quelque peu polémique. Contrairement au *Populaire*, le *Temps* relève les propos du délégué indigène d'Algérie Dharar qui « **demande –comme M. Viollette l'a fait- la création par étapes d'un collège électoral unique** »²⁸², puis, le député Dubois, « **instituteur dans le bled (sic) [...] insiste sur le grand malaise qui pèse sur la population indigène** »²⁸³, avant de donner une liste précise des revendications adoptées par le congrès. Le propos devient ensuite plus tendancieux, Marius Dubois, tout d'abord, « **accuse les fascistes d'Algérie de chercher à dresser les musulmans contre les israélites** »²⁸⁴; puis Marcel Régis déclare que,

récemment encore, on vivait en Afrique du Nord sous le régime de la tête de mort²⁸⁵ ! [et] ajoute, ironiquement, que la SFIO doit au colonel de la Rocque son succès électoral en Algérie²⁸⁶ [...avant d'insister lui aussi] sur la misère des indigènes et la carence de la métropole due surtout à ce que l'on a confié la direction des affaires publiques, jusqu'à ces derniers temps, à des personnalités radicales et radicales socialistes. Il ne veut pas que l'Algérie serve de dépotoir pour les vieux dégénérés et les administrateurs fatigués²⁸⁷ .²⁸⁸

Tout en n'oubliant pas de mentionner des informations d'importance, le ton est déjà à la polémique. Le 10 juin, un encart signalait la tenue à Alger du premier Congrès musulman algérien et, notamment, les revendications essentielles votées par celui-ci : « **un collège électoral commun avec les Français ; l'octroi des droits de citoyen aux musulmans algériens avec conservation du statut personnel ; le droit de vote aux cinq millions de musulmans algériens** »²⁸⁹. Le journal semblait encore hésiter entre la simple retranscription des faits et le soutien à l'une ou l'autre des parties en présence. Le 16 juin, titrant « *Algérie –Les manifestations du Front populaire provoquent de graves incidents* », il indiquait d'une part que

²⁸² *Le Temps*, 1^{er} juin 1936, p. 6.

²⁸³ *Ibid.*

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ *Emblème des Croix de feu.*

²⁸⁶ *Le Front populaire obtint environ 44% des voix en mai 1936, du jamais vu jusqu'alors pour les partis de gauche.*

²⁸⁷ *Nous soulignons.*

²⁸⁸ *Le Temps*, 1^{er} juin 1936, p. 6.

²⁸⁹ *Ibid.*, 10 juin 1936, p. 2.

Alger a fêté la victoire électorale du Front populaire [...] 15 000 manifestants environ ont parcouru le centre de la ville. Plusieurs milliers de manifestants, y compris des femmes arabes voilées, figuraient dans le cortège. [Mais que] dans la grande banlieue algéroise les déprédations et les attaques contre les colons continuant, le préfet a envoyé la garde mobile pour rétablir l'ordre [...] et traduisant l'inquiétude grandissante] des colons français qui, isolés dans le bled, ne se sentent plus en sécurité au milieu d'indigènes que des meneurs excitent à la rébellion [...Alors qu'il signalait par ailleurs que] le Front populaire a manifesté hier dimanche dans presque tous les centres de l'Oranie [...] dans le calme.²⁹⁰

Cette position malaisée entre soutien des colons et retranscription de l'important soutien au Front populaire existant en Algérie devait bientôt être, définitivement, dépassée. Le 18 juin, dans un éditorial titré « *En marge* », Jean Lefranc annonçait le revirement, au nom de 'l'Algérie française'. Il introduisait ainsi son analyse par un communiqué envoyé la veille par le préfet d'Alger, M.Bourrat :

'M. Bourrat, escorté d'un peloton de gardes mobiles a parcouru la grande banlieue algéroise où des bandes indigènes continuent à molester les colons européens. De nombreuses arrestations de musulmans ont eu lieu. Les maires du Sahel²⁹¹ se sont réunis à Alger pour demander la protection des pouvoirs publics.'²⁹²

Le journaliste vantait ensuite avec émoi les beautés de « la grande histoire de l'Algérie française »²⁹³ entrevues lors d'une récente visite sur les hauteurs dominant la Mitidja²⁹⁴ avant de reprendre un argumentaire 'classique' :

Nous sommes arrivés sur ces rivages en conquérants : nous nous y sommes maintenus en pacificateurs bienfaisants. Le vieux symbole de l'épée devenue soc de charrue est là d'une vérité éclatante. Et le fils des guerriers se voue à soigner, à protéger, à éduquer les fils des anciens adversaires. Nous n'avons pas seulement rendu féconde la terre algérienne : nous avons fertilisé la race indigène qui se multiplie allègrement (sic).²⁹⁵

Dans ces quelques lignes se trouvent résumée toute l'imagerie d'Epinal de la colonisation

²⁹⁰ *Ibid.*, 16 juin 1936, p. 2.

²⁹¹ Plateau rocheux de l'arrière-pays algérois.

²⁹² *Le Temps*, 18 juin 1936, p. 1.

²⁹³ *Ibid.*

²⁹⁴ La Mitidja est une vallée située au sud d'Alger, s'étendant d'ouest en est, d'environ 100 km de longueur pour 20 km de largeur en moyenne. Des travaux d'assèchement des marais, d'irrigation et de mise en valeur des terres y furent entrepris dès les premières années de la conquête et jusqu'à la fin de la colonisation. Elle était considérée comme le 'fleuron' de l'agriculture algérienne mise en place par les colons et, donc, mise en exergue plus qu'à son tour comme justification de cette colonisation. Voir pour plus de détails l'article de Gorges Mutin, « Ce 'chef d'œuvre' de la France : la Mitidja » in *L'Algérie des Français* (recueil d'articles publiés dans L'Histoire), présenté par C.-A. Ageron, Editions du Seuil, Paris, 1993, pp. 119-133.

²⁹⁵ *Le Temps*, 18 juin 1936, p. 1.

française en Algérie. C'est donc en toute logique que, ce qui avait été présenté jusque là avec relativement d'impartialité, les espoirs et les demandes de changement issus des masses indigènes, est désormais conspué et rejeté par l'association symbolique des motifs honnis : celui de l'arabe et du révolutionnaire.

En ce mois de juin tumultueux des indigènes ont tenu dans Alger une assemblée 'protestataire et revendicatrice'. On m'a rapporté que, pour entretenir leur zèle, des Européens, s'étant coiffés de la chéchia²⁹⁶, avaient grossi le nombre des manifestants et applaudi leurs discours : tête musulmane et tête révolutionnaire sous le même bonnet²⁹⁷. La France est-elle résignée à parcourir à reculons la route magnifique qui va d'Alger à Sidi-Ferruch et qui traverse des champs et des jardins nourriciers ? La civilisation française va-t-elle confondre ses ruines avec les ruines de la civilisation romaine ? N'avons-nous plus de force que pour la destruction ?²⁹⁸

Le 23, dans un éditorial intitulé « *Et l'Empire ?* » le *Temps* faisait œuvre quasi programmatique en s'en prenant, cette fois, directement au gouvernement. En premier lieu, il entend lutter contre 'l'oubli' -et non le désintérêt comme chez les socialistes- de l'importance des colonies, « ***élément essentiel de sa force et de sa richesse*** »²⁹⁹, par le peuple français. Il demande alors : « ***quelle est la politique coloniale du gouvernement de Front populaire ?*** »³⁰⁰ Puis, ayant constaté l'extension des agitations dans les colonies, il en désigne les causes :

extension de la spéculation [quant aux réformes], échauffement des passions, excitation des esprits compte tenu de certains éléments tels que le climat (sic), [les] différences confessionnelles, et raciales, [l'] intervention de meneurs étrangers plus fréquente dans des pays où plus qu'ailleurs on s'évertue à saper l'autorité de la France, etc.³⁰¹

Le *Temps* conclut donc au « ***besoin de regrouper les forces [de la France] et de maintenir étroitement serrés les liens qui la rattachent aux différentes parties de son empire*** »³⁰². Puis, s'adressant au gouvernement, il réfute la nécessité de la commission d'enquête prévue au programme du Front populaire car elle ne ferait que doubler « le travail déjà effectué par la conférence de 1934 »³⁰³. Le programme du *Temps* est alors exposé clairement :

Nous avons toujours ici défendu la conception impériale et attiré l'attention de

²⁹⁶ Souligné par le journal.

²⁹⁷ Nous soulignons.

²⁹⁸ Le *Temps*, 18 juin 1936, p. 1.

²⁹⁹ *Ibid.*, 23 juin 1936, p. 1.

³⁰⁰ *Ibid.*

³⁰¹ *Ibid.*

³⁰² *Ibid.*

l'opinion publique sur la nécessité d'intensifier les rapports entre la France et ses colonies. Mais nous avons aussi montré les dangers qu'il y aurait à s'inspirer en matière coloniale de conceptions politiques où l'esprit de parti dominerait, et surtout à faire des affaires coloniales l'enjeu de nos querelles métropolitaines [...] Rien ne serait, en effet, plus préjudiciable aux intérêts de la nation et de l'empire, et à leur sécurité, que l'aggravation du 'ressac' prévu par M. Albert Sarraut et qu'alimenterait fatalement l'impossibilité de réaliser ce qu'on aurait inconsidérément fait prévoir comme possible.³⁰⁴

Affirmation de l'intérêt vital de l'Empire, préservation du statu quo ante, critique de l'action gouvernementale, en particulier vis-à-vis de ses promesses intenables, voilà qui augurait mal d'un soutien au projet Viollette.

Le *Temps* s'attacha alors à faire connaître la montée des tensions en Algérie entre partisans du Rassemblement national et du Front Populaire pour mieux démontrer la justesse de son analyse³⁰⁵, et donc son opposition aux menées des « chefs de la IIIe Internationale »³⁰⁶. A cause d'eux, car ils

appartiennent à la majorité qui soutient M. Salengro³⁰⁷ ***[...qui] leur adresse ses sourires [...et] facilite leur besogne [...] l'ordre français, l'ordre républicain est en effet menacé, le régime est en péril [...] Nous avons le droit de dire que le gouvernement met en péril l'existence même de la République et l'indépendance de la Patrie.***³⁰⁸

Le 5 juillet, le *Temps*, dans un éditorial titré « *Les responsables* », clouait définitivement le gouvernement de Front populaire au pilori en affirmant :

Le destin fatal du Front populaire est de chercher à apaiser sans cesse les agitations qu'il contribue sans cesse à provoquer. Il a fallu que les alliés communistes de M. Léon Blum intervinssent pour rappeler aux masses de la métropole qu' 'il faut savoir arrêter une grève'³⁰⁹ ***. Faudra-t-il attendre les instructions de la IIIe Internationale pour rétablir l'ordre dans la France***

³⁰³ *Ibid.* Durant le gouvernement Laval, on avait réuni une 'conférence impériale' sous la présidence d'Albert Sarraut qui avait conclu à la nécessité de restaurer la stabilité et le calme dans les colonies.

³⁰⁴ *Le Temps*, 23 juin 1936, p. 1.

³⁰⁵ Voir *Le Temps* des 30 juin, « *Graves incidents à Oran* » (p.2) ; 1^{er} juillet, « *En Algérie, l'agitation s'étend* » (p.2) ; 3 juillet 1936, « *La situation en Algérie* »

³⁰⁶ *Ibid.*, 2 juillet 1936, p. 1.

³⁰⁷ *Ministre de l'Intérieur socialiste du premier gouvernement Blum. Il se suicida à l'automne 1936 suite à la campagne calomnieuse lancée contre lui par la presse d'extrême droite qui prétendait qu'il avait déserté pendant la première guerre mondiale en mettant le fait sur le compte de sa judéité.*

³⁰⁸ *Le Temps*, 2 juillet 1936, p. 1.

³⁰⁹ *Le journaliste fait ici référence à la phrase prononcée par le premier secrétaire du PCF peu après la signature des accords Matignon le 8 juin 1936 .*

d'outre-mer ? ³¹⁰

Enfin, le 11 juillet, *Le Temps* publiait un article du député d'Alger Mallarmé qui répétait les mêmes critiques en ajoutant, argument ô combien employé par la suite, « **[qu'] il faut avoir vécu longtemps dans ce pays pour le comprendre : les systèmes a priori et les dialectiques à distance y sont néfastes ; plus encore le serait une politique de partisans [...] Sur 6 millions d'indigènes, 5 millions sont des agriculteurs [...] qui ne demandent que deux choses : le maintien de leurs traditions islamiques [...] et la possibilité de vivre par l'exploitation de leurs terres** » ³¹¹ .

Une fois de plus, le journal, à travers l'argumentation fondée sur le 'dévoilement' du 'particularisme colonial' de l'Algérie par Mallarmé, affirmait la nécessaire préservation de l'autorité et du statu quo. Quoi qu'il en soit, le 23 septembre, le quotidien décrivit le régime de terreur qui sévissait en Algérie en des termes singulièrement dramatiques :

L'Algérie est divisée en deux fronts prêts à s'aborder les armes à la main... Bientôt l'Algérie comptera 150 000 Français nationaux prêts à faire respecter l'ordre, par leurs propres moyens. Mais comme de l'autre côté de la barricade, on n'a rien négligé pour en faire autant, tout est à craindre si le gouvernement métropolitain ne se décide pas à temps à faire respecter l'ordre français. ³¹²

C'est donc assez logiquement que, le 10 octobre, *Le Temps* dévoilait en première page que,

la réforme la plus importante, qui fait couler tant d'encre depuis tant d'années, et qui est relative aux droits politiques des indigènes musulmans algériens, n'a pas encore été abordée [...] malgré] la pression que prétendent exercer sur les pouvoirs publics des 'délégations' indigènes sans mandat (sic), accourues à Paris. [...] Or, depuis quelques semaines, des bruits circulent selon lesquels la réforme serait opérée sans intervention des Assemblées parlementaires, par simple décret. [...] Il semble qu'un régime électoral basé sur un texte de loi ne peut être valablement réformé par un décret qui, abrogeant en partie la loi du 4 février 1919 notamment, serait illégal ³¹³ . [...] Une réforme comme celle des droits politiques des indigènes musulmans algériens ne saurait être effectuée par le biais, timide et comme honteux ³¹⁴ , d'un simple décret. Elle doit s'accomplir au grand jour à la suite des enquêtes directes annoncées et prévues sur place, après un large débat parlementaire. ³¹⁵

³¹⁰ *Le Temps*, 5 juillet 1936, p. 1.

³¹¹ *Ibid.*, 11 juillet 1936, p. 2. Ce même jour, à la suite de l'article de Mallarmé, *Le Temps* publiait également un « sérieux avertissement des agriculteurs oranais » (européens bien sûr), qui reprenait et appuyait l'article précédent.

³¹² Citation extraite de « L'Algérie devant le Parlement Français... », Marie-Renée Mouton, op. cit., p. 111.

³¹³ Nous soulignons.

³¹⁴ *Idem.*

³¹⁵ *Le Temps*, 10 octobre 1936, p. 1.

S'il ne nous appartient pas de débattre de la légalité de l'adoption du projet Viollette par décret, nous devons convenir que, par cette révélation, le *Temps* faisait les affaires des opposants au projet en contraignant le gouvernement à déposer un projet de loi après avoir été pris, en quelque sorte, 'la main dans le sac'. Au-delà de la critique des 'délégations' musulmanes à Paris, relevons les raisons qui donnent à penser que le journal fait preuve, dans cet article, d'une mauvaise foi avérée.

Tout d'abord, arguant de ces « **traditions de tout temps si libérales en ce qui concerne la politique indigène** »³¹⁶, le journal se défendait d'opposer « **une fin de non-recevoir** »³¹⁷ à toutes réformes. Ainsi, il proposait que, par exemple, soient intégrés au corps électoral français, par

une sélection du diplôme [...les] intellectuels indigènes [...ou encore, certains] éléments forts intéressants des masses populaires [...comme] les indigènes mariés à des Européennes, les ouvriers spécialisés, mécaniciens, chauffeurs, etc. [...ou encore des] employés (P.T.T. ou autres) remplissant des fonctions les mettant en contact direct avec nos habitudes.³¹⁸

C'était méconnaître, à dessein, que la réforme voulue par Maurice Viollette, « **qui fait [pourtant] couler tant d'encre depuis tant d'années** »³¹⁹, ne disait guère autre chose, à un détail près toutefois. L'astuce résidait dans le fait que l'on proposait une réforme « **conforme aux traditions de la France puisqu'elle recrutera par le haut et par le bas de l'échelle sociale** »³²⁰, tout en sachant pertinemment que, si le projet de Viollette était difficile à mettre en œuvre, celui qui était proposé relevait de l'utopie la plus complète. En effet, comment aurait-on défini qui était suffisamment 'francisé' au sein des masses laborieuses pour obtenir le droit de vote ? Comment évaluer le degrés de francisation *in abstracto* ? Si le projet Viollette était critiquable, dans son mode d'assimilation élitiste, il était fondé sur un *merit system* clair et sans ambiguïté, qui avait la vertu d'être applicable. La proposition du *Temps* semblait, quant à elle, purement rhétorique. Soit on appliquait une sélection, aussi discutable qu'elle ait pu être, soit il fallait donner le droit de vote à l'ensemble des Algériens, mais il ne pouvait être question d'une quelconque demi-mesure, quand bien même elle aurait été « **conforme aux traditions de la France** »³²¹. En dernier lieu, il convient de remarquer, dans le même ordre d'idée, que le *Temps* appelait de ses vœux **les « enquêtes directes annoncées et prévues sur place »**³²², alors que, comme nous l'avons vu, le 23 juin, le journal réfutait

³¹⁶ *Ibid.*

³¹⁷ *Ibid.*

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ D'ailleurs, nous aimerions savoir à quelle tradition d' 'égalité fondée sur un choix aléatoire des parties prenantes' Le *Temps* fait ici référence.

catégoriquement la nécessité de telles enquêtes³²³ .

Il est donc permis de mettre en cause les motifs d'une telle révélation, prétendument faite au nom des 'traditions du *Temps*, de tout temps si libérales en ce qui concerne la politique indigène', et ce d'autant plus que, comme nous l'avons vu, de juin à juillet, ce grand quotidien s'est attaché à défendre l'entreprise coloniale en rapportant les propos des 'colons', des élus européens d'Algérie, en dénigrant systématiquement les velléités réformatrices des musulmans, comme celles du gouvernement, du reste, et en prêchant le maintien du statu quo et le rétablissement de l'autorité. Le *Temps* a donc, par cette révélation, une part de responsabilité, si minime soit-elle, dans l'échec du projet Viollette. A court terme, il retarde le projet ; à long terme, il le condamne, étant donné l'opposition attendue de la Chambre³²⁴ .

Le 31 décembre, un encart annonce le dépôt du projet Blum-Viollette, sous le titre, «*Les droits politiques des Français en Algérie (sic)* ». Le lendemain, *Le Temps* publiait «*Un incident entre le président du Conseil et les parlementaires algériens* », article dans lequel il se faisait l'écho de la vive émotion et de la «*véhémente protestation* » des parlementaires d'Algérie, reçus le 30 par Léon Blum, en publiant l'intégralité du communiqué qu'ils diffusèrent dans la presse, dont nous retiendrons seulement ici l'introduction et la conclusion³²⁵ :

Nous pensons que cette réunion avait pour but de nous demander notre avis sur ce projet. Le président du conseil nous a mis au contraire devant le fait accompli d'une décision définitivement arrêtée la veille par le conseil des ministres, nous indiquant que c'était par pure courtoisie qu'il avait voulu nous faire connaître le contexte (sic) de ce projet avant son dépôt. Très surpris, par une telle déclaration, nous avons cependant essayé d'émettre à tour de rôle notre opinion mais le président du Conseil s'est refusé à toute discussion absolument inutile puisque la décision était déjà prise définitivement [...] Quant à nous, après avoir fait envisager au président du conseil ces redoutables conséquences, nous avons tenu à dégager complètement notre responsabilité.³²⁶

A la suite de cet article qui, par la bouche des parlementaires d'Algérie, dénonçait la manière de '*diktat*' qu'avait constitué l'annonce du dépôt du projet par Léon Blum, le journal annonçait le dépôt du contre-projet Saurin «*s'inspirant des vœux récemment votés par la presque unanimité des conseillers généraux européens et indigènes du département d'Oran* »³²⁷ . Il indiquait également que, «*M. Guastavino, député radical*

³²² *Le Temps*, 10 octobre 1936, p. 1.

³²³ Voir plus haut page 72.

³²⁴ Rappelons que le groupe colonial compte, en 1936, 250 députés auxquels pourraient facilement s'ajouter bon nombre des radicaux n'appartenant pas à ce groupe.

³²⁵ Voir plus haut page 39.

³²⁶ *Le Temps*, 1^{er} janvier 1937, p. 2.

³²⁷ *Ibid.*

socialiste d'Alger, a l'intention d'opposer la question de confiance quand viendra en discussion le projet gouvernemental »³²⁸.

De janvier à juillet 1937 : une information importante, mais un engagement maintenu

Comme nous l'avons évoqué, le *Temps* avait pris fait et cause pour le maintien du statu quo colonial dès avant le dépôt du projet Blum-Viollette. Le dépôt de celui-ci, malgré son caractère 'sage et modéré' et l'objectif qu'il s'assignait (la pérennisation de l'Algérie française), n'y changea rien, d'autant plus que, en partie à cause de ce dépôt, les agitations perduraient de l'autre côté de la Méditerranée. En rendant compte intégralement, le 31 janvier, de l'interpellation du sénateur Roux-Freissineng d'Oran sur les 'menées anti-françaises en Algérie', le journal ne se cachait pas de son opposition au gouvernement de Front populaire. Il citait, d'ailleurs, la réponse faite à cette interpellation par Léon Blum, qui le touchait directement :

Messieurs, devant une assemblée comme la nôtre, une politique se juge par ses résultats. Ce qu'était la situation en Algérie il y a six mois, vous pouvez en trouver un tableau dans un journal dont les rapports avec le gouvernement et le Front populaire sont bien connues, le journal *Le Temps* (rires)...³²⁹

Malgré tout, le 28 janvier, le *Temps* se réjouissait de « *La dissolution de l'Etoile nord-africaine* », en soulignant que

le Dr Ben Djelloul [...] ou le cheikh el Okbi [leur] avaient confié, avec autorisation de la faire connaître publiquement, leur désapprobation totale des menées antifrançaises et nationalistes de Messali Hadj et des ses partisans, comme ils dénonçaient avec la même vigueur les agissements communistes.³³⁰

De tels propos, on s'en doute, ne pouvaient que conforter *Le Temps* dans ses positions.

Une fois le constat opéré, dans un souci de clarté, l'information diffusée par la suite en 1937 sera divisée en deux grands types. D'une part, l'ensemble des brèves ou articles 'informatifs' se rapportant à l'un ou l'autre des partis en présence dans le débat concernant le projet Viollette. D'autre part, l'ensemble des éditoriaux publiés par le quotidien pour appuyer ou préciser la position qu'il a faite siennes depuis déjà plusieurs

³²⁸ *Ibid.*

³²⁹ *Ibid.*, 31 janvier 1937, p. 3. Léon Blum fait ici allusion à l'article publié par le *Temps* du 29 janvier 1937 qui faisait écho à un autre article publié le 23 septembre 1936. Voir plus haut page 73 et ci-après pp. 79-80.

³³⁰ *Ibid.*, 28 janvier 1937, p. 2. Notons que cet article contient de flagrantes erreurs. Tout d'abord, il indique que « lors d'un congrès musulman qui s'était tenu en juin à Alger, Messali Hadj avait prononcé un discours d'une violence inouïe dont la conclusion invitait tout simplement les musulmans d'Afrique à se libérer de 'l'oppression française' ». Il y a méprise avec le discours prononcé, le 2 août, au stade d'Alger, puisque Messali n'était pas présent au Congrès musulman du 7 juin 1936, sans relever la distorsion des propos. Par ailleurs, on apprend que, « au lendemain des élections de Front populaire (sic), Messali Hadj, bénéficiant d'une impunité jugée excessive, repassait la frontière sans être inquiété ». Or, nous savons (par exemple au travers du livre de Benjamin Stora, Messali Hadj) que l'intéressé, réfugié en Suisse revint en France après le 10 juin, date de son amnistie. La rigueur quasi proverbiale des informations divulguées par le *Temps* montre ici quelques signes de faiblesse...

mois.

Entre début janvier et le 18 mai 1937, le *Temps* publia 25 brèves ou articles relatant les faits et gestes des acteurs du débat autour du projet Blum-Viollette. De ce total, nous avons relevé que : 17 se rapportaient aux actions des opposants, ou du moins tendaient à mettre en avant leur point de vue ; 5 traitaient des partisans du projet ; et 3 diffusaient des informations à caractère 'neutre'³³¹. Reprenons l'analyse des deux premières catégories un peu plus en détail.

Le 6 janvier, un encart indiquait qu'« **au cours d'un meeting organisé par le PPF, 2000 auditeurs réunis hier soir à Alger ont condamné, par un ordre du jour, le projet Blum-Viollette, à propos du droit de vote aux indigènes** »³³². Le lendemain, on annonçait : « **Les maires d'Oranie contre le projet Viollette** »³³³. Le 8, c'était au tour des « **maires du département de Constantine [de se déclarer] contre le projet Viollette** »³³⁴. Dans ces trois cas, bien que sans commentaire particulier, les motions votées étaient reproduites intégralement. Le 9 janvier, « **Une adresse des élus musulmans d'Oranie, adoptée à l'unanimité** »³³⁵, adressaient la « **confiance et la reconnaissance [...] des élus du département d'Oran au gouvernement présidé par M. Blum** », mais dans un style plutôt télégraphique³³⁶. Le 14 janvier, le *Temps*, annonçait faussement³³⁷ que, « **à l'initiative du gouvernement [...] pour qu'ils se prononcent en faveur du projet, tous les élus musulmans du département d'Alger s'étaient réunis** »³³⁸. Les 16 et 23, on rapportait, de manière toujours aussi précise, les dires des maires d'Algérie réunis en congrès extraordinaire, puis, les propos de certains de ces maires, assistés de parlementaires d'Algérie, lors de la réunion de propagande qu'ils tinrent à Paris, le 20 janvier, à l'institut colonial français³³⁹. Le 7 février, un encart

³³¹ *Le Temps*, les 6 janvier 1937, « *Déclaration de M. Le Beau* » ; 5 mars 1937, « *Réunion de la commission d'enquête parlementaire* » ; et 16 mars 1937 « *La commission d'enquête parlementaire arrive à Bône* ».

³³² *Ibid.*, 6 janvier 1937, p. 2.

³³³ *Ibid.*, 7 janvier 1937, p. 2.

³³⁴ *Ibid.*, 8 janvier 1937, p. 2.

³³⁵ *Ibid.*, 9 janvier 1937, p. 2.

³³⁶ « Adversaires résolus de la représentation spéciale, repoussent avec énergie le contre-projet Saurin ou tout autre inspiré uniquement par des considérations électorales. Donnent leur adhésion complète au projet Blum-Viollette [...] S'élèvent avec la dernière énergie contre la campagne d'infamie dirigée contre les Français musulman par des adversaires de mauvaise foi à leur égard. Dénoncent l'action intolérable de certains maires d'Algérie... », *Ibid.*

³³⁷ Du moins à notre connaissance.

³³⁸ *Le Temps*, 14 janvier 1937, p. 2.

³³⁹ *Ibid.*, 16 janvier 1937, « *Le projet Viollette sur l'électorat indigène* », p. 2 ; 23 janvier 1937, « *L'accession des indigènes d'Algérie aux droits politiques* », p. 2.

intitulé sobrement « *Le projet Viollette* », faisait savoir que les délégués des maires d'Algérie avaient été reçus par le ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy. Enfin, le 9 février, on annonçait que « **Les chefs des confréries religieuses musulmanes tiennent un congrès à Alger** »³⁴⁰ au cours duquel ils soutinrent le projet gouvernemental.

Les incidents survenus à Perrégaux et à Sidi-bel-Abbès donnèrent lieu à des articles un peu plus substantiels les 24 et 27 février. On apprenait, dans le premier cas, que quatre militants du PPF chargés d'organiser une réunion devant se dérouler quelques jours plus tard avaient été d'abord entourés par « **300 manifestants de tendance opposée, en majorité des indigènes [...puis, les propagandistes ayant pénétré dans le local loué] les assiégeants mirent le feu à la voiture qui les avait amenés et tentèrent de prendre d'assaut le moulin [avant que les membres du PPF ne soient] l'objet d'une agression à coups de matraques et couteau et blessés grièvement** »³⁴¹. A la suite de ce descriptif, le *Temps* publiait une longue protestation du PPF. Dans le deuxième cas, une « **violente échauffourée entre manifestants de droite et de gauche [...aurait éclaté] au sujet de la vente du journal l'Humanité [...et] parmi [les combattants, on aurait] noté un nombre important d'indigènes** »³⁴². Le 18 mars, toujours à Sidi-bel-Abbès, suite à une manifestation de chômeurs musulmans, « **On fit appel à la garde mobile et l'ordre fut momentanément rétabli. Les manifestants se retirèrent alors aux cris de 'Vive les rouges ! Vive les soviets !'** »³⁴³. Les propos rapportés étant invérifiables, il semble raisonnable de penser que, même si ces récits étaient vrais, *Le Temps* se délectait de voir ainsi 'matérialisés' ses poncifs favoris : le désordre, inhérent à un régime de Front populaire, et l'action des 'rouges', agents de l'Internationale communiste et donc porteurs de mots d'ordres anti-français.

Un seul remède pouvait rétablir la situation, le retour à l'autorité. Par chance, le 9 avril, avant de s'embarquer pour rentrer en France après sa visite en Algérie, Raoul Aubaud déclarait :

Il me semble d'une nécessité absolue, si nous voulons garder la souveraineté française en Algérie, de maintenir sans faiblesse l'autorité de l'administration à quelque degré de l'échelon qu'elle se place [...] Nous avons affaire à une population très subtile et très impressionnable (sic), et il faut se garder de tout langage, de tout acte qui ne soient pas dûment réfléchis.³⁴⁴

Puis, M.Barety, rapporteur du projet Blum-Viollette devant la Commission du suffrage universel, lui aussi en visite en Algérie, « **après avoir reçu plusieurs personnalités,**

³⁴⁰ *Ibid.*, 9 février 1937, p. 2. Il se peut que le journaliste du *Temps* qui a rédigé cet article ait confondu 'confréries religieuses' (terme qui désigne généralement les marabouts ou les soufis) et les Oulémas, mais nous ne pouvons l'affirmer avec certitude.

³⁴¹ *Ibid.*, 24 février 1937, p. 8.

³⁴² *Ibid.*, 27 février 1937, p. 2.

³⁴³ *Ibid.*, 18 mars 1937, p. 2.

³⁴⁴ *Ibid.*, 10 avril 1937, p. 2.

dont l'abbé Lambert, maire d'Oran [...déclara avoir] lu avec satisfaction les déclarations de M.Aubaud»³⁴⁵ . Les choses semblaient revenir dans l'ordre. Le 15 avril, le Temps publie une lettre de protestation signée par l'abbé Lambert, suite à de nouveaux incidents à Tiaret. Le 22 avril, une nouvelle « protestation des élus [européens] d'Oranie est enregistrée »³⁴⁶ . Une alternance 'routinière' s'installe entre les incidents et les protestations des Européens, jusqu'à l'interruption de la publication des comptes rendus, une fois l'échec de la première campagne pour le projet Blum-Viollette acquis³⁴⁷ .

Voyons maintenant plus en détails la teneur des 4 éditoriaux publiés par le Temps les 29 janvier, 8, 14 et 29 avril.

Le 29 janvier, alors que les 'camps' semblent s'être organisés au sujet du projet Blum-Viollette, le Temps publie un « Coup d'œil sur l'Algérie », rédigé par son envoyé spécial à Alger, Robert Poulaine, qui fut l'auteur de l'article dramatique du 23 septembre 1936 évoqué plus haut³⁴⁸ . Il s'agit pour lui de tirer les conclusions de ce que laissait augurer la situation six mois plus tôt. A sa propre surprise, semble-t-il, « **le pire n'est pas venu** »³⁴⁹ . Il avoue ainsi :

je dois reconnaître que j'ai constaté une certaine détente [...] Ni les conflits sociaux, qui ne sont pas cependant complètement apaisés [...] ni les manifestations verbales et télégraphiques provoquées par le projet électoral Blum-Viollette (sic), n'ont encore réussi à compromettre gravement la paix civile.

³⁵⁰

Mais alors, l'action économique et sociale du gouvernement porte ses fruits ? Non, nous répond Poulaine, c'est bien plutôt « l'action réfléchie d'un gouvernement local, préoccupé surtout de travailler sans tapage à des réalisations pratiques [qui] a porté ses fruits »³⁵¹ . Passant outre les victimes de la terrible famine de 1937 décrite par Camus, Berque et bien d'autres, cet observateur 'de terrain' loue, une fois encore, « **la sagesse administrative [qui] a su conjurer le danger, et toujours sans éclat** »³⁵² . Le journaliste utilise alors le meilleur argument des colons : l'argument démographique.

Il reste beaucoup à faire ; il restera toujours beaucoup à faire dans un pays que la

³⁴⁵ *Ibid.*, 11 avril 1937, p. 2.

³⁴⁶ *Ibid.*, 22 avril 1937, p. 2.

³⁴⁷ Voir *Le Temps*, les 28 (p.2) et 30 (p.2) avril et 7 (p.2) et 18 (p.2) mai 1937.

³⁴⁸ Voir plus haut page 73.

³⁴⁹ *Le Temps*, 29 janvier 1937, p. 2.

³⁵⁰ *Ibid.*

³⁵¹ *Ibid.*

³⁵² *Ibid.*

France a pris pauvre il y a cent ans avec 1,500,000 habitants et qui en compte aujourd'hui 8 millions [...] effet pénétrant d'une telle action travaille en profondeur à faire mieux aimer et comprendre la France tutélaire. Elle contribue chaque jour à enlever aux meneurs de foules, souvent plus préoccupés d'ambitions personnelles, des arguments démagogiques...³⁵³

Quelle est la conclusion logique d'un argumentaire décrivant une situation aussi idyllique ?

Mais, encore une fois, les efforts ne peuvent pas à eux seuls désarmer les négateurs de toute œuvre constructive française, entre ceux-ci et les tuteurs légaux de l'indigène (sic), une course se dispute depuis des mois. Il s'agit pour les premiers de gagner de vitesse sur les réalisations afin de pouvoir continuer à dire à l'homme de la rue et des champs 'qu'on n'a rien fait pour lui'. L'œuvre d'apaisement commencée ne portera donc ses fruits que si les fauteurs de désordre³⁵⁴, les ennemis avoués ou hypocrites de l'autorité française sont mis hors d'état de poursuivre leur entreprise destructive, en un mot si la politique ne démolit pas ce que, sur le plan administratif et économique, tous les hommes d'ordre et de bonne volonté en Algérie s'efforcent de construire ou de restaurer³⁵⁵.

'En un mot', ce plaidoyer colonialiste répond à ce que Maurice Viollette dénonçait dans sa lettre à Charles-André Julien, le 2 septembre 1936, à travers une question : 'Est-ce le gouverneur qui gouverne le gouvernement ou le contraire ?'³⁵⁷ Ici, la réponse est claire, 'la colonisation est meilleure juge des ses accomplissements que la métropole, l'indigène qui se plaint est un ingrat et le gouvernement doit cesser de s'acharner à détruire ce que 'l'autorité française' –la vraie, celle des administrateurs et des colons, les 'tuteurs' des indigènes- s'efforce 'de construire ou de restaurer', 'sur le plan administratif et économique', à travers une entreprise 'politique' de démolition. Ainsi, même si l'auteur, par un procédé rhétorique évident, s'était engagé plus tôt à ne pas parler du projet Blum-Viollette³⁵⁸, c'est bien ce dernier qui est visé à travers la critique à peine dissimulée de l'action du gouvernement.

De février à avril, *Le Temps* n'intervint plus dans les débats qui touchaient au projet autrement qu'en rapportant régulièrement les faits et gestes des opposants à celui-ci, ou bien les agitations émaillant le quotidien algérien et, parfois, des nouvelles des soutiens du projet. Toutefois, jugeant probablement qu'il était temps d'enfoncer le clou avant que le

³⁵³ *Ibid.*

³⁵⁴ *Nous soulignons.*

³⁵⁵ *Nous soulignons.*

³⁵⁶ *Le Temps, 29 janvier 1937, p. 2.*

³⁵⁷ Voir plus haut page 33.

³⁵⁸ « ...malgré le dépôt sensationnel d'un projet de loi sur lequel nous reviendrons tout à loisir quand nous traiterons du politique... » *Le Temps, 29 janvier 1937, p. 2.*

gouvernement ne présente son projet comme il l'avait annoncé par la bouche de Léon Blum le 31 janvier ³⁵⁹, le *Temps* publiait, en l'espace de trois semaines, trois éditoriaux traitant du sujet.

Le 8 avril, dans une '*Tribune libre*' intitulée « *Veillons au Salut de l'Empire* », Pierre Mille, mettait en regard, au travers d'une sorte de conte philosophique, les personnages symboliques du 'Colonial' (narrateur), du 'Père Républicain', de la 'Mère France' et des 'Filles Colonies'. Le narrateur, s'inspirant d'un dit de La Fontaine, dépeint la situation d'une France ayant donné naissance à des filles qu'elle ignore (les Colonies, ou plutôt les européens de ces colonies, ces enfants légitimes ³⁶⁰) par l'entremise d'un père Républicain ³⁶¹ trop ardent et lui aussi oublieux de ses devoirs. Cette trame rocambolesque sert de prétexte à une défense de nature assez traditionnelle de l'Empire colonial français : il est décrit comme étant riche (« *ils échangent avec nous 22 milliards de marchandises* » ³⁶², il peut fournir les « *produits de base de l'industrie [...] que la France ne trouve pas chez elle* » ³⁶³); convoité (« *L'Allemagne les adopterait volontiers. L'Italie en fait d'autres* » ³⁶⁴); enfin, il a une double valeur économique et politique (de garant de la paix) pour le futur (« *ce n'est pas seulement pour des raisons européennes que nous devons maintenir avec la Grande Bretagne une entente solide* » ³⁶⁵). Le colonialisme est un phénomène qui se doit d'être apprécié sur le long terme, par les peuples colonisés, comme par leurs 'parents'.

Le 14 avril, par un éditorial au titre explicite, « *Pour conserver l'Afrique du Nord* », Le *Temps* annonce son programme. Reprenant les propos du sous-secrétaire d'Etat Raoul Aubaud, il affirme, sur un ton alarmiste, que

ce n'est pas seulement le sort de l'Algérie qui doit préoccuper les Français, mais celui de toute l'Afrique du Nord, et la question qui se pose en pleine urgence est de savoir si l'on veut ou non la conserver. Si oui, il convient de faire, de Tunis à Marrakech, de Sfax à Agadir, une politique d'autorité. ³⁶⁶

De quel ordre sont les menaces qui planent sur le Maghreb français ?

³⁵⁹ « Je crois que, dans cet apaisement, le projet de loi récemment déposé à la Chambre a joué un rôle heureux ; nous en jugerons mieux dans quelques semaines quand sera discuté le fond de la question qui jusque là doit demeurer entière. » *Ibid.*, 31 janvier 1936, p. 3 (propos extraits de la réponse faite à l'interpellation du sénateur Roux-Freissineng, le 29 janvier).

³⁶⁰ « ...des enfants légitimes, et qui, en cette qualité sont électeurs (sic) », *Ibid.*, 8 avril 1937, p. 2.

³⁶¹ « ...ou plutôt les pères –Gambetta, Ferry, Hanotaux, Delcassé, les grands militaires–», *Ibid.*

³⁶² *Ibid.*

³⁶³ *Ibid.*

³⁶⁴ *Ibid.*

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ *Ibid.*, 14 avril 1937, p. 1.

Intérieur au premier chef [...] et extérieur par voie de conséquence. De même que toute guerre civile éclatant dans la métropole entraînerait la guerre extérieure, toute agitation tolérée en Algérie, en Tunisie ou au Maroc encourage des convoitises étrangères non dissimulées.³⁶⁷

Quel est alors le fond du problème ?

Depuis que le communisme et la troisième internationale ont pu exploiter au profit de leurs théories révolutionnaires un nationalisme à l'origine localisé et qui maintenant tend à se généraliser dans tout le monde musulman sous le nom de panarabisme ou panislamisme [...] On détruit la puissance intérieure d'une nation organisée par l'internationalisme, on détruit les liens qui l'unissent à ses satellites en développant chez ces auxiliaires de sa force le nationalisme sous toutes ses formes, racial, tribal, social ou religieux. Cependant, l'intervention du communisme sur lequel on a tendance à rejeter toutes les responsabilités, n'est pas la seule à avoir provoqué ces remous inquiétants. Toutes les fois que la France a subi un renversement complet de majorité faisant venir au gouvernement plus d'idéologues que de réalistes, le contrecoup s'est fait aussitôt sentir dans ses possessions méditerranéennes.³⁶⁸

Ce sont là les socialistes, « **héritiers de Jaurès** »³⁶⁹, qui sont nommément visés, pour avoir fait œuvre « **d'apprentis sorcières** »³⁷⁰ en reprenant à leur compte « des promesses irréalisables » et en avoir fait d'autres « **encore plus irréalisables** »³⁷¹. Il faut, pour remédier au problème, « **Raffermir l'autorité pour raffermir le prestige, faire en sorte que ne puisse plus s'exprimer aucune propagande susceptible de porter atteinte aux droits de souveraineté que possède la France** »³⁷². Il faut, pour conclure, « moins de discours et plus de réalisme »³⁷³.

La même condamnation de l'action gouvernementale, y compris du projet Blum-Viollette bien entendu, sera reprise une troisième fois dans une longue tribune, en date du 29 avril, intitulée tout simplement « **L'Empire** »³⁷⁴.

De janvier à mars 1938 : un engagement plus discret mais plus efficace ?

³⁶⁷ *Ibid.*

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ *Ibid.*

³⁷⁰ *Ibid.*

³⁷¹ *Ibid.*

³⁷² *Ibid.*

³⁷³ *Ibid.*

³⁷⁴ *Ibid.*, 29 avril 1937, p. 1.

Ayant fourni l'essentiel de son effort, dès 1937, en insistant sur les grands enjeux de la 'question coloniale' plus qu'en s'usant à contrer un projet qu'il savait fort contesté, *Le Temps* poursuit dans cette voie lorsque l'espoir de voir le projet adopté fut 'ressuscité' par Albert Sarraut au début de 1938. Il le fit toutefois avec moins d'empressement, et ne s'engagea réellement sur la question qu'au moment crucial, tant la partie semblait jouée d'avance.

Le 1^{er} janvier, on annonce que « M. Albert Sarraut reçoit une délégation d'élus indigènes algériens démissionnaires », selon le ministre d'Etat, « **la loi et la raison étant d'accord pour que ne soit pas discutée aux musulmans d'Algérie la qualité de Français avec les droits qui en découlent comme contrepartie des charges qui leur incombent** »³⁷⁵, le vote du projet devrait intervenir, grâce au soutien du gouvernement, très rapidement. Jusqu'au 23 février, l'essentiel de l'information recueillie dans le *Temps* consiste en une série de brèves sur les travaux de la Commission du suffrage universel et les déclarations et nouvelles des différents protagonistes³⁷⁶.

Le 23 février, alors que les travaux de la Commission du suffrage universel sont au point mort après le vote du 11³⁷⁷, *Le Temps* publie un éditorial consacré au « **statut électoral des indigènes algériens** ». Le ton s'y veut des plus sérieux : « **l'heure est venue pour chacun de prendre ses responsabilités. Que ces responsabilités soient graves nul ne le niera. A la limite, en effet, tout projet concernant l'électorat indigène met en cause le principe même de la souveraineté française en Algérie** »³⁷⁸.

Le Temps s'attache alors à défendre l'action unanime des élus européens d'Algérie, qui représentent aussi bien la totalité des populations européennes³⁷⁹, qu'une « **importante fraction de l'opinion indigène dont une minorité substantielle n'admet pas un projet qui tendrait à créer dans la masse musulmane une classe de privilégiés** »³⁸⁰. Il reprend alors leurs arguments : le projet Viollette conduirait à instituer des députés qui voteraient des lois « qui ne leur seraient pas applicables », ce qui signifierait « **la faillite [...] de la politique pratiquée depuis toujours par la France en Algérie et qui tend, par une évolution progressive, à l'assimilation complète des indigènes et à leur admission dans la communauté française** »³⁸¹. Les délégués européens sont en fait 'dignes de foi' car la présentation de ses arguments a été faite,

³⁷⁵ *Ibid.*, 1^{er} janvier 1938, p. 8.

³⁷⁶ *Ibid.*, les 5 janvier 1938, p. 2 ; 6 février 1938, p. 4 ; 10 février 1938, p. 2 ; 12 février 1938, p. 4 ; 17 février 1938, p. 2 ; 18 février 1938, p. 3 ; et 19 février 1938, p. 1.

³⁷⁷ La Commission n'avait alors pu se départager (18 voix pour, 18 contre). Voir plus haut p. 45.

³⁷⁸ *Le Temps*, 23 février 1938, p. 1.

³⁷⁹ « La délégation d'élus, la plus importante par sa composition, qui ait jamais traversé la Méditerranée pour venir solennellement exprimer les craintes de 800.000 Français groupés dans les trois départements algériens [...] symbolise donc, au maximum, non seulement les tendances de la population française. » *Ibid.*

³⁸⁰ *Ibid.*

sans parti pris, sans suspicion aucune, faut-il le dire ? à l'égard des indigènes avec lesquels ils entretiennent dans les assemblées communes les meilleurs rapports [...] les maires d'Algérie qui vivent au milieu d'eux, les connaissent bien et se sont portés garants de leur loyalisme (sic).³⁸²

L'argument principal d'Albert Sarraut ne tient donc pas, puisqu'il n'y a rien à craindre pour « **la défense nationale [qui] ne saurait en aucune manière être mise en cause par l'ajournement d'une solution improvisée** »³⁸³ Au surplus, « **l'opinion indigène est elle-même divisée** »³⁸⁴ et ses problèmes sont avant tout « **d'ordre économique et social** »³⁸⁵. Il faut donc éviter toute « hâte », faire preuve de « sagesse », « **puisque la date des prochaines consultations électorales n'est pas tellement proche qu'une solution s'impose dans la fièvre des passions** »³⁸⁶. C'est un Non, argumenté certes, mais définitif au projet Blum-Viollette.

Début mars, *Le Temps* poursuit son activité d'information et de soutien aux « **Français d'Algérie** »³⁸⁷. Le journal ne publia pas l'annonce de l'ajournement *sine die* du projet, peut-être une preuve de plus de la 'justesse' des ses anticipations, signe qu'il était bien, peut-être, le quotidien « **dont l'influence politique [était alors] la plus forte non seulement en France mais à l'étranger pour ceux qui veulent suivre l'évolution de notre pays** »³⁸⁸ ?

c) Conclusions

Nous avons donc pu observer que, si l'ampleur du soutien du *Temps* aux Français d'Algérie, une fois l'engagement pris au début de 1937, fut inégal dans le temps, il ne le fut pas dans l'intensité. Ainsi, de juin à décembre 1936, nous avons relevé 15 occurrences se rapportant à la question algérienne, dont 5 figuraient en première page. Notons toutefois que l'article paru le 10 octobre 1936, qui 'révéla' les intentions du gouvernement Blum et joua un rôle déterminant dans l'aboutissement de la controverse, revêt ici une importance toute particulière.

De janvier à mai 1937, *Le Temps* fit paraître 31 écrits ayant trait au projet

³⁸¹ *Ibid.*

³⁸² *Ibid.*

³⁸³ *Ibid.*

³⁸⁴ *Ibid.*

³⁸⁵ *Ibid.*

³⁸⁶ *Ibid.*

³⁸⁷ Titre de l'éditorial publié le 9 mars 1938 pour soutenir les maires d'Algérie dans leurs démissions, et à travers eux les populations françaises d'Algérie.

³⁸⁸ Edouard Bonnefous, *op. cit.*, p. 397.

Blum-Viollette. Seulement trois figurèrent en première page mais, nous l'avons vu, tous furent publiés en avril. Durant ce seul mois, où le sort du projet se joua de manière définitive à notre sens puisque le gouvernement Blum fut dans l'incapacité définitive de le faire adopter, 11 occurrences ont été relevées. Une fois encore, au moment déterminant, *Le Temps* avait su soutenir la position des 'coloniaux'.

Les 18 occurrences relevées de janvier à mars, dont 3 premières pages, ont donc un caractère presque anecdotique puisque nulle tendance nouvelle dans l'action ou le discours du *Temps* n'y furent décelées.

La tactique qui, au travers de cette analyse, se révèle avoir été celle du *Temps* fut un mélange subtil d'analyse, d'information, d'inégale importance, sur les diverses tendances, d'engagement et peut-être surtout d'anticipation. A l'image de l'article d'octobre 1936, des éditoriaux d'avril 1937, ou encore de celui du 23 février 1938, le *Temps* démontra une étonnante capacité de discernement et sut faire sien des arguments venant renforcer et étayant sa vision coloniale. C'est en ce sens qu'il fit, si l'on peut dire, œuvre politique. Jamais véritablement à la 'pointe' de la critique, pour une question de respectabilité sans doute, il semble pourtant avoir toujours eu une capacité à anticiper sur les évolutions, et donc à influencer sur leur déroulement. A ce titre, l'éditorial du 9 février 1938, adressé aux « Français d'Algérie », anticipe non seulement l'ajournement du projet, le 11, puis son abandon, mais peut-être déjà le mouvement d'Union nationale –dans l'optique d'une guerre attendue- qui supplantera définitivement le Front populaire à l'automne 1938.

3) L'Echo d'Alger

a) Présentation du journal

Selon André Nouschi, « **les principaux journaux algériens, sauf deux exceptions entre 1930 et 1940 (Oran Républicain et Alger Républicain), ne présentent tous qu'un seul et même programme : la défense de l'hégémonie des Européens d'Algérie. De présentation semblable à quelques nuances près, d'un antisémitisme à peine plus virulent chez les uns (Oran matin, le Républicain de Constantine, La Dépêche algérienne) que chez les autres, la politique qu'ils défendent sert les intérêts les plus immédiats de leurs propriétaires, gros colons comme Maurel de la Dépêche et Morinaud du Républicain ou minotier comme Duroux de l'Echo d'Alger** »³⁸⁹. Si le propos mériterait à coup sûr d'être précisé, ce qui n'est pas ici notre objet, force est de constater que, en ce qui concerne l'opposition au projet Blum-Viollette, l'union des 'prépondérants' de l'Algérie semble avoir été totale. En conséquence, nous ne nous attacherons pas, pour le moment, à démontrer les raisons de ce refus, mais plutôt à en observer les modalités et les pratiques telles qu'elles peuvent être entrevues au travers de l'exemple de l'*Echo d'Alger*.

Propriété du sénateur radical-socialiste d'Alger, Jacques Duroux, plus grosse fortune et cacique de la scène politique de la colonie, l'*Echo d'Alger* est un des plus importants quotidiens d'Algérie. Le sénateur Duroux, véritable pendant des 'radicaux d'affaires' de la

³⁸⁹ André Nouschi, *La naissance du nationalisme algérien...*, op. cit., p. 84.

métropole, à l'instar de ces derniers, soutint le Front populaire. Néanmoins, échaudé par les premiers troubles, son embarras devint latent avec le dépôt du projet Blum-Viollette. En effet, ce projet le menaçait lui et ses 'hommes', les députés Fiori et Guastavino. Ayant de tout temps défendu la grande colonisation, les votes des futurs électeurs Algériens risquaient de se retourner contre eux. Par ailleurs, l'électorat d'origine espagnole, maltaise ou italienne ne pardonnerait pas leur incapacité à maintenir la porte fermée à la citoyenneté aux Algériens et risquait de s'en remettre aux droites fascistes. Il leur fallait donc manœuvrer, de manière à ne pas pouvoir être taxés d'opposition au Front populaire, tout en parvenant à faire avorter ce projet dont ils ne voulaient à aucun prix. La stratégie adoptée fut donc celle d'un engagement sur le terrain des arguments, de manière à ne pas donner dans la critique outrancière et démagogique, champ laissé, dans un premier temps, à leurs alliés d'un jour appartenant au Rassemblement national, tout en préservant un semblant de neutralité en offrant un droit de réponse à leurs adversaires.

L'*Echo d'Alger* compte entre 8 et 10 pages, les informations étant réparties sur 7 colonnes, la maquette peut en être établie ainsi :

- La première page est consacrée aux grands titres de l'actualité. On y trouve, mais pas systématiquement, un éditorial et au moins cinq photos.
- En deuxième page, on trouve diverses rubriques : '*De tout un peu*' rapportent des faits divers ; la rubrique '*Sous de cloche*' présente une revue de presse et diverses brèves d'actualité ; enfin, en bas de la page un roman par épisode est publié quotidiennement.
- La troisième page rapporte quant à elle les '*Dernières nouvelles*'.
- En quatrième page, selon la nature des '*Dernières nouvelles*', on trouvera soit un développement de celles-ci sous la forme d'articles, soit des rubriques consacrées à la '*Ville et la banlieue*' d'Alger.
- La page cinq offre un tour d'horizon de l'actualité des départements algériens, ainsi qu'une chronique culturelle.
- La sixième page présente une chronique '*Spectacles*', des publicités, des petites annonces ainsi que des avis divers (mariages, décès, naissances...).
- La septième page est tout entière dévolue à l'actualité économique³⁹⁰.
- Enfin, la huitième page, sorte de supplément, s'intitule '*L'Echo d'Alger sportif*'.

b) L'*Echo d'Alger* et le projet Blum-Viollette au temps du Front populaire

Le projet Blum-Viollette fut, à n'en pas douter, le centre de toutes les attentions en Algérie de janvier 1937 à mars 1938. La masse d'information que nous avons pu relever dans l'*Echo d'Alger* semble l'attester sans équivoque (117 occurrences relevées pour les seules périodes de janvier à juin 1937 et janvier à mars 1938 ; 130 si l'on inclut l'année 1936). Ainsi, étant donné la richesse et l'importance des informations à analyser, notre étude se devra d'être, pour rester dans les limites fixées à ce travail, nettement plus synthétique que pour les autres titres de presse³⁹¹ (rappelons, pour donner un ordre de

³⁹⁰ Notons que, selon les événements, les pages 4, 6 et 7 peuvent être rassemblées sur une ou plusieurs pages.

nous n'avons relevé 'que' 63 occurrences, soit près de deux fois moins). La profondeur de l'implication de *L'Echo d'Alger* sur la question du projet Blum-Viollette se comprendra mieux, peut-être, grâce à une citation extraite d'un commentaire formulé par le général Azan qui, après avoir reçu le grand prix littéraire de l'Algérie, déclarait dans la rubrique culturelle (!) du 3 janvier 1937 :

La question des droits politiques en Algérie est secondaire. Ce qui est primordial, c'est une politique de production et de consommation. J'ai vu avec joie que c'est depuis qu'il est à Alger, la politique du gouverneur général Le Beau... Voilà une politique qui est dans la tradition des conquérants, celle qui fut, aux premières heures, celle des chefs de l'armée d'Afrique. La paix intérieure en Algérie sera toujours assurée par l'équilibre économique. S'ils savaient leur histoire, les Algériens (sic) verraient que l'indigène, si grande soit l'amitié qu'on lui porte, est le même qu'il y a cent ans.³⁹²

Voilà un commentaire 'littéraire' qui semble donner le ton d'une prise de position déterminée en faveur de la reconnaissance de la 'spécificité coloniale' algérienne.

De mai à décembre 1936: entre une opposition fondamentale au projet et un nécessaire soutien au Front populaire

Alors que le Front populaire remportait triomphalement les élections législatives, ***un homme vit juste, comprit le danger [que pouvait représenter le retour très probable du projet du sénateur Viollette au premier plan], imagina la parade. Ce fut le Sénateur d'Alger, Jacques Duroux, premier notable du parti radical et plus grosse fortune dans la colonie. Son action avait été déterminante, naguère, pour chasser Viollette du gouvernement général***³⁹³. ***Dès la semaine qui suivit la victoire du Front populaire, dans l'effervescence qui gagnait les Algériens, il pressentit que le projet Viollette ne tarderait pas à venir à l'ordre du jour. Il fit aussitôt connaître le contre-projet qu'il allait déposer : 135000 Algériens recevraient le droit de vote au Parlement ; ils éliraient, en collège séparé, dix députés et trois sénateurs, ce qui leur assurerait le même nombre de représentants qu'aux Français d'Algérie. Le contre-projet Duroux allait à l'essentiel. Les nombreux contre-projet qui verront le jour reprendront le point fondamental du collège séparé. La règle d'exclusion raciale retrouvait son principe architectonique.***³⁹⁴

Le 9 mai, en effet, Jacques Duroux lançait un « *Référendum sur l'entrée des indigènes au Parlement* » dans les colonnes de son journal. Il y projetait

³⁹¹ Il est ainsi concevable que la seule étude approfondie du projet Blum-Viollette au travers de *L'Echo d'Alger* aurait pu faire l'objet d'un travail séparé, bien que ce type d'étude n'aurait pas permis d'opérer l'approche comparative que nous nous proposons ici de mettre en œuvre.

³⁹² *L'Echo d'Alger*, 3 janvier 1937, p. 5.

³⁹³ Notons à ce propos que *L'Echo d'Alger* fut le premier quotidien à affubler Maurice Viollette du sobriquet de 'Viollette l'Arbi' en 1927.

³⁹⁴ Planche, *op. cit.*, pp. 136-137.

d'ouvrir la tribune parlementaire à des sénateurs et à des députés cent pour cent indigènes (sic), élus comme le sont les conseillers généraux et les conseillers municipaux indigènes et représentant comme eux un collège électoral assez large, auquel il ne sera demandé aucune renonciation préalable à ses mœurs traditionnelles.³⁹⁵

L'opération visant à récupérer les faveurs des 'élites indigènes' politisées, et au travers d'elles le soutien et la soumission des masses, était lancée. **« Nul ne saurait douter plus longtemps du loyalisme des musulmans de ce pays. Ils sont Français. Ils l'ont prouvé avant la guerre, pendant la guerre, après la guerre »**³⁹⁶. La question posée **« à nos lecteurs et tout spécialement à nos lecteurs indigènes »**³⁹⁷ était donc la suivante :

Croyez-vous acceptable la proposition du sénateur d'Alger qui a le mérite de donner par les moyens les plus rapides et les plus acceptables par le Parlement, trois sénateurs et dix députés indigènes, dont un kabyle ?³⁹⁸

Début juin, toujours dans un souci de récupération des faveurs indigènes, l'*Echo d'Alger*, annonçait, le 5, la tenue prochaine du Congrès musulman, puis, le 8, offrait un tiers de sa première page et l'intégralité de sa cinquième page au compte rendu du **« Congrès musulman algérien [qui] a réuni près de 5000 auditeurs »**³⁹⁹. Ce rapport exhaustif des déclarations des différents intervenants était introduit par une manchette aux accents de propagandes, puisqu'on y apprenait que

ce meeting [avait été] provoqué par le référendum de l'Echo d'Alger⁴⁰⁰ (!) sur le droit de vote des musulmans, mais savamment organisé par les seuls partisans du projet Viollette qui tend à donner à toute la masse sans distinction de culture le droit de vote au même titre que les Français, à créer un collège électoral unique entre Français et musulmans.⁴⁰¹

Le 10 juin, le travail de sape fomenté par le journal se poursuivait par la publication de **« Quelques réflexions de lecteurs sur le Congrès musulman »**⁴⁰², qui mettaient face à face deux lettres envoyées au journal par des Algériens musulmans, **« non pas pour ouvrir une polémique, mais pour aider l'élite musulmane à définir ses méthodes**

³⁹⁵ L'Echo d'Alger, 9 mai 1936, p. 1.

³⁹⁶ Ibid.

³⁹⁷ Ibid.

³⁹⁸ Ibid.

³⁹⁹ Ibid., 8 juin 1936, p.1.

⁴⁰⁰ Nous soulignons.

⁴⁰¹ L'Echo d'Alger, 8 juin 1936, p.1. Voir en annexes la page 5 rapportant l'ensemble des motions votées par le Congrès, ainsi qu'un compte rendu des principales interventions.

⁴⁰² Ibid., 10 juin 1936, p. 4.

d'action politique et à trouver la voie de la féconde union (sic) »⁴⁰³. Le procédé caricatural utilisé ici⁴⁰⁴ visait, bien évidemment, à démontrer que l'opinion indigène était divisée par la « **diversité des courants traversant l'opinion** »⁴⁰⁵, pour mieux en appeler, par l'entremise de la deuxième lettre publiée, à se « **rallier [...] au projet de l'honorable sénateur Duroux** »⁴⁰⁶. Le 11 juin, dans un éditorial consacré au projet Duroux, « *Faire le point* », le journal, entendait déjà tirer des conclusions définitives de la consultation, « **tout à fait sérieuse, car elle était ouverte à tous et chacun a pu se prononcer comme il l'entendait** »⁴⁰⁷, qu'il avait organisée depuis un mois. Après avoir rejeté, dans un soupir de soulagement presque audible, le suffrage universel –dont « **presque personne parmi les musulmans français d'Algérie ne souhaite ou ne paraît espérer [qu'il soit instauré]** »⁴⁰⁸ – il conclut, en « schématisant »⁴⁰⁹ les deux propositions « **dont les indigènes discutent le plus volontiers** »⁴¹⁰ :

Projet Viollette : 40 000 électeurs musulmans environ et aucune garantie pour les candidats musulmans d'enlever le moindre siège. Projet Duroux : 140 000 électeurs musulmans environ, trois sénateurs et dix députés musulmans. Nous ne voulons pas insister, mais il nous paraît indispensable de montrer que la proposition du sénateur d'Alger constitue un pas en avant. Et comme il est difficile en pareille matière de faire plusieurs pas à la fois sans risquer de trébucher, la conclusion est facile à tirer.⁴¹¹

Malgré le ton confiant exprimé par l'*Echo d'Alger*, le « simulacre de référendum »⁴¹² qu'il organisa fut un échec. Néanmoins, il convient de le rappeler, plus de six mois avant le dépôt du projet Blum-Viollette, il adoptait une position nette d'opposition et se montrait prêt à engager la lutte sur le terrain de l'argumentation, comme sur celui de la polémique du reste.

⁴⁰³ *Ibid.*

⁴⁰⁴ En effet, comment deux réactions, aussi réfléchies qu'elles aient pu être, auraient-elles pu, à elles seules, témoigner de la pensée de l'ensemble des musulmans ? Le journal percevait d'ailleurs la possibilité d'un tel reproche puisqu'il se sentait obligé de préciser qu'il était dans l'impossibilité de publier un plus grand nombre de réactions « parce que l'actualité nous presse ». *Ibid.*

⁴⁰⁵ *Ibid.*

⁴⁰⁶ *Ibid.*

⁴⁰⁷ *Ibid.*, 11 juin 1936, p. 1.

⁴⁰⁸ *Ibid.*

⁴⁰⁹ *Ibid.*

⁴¹⁰ *Ibid.*

⁴¹¹ *Ibid.*

⁴¹² C.-R. Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine...*, op. cit., p. 454.

Début juillet, suite à un « **magistral exposé** »⁴¹³ du sous-secrétaire d'Etat radical, Raoul Aubaud, devant la Commission de l'Algérie, l'*Echo d'Alger* semblait enclin à modérer ses propos pour **favoriser « l'apaisement des populations algériennes »**⁴¹⁴, en évitant de « **publier des manchettes sensationnelles représentant l'Algérie à feu et à sang** »⁴¹⁵. En effet, il s'agissait aussi de soutenir le gouvernement. Le 21 juillet, on annonce qu'une « **délégation indigène conduite par M. Bendjelloul rend visite à Paris à MM. Viollette et Blum** »⁴¹⁶, sans toutefois préciser qu'elle est mandatée par le Congrès musulman⁴¹⁷. Les jours suivants, on s'attacha à rendre compte, assez fidèlement, des diverses démarches de cette délégation⁴¹⁸. C'est dans cette même volonté de maintien de sa respectabilité que, le 30 juillet, l'*Echo d'Alger*, après avoir titré « **Les délégués du congrès musulman sont revenues de Paris – Plusieurs milliers de personnes les ont acclamés au débarcadère** »⁴¹⁹, publiait certains propos tenus par Ferhat Abbas :

Une fois de plus nous avons pu constater combien on est loin des choses de l'Algérie à Paris. Mais nous avons eu aussi le réconfort de constater, cette fois, la volonté sincère de compréhension du Gouvernement à l'égard des musulmans d'Algérie [...] Il nous a été promis beaucoup de choses. Parmi ces promesses, il en est qui peuvent être réalisées à brève échéance. Je suis convaincu qu'elles le seront. Le reste viendra avec le temps et pour cela il faut que l'actuel gouvernement dure.⁴²⁰

Le 25 octobre 1936, dix jours après l'annonce du dépôt du projet Viollette faite par le gouvernement suite aux révélations du *Temps*, l'*Echo d'Alger* obtenait, en exclusivité auprès de Maurice Viollette, des explications quant à la teneur et aux objectifs assignés au projet. Il serait fastidieux de revoir point par point les motifs exposés par le ministre d'Etat ; notons simplement que, tout en affirmant « **publier cette documentation en toute objectivité** »⁴²¹, le journal se permettait deux écarts notables. En premier lieu, il reprenait trois fois⁴²², comme une menace, la citation suivante :

Si les colons algériens ne comprennent pas que leur devoir, et même leur intérêt

⁴¹³ L'*Echo d'Alger*, 10 juillet 1936, p.1.

⁴¹⁴ *Ibid.*

⁴¹⁵ *Ibid.*

⁴¹⁶ *Ibid.*, 21 juillet 1936.

⁴¹⁷ Dans un encart du 23, le journal précisera toutefois que la délégation est en mission au nom du Congrès.

⁴¹⁸ Voir l'*Echo d'Alger* des 25 et 26 juillet 1936, p. 2 et p. 1 respectivement.

⁴¹⁹ *Ibid.*, 30 juillet 1936, p. 5.

⁴²⁰ *Ibid.*

⁴²¹ *Ibid.*, 25 octobre 1936, p. 1.

est de se ranger du côté de l'assimilation, prudente mais loyale, il faut qu'ils sachent qu'ils travaillent pour la création d'un nationalisme à forme nécessairement révolutionnaire.⁴²³

D'autre part, venant en contrepoint à cette mise en garde, le journal estimait que par **la proposition à laquelle le ministre à fait allusion [celle du sénateur Duroux], et qui prévoyait une représentation spécifiquement indigène, [on aurait] doublé numériquement la représentation algérienne au Parlement, avantage qui assurait enfin à l'Algérie le moyen de se faire entendre avec plus de poids dans les assemblées lorsque viennent en discussion les problèmes économiques où ses intérêts ne concordent pas forcément avec ceux de la métropole et qui mettent en jeu sa prospérité et, par contrecoup, sa tranquillité intérieure.**⁴²⁴

Autant dire que le projet Duroux visait bel et bien à assurer la reconnaissance de la spécificité algérienne, et, par suite, on sous-entendait que, même 'élus' par les musulmans, les nouveaux députés n'auraient été qu'un renfort numérique à la position des parlementaires européens d'Algérie. On en restait à la volonté, désormais affichée, d'étendre le droit des 'Beni-Oui-Oui' à l'acquiescement béat jusque dans les assemblées du palais Bourbon et du Luxembourg. On avait voulu porter l'accent sur le 'ton' menaçant de Maurice Viollette, pas sur le contenu de sa mise en garde.

Le 31 décembre, poursuivant pour quelques temps encore son 'double jeu', l'*Echo d'Alger* feignait la surprise à l'annonce du dépôt du projet par...Maurice Viollette. En effet, mais au conditionnel, le quotidien algérois estimait qu'il y avait eu « revirement »⁴²⁵ de la part du gouvernement ; que, « **il y a quelques semaines [...on aurait dit que] la charge de rédiger le texte gouvernemental et de le présenter aux Chambres [...] appartiendrait à M. Aubaud [...] le membre du gouvernement qui a pour fonctions la charge d'examiner tout ce qui se rattache à l'Algérie** »⁴²⁶. La ficelle semblait toutefois un peu grosse, et l'attaque portée contre le gouvernement se faisait plus claire par la suite :

M. Léon Blum convoquait dans l'après-midi d'urgence les parlementaires algériens présents à Paris. C'était pour les mettre en présence du fait accompli et leur signifier qu'ils n'auraient pas voix à l'élaboration du projet confié à M. Maurice Viollette.⁴²⁷

La suite est connue puisqu'on publiait l'ensemble des protestations élevées par des parlementaires « alarmés » et « choqués » par la manière dont les intentions du gouvernement, pourtant annoncées, leur avaient été 'abruptement' dévoilées. Le parallèle

⁴²² En sous-titres en première et en deuxième page, et dans le corps du texte en deuxième page

⁴²³ *L'Echo d'Alger*, 25 octobre 1936, pp. 1-2.

⁴²⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁴²⁵ *Ibid.*, 31 décembre 1936, p. 1.

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 2.

entre les articles du *Temps* et de l'*Echo d'Alger* est à ce titre saisissant, à ce détail près que l'*Echo d'Alger* observait une réserve de pure forme dans l'annonce de 'l'incident' : le mot n'était utilisé ni dans le titre, ni dans le sous-titre, on se contentait d'annoncer que « *M. Blum a notifié le projet aux parlementaires algériens* ».

De janvier à juin 1937 : l'action s'organise

Les intentions du gouvernement ayant été clairement établies et la position de l'*Echo d'Alger* étant connue, il ne restait au journal qu'à manœuvrer, le plus prudemment possible, entre son soutien au Front populaire et une campagne en faveur de l'un ou l'autre des contre-projets qui assurerait, au minimum, la création d'un collège séparé. Le journal chercha donc à préserver les dehors de sa neutralité, notamment en publiant les diverses réactions des soutiens et des opposants au projet⁴²⁸, tout en menant campagne pour l'abandon du projet Blum-Viollette. La tactique qu'il employa à cette fin consista, principalement, à jouer des moindres hésitations gouvernementales et, à partir de mars, à publier une série de vues rédigées par Jean Méliá –personnage 'au-dessus de tout soupçon' depuis son livre de 1931, *Le triste sort des Indigènes musulmans d'Algérie*⁴²⁹ – sous le titre '*Contribution à l'enquête parlementaire*', dans le but évident d'influencer celle-ci. Le journal publia par la suite des réactions à ces premiers écrits, organisant, à l'image de ce qu'il avait fait un an plus tôt, un véritable 'débat' autour du projet Blum-Viollette à l'intérieur de ses colonnes. Eu égard à l'ampleur des données (85 occurrences relevées entre le 1^{er} janvier et le 4 juin 1937), nous nous concentrerons ici sur l'analyse des diverses tentatives visant à influencer l'action gouvernementale et la réflexion parlementaire.

Le 3 février, suite à l'intervention du député Guastavino devant le groupe parlementaire radical-socialiste, qui semblait avoir rallié la majorité à « une ferme opposition à la concession du droit de vote aux indigènes algériens tel que M. Viollette l'a conçu », l'*Echo d'Alger* titrait : « **Le gouvernement étudierait une solution transactionnelle – Le principe des deux collèges séparés gagne des points** »⁴³⁰. Selon ses informateurs,

On ne cachait plus ce soir au Palais Bourbon que le texte élaboré par le ministre d'Etat n'a plus aucune chance d'être voté, même à la Chambre. Sentant la situation compromise par l'opposition et des parlementaires et de nombreux membres du cabinet [...] La situation [...] évoluerait vers une formule qui abandonnerait le principe du collège électoral unique pour se rallier au principe

⁴²⁸ Voir l'*Echo d'Alger* : 1^{er}, 3, 7, 8, 10, 13, 15, 18, 19, 20, 22, 23, 25, 27, 29, 30, 31 janvier 1937 ; 2, 5, 7, 14, 19, 20, 25, 26, 28 février 1937 ; 1^{er}, 2, 3, 4, 5, 6, 9, 30, mars 1937. Pour plus de détails sur ces occurrences nous vous invitons à vous reporter à la table des occurrences donnée en annexes. Notons par ailleurs que, contrairement au *Populaire* et au *Temps*, l'*Echo d'Alger* signale l'intervention radiophonique faite par M. Viollette pour défendre son projet sur les ondes métropolitaines le 28 janvier.

⁴²⁹ Voir en annexes la démonstration faite par l'*Echo d'Alger* de cette 'haute réputation' conférant à Jean Méliá un 'droit de regard' sur le projet Viollette. L'*Echo d'Alger*, 4 mars 1937, p. 2.

⁴³⁰ L'*Echo d'Alger*, 3 février 1937, p. 1.

de deux collègues électoraux. ⁴³¹

Pourtant, le lendemain, le quotidien algérois se voyait contraint d'indiquer en première page : « **La position du gouvernement n'aurait pas varié – Cependant aucun démenti n'est apporté à la note publiée par l'Echo d'Alger** » ⁴³². Cette petite fanfaronnade trahissait la position, de plus en plus ouvertement opposée à celle du gouvernement, que l'*Echo d'Alger* avait désormais décidé d'adopter. D'ailleurs, on rapportait que le gouvernement n'aurait pas apprécié la nouvelle diffusée la veille par l'*Echo d'Alger* et qu'il aurait indiqué vouloir « **étudier le projet sans subir les contrecoups de l'opinion** » ⁴³³. L'article indiquait par ailleurs qu'une commission d'enquête serait très probablement envoyée en Algérie, avant de se terminer par une nouvelle provocation :

Nous laissons nos lecteurs juges : la position du Gouvernement est-elle encore la position intransigeante de fin décembre ? ⁴³⁴

Le 5, alors que le groupe parlementaire de la Gauche démocratique recevait les maires d'Algérie, le journal se réjouissait de l'envoi attendu d'une commission d'enquête, « **qui équivaldrait à l'ajournement sine die de la réforme envisagée** » ⁴³⁵. Le 7, le doute n'était plus permis puisque le ministre de l'Intérieur, Marx Dormoy, annonçait l'envoi d'une commission ce qui, bien que le gouvernement ait souhaité indiquer « **le maintien de sa position** » ⁴³⁶ par la bouche de son ministre, constituait une nouvelle victoire des opposants au projet qui, une fois de plus, avaient obtenu l'ajournement de celui-ci. Cette opposition pouvait donc se préparer à loisir pour recevoir la commission. En tout état de cause, le temps jouait en sa faveur puisque le gouvernement Blum entamait son neuvième mois d'existence, chiffre déjà fort respectable dans cette Troisième République des années Trente, si usante pour les gouvernements.

Avec l'arrivée de la commission d'enquête dirigée par le socialiste Lagrossillière à Alger, le 3 mars 1937 ⁴³⁷, la mobilisation du journal du sénateur Duroux atteint son paroxysme. Du 1^{er} mars au 27 avril le quotidien publiera ainsi 51 articles ou brèves consacrés aux activités de la commission, aux réflexions sur le projet gouvernemental, puis aux visites de Raoul Aubaud et Léon Baréty .

Le 4 mars, l'*Echo d'Alger* entamait la publication d'une série de 12 articles rédigés par Jean Mélia, « **en toute indépendance et sous son entière responsabilité** » ⁴³⁸. Par

⁴³¹ *Ibid.*

⁴³² *Ibid.*, 4 février 1937, p. 1.

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ *Ibid.*

⁴³⁵ *Ibid.*, 5 février 1937, p. 2.

⁴³⁶ *Ibid.*, 7 février 1937, p. 3.

⁴³⁷ Voir en annexes l'article publié ce même jour indiquant la durée (environ six semaines) et le parcours prévu.

ces articles, le quotidien, entendant très probablement influencer directement ou indirectement la commission d'enquête, allait exposer ses vues sur le projet Viollette, en attaquant celui-ci de manière de plus en plus virulente et démagogique. Le premier de ces articles était ainsi consacré aux rapports de « *M. Maurice Viollette et l'Algérie* ». L'auteur entamait son argumentation par un plaidoyer en faveur de l'action passée de Maurice Viollette qui, comme lui du reste, avait œuvré pour la réalisation de l'« **idéal d'un islam algérien à jamais solidaire d'une Algérie française** »⁴³⁹. Mais, bien vite, l'éloge laissait place à la critique. Le projet de Maurice Viollette créerait bientôt la « confusion » et la « discorde » :

Cette admission d'indigènes dans nos listes électorales, c'est-à-dire le démocrate Maurice Viollette créant, parmi la démocratie électorale française en Algérie, une aristocratie musulmane, le laïque Maurice Viollette, si ferme en sa laïcité métropolitaine, créant parmi la laïcité électorale française en Algérie, un privilège religieux et un cléricalisme musulman (sic), l'égalitaire Maurice Viollette concevant un projet de loi qui assure finalement la force, non plus au droit français, mais au nombre indigène, l'écrasement électoral de ses propres concitoyens⁴⁴⁰, ***battant ainsi en brèche, lui, le fils de la vieille France, tout ce qui fait l'unité morale et légale de la patrie commune.***⁴⁴¹

L'opposition de Jean Méliá a donc trois causes premières : la perversion des principes d'universalité, de laïcité et, surtout, du 'privilège racial et culturel' des Européens qui, pourtant, contredisait le premier de ces arguments, voire même le deuxième. Au-delà des grands principes –étendards et tocsins servant à rallier la population européenne dans une opposition formelle à toute réforme de fond- ce que l'auteur ne pouvait accepter c'était bien la trahison de l'idée d'une « **Algérie véritablement et uniquement française, dans son âme, dans son esprit, dans sa vie de chaque jour, de chaque minute** »⁴⁴². L'Algérie, c'est la France, bien que l'idée soit parfaitement antinomique à la 'spécificité' par ailleurs revendiquée pour justifier le droit de la colonie à s'auto-administrer.

Maurice Viollette se trompe [...] Déjà, le gouvernement lui-même est moins sûr de la bonté du projet de loi [...] qui] subit la naissante agonie qu'infligent à tout ce qu'elles touchent, les commissions d'enquête parlementaires, l'usure mortelle qu'apporte le temps à ce qui n'est pas réalisé du premier jour, du premier coup [...] si le projet de loi, comme d'aucuns l'établissent, n'est pas voté du tout, quelle sera la désillusion des indigènes musulmans d'Algérie !⁴⁴³

Remarquons que cette dernière inquiétude quant à la déception attendue des musulmans

⁴³⁸ L'Echo d'Alger, 4 mars 1937, p. 2.

⁴³⁹ Ibid.

⁴⁴⁰ Nous soulignons.

⁴⁴¹ L'Echo d'Alger, 4 mars 1937, p. 2.

⁴⁴² Ibid.

⁴⁴³ Ibid.

d'Algérie, semble n'être que de pure forme. En effet, cette attaque virulente à l'encontre du sénateur Viollette se termine par une sorte de vœu de réconciliation avec ce dernier, « **malheureusement abusé et plus malheureusement encore abuseur** »⁴⁴⁴. Il a « toujours été de bonne foi », de « grande sincérité »,

nous devons toujours l'aimer parce que, sans cesse, il s'est penché sur l'Islam algérien pour lui trouver une solution de bonheur, parce que Français, il a toujours cru agir en Français. Notre amitié sera d'autant plus vive pour lui qu'elle aura été soumise à la plus pénible et douloureuse épreuve.⁴⁴⁵

Happy end, qui exprime bien l'importance réelle que l'auteur attachait au seul sort des musulmans. La grandeur et l'unité de la France passent avant tout et il est bien 'malheureux' de voir un 'vrai Français' se fourvoyer ainsi ; quant à 'l'indigène', s'il est impossible pour lui de se contenter des miettes qu'on veut bien lui laisser, qu'importe, avec le temps il

finira par être persuadé que la victoire française est son propre apogée dans notre liberté, dans notre égalité, dans cette fraternité qui fond, dans le creuset national, en un seul élément, tous les éléments ethniques d'un pays où se meuvent tant de religions et tant de races.⁴⁴⁶

Ainsi, rien n'a changé depuis les lendemains de la Grande guerre : « **la possibilité absolue de la francisation complète (sic)** »⁴⁴⁷ existe et 'l'indigène' peut y accéder par « **une simple renonciation qui ne porte [pas] atteinte à sa religion** »⁴⁴⁸.

Le 6 mars, Jean Mélià estimait que « *Le projet de loi Viollette vient au plus mauvais moment* ». L'argument s'y fait, déjà, plus tendancieux, plus ouvertement 'émotionnel' :

Les gouvernements précédents ne nous avaient donné aucune satisfaction. Epris de conservatisme, jaloux de leurs privilèges, tous entachés d'égoïsme, ils demeurèrent sourds à chacune de nos démarches, et nous avons, avec nos amis indigènes, bien soufferts de l'inefficacité de nos efforts [...] Or, voici que, dans le désarroi moral et matériel qui est le triste lot de l'Algérie actuelle, le gouvernement métropolitain ne craint pas de jeter ce qui peut le plus émouvoir tous les Algériens, français ou indigènes, susciter les plus vives polémiques, et, chose la plus dangereuse, diviser l'Algérie [...] Pour qu'une réforme de haute allure politique puisse se faire jour, il faut, avant tout, surtout dans une possession d'outre-mer où il y a tant de complexité de sangs et de tempéraments (sic), qu'il y ait le calme dans les esprits, l'amitié confiante dans toutes les âmes...⁴⁴⁹

⁴⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁴⁵ *Ibid.*

⁴⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁴⁹ *Ibid.*, 6 mars 1937, pp. 1-2.

En Algérie, le principe démocratique se doit d'être non pas majoritaire, mais strictement fondé sur l'unanimité, qui plus est dans le « calme » et « l'amitié confiante » entre un peuple qui colonise et un autre qui est colonisé. Dans ces conditions, il devient plus aisé de comprendre les raisons du blocage persistant des réformes en faveur des musulmans.

Le 8 mars, Jean Méliá explique au lecteurs de *l'Echo d'Alger* comment « *Le projet Blum-Viollette n'a rien de commun avec le Front populaire* » puisqu'il ne figure pas dans « *Le programme de revendications immédiates et établi par le Rassemblement populaire* »⁴⁵⁰ :

C'est entendu : on est toujours le réactionnaire de quelqu'un. Mais notre réaction à nous c'est notre fidélité absolue au programme de Rassemblement populaire.

⁴⁵¹

A partir de là, l'argument prenait un tour notoirement démagogique. Le 10, on apprenait que « *Le projet de loi Viollette est d'origine antisémite* ». Jean Méliá, 'refaisant' l'histoire, prétend que, en 1870, au moment du décret Crémieux, les « indigènes israélites » auraient obtenu la naturalisation « *parce qu'ils ont d'eux-mêmes renoncé à leur statut personnel pour se soumettre aux lois civiles françaises, qui font notre unité nationale* »⁴⁵². L'argument, clairement spécieux, il convient de le rappeler⁴⁵³, est fondé sur l'idée selon laquelle les premiers projets visant à assimiler la population musulmane, en 1887 et 1897, auraient été conçus dans une optique antisémite pour contrebalancer la naturalisation 'abusive' des israélites algériens. Si nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la volonté antisémite qui aurait sous-tendu l'élaboration de ces premiers projets, force est de constater que l'argument est ici instrumentalisé de manière à frapper le projet Viollette d'anathème. En résumé, 'comment un gouvernement de Front populaire, dirigé par Léon Blum et comptant de nombreux israélites dans ces rangs, pourrait-il se permettre de reprendre à son compte un tel projet qui ferait à coup sûr « *dégénérer [la situation] en guerre de race et de religion* »⁴⁵⁴ ?

Selon le même procédé, le 12 mars, Jean Méliá affirmait que « *Le projet Blum-Viollette est un projet réactionnaire* », car les auteurs des projets de 1887 et 1897, MM. Michelin, Gaulier et Cluseret, en sus de leur antisémitisme, auraient aussi été « *des députés boulangistes* »⁴⁵⁵. Le 14, poursuivant dans cette logique, l'argumentaire

⁴⁵⁰ *Ibid.*, 8 mars 1937, pp. 1-2.

⁴⁵¹ *Ibid.*

⁴⁵² *Ibid.*, 10 mars 1937, pp. 1-2.

⁴⁵³ La naturalisation des Juifs d'Algérie, prévue au titre du décret Crémieux, leur fut imposée. Ajoutons même que l'un des motifs de ce décret était d'augmenter l'importance de la population française pour tenter de contrer l'augmentation proportionnelle de la population musulmane, suite au trop faible nombre d'implantations de colons français qui rendait caduque le 'rêve américain' d'une domination par le nombre de la colonie. La loi de 1889 qui tendait à naturaliser les immigrants européens allait dans le même sens.

⁴⁵⁴ *L'Echo d'Alger*, 10 mars 1938, p. 1-2.

⁴⁵⁵ *Ibid.*, 12 mars 1937, p. 1-2.

tournait à l'auto-promotion puisqu'on apprenait que « *L'idée de la représentation parlementaire indigène est uniquement d'essence républicaine, radicale et socialiste* », dans le collège séparé s'entend, puisque déjà, en 1916, le gouverneur général de l'époque, Charles Lutaud, remarquait, justement selon l'auteur, que :

Avant de vouloir affranchir les indigènes au point de vue politique, il faut d'abord les libérer de tous les obstacles ataviques, séculaires, qui entravent l'essor de leur esprit. Il faut les libérer de ce qui obscurcit leur intelligence, les dégager de leurs conceptions ancestrales (sic)...⁴⁵⁶

Bien sûr, nous savons ce que cette 'vision juste' pouvait avoir de 'laïque', et aussi comment, en fait, ce qui était demandé aux musulmans d'Algérie était d'embrasser la vision 'raisonnable' si chère aux radicaux qui, eux aussi pourtant, l'avaient héritée de leurs 'ancêtres' et illustres prédécesseurs du siècle des Lumières et de celui du positivisme. Seulement, l'un des principes posé par cet 'héritage' était celui de la nature universelle et supérieure de cette raison venue d'Occident. Comme nous le remarquions plus tôt, à la suite de Jean-Louis Planche, le principe de l'assimilation en Algérie pouvait se résumer brutalement : 'le bon Algérien est l'Algérien culturellement mort.'

A partir de là, ayant démontré la 'nocivité' et les origines 'douteuses' du projet gouvernemental, les '*Contributions à l'enquête parlementaire*' de Jean Méliá allaient chercher à fédérer toutes les opinions contre celui-ci, en démontrant qu'il était véritablement opposé aux intérêts de toutes les parties en présence.

Le 16 mars, on affirmait que « *Le projet de loi Viollette s'attaque à tout le monde : Beni-Oui-Oui, communistes, colons* » car le « ***bloc d'indigènes non-naturalisés, placé au sein même des listes électorales françaises, [pourra être utilisé] comme un groupement de mercenaires politiques (sic) contre telle ou telle organisation, contre telles ou telles personnes, tour à tour contre les Juifs, contre les beni-oui-oui, contre les communistes, contre les colons*** »⁴⁵⁷. Le 18 mars, on clamait que « ***Le projet de loi Viollette porte atteinte aux droits de l'Algérie*** », ***en menaçant « la condition française de l'Algérie »***⁴⁵⁸ et son attachement organique à la « mère-patrie »⁴⁵⁹. Le 20, on énonçait, par un mouvement attendu de balancier, que « *Le projet de loi Viollette porte atteinte aux droits de la France* » en ce qu'il remet en cause « ***les traditions [françaises] accumulées à travers les siècles*** »⁴⁶⁰, par exemple celle de « ***respecter toutes les religions et de les placer au même rang*** »⁴⁶¹ (!). Le 22 mars, Jean Méliá voulait séduire le Congrès musulmans, plus particulièrement les Elus. Sa

⁴⁵⁶ *Ibid.*, 14 mars 1937, p. 1-2.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, 16 mars 1937, p. 1-2.

⁴⁵⁸ *Ibid.*, 18 mars 1937, p. 1-2.

⁴⁵⁹ *Ibid.*

⁴⁶⁰ *Ibid.*, 20 mars 1937, p. 1-2.

⁴⁶¹ *Ibid.*

Contribution du jour, intitulée « *Le projet de loi Viollette entraîne pour de longues années la disparition de tous les élus musulmans* », visait à démontrer que « l'islam algérien »⁴⁶² renierait les futurs électeurs, coupés des leurs et adjoints à ceux « d'en face »⁴⁶³. Enfin, le 24 mars, cherchant à justifier la position des élus Européens d'Algérie, on titrait « *Le projet de loi Viollette est un chef-d'œuvre d'arbitraire* » puisque « **dans un laps de temps plus ou moins rapproché, le nombre des électeurs musulmans inscrit dans les listes électorales françaises dépassera [celui des] Français d'Algérie, et qu'ainsi, ayant en main tous les leviers de commande (!), les indigènes deviendront les maîtres de tous les postes électifs, par conséquent de toute la vie algérienne** »⁴⁶⁴. L'auteur n'avait pas peur des contradictions puisqu'à quelques lignes d'intervalles, il affirmait d'une part que

La France ne peut permettre que, sous prétexte d'enlever aux colons leur pouvoir électoral (sic), sous prétexte de les punir de l'hégémonie dont ils ont pu parfois se montrer si jaloux, on la punisse elle-même en [faisant en sorte que] ses propres fils n'aient plus, en Algérie, un droit quelconque de souveraineté (sic)⁴⁶⁵

Puis en demandant un peu plus loin

Comment les indigènes algériens peuvent-ils accepter un projet de loi qui n'a aucune base de justice ou d'égalité, qui ne leur offre aucune garantie, qui instaure le règne du bon plaisir des chefs militaires, des examinateurs universitaires, de l'administration elle-même, etc. ?⁴⁶⁶

L'espace de l'argumentation 'rationnelle' développée par Jean Méliá semble bien tenu puisqu'il l'oblige à recourir de manière permanente à des contraires formels, à une démagogie non-voilée, cherchant à démontrer que : 'l'Algérie c'est la France, que tous y sont Français mais de sang 'inégal', mais que pourtant il faut lutter contre un projet antisémite visant à fomenter de nouvelles 'guerres de races et de religion' ; que l'administration y est le prolongement de la 'mère-patrie' mais que son règne y est omnipotent sans l'effet modérateur des colons qui, toutefois, abusent 'quelque peu' de leur hégémonie ; que intégrer, même progressivement les musulmans, dans le collège français c'est signer l'arrêt de mort des 'traditions séculaires françaises', tout en détruisant les espoirs des masses musulmanes en les plaçant sous le règne de tyrans sortis de leurs propres rangs', etc.

On comprend mal comment un projet pourrait être à la fois anti-français, antisémite, anti-arabe, antidémocratique, anticomuniste, anti-colons, anti-Front populaire...

Une fois constaté la prééminence du refus sur le sérieux de l'argumentation, de telles contradictions dans les termes s'expliquent, ou plutôt se comprennent, comme le rejet de

⁴⁶² *Ibid.*, 22 mars 1937, p. 1-2.

⁴⁶³ *Ibid.*

⁴⁶⁴ *Ibid.*, 24 mars 1937, p. 1-2.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ *Ibid.*

toute remise en cause d'un système, fondé sur une double dialectique elle-même contradictoire (Algérie égale France et Algérie est différente de France), visant à justifier, d'une part, le soutien de la métropole (lié à une forme de crise identitaire, de sentiment d'abandon), d'autre part, le droit pour les Européens de la colonie à un privilège de race et de culture (lié à la peur du nombre, de la disparition, et au refus d'être 'dominé' par 'l'autre'). Nous reviendrons plus loin sur cette explication ; contentons-nous pour le moment de constater que la conclusion, logique si l'on ose dire, de cette réflexion est donnée, le 26 mars, avec l'affirmation de la « **Supériorité de la représentation parlementaire des indigènes musulmans d'Algérie sur le projet Viollette** »⁴⁶⁷ : plus clairement, la solution du double collège est seule à même d'assurer la pérennité du statu quo.

Ayant largement et longuement ouvert ses colonnes à Jean Mélia, l'*Echo d'Alger*, dans un subtil effort pour rétablir tant sa légitimité auprès des musulmans d'Algérie que sa respectabilité auprès du gouvernement ou de la commission d'enquête, publiait les réactions suscitées par les tribunes enflammées de l'auteur du *Triste sort des indigènes musulmans d'Algérie*⁴⁶⁸. On pouvait y lire la désapprobation, le regret, la déception, mais aussi des soutiens dithyrambiques, exprimés par des musulmans (fonctionnaires, instituteurs, anciens combattants...) ou des Européens⁴⁶⁹. Signe suprême de loyauté, l'*Echo d'Alger* donnait, le 1^{er} avril, la possibilité à Maurice Viollette de démonter point par point les arguments de « **[s]on ami Jean Mélia** »⁴⁷⁰, en particulier en stigmatisant l'action de ce dernier qui visait à « **démontrer copieusement que 'ce n'était pas le moment' [...] argument éternel des réactions** »⁴⁷¹. Le ministre d'Etat se disait par ailleurs « **attristé [de voir] cet excellent cœur [...] s'enrôler aujourd'hui comme volontaire sous la bannière de M. Doriot et de l'abbé Lambert** »⁴⁷².

Toujours dans un souci 'd'impartialité', on annonçait longuement l'arrivée à Alger de M. Barety, rapporteur du projet Blum-Viollette devant la Commission du suffrage universel, le 8 avril. Le lendemain, on rapportait, avec force détails, les propos tenus par Raoul Aubaud, peu avant son départ d'Algérie, que nous avons déjà évoqués précédemment, sur « **la nécessité de maintenir sans faiblesse l'autorité de**

⁴⁶⁷ *Ibid.*, 26 mars 1937, p. 1-2.

⁴⁶⁸ Le 1^{er} avril le journal précisait qu'il n'avait eu de cesse, depuis que M. Viollette avait bien voulu lui confier ses sentiments le 25 octobre 1936, « de produire avec une absolue impartialité tous les documents quels qu'ils fussent. Toute la gamme de l'opinion a pu exprimer son sentiment dans les colonnes de ce journal où l'on n'a jamais sous-estimé la gravité de la controverse et l'inéluctable nécessité d'une enquête totale et d'une solution équitable conforme à notre génie national, aux intérêts de l'Algérie, aux devoirs et aux droits de la France », *Ibid.*, 1^{er} avril 1937, p. 1.

⁴⁶⁹ Voir l'*Echo d'Alger* les 28 et 30 mars 1937, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 16, 18, 21, 23, 25 et 27 avril 1937.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, 1^{er} avril 1937, p. 1.

⁴⁷¹ *Ibid.*

⁴⁷² *Ibid.*

l'administration à quelque niveau que ce soit »⁴⁷³. Cependant, le 10, sous le titre « *Il faut faire en Algérie une politique d'autorité* », un quart de la première page était consacré à la déclaration faite, peu après son débarquement à Marseille, par le sous-secrétaire d'Etat à l'Algérie au correspondant du *Matin* : Raoul Aubaud y exprimait l'opinion 'raisonnable' que l'*Echo d'Alger* soutenait depuis des mois, contre un projet gouvernemental qui avait apporté plus de troubles que d'apaisements. Citons quelques passages de cette déclaration :

Il s'agit de savoir si nous voulons ou ne voulons pas garder l'Algérie. Si nous voulons maintenir notre prestige, il faut faire dans la colonie une politique d'autorité. Trop de propagande s'exerce ici contre la France. Des mesures d'exception sévères seraient indispensables pour enrayer l'action des agitateurs de tous ordres [...] Cette politique d'autorité je l'ai faite mienne [...] La crise est grave je m'en rends compte et dès mon retour à Paris j'apporterai mes conclusions au président du Conseil [...] Il est urgent d'opérer le redressement, c'est une question de poigne.⁴⁷⁴

Le 22 avril, le quotidien consacrait un tiers de sa première page à la dernière déclaration de Raoul Aubaud : « ***Il faut, là-bas aussi, 'faire la pause', pour que le travail s'organise dans le calme absolu*** »⁴⁷⁵. L'*Echo d'Alger*, d'accord avec les 'prépondérants' de l'Algérie, ne pouvait qu'acquiescer à cette nouvelle déclaration 'raisonnable' émanant d'un confrère radical.

Le 21 mai, un mois avant la chute du gouvernement Blum, dans son compte rendu de la session ordinaire des délégations financières, le quotidien se faisait une nouvelle fois l'écho des colons en rapportant leur satisfaction non-dissimulée :

Nous pensons, après tout ce qui a été dit et écrit, trop souvent hâtivement, qu'il est utile de procéder à une esquisse de l'évolution qui s'est produite en Algérie depuis un siècle, évolution pacifique, l'une des plus considérables qu'ait connue l'histoire, certainement plus remarquable que l'œuvre de Rome qui, au cours de cinq siècles, n'a pas comme la France fait surgir tout un peuple d'un territoire que nous avons organisé pour un épanouissement prochain. Cette évolution, humaine et matérielle, reste le fruit de l'effort stoïque et souvent du sacrifice obscur de trois générations de Français et d'indigènes, de soldats et de colons sublimes dans leur abnégation [...] L'homme passe, qu'importe si la marque de son action demeure ! Nos visiteurs, presque toujours pressés, sont naturellement portés à ne considérer que ce qu'ils aperçoivent au stade où nous sommes parvenus sans supputer le chemin parcouru, ni l'ascension permanente, irrésistible et puissante vers la civilisation [...] L'essor prodigieux d'un pays que la France a trouvé plongé dans une nuit mortelle, quand elle est venue libérer ses malheureux habitants décimés par la barbarie de ses oppresseurs successifs et ressusciter, après 13 siècles de destruction, l'antique fécondité de son sol.⁴⁷⁶

Le ton plein de morgue des célébrations du Centenaire était toujours de mise, malgré

⁴⁷³ *Ibid.*, 9 avril 1937, p. 1-2.

⁴⁷⁴ *Ibid.*, 10 avril 1937, p. 1.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, 22 avril 1937, p. 1.

l'accumulation des signes alarmants dans le ciel de l'Algérie.

De janvier à mars 1938 : perpétuation du combat et fin du 'devoir' de neutralité

Après avoir annoncé la décision des élus musulmans de retirer leur démission, suite à l'engagement personnel d'Albert Sarraut ⁴⁷⁷, l'*Echo d'Alger* publiait, le 13 janvier, sans commentaire, les deux motions votées, en forme de menaces, par la Fédération des maires du Constantinois :

- [La Fédération des maires du Constantinois] se déclare décidée à sauvegarder contre le projet Viollette l'avenir de la France algérienne (sic) par tous les moyens auxquels pourrait la contraindre le développement des événements - Les maires du département de Constantine demandent instamment au Gouvernement de faire étudier la répercussion du projet Viollette commune par commune, avant toute discussion devant les Chambres, afin que les parlementaires soient éclairés pleinement sur les conséquences graves de ce projet au point de vue de la souveraineté française en Algérie. ⁴⁷⁸

Le 2 février, suite à la défense du projet Blum-Viollette devant la Commission du suffrage universel, contre l'avis de Léon Baréty, par Albert Sarraut, l'*Echo d'Alger* laissait planer le doute quant aux intentions de la Commission ⁴⁷⁹. Puis, le 5 février, le quotidien du sénateur radical d'Alger entraînait dans la dernière phase de sa mobilisation contre le projet Viollette en publiant un éditorial consacré au « **Problème politique algérien** » ⁴⁸⁰. Dès lors, son envoyé spécial à Paris, Francisque Laurent, aurait à cœur de soutenir les démarches des députés algériens –dont on connaît l'opposition résolue au projet– « **c'est-à-dire les hommes qui connaissent le mieux les données du problème, et, partant, l'immense danger qu'il y aurait à appliquer une solution mal adaptée** » ⁴⁸¹. La mobilisation se voulait totale et l'on enjoignait « **Les parlementaires [...à] tout subordonner à la question primordiale qui se pose actuellement pour l'Afrique du Nord** » ⁴⁸², tout en faisant preuve d'un espoir non feint, puisque l'on annonçait d'ores et déjà que « **si, d'aventure, le projet Viollette doublait le cap du Palais Bourbon, il ne passerait pas celui du Luxembourg** » ⁴⁸³.

⁴⁷⁶ *Ibid.*, 21 mai 1937, p. 4.

⁴⁷⁷ Voir l'*Echo d'Alger* des 1^{er} et 2 janvier 1938.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, 13 janvier 1938, p. 2.

⁴⁷⁹ « Il est possible que les conclusions du rapporteur ne soient pas approuvées par la Commission et que celle-ci en désigne un autre ». *Ibid.*, 2 février 1938, p. 3.

⁴⁸⁰ *Ibid.*, 4 février 1938, p. 1.

⁴⁸¹ *Ibid.*

⁴⁸² *Ibid.*

Le 8 février, Francisque Laurent, faisant suite au vœu de son 'patron', le sénateur Duroux, en appelait au « *Calme et [au] sang-froid* » des maires et des Européens d'Algérie, « ***pour donner plus de force à l'action que mènent à Paris [leurs] parlementaires*** »⁴⁸⁴. Les masques étant définitivement tombés, il fallait juguler les initiatives et s'appliquer à l'élaboration d'une stratégie commune. A cet effet, le sénateur Duroux faisait publier un télégramme à l'adresse des maires :

Je vous serais reconnaissant de faire connaître à l'assemblée des maires que je demeure à leur disposition pour agir dans le sens de leur délibération. Je me permets toutefois de conseiller le calme et le sang-froid et d'éviter les démissions collectives ou des manifestations violentes. Elles seraient mal interprétées dans les milieux politiques et risqueraient de compromettre l'effort tenace que déploient actuellement devant la Commission compétente les parlementaires dévoués à votre cause.⁴⁸⁵

Dès le lendemain, l'*Echo d'Alger* s'employait à user de son nouveau slogan pour décrire « *Les maires d'Algérie, unanimes, [adjurant] le Parlement de repousser le projet Viollette* » :

En effet, les débats se déroulèrent dans le calme le plus absolu⁴⁸⁶ ***et les quelque cinq cents personnes [...] qui se groupaient dans la salle de conférence de la Maison de l'agriculture ne se départirent à aucun moment du sang-froid qui est indispensable à la création de toute œuvre équilibrée [...] L'attitude très digne observée par les maires d'Algérie ne peut qu'impressionner favorablement les membres du Parlement et préparer un accueil sympathique à la motion que les délégués de la Fédération des maires d'Algérie doit aller présenter au président du Conseil, au ministre de l'Intérieur et au président de la République.***⁴⁸⁷

Le 11, on se réjouissait de l'impossibilité éprouvée par la Commission à statuer, suite au rapport de M. Baréty, puisque « ***le retard permettra aux maires algériens de se faire entendre avant qu'il soit trop tard. Et cela paraît essentiel*** »⁴⁸⁸. Dans sa volonté extrême de fédérer toutes les énergies, l'*Echo d'Alger*, journal radical-socialiste de Gauche, n'hésita pas à publier la position du leader du PSF, le colonel de la Rocque, le 14 février, qui rejoignait ses principaux vœux⁴⁸⁹. Le 15, on apprenait que le sénateur Duroux, lors d'un entretien sur un autre sujet avec le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, aurait « incidemment »⁴⁹⁰ lancé le sujet du projet Viollette et aurait ainsi obtenu de ce

⁴⁸³ *Ibid.*

⁴⁸⁴ *Ibid.*, 8 février 1938, p. 1.

⁴⁸⁵ *Ibid.*

⁴⁸⁶ *Nous soulignons.*

⁴⁸⁷ *Ibid.*, 8 février 1938, p. 1.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, 11 février 1938, p. 1.

⁴⁸⁹ Voir l'*Echo d'Alger* du 14 février 1938, p.2.

dernier que rien ne soit fait « **qui n'ait obtenu auparavant l'agrément des élus algériens** »⁴⁹¹, le tout sur le ton de la mise à l'épreuve puisque l'article se concluait par cette déclaration :

Nous saurons, demain soir, si cette impression se trouve confirmée par les déclarations que ne manquera pas de faire M. Albert Sarraut.⁴⁹²

Le 18 février, revenant sur la présentation faite la veille par les élus d'Algérie devant la Commission, l'*Echo d'Alger* savourait déjà son triomphe, sous le titre « *Le projet Viollette : un total d'erreurs* » : « **Non seulement la Commission n'a pas pris de décision, mais encore, à moins d'un événement imprévisible, elle ne paraît pas près d'en prendre une. C'est tout ce que l'on peut dire pour l'instant. Et c'est beaucoup** »⁴⁹³. En effet, l'exposé des maires, fait « **hors de toute préoccupation politique (sic), hors de tout esprit de revendication (sic), c'est-à-dire en toute objectivité (sic)** »⁴⁹⁴, aurait permis de démontrer que, d'une part,

Il est surabondamment prouvé [...que] les efforts des colons, partout où ils se sont exercés, ont créé de la richesse et de la vie, là où il n'y avait que de la misère et de la mort [...] c'est-à-dire où les indigènes sont livrés à eux-mêmes.⁴⁹⁵

D'autre part, le journal, se départissant de toute réserve, demandait, comme une provocation :

Mais comment a-t-on pu concevoir de conférer la citoyenneté à certains hommes qui sont nos ennemis déclarés, qui ne pensent qu'à nous détruire, qu'à nous 'jeter à la mer' suivant l'expression désormais consacrée⁴⁹⁶ ?⁴⁹⁷

Le 20, Francisque Laurent félicitait « **les délégués des élus Algériens [pour] l'unanimité de vue étroite, entière, absolue, dont [ils] ont fait preuve au cours de leur audition** »⁴⁹⁸ : « **la condition même du succès se trouve là** »⁴⁹⁹, justifiant le titre

⁴⁹⁰ *Ibid.*, 15 février 1938, p. 1.

⁴⁹¹ *Ibid.*

⁴⁹² *Ibid.*

⁴⁹³ *Ibid.*, 18 février 1938, p. 1.

⁴⁹⁴ *Ibid.*

⁴⁹⁵ *Ibid.*

⁴⁹⁶ Notons que l'expression 'consacrée' reprise par le journal radical-socialiste d'Alger est du maire d'Oran, ex-Croix de feu et figure de proue du Rassemblement national anti-Front populaire, l'abbé Lambert, ce qui en dit long, une fois encore, sur le degré d'unanimité de la démarche des élus Européens contre le projet Viollette

⁴⁹⁷ L'*Echo d'Alger*, 18 février 1938, p.1.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, 20 février 1938, p. 1.

⁴⁹⁹ *Ibid.*

de cet éditorial, « *Le danger des francs-tireurs* ».

Ayant interrompu ces comptes rendus quasi quotidiens des délibérations de la Commission du suffrage universel –au moment où celle-ci entendait les élus musulmans, ses 'ennemis'- l'*Echo d'Alger* reprenait ses activités de propagande le 4 mars, au lendemain de l'adoption du premier article du projet Blum-Viollette, en titrant en première page « *Dans un vote brusqué l'article premier est adopté complètement transformé – Décision importante, Insigne maladresse* » :

Alors que l'on pouvait s'attendre, que l'on était en droit de s'attendre, sinon à de nouvelles consultations, du moins à une confrontation des points de vue exprimés⁵⁰⁰ [...] tandis qu'un débat très difficile, très délicat absorbe les instants des Assemblées (sic), débat dont dépend peut-être l'avenir de la paix sociale, on a mis la Commission en présence d'un scrutin. Le caractère brusqué de cette 'opération' –et c'est bien semble-t-il le mot qu'il faut- ne fait pas de doute puisque le vote a été émis par treize voix contre dix, alors que, depuis surtout l'émouvante et instructive audition des élus algériens, la majorité de la Commission était nettement orientée de l'autre côté. Il y a donc là quelque chose d'extrêmement désobligeant à l'endroit de la représentation algérienne, dont on sait fort bien qu'elle est, dans sa très grande majorité à la Chambre, dans son unanimité au Sénat, hostile au projet Viollette. Il y a là encore –et ce n'est pas sans doute le moindre mal- une insigne maladresse. [...] On s'est aperçu que dans un mouvement de zèle rappelant par certains côtés –bien entendu les moins nobles- celui de la nuit du Quatre août, on avait accordé le droit de vote aux bachaghas, aux caïds, aux titulaires du certificat d'études primaires, voire aux employés du tramway. Comme dit l'autre, ils sont trop... Il n'en demeure pas moins que le vote de la Commission du suffrage universel constituée, à l'heure où le concours sinon de tous, du moins du plus grand nombre est indispensable, une lourde faute, la plus lourde qui se pouvait commettre.⁵⁰¹

Le 5 mars, comme l'on pouvait s'y attendre, « *Parlementaires et élus d'Algérie affirment leur étroite solidarité* ». L'*Echo d'Alger* rapporte, par ailleurs, ce même jour, les soutiens de « ***La presse métropolitaine [qui] souligne la démagogie qui a présidé au vote de l'article premier*** »⁵⁰², en publiant des extraits des réactions élevées par des journaux bien peu radicaux pour la plupart (le *Petit Bleu*, le *Petit Journal*, l'*Epoque*, le *Matin*, le *Journal*, le *Figaro*, l'*Action française*, l'*Homme Libre*, le *Temps*, *La Liberté* et le *Journal des Débats*⁵⁰³).

Le 7 mars, « *Les membres de la délégation des élus français d'Algérie donnent leur démission en présence de l'attitude de M.Sarraut, ministre de l'Intérieur et à la suite du vote de la Commission du suffrage universel* ». Ainsi, invoquant le soutien personnel du ministre, contre leur avis, et « la diffusion très large »⁵⁰⁴ de ses récentes déclarations « à

⁵⁰⁰ Nous soulignons.

⁵⁰¹ *Ibid.*, 4 mars 1938, p. 1.

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ Voir l'*Echo d'Alger* du 5 mars 1938, p. 2, en annexes.

*l'occasion du banquet du syndicat des informateurs de la presse d'outre-mer »*⁵⁰⁵, les maires d'Algérie mettaient à exécution une menace dès longtemps proférée. Ils publiaient un manifeste expliquant les motifs de leur action⁵⁰⁶. L'*Echo d'Alger*, comme une manière d'adoubement, déclarait pour sa part que

Le geste*⁵⁰⁷ *que les signataires du manifeste viennent de dessiner est d'une portée matérielle et morale dont il convient de souligner la valeur [...] Nous ne le commenterons pas plus longuement aujourd'hui afin de lui conserver la portée que les élus ont voulu lui donner ; mais il faut qu'on sache que ces élus auront derrière eux le demeurant des représentants de l'Algérie qui sauront, dans la dignité, mais avec toute la force que le sentiment du devoir leur confère, s'opposer aux desseins des partisans du plus néfaste des projets.⁵⁰⁸

Ayant prié « *que l'on ne parle pas de surprise* »⁵⁰⁹ face à ce mouvement, l'*Echo d'Alger* continuera à publier certaines réactions de la presse métropolitaine⁵¹⁰, ainsi que des mises à jour quotidiennes de la liste des élus Européens démissionnaires⁵¹¹. Le 10 mars, par un simple encart en première page, le quotidien annonçait que « *La Commission du suffrage universel a ajourné sa réunion sine die* », se payant même le luxe de travestir la réalité en indiquant que la Commission avait pris cette décision alors que « *M. Albert Sarraut devait faire aujourd'hui un exposé au sujet du projet Viollette* »⁵¹², bien que la décision ait été prise à l'initiative du gouvernement.

Enfin, le 19 mars, pour parachever l'opération de mobilisation menée grâce à son concours, l'*Echo d'Alger* publiait un article extrait du *Petit Journal*⁵¹³ dont le titre sonnait comme un bilan: « *La démission de tous les maires véritable plébiscite serait plus éloquente que les palabres* ». Relevons ici simplement la dernière phrase lapidaire, camouflet adressé à Maurice Viollette, une fois de plus battu par les 'prépondérants' de l'Algérie, au premier rang desquels le sénateur d'Alger, Jacques Duroux :

⁵⁰⁴ *Ibid.*, 7 mars 1938, p. 1.

⁵⁰⁵ *Ibid.*

⁵⁰⁶ Voir l'*Echo d'Alger* du 7 mars 1938 en annexes.

⁵⁰⁷ *Nous soulignons.*

⁵⁰⁸ *L'Echo d'Alger du 7 mars 1938, p. 1.*

⁵⁰⁹ *Ibid.*, 8 mars 1938, p. 1.

⁵¹⁰ Voir l'*Echo d'Alger* les 7, 8, 9, 16 et 19 mars 1938 (voir plus loin pour ce dernier article).

⁵¹¹ Voir l'*Echo d'Alger* des 8, 9, 10 et 11 mars 1938. Eu égard à la chute du gouvernement Chautemps, le journal cesse la publication de ces listes après le 11.

⁵¹² *Ibid.*, 10 mars 1938, p. 1.

⁵¹³ Le *Petit Journal* était, il convient de le rappeler, la propriété du colonel de la Rocque depuis l'été 1937.

[Les Français] comprendront pourquoi M. Viollette ayant échoué au gouvernement général de l'Algérie voudrait aujourd'hui servir sa rancune en démolissant l'œuvre des constructeurs à la hauteur desquels il avait été incapable de s'élever.⁵¹⁴

c) Conclusions

Nous avons donc pu constater que l'engagement de l'*Echo d'Alger*, pionnier en la matière, contre le projet Viollette, peut s'appréhender selon une évolution en trois étapes. De mai à décembre 1936, il chercha à rallier les opinions à ses vues par un débat modéré, respectant les devoirs issus de son engagement au sein du Front populaire. Il serait, à ce titre, erroné de parler de propagande puisque l'ampleur (13 occurrences dont 7 en première page) et les tribunes offertes à ses 'opposants' conservaient les apparences de la respectabilité.

Dans un deuxième temps, à partir du dépôt du projet et jusqu'à son enlèvement, la critique se fit plus acerbe, annonçant le rapprochement de toutes les tendances politiques algériennes au nom de 'l'Algérie française', ce qui se traduisit par l'usage répété des arguments les plus démagogiques véhiculés par ceux qui, en temps normal, étaient ses adversaires. On voit donc se profiler un déplacement sémantique d'importance, matérialisé par l'élévation des élus musulmans au rang 'd'ennemis', ou encore par la récurrence de certains termes hautement significatifs comme ceux d' 'Ordre', d' 'Autorité', de 'Tradition', de 'Patrie' ou encore de 'Nation'. Toutefois, pour ménager, bien maladroitement d'ailleurs, les apparences, on se garde encore –grâce à certains procédés que nous avons pu observer (publication de 'toutes' les opinions, formules invoquant la volonté 'd'objectivité' ou de 'neutralité'...)- de formuler des attaques trop ouvertement adressées au gouvernement. On cherche à influencer celui-ci, tout en travaillant à l'union des oppositions au projet et à la division de ces soutiens. La complexité, mais aussi la difficulté, d'une telle stratégie font du 'débat' sur le projet Viollette la principale actualité durant les quatre premiers mois de 1937 (82 occurrences dont 34 en première page).

Enfin, de janvier à mars 1938, entièrement détaché de son devoir de réserve, faisant fi de ses appels précédents à 'l'apaisement des esprits', libéré par l'éviction des socialistes du gouvernement, l'*Echo d'Alger* réalise très ouvertement l'union des 'prépondérants' au sein de ses colonnes. Le journal mène son combat, à Paris (grâce à son envoyé spécial et aux parlementaires algériens) comme à Alger, contre la remise en cause des 'privileges' de la 'caste' magnifiée des colons Européens. L'allusion à la nuit du Quatre août, dans ses aspects les 'moins nobles', suite au vote du premier article du projet, est à ce titre édifiante. On n'hésite d'ailleurs plus à en référer au soutien des droites les plus modérées comme les plus extrêmes. Il s'agit rien moins que de 'sauver' l'Empire, donc les privilèges des Européens au sein de celui-ci. Ainsi, entre le 2 février et le 19 mars, nous avons pu relever 27 occurrences dont 20 figuraient en première page. Le journal concluait d'ailleurs, non sans un certain plaisir, par une attaque *ad hominem* à l'encontre du sénateur Viollette.

⁵¹⁴ L'*Echo d'Alger*, 19 mars 1938, p. 2.

4) Le Nouvelliste de Lyon

a) Présentation du journal

Journal régional, au sens étendu du terme, basé à Lyon ⁵¹⁵, le *Nouvelliste* peut être schématiquement décrit comme un journal catholique, très conservateur, proche des Ligues, anti-marxiste et nationaliste.

De 1936 à 1938, il s'attacha quotidiennement à défendre les groupements de droite extrême, en particulier le Parti Social Français du colonel de la Rocque, par un travail 'patriote' basé sur la 'victimisation'. Ainsi, suite à la dissolution des Ligues en juin 1936, pour soutenir les récriminations des ces dernières, le *Nouvelliste* s'écriait, le 23 juin, « **La France bouge : contre la dictature judéo-marxiste s'est dressé le drapeau tricolore** » ⁵¹⁶. Toutefois, le combat principal du quotidien, celui qui mobilisait la très grande majorité des ses énergies, fut la lutte contre le Front populaire, sorte d' 'Anti-France' à rebours. Pour que la France retrouve ses 'vraies' valeurs, le quotidien, outre ses dénigrements systématiques, entretenait avec volonté et acharnement la culture d'une certaine France –tout comme ses opposants du reste- il opérait un travail constant de mémoire. A titre d'exemple, il commémorait annuellement la 'victoire' du 6 février 1934 : « **Le 6 février fut le sursaut de dégoût d'une foule d'honnêtes gens devant la corruption parlementaire. La nuit du 7 février fut une nuit de pillage** » ⁵¹⁷. Revenant sur l'année écoulée, le *Nouvelliste* décrivait, le 1^{er} janvier 1937, « *La leçon d'hier* » :

Nous n'essaierons même pas de dresser une liste incomplète des événements qui ont fait de l'année dernière l'une des plus déplorables époques que la France ait connues depuis 1848 et 1871. Le Rassemblement Populaire a cédé à la tentation d'adopter comme modèle de tous ses actes la haine de quiconque ne l'approuvait pas, le désir de renverser tout ce qui avait été dans le passé de véritables forces nationales, et le souci d'établir entre compatriotes une division permanente afin de les opposer les uns aux autres [...] Le destructeur qu'a toujours été M. Léon Blum, a malheureusement trop fidèlement accompli la tâche à laquelle il était prédestinée par le collectivisme dont il est l'adepte, par le mépris profond qu'il éprouve pour les résultats de l'expérience d'autrui, par la confiance inimaginable qu'il garde au parti socialiste qui n'a jamais accumulé que des ruines, et à tous ses amis dont toute l'activité antérieure se résume dans ses successions d'échecs. ⁵¹⁸

La 'ligne' du journal apparaît clairement et il est désormais quasi anecdotique de signaler

⁵¹⁵ Nous avons pu relever l'existence de onze éditions différentes, parfois elle-même subdivisées : 'Le Rhône, Lyon et sa banlieue', 'La Provence' (Vaucluse et Basses-Alpes), 'La Franche Comté', 'Chronique de Savoie' (Savoie et Haute-Savoie), 'Saône-et-Loire et Côte-d'Or', 'Vallée du Rhône' (Ardèche et Drôme), 'Roanne et sa région', 'Ain' (La Dombes, La Bresse, Le Bugey, Le Pays de Gex), 'Chronique de l'Isère', 'Chronique de la Loire', 'La Haute-Loire' (Le Velay, Le Gévaudan, Le Forez, Le Brivadois).

⁵¹⁶ *Le Nouvelliste*, 23 juin 1936, p. 1.

⁵¹⁷ *Ibid.*, 7 février 1937, p. 1.

que la position coloniale du *Nouvelliste* était celle des tenants du 'mythe impérial', dans son entendement le plus extrême : mission civilisatrice de la France, impliquant une supériorité intrinsèque de sa pensée, 'droit divin' à régenter et à dominer 'la masse des demi hommes', et ainsi de suite...

La maquette du journal, qui compte de 6 à 8 page et présente ses informations sur 6 colonnes, peut être établie comme suit :

- En première page, on trouve un éditorial, les principaux titres de la journée, plus ou moins développés, et de 4 à 6 photographies ⁵¹⁹.
- La seconde page contient les articles principaux, le plus souvent commencés en première page. En bas de page, les romans-feuilletons sont publiés quotidiennement.
- La troisième page présente au lecteur un ensemble très riche de brèves ('*Dernière heure*', '*Dernières Nouvelles*'), '*Faits divers*' et autres articles courts.
- La quatrième page est consacrée aux éditions locales ⁵²⁰, un résumé très succinct des faits marquants de l'actualité nationale et internationale y est donné en prélude aux nouvelles locales.
- En cinquième page, un ensemble épars de nouvelles sont publiées : de la '*Chronique de Lyon*', aux '*Sports*', en passant par les '*Décès*', la '*Revue des Revues*', ou encore les '*Avis de Messe*'...
- Enfin, la sixième et dernière page est divisée entre des chroniques ('*TSF Tribune*', '*Chronique financière*', '*La Bourse*') et diverses publicités et '*Petites Annonces*'.

b) Le *Nouvelliste* et le projet Blum-Viollette au temps du Front populaire

Avant de procéder à l'étude du traitement réservé au projet Blum-Viollette par le *Nouvelliste*, il convient de préciser quels en sont les deux principaux postulats de départ. Nous avons vu, d'une part, qu'étant donné ses orientations générales en matière de ligne éditoriale, ce journal devait, a priori, se montrer opposé à une telle réforme. D'autre part, si l'on en croit Ferhat Abbas, grâce à un 'trésor de guerre' de près de 200 millions de Francs, les élus Européens d'Algérie organisèrent une campagne de propagande dans la presse métropolitaine contre le projet du gouvernement. Charles-Robert Ageron semble attester cette hypothèse, comme nous l'avons vu précédemment. Dès lors, il peut apparaître difficile, pour ne pas dire impossible, de chercher à différencier les occurrences 'volontaires' de celles qui furent simplement 'achetés' à des fins de propagande, puisque, l'un dans l'autre, le *Nouvelliste de Lyon* ne trahissait pas ces engagements en laissant libre cours aux informations diffusées par les colons. Ainsi, nous nous attacherons à déterminer la nature de l'information diffusée plus que ses origines, tout en gardant néanmoins à l'esprit que le caractère presque univoque de celle-ci laisse planer de sérieux doutes quant à la volonté profonde qui commanda à sa publication.

518

Ibid., 1^{er} janvier 1937, p. 1

519

Sauf dans l'édition du dimanche où la première page est réservée à un reportage photo de nature ludique ou culturelle. Les pages sont donc décalées dans l'édition dominicale et l'on retrouve les principaux titres en deuxième page avec en sus un éditorial baptisé 'La Semaine', revenant sur les faits marquants de celle-ci.

De juin à juillet 1936 : faiblesse de l'information et opposition viscérale au

520

Voir plus haut la note 1 p. 109.

Front populaire

S'il est un fait difficilement contestable, c'est bien le peu d'intérêt que le *Nouvelliste* porta aux affaires d'Algérie durant les six derniers mois de 1936 (11 occurrences pour les mois de juin, juillet, août et décembre 1936). Les rares mentions qu'il en fit furent soit destinées à étayer sa critique du gouvernement, soit de nature purement informative.

Le 1^{er} juin, présentant les résolutions adoptées par le XXXIII^e congrès socialiste, il titrait contre toute attente : « *Violent discours de M. Pivert au Congrès socialiste* ». Le paragraphe dévolu à 'La politique coloniale' ne se souciait guère d'une quelconque rigueur d'information puisqu'il visait simplement à moquer les représentants du Parti socialiste :

Une grande Cavallière noire, une grande barbe noire, de grands yeux noirs, une grosse voix noire : tel est le citoyen Dubois, instituteur et député d'Oran, qui commence par amener le congrès contre M. Peyrouton ⁵²¹ [...] Ah ! nous en verrons de belles si le gouvernement essaie d'appliquer à l'Afrique du Nord la politique qui a été définie ce matin ! ⁵²²

Les 'noires' pensées, au racisme à peine voilé, du *Nouvelliste* ne laissaient que peu de place à l'argumentation...

Le lendemain, un encart portait indication du message bienveillant adressé par le congrès socialistes aux musulmans d'Algérie.

A la suite des troubles survenus en Algérie fin juin, le *Nouvelliste* entonnait, le 1^{er} juillet, son habituelle critique :

Ils sont, à n'en pas douter, la conséquence de la campagne menée par des agitateurs appartenant au Front populaire, dont les agissements sont encouragés par la presse extrémiste et tolérés jusqu'ici par le gouvernement. ⁵²³

Le 4 juillet, le journal consacrait son éditorial à la situation « *En Afrique du Nord* ». Il y posait la question de l'origine de « l'effervescence » ⁵²⁴ actuelle au Maghreb et se risquait à affirmer que :

L'explication en est assez complexe et l'on peut cependant la résumer dans la formule qui est la suivante : Nous avons à payer présentement les conséquences de la crise d'autorité qui s'est manifestée depuis plusieurs mois au sud de la Méditerranée sous le drapeau français [...] En Algérie, le communisme jouait la partie que le Komintern a décidé depuis de longues années contre tous les peuples coloniaux, en surexcitant le nationalisme indigène et en proposant

⁵²¹ M. Peyrouton était alors résident général en Tunisie. Homme à poigne, les militants socialistes et communistes d'Afrique du Nord exigeaient son renvoi depuis longtemps. Il fut simplement déplacé de la Tunisie vers le Maroc par le gouvernement Blum...

⁵²² Le *Nouvelliste*, 1^{er} juin 1936, p. 2.

⁵²³ *Ibid.*, 1^{er} juillet 1936, p. 2.

⁵²⁴ *Ibid.*, 4 juillet 1936, p. 1.

l'expulsion des fonctionnaires métropolitains et de toute la force publique [...] Ce qui revient à dire que nos gouvernants successifs, depuis la fin de 1935, ont commis la lourde erreur de penser beaucoup trop à la politique intérieure française, à la campagne électorale puis à la formation d'une nouvelle majorité et, enfin, aux satisfactions à donner à ces alliés encombrants et exigeants que sont les communistes. On oubliait ainsi qu'au-delà des mers des masses indigènes demeuraient privées de guides sûrs et exposés à une propagande pernicieuse qui n'avait d'autre but que d'aboutir à la révolte et au massacre des Européens.

⁵²⁵

La critique, bien que basée sur un fait indiscutable (le peu d'intérêt des gouvernements et des partis politiques pour la question d'outre-mer de la fin de 1935 jusqu'aux élections du printemps 1936), n'en déviait pas moins irrésistiblement vers un discours dramatisant, principalement orienté contre le 'grand Satan' communiste :

Si l'on veut rétablir l'ordre [en Afrique du Nord] et protéger non seulement les biens, mais la vie des Européens, ainsi que celle des Juifs qui sont plus particulièrement menacés, il faudra de toute nécessité y engager la lutte contre les communistes. ⁵²⁶

Nous savons ce qu'il en était de la judéophilie du *Nouvelliste*, argument purement rhétorique, et donc l'on comprend mieux que son principal objectif soit de mettre l'ordre et le règne européen hors d'atteinte du danger communiste.

Les 5, 11 et 15 juillet 1936, le journal rapportait de nouveaux troubles. Puis, le 17, on apprenait que « *Le ministre des Colonies gracie à tour de bras* » :

Gageons que les bolcheviks qui intensifient actuellement leur propagande dans toutes nos colonies se réjouiront fort de la précipitation avec laquelle le Front populaire s'empresse de passer l'éponge sur les actes les plus contraires à la sécurité et à la grandeur de la France. ⁵²⁷

Le 23 juillet, on encensait les groupes d'autodéfense organisés par les tenants du Rassemblement national en Algérie :

En face de l'anarchie spontanée, c'est la défense instinctive. L'Algérie française n'entend pas s'abandonner et, virilement, fait face au danger. ⁵²⁸

Il ne sera plus fait mention de l'Algérie ni en août ni en décembre 1936. Le ton et la nature des informations nous laissent à penser que, si influence des colons il y a eu, elle ne s'exerce pas encore en 1936 car le *Nouvelliste* ne fait que reprendre, en ce qui concerne l'Algérie, les poncifs les plus simplistes qu'il s'efforce de diffuser quotidiennement dans sa retranscription de l'actualité. De plus, mis à part deux mentions, les 1^{er} juin et 17 juillet, il n'est pas question d'une quelconque réforme du statut électoral des musulmans d'Algérie. Le journal ne mentionna même pas le dépôt du projet.

⁵²⁵ *Ibid.*

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ *Ibid.*, 17 juillet 1936, p. 3.

⁵²⁸ *Ibid.*, 23 juillet 1936, p. 3.

De janvier à juillet 1937 : prise de conscience et soutien 'pilote' ?

C'est presque par hasard que, le 12 janvier, le *Nouvelliste* faisait mention pour la première fois du projet Blum-Viollette. Reprenant un article du *Jour* consacré à la réforme envisagée par le gouvernement sur la liberté de la presse, il dénonçait « **le projet Blum-Viollette, sorti de nulle part, [et qui] serait adopté sans débat grâce à la majorité des '300'** »⁵²⁹.

Toutefois, à partir du 15, la critique se faisait plus précise, ce qui peut laisser à penser que les tenants de l'Algérie française intervinrent soit directement auprès des partis soutenus par le journal, ou même auprès de lui, soit qu'en 'élevant le ton' ils avaient indirectement attiré l'attention du *Nouvelliste*. Quoi qu'il en soit, ce dernier publiait alors les conclusions du congrès des maires, réuni à Alger, qui rejetait formellement le projet du gouvernement, tout en indiquant qu'un « **comité permanent chargé de faire entendre partout où besoin sera leurs légitimes revendications** »⁵³⁰ avait été créé. C'est d'ailleurs peut-être ce comité nouvellement créé qui aida à la 'prise de conscience' du journal lyonnais.

A partir de là, le quotidien s'attacha à diffuser la vision des élus opposés au projet. Le 21 janvier, on rendait compte de la réunion qu'ils tinrent à l'institut colonial à Paris. Le 30, on revenait longuement sur l'intervention du sénateur Roux-Freissineng, d'autant plus qu'elle rejoignait les vues du *Nouvelliste* quant à la menace de prolifération d'une « agitation communiste »⁵³¹ en Algérie. D'ailleurs, quelques jours plus tôt, le 27 janvier, tout en se félicitant de la dissolution de l'Etoile nord-africaine, on n'avait pas manqué de railler le Front populaire trahissant ses 'alliés' :

Assurément ils ne vont rien comprendre, ces Algériens, qui avaient ainsi été traités en frères dans toutes les manifestations passées de la coalition gouvernementale, qui avaient vu les pouvoirs publics protéger en Afrique les agitateurs communistes [...] S'ils connaissaient mieux la politique, ils sauraient que tous les démagogues, arrivés au pouvoir, abandonnent peu à peu, avec les doctrines qu'ils avaient prêchées, les hommes dont ils se sont servis.⁵³²

Le 31 janvier, on annonçait de nouveau « **Contre l'électorat aux indigènes algériens – Les maires d'Algérie chez M. Blum** »⁵³³, en présentant comme une victoire du jour, avec quelques mois de retard seulement, la promesse du président du Conseil de ne pas procéder par décret. Le 2 février, l'abbé Lambert exposait ses vues sur le projet Blum-Viollette, au travers d'un compte rendu de la « conférence privée »⁵³⁴, organisée à la salle des ingénieurs civils à Paris, le 1^{er} février. Par ailleurs, un encart dénonçait « Les

⁵²⁹ *Ibid.*, 12 janvier 1937, p. 3.

⁵³⁰ *Ibid.*, 15 janvier 1937, p. 3.

⁵³¹ *Ibid.*, 30 janvier 1937, p. 1.

⁵³² *Ibid.*, 27 janvier 1937, p. 1.

⁵³³ *Ibid.*, 31 janvier 1937, p. 4.

menées communistes en Afrique du Nord », suite à la dissolution de l'ENA, « **association communiste dont les dirigeants reçoivent le mot d'ordre de Moscou** »⁵³⁵.

Le soutien du *Nouvelliste* s'opérait donc selon une double ligne pro-française et anti-communiste. Le journal n'hésitait pas à recourir à des titres pleins de 'symboles', par exemple le 26 février, un encart sans plus de commentaire disait, en première page : « **Les communistes provoquent des bagarres à Sidi-bel-Abbès – Un membre du PPF est tué d'une balle dans la nuque** »⁵³⁶. Le 30 mars, « **Le Front populaire provoque à Tlemcen de sanglantes bagarres** »⁵³⁷. Sur un ton plus neutre, on annonce le 13 avril qu' « **Une réunion à Oran du Front populaire [a été] marquée par des incidents** »⁵³⁸. Ou encore, le 25 avril, peu après leur entrevue avec les membres de la commission d'enquête parlementaire, « **Trois députés [proches de l'abbé Lambert] sont injuriés à Oran par des communistes** »⁵³⁹. Il est difficile de nier que le *Nouvelliste* se contentait de diffuser une propagande qui ne reposait que sur peu de connaissances réelles, puisque le 27 avril, après de « *Nouveaux désordres à Oran* », on apprend que :

Ce soir à la gare d'Oran, au moment du départ de la commission d'enquête sur les incidents algériens⁵⁴⁰ (!), des manifestants de partis adverses [...] en sont venus aux mains [...] Le maire d'Oran, l'abbé Lambert, a été frappé et insulté par des israélites.⁵⁴¹

Nous n'avons relevé qu'une seule 'infidélité' à la retranscription des discours prônés par les colons d'Algérie. Toutefois, ceux-ci auraient très certainement pardonné le quotidien, puisqu'il s'agissait de faire écho à un discours sur la question de l'Empire prononcé, le 5 juin 1937, « *Au Congrès de la Fédération Républicaine* », sous la présidence de Pierre Taittinger, après qu'eut été scellée l'union de la Fédération au Front de la Liberté emmené par Jacques Doriot. M. Marcel Boucher, député des Vosges,

rappelle que tout d'abord la Fédération possède une doctrine coloniale dont le principe essentiel est l'affirmation de l'Empire français (sic). Il note que l'Empire colonial est une œuvre de longue patience, réalisé malgré les partis actuellement au pouvoir. Il critique la politique coloniale poursuivie par M. Moutet et rend un vibrant hommage à la mémoire du Maréchal Lyautey. [Il] condamne ensuite expressément le projet Viollette [...] 'On ne sauvera pas l'empire colonial français

⁵³⁴ *Ibid.*, 2 février 1937, p. 2.

⁵³⁵ *Ibid.*, 2 février 1937, p. 2.

⁵³⁶ *Ibid.*, 26 février 1937, p. 1.

⁵³⁷ *Ibid.*, 30 mars 1937, p. 1.

⁵³⁸ *Ibid.*, 13 avril 1937, p. 3.

⁵³⁹ *Ibid.*, 25 avril 1937, p. 4.

⁵⁴⁰ Nous soulignons.

⁵⁴¹ *Le Nouvelliste*, 27 avril 1937, p. 3.

avec des mots', poursuit l'orateur.⁵⁴²

De la même manière que en juin 1936, lorsqu'il s'était agi de défendre les Ligues, le *Nouvelliste* n'hésitait pas à recourir au pathos pour convaincre son lectorat de la justesse des vues qu'il défendait. Le 1^{er} juillet, après qu'on lui eut tiré dessus « à bout portant »⁵⁴³, on titrait « *L'abbé Lambert victime d'un attentat est grièvement blessé – Son état est considéré comme désespéré* ». Peut-être cherchait-on à voir en cet ex-homme d'église un genre de 'martyr' de la cause coloniale⁵⁴⁴ ?

Le 12 juillet, le *Nouvelliste* profitait du congrès national socialiste pour tourner une nouvelle fois ces derniers en dérision :

Un délégué indigène, nommé Kessous, interpelle les camarades ministres et les camarades députés et leur demande pourquoi ils n'ont pas fait aboutir le projet Blum-Viollette. 'Le désenchantement, s'écrit-il, commence à venir'...⁵⁴⁵

De janvier à mars 1938 : une propagande agressive et simpliste

Le 22 janvier, sans bien savoir encore de quoi il retournait, semble-t-il, le *Nouvelliste* annonçait certaines réformes envisagées par le gouvernement, dont une touchant au « *régime politique de l'Algérie [...qui sera présentée à l'examen et au vote du Parlement] selon le rythme qui résultera de l'exacte et nette conscience des possibilités financières (sic) de la nation* »⁵⁴⁶.

Toutefois, à partir du mois de février, si ce n'est l'ampleur, du moins la teneur du message en rapport au projet Blum-Viollette en revenait à ce qu'elle avait été de janvier à juillet 1937, probablement sur les 'conseils' des élus européens d'Algérie.

Le 4 février, une longue tribune, publiée en première page et titrée « *Le vote du projet Blum-Viollette c'est la fin de la colonisation française* », donnait la parole aux députés de l'Algérie. Dès l'introduction, le *Nouvelliste* donnait le ton :

Quelles imprudences ou quelles folies n'aurons nous pas vu commettre au nom de la solidarité qui unit tous les membres du Rassemblement populaire ! Voilà M. Albert Sarraut qui, pourtant, informé du danger grave que porte en elle l'entreprise, reprend à son compte, sur l'invitation des socialistes*⁵⁴⁷, *le projet Blum-Viollette [...] Sur la malfaisance d'un tel projet, les représentants de l'Algérie s'accordent tous, à l'exception des deux membres de la SFIO [...] La réforme proposée n'est nullement conforme à la justice. Bien au contraire, en octroyant à des indigènes des droits en échange desquels ils n'acceptent aucun

⁵⁴² *Ibid.*, 5 juin 1937, p. 2.

⁵⁴³ *Ibid.*, 1^{er} juillet 1937, p. 3.

⁵⁴⁴ Notons que, la balle lui ayant éraflé le crâne, le maire d'Oran en fut quitte pour quelques jours de repos et put bientôt reprendre ses fonctions.

⁵⁴⁵ *Le Nouvelliste*, 12 Juillet 1937, p. 2.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, 22 janvier 1938, p. 1.

devoir nouveau, elle offense à la fois la logique et la morale.⁵⁴⁸

La parole était alors laissée au député de Constantine, M. Morinaud, qui ouvrait son discours par un appel démagogique à la morale :

Le code français nous impose des obligations morales auxquelles les indigènes musulmans prétendent se soustraire en gardant leur statut particulier. Si donc, nous laissons voter le projet Blum-Viollette nous verrons des procureurs indigènes pratiquant ouvertement la polygamie, requérir l'application de la loi contre des français poursuivis pour bigamie (sic). Nous verrons des musulmans marier nos compatriotes selon un Code civil qu'eux-mêmes ne respectent pas. Nous nous entendrons lire l'article sur la protection de la femme par des hommes qui perpétuent l'odieuse coutume du djeb, en vertu de laquelle le père marie sa fille d'autorité à un homme qu'elle n'a jamais connu avant le jour de ses noces. [...] La France, qui a partout fait respecter la dignité de la personne humaine, n'aura pas le droit d'approuver, d'encourager la prolongation d'un régime qui soumet la femme à un abominable esclavage.

Puis, cette diatribe contre le projet Viollette se poursuivait par un appel à enrayer la submersion de populations 'chrétiennes' par la masse musulmane :

Du point de vue de l'intérêt national [...] il faut signaler que les votes français risquent d'être bientôt, quoi qu'on prétende, submergés par les indigènes. Il y a 7 musulmans pour 1 chrétien. Il naît chaque année 135 000 musulmans pour 25 000 chrétiens. Que se passera-t-il quand les fils des premiers électeurs arabes arriveront à l'âge de l'électorat ? Les élus français seront balayés⁵⁴⁹. Dès maintenant, dans 60 communes rurales, des Arabes, avec le projet Blum-Viollette, peuvent s'emparer des municipalités. Les colons français de ces communes peuvent alors s'apprêter à déguerpir car leurs habitations cesseront d'être protégés et la vie pour eux deviendra intenable. Ce sera la fin de notre colonisation. Comment les ministres peuvent-ils préparer pareille catastrophe ?

⁵⁵⁰

Et le *Nouvelliste* de conclure :

Ce que les Français ne peuvent admettre, c'est qu'on les place en état d'infériorité, de subordination par rapport aux Musulmans. Le malheur, c'est que des promesses aient été faites imprudemment par le cabinet Blum. Il est maintenant difficile de les retirer. M. Morinaud répond avec fermeté : 'On

⁵⁴⁷ Nous avons vu précédemment que la raison principale qui commanda, dans l'esprit d'Albert Sarraut, au retour du projet au premier plan était essentiellement l'approche d'une guerre dans laquelle, selon lui, la France pourrait éviter la défaite grâce aux apports en soldats issus des colonies. Nous ne déniions pas une possible influence des socialistes sur la réflexion d'Albert Sarraut, mais nous remarquons néanmoins que la façon dont le *Nouvelliste* présente les faits est pour le moins tendancieuse.

⁵⁴⁸ *Le Nouvelliste*, 4 février 1938, p. 1.

⁵⁴⁹ Cet argument est scrupuleusement faux puisque, comme nous l'avons vu plus tôt, les bénéficiaires du projet Blum-Viollette, outre leur nombre modeste, ne pouvaient en aucun cas transmettre leurs droits électoraux à leurs enfants.

⁵⁵⁰ *Le Nouvelliste*, 4 février 1938, p. 1-2.

***n'absorbe pas une potion mortelle sous prétexte qu'elle est déjà sur la table !'
L'observation n'admet pas de réplique !***⁵⁵¹

Au-delà du caractère polémique et démagogique, qu'il ne s'agit pas de démontrer tant il apparaît évident, relevons simplement que le refus de la 'subordination' semblait bien plutôt être, en réalité, un refus de l'égalité, ou du moins de la politique d'assimilation.

La propagande du *Nouvelliste* sera assez intense dans ces dernières semaines précédant l'ajournement du projet, sans que toutefois ne soient observées de variations importantes dans son contenu. Le 5 février, les députés d'Algérie présentent leurs doléances devant la Commission du suffrage universel. Le 7, on annonce par encart **que « L'agitation [se poursuit] en Algérie »**⁵⁵². Le lendemain, un article demande sur le ton de l'injonction : « **Finira-t-on par mater les meneurs qui entretiennent l'agitation dans nos possessions d'Outre-mer ?** »⁵⁵³. Le 9, c'est au tour de « **La Fédération des maires d'Algérie [de protester] contre le projet de loi Viollette** »⁵⁵⁴. Le 15, on annonce simplement : « **La situation en Afrique du Nord – Contre le projet Blum-Viollette** »⁵⁵⁵, l'appel étant réitéré dans les mêmes termes le 17. Enfin, le 24 février, on répercutait une déclaration du président de la Fédération des maires, M. Abbo, sans guère plus de commentaires : « **Le projet Blum-Viollette trouble et divise les indigènes** »⁵⁵⁶.

Ayant rapporté le vote du premier article du projet dans ces colonnes le 4 mars, le *Nouvelliste* publiait, le 8, en première page : « **Le mouvement de protestation contre le projet Blum-Viollette va s'étendre aux parlementaires – Une sévère leçon de M. Mallarmé à M. Sarraut** »⁵⁵⁷. Le journal se plaisait à remettre le mouvement de démission sur le compte du ministre de l'Intérieur, « **qui n'avait absolument pas le droit, parlant au nom du gouvernement, de prendre ouvertement le parti des indigènes contre les représentants de l'Algérie et des colons (!)** »⁵⁵⁸. Puis M. Mallarmé donnait dans le jugement facile, tout en dédouanant les élus européens de la responsabilité des troubles algériens, en attaquant le concepteur du projet et en accusant son dernier soutien de poids:

Les incidents qui surgissent depuis quelques temps à propos du projet Viollette

⁵⁵¹ *Ibid.*, 4 février 1938, p. 1-2.

⁵⁵² *Ibid.*, 7 février 1938, p. 3.

⁵⁵³ *Ibid.*, 8 février 1938, p. 2.

⁵⁵⁴ *Ibid.*, 9 février 1938, p. 1.

⁵⁵⁵ *Ibid.*, 15 février 1938, p. 3.

⁵⁵⁶ *Ibid.*, 24 février 1938, p. 2.

⁵⁵⁷ *Ibid.*, 8 mars 1938, p. 1.

⁵⁵⁸ *Ibid.*

sont l'illustration restreinte et préalable de ce que donnerait l'application en Algérie de cette entreprise insensée. Cela cadre d'ailleurs avec les conflits permanents qui s'étaient produits lorsque M. Viollette était au gouvernement général et qui se sont aplanis après son départ, jusqu'au jour où il a eu la malfaisante pensée d'agiter ce brandon électoral que la grande masse des indigènes n'a jamais réclamé et ne souhaite même pas. Pour entreprendre une œuvre aussi délicate il n'aurait pas fallu s'inspirer des rancunes d'un homme qui a toujours échoué parce qu'il ne connaît que la discorde. [...] Nous avons des détails vérifiés (sic) qui prouvent que M. Sarraut, sortant de son rôle, s'efforce d'éviter une discussion réfléchie et de transposer ce problème si grave sur un plan de discipline partisane [...] M. Sarraut recherche un succès d'autorité.⁵⁵⁹

Dans la même veine, le *Nouvelliste* publiait, le 9 mars, de larges extraits d'un article du *Jour* intitulé : « Où nous mène la rancune d'un révoqué ». L'auteur, Léon Bailby, y observe des conclusions déjà connues :

Ce qu'il faut dire, c'est que si M. Chautemps, à qui revient l'arbitrage de cette cause difficile, abandonne les colons français aux rancunes de Viollette, aux erreurs de Sarraut et au communisme algérien, on peut s'attendre aux réactions les plus sérieuses.⁵⁶⁰

De l'apitoiement aux menaces, la rengaine est connue. Le 11 on annonce que « **Le projet Blum-Viollette [est] ajourné sine die** »⁵⁶¹, avec pour seul commentaire cette question sournoise : « **Serait-ce l'abandon définitif de ce projet néfaste ?** »⁵⁶².

c) Conclusions

Nous avons donc pu voir, au travers des 44 occurrences (dont 12 figuraient en première page), que l'implication du *Nouvelliste* dans le débat autour du projet Blum-Viollette fut aussi univoque qu'elle était superficielle. En effet, comment ne pas s'étonner de la nature 'plaquée' des informations diffusées ? Du fait que l'essentiel de ces informations étaient données sous formes d'encarts ou de brèves ?

Il apparaît que les écrits publiés ont en commun leur caractère de constat, leur origine 'supérieure' ; comme s'il suffisait de diffuser les dogmes de la 'mystique coloniale' pour réfuter tous les arguments de ceux qui agissaient sous l'emprise des communistes, contre les vrais Français, en usant au surplus de la duperie et sous le coup de la rancune, pour mettre en échec la marche civilisatrice d'une chrétienté victorieuse. Par ailleurs, les erreurs et simplifications multiples relevées dans le propos tendent à prouver, d'une part, que le *Nouvelliste* ne maîtrise aucunement les tenants et les aboutissants de la question, ce qui, d'autre part, pourrait accréditer l'idée que ce journal a, directement ou indirectement, agi sous l'influence de ceux 'de son bord', qu'ils soient colons ou partis

⁵⁵⁹ *Ibid.*

⁵⁶⁰ *Ibid.*, 9 mars 1938, p. 2.

⁵⁶¹ *Ibid.*, 11 mars 1938, p. 3.

⁵⁶² *Ibid.*

d'extrême-droite métropolitains. Du reste, la question n'a pas vraiment de sens puisqu'à partir du dépôt du projet ils firent cause commune.

5) Croisement et ouverture des analyses

Nous nous proposons, au travers d'une étude centrée sur quatre quotidiens à l'implantation géographique, au lectorat et à la ligne éditoriale différents, de répondre à des interrogations précises en rapport avec ces différences fondamentales. Après avoir tenté, au terme de chacune de nos analyses, de présenter des éléments de réponse pour chacun de ces quotidiens, il convient maintenant de s'essayer à un croisement des données, à un bilan de cette étude du projet Blum-Viollette dans la presse. Nous proposerons donc, tout d'abord, un bilan chiffré, puis nous reviendrons sur les logiques de chacun de ces quotidiens, avant de nous intéresser à la question des 'manques' et de ce que ceux-ci peuvent impliquer au niveau du lectorat de ces titres.

a) Ampleurs des implications

Au premier abord, le bilan chiffré de ces études présente une différence notable entre l'implication des journaux métropolitains et celui de l'*Echo d'Alger* qui, avec 130 occurrences, en compte près de deux fois plus que le *Temps* (63), 81 de plus que le *Populaire* et même 86 de plus que le *Nouvelliste*. Hors de tout autre considération, on peut déjà dire que, si le projet Blum-Viollette fut un sujet assez important pour le *Temps*, relativement secondaire pour le *Populaire* et quasi accessoire pour le *Nouvelliste*, il fut, en revanche, d'une importance vitale pour l'*Echo d'Alger*. Cette image se précise d'autant plus que l'on envisage ces chiffres dans le détail de chacune des périodes analysées.

Si tous se situent à peu près au même niveau sur l'année 1936 (17 pour le *Populaire*, 15 pour le *Temps*, 'seulement' 13 pour l'*Echo d'Alger* et 11 pour le *Nouvelliste*), c'est-à-dire tant que le projet n'a pas été déposé, une fois ce dépôt effectué et, à sa suite, les 'camps' formés, la différence devient flagrante : de janvier à juin, nous avons relevé 85 références au projet dans le journal algérois, 31 dans l'ancêtre du *Monde*, 21 dans l'organe de presse de la SFIO et 17 dans le quotidien ultramontain de Lyon. Il apparaît alors clairement que, en Algérie, à l'image de l'*Echo d'Alger*, la mobilisation des uns et des autres est générale. En France, en revanche, le journal des socialistes, alors au pouvoir, n'engage clairement pas toutes ces forces dans la bataille. En comparaison, dans l'opposition, le *Nouvelliste*, bien que le contenu en soit moins dense, mène à Lyon une campagne d'une ampleur quasi-similaire et le *Temps*, diffusé dans tout l'hexagone et au-delà, se paie même le luxe de consacrer près d'un tiers d'écrits de plus que les socialistes à asseoir la suprématie de l'idée d'un Empire généreux et civilisateur, dont les règles de fonctionnement ne peuvent et ne doivent pas être changées.

Si l'on s'intéresse à la période allant de janvier à mars 1938, la différence est encore plus saisissante. En effet, après avoir été sévèrement critiqué dans ses propres rangs, à cause de leur inaction, et au moment où, pour d'autres motifs, le gouvernement radical décide de s'approprier le projet et de s'engager résolument dans un bras de fer avec la Commission du suffrage universel, le soutien socialiste ne suit pas : seulement 10

occurrences en deux mois et demi de temps. Pour une SFIO en crise au sortir d'un an et demi de participation au gouvernement, le projet est secondaire, d'autant plus que les dissensions internes et la crise du Rassemblement populaire mobilisent les énergies ailleurs. En revanche, à l'*Echo d'Alger*, la mobilisation ne faiblit pas (32 occurrences), pas plus qu'au *Temps* (18), et même au *Nouvelliste* (16), qui font tous deux mieux que le *Populaire*.

Nous retrouvons les mêmes tendances si nous considérons, sur l'ensemble de la période, le nombre de premières pages, à ceci près que le *Nouvelliste* est encore plus proche du *Populaire* (12 pour l'un et 13 pour l'autre), et que le *Temps* (11) se voit dépassé par les deux autres quotidiens métropolitains. Notons toutefois que, à la différence de ces derniers, faire la première page du *Temps* est chose rare et, le cas échéant, l'article donné est non seulement substantiel, mais il opère toujours une synthèse de la pensée du journal sur un sujet ; donc, si les premières pages sont plus rares, c'est aussi parce qu'elles ont indéniablement plus de poids et ne font pas que retranscrire l'actualité du jour. Il arrive aussi au *Populaire* d'opérer de la sorte, quelquefois, idem pour le *Nouvelliste*, bien que plus rarement, mais certainement pas de manière aussi systématique. Reste que, l'*Echo d'Alger*, en termes de premières pages, tant pour la réflexion que dans le suivi de l'actualité, met tous les autres quotidiens d'accord, puisque avec 61 premières pages, il totalise près de six fois plus de Unes qu'eux ; soit quasiment le double de leurs totaux additionnés.

Enfin, en ce qui concerne les articles dits 'd'opinion', parce qu'ils traduisent une prise de position nette du quotidien sur tel ou tel point ayant trait au débat sur le projet Blum-Viollette, l'*Echo d'Alger* arrive à nouveau en tête à une écrasante majorité (60), devant le *Temps* (16), suivi de près par le *Populaire* (14) et enfin le *Nouvelliste* (9). Le faible total de ce dernier, d'autant plus que ces prises de positions se limitent, le plus souvent, à quelques jugements à l'emporte pièce synthétisés en quelques lignes, et non à des argumentaires développés comme dans les autres titres, symbolise assez la logique fondamentalement différente de son entreprise de persuasion. Ce qui nous amène à notre seconde question.

b) Retour sur des logiques divergentes

Au cours de notre analyse, nous avons tenté d'imputer à l'action de chaque quotidien une logique, un dessein. Il est important de préciser ici que cette 'distanciation' par rapport à notre sujet d'étude, qui rend possible la construction et l'attribution de ces desseins, n'est possible que par la position 'hors de l'action et des contingences' qui est la nôtre. S'il se peut, et au vrai nous n'en doutons pas, que chacun de ces titres de presse ait eu une logique sous-jacente, déterminée par un ensemble complexe de facteurs, conscients et/ou inconscients, qu'on pourrait à loisir nommer leurs 'vécus', leurs 'engagements passés', leurs 'traditions', ou plus généralement leur 'ligne éditoriale', il n'en reste pas moins qu'ils évoluaient, tous, dans un ensemble de contingences, tenant à l'évolution quotidienne de l'actualité sur des plans multiples, ou encore à l'ampleur des soutiens, des mécontentements, etc. En bref, ils agissaient dans une quotidienneté qui ne permet d'envisager les 'lendemains' que dans une mesure limitée. Ainsi, les 'logiques' que nous avons **re** construites ne sauraient avoir un quelconque caractère de tyranniques vérités

au sens le plus absolu du terme. Elles sont donc, nécessairement, fonction de notre entendement limité –par l'ampleur de nos connaissances, comme par cette distance qui nous sépare de ces événements, et donc la partialité de nos jugements, avant même d'avoir considéré la vaste question de nos subjectivités- ce qui implique à la fois le caractère contestable de ces logiques, mais aussi témoigne, grâce à notre position distanciée, de la possibilité d'un regard à la fois plus critique et plus synthétique. C'est tout du moins en essayant de tendre vers ces objectifs que nous avons entrepris notre tâche. Après avoir posé ces quelques remarques préalables, qui appelleraient, à n'en pas douter, de longs développements, procédons à la mise en regard de nos différentes analyses en reprenant, par souci de simplification le mode ternaire qui fut jusque là le notre.

De juin à décembre 1936, nous avons pu observer que le *Populaire*, à l'image des socialistes, après avoir largement contribué à entretenir, si ce n'est à susciter, une vague immense d'espoirs chez les musulmans d'Algérie, eut à faire face aux difficultés de la posture gouvernementale. Il y eut alors un véritable, et durable, décalage entre les discours d'intention et les réalisations du Front populaire. Dans une telle situation, le *Populaire* choisit d'entretenir, à peu de frais il faut bien le dire, une dialectique simpliste visant à perpétuer un espoir que chaque jour passé rendait plus improbable, tout en arguant de l'action néfaste de boucs émissaires, les 'fascistes' pour ne pas les nommer, un peu trop commodes. On n'hésita alors pas à exagérer les faits, d'un côté comme de l'autre, et donc à travestir la réalité. En ce qui concerne le projet Viollette, à l'image des écrits des députés SFIO d'Algérie, on en parlait beaucoup, on lui assignait des facultés presque miraculeuses, mais on ne voyait rien venir.

Par opposition, comme une sorte d'anti-thèse, l'*Echo d'Alger* saisit, avant même l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, le risque qu'un dépôt prochain du projet Viollette ferait peser sur le système colonial algérien. Il s'y opposa donc résolument, tout en préservant une apparence de souplesse et de soutien au Front populaire, ce qui, déjà, impliquait un certain nombre de 'contorsions rédactionnelles'.

Le *Temps* eut une position plus mesurée au cours de cette première période. S'il fit savoir assez tôt son engagement en faveur des principes de l'Empire, il ne tomba nullement dans une quelconque critique outrancière et n'adopta pas une 'posture de combat'. Par contre, il joua le rôle 'd'accoucheur' des contradictions inhérentes aux logiques 'fausses' de journaux comme le *Populaire* ou l'*Echo d'Alger*. Après ces 'révélations' d'octobre, ayant contraint le gouvernement à s'engager, il obligea, du même coup, ces deux quotidiens à assumer leurs positions opposées, ce qu'ils firent, comme nous allons le voir, avec plus ou moins de bonheur.

Le cas du *Nouvelliste* est un peu à part au cours de cette première période, en ceci que non seulement il semble quasiment ignorer, ou négliger, le projet du ministre d'Etat, mais encore parce que ses références aux troubles algériens ne sont qu'un instrument du dénigrement systématique du Front populaire qui transpire dans chacune de ces colonnes et de ces interventions.

A partir du dépôt du projet de loi Blum-Viollette et jusqu'à l'échec de la première campagne, chacun de nos quotidiens se vit obligé de se 'découvrir', de jouer 'carte sur table'. En fait, nous pensons pouvoir dire, sans donner dans le déterminisme abusif, que

cette première phase 'd'action' –la seule où nos quatre quotidiens furent prêts à se battre pour leurs positions (selon les modalités que nous avons présentées précédemment)-constitua un prolongement et une accentuation des vertus et des défauts, au fond de la 'ligne de conduite', qu'ils avaient pu laisser transparaître durant les six premiers mois du Front populaire, avec peut-être, comme nous allons le voir, un bémol pour ce qui est du *Nouvelliste*.

De janvier à juillet 1937, le *Populaire*, fit montre de ce que nous avons défini comme la combinaison de trois tendances profondes, à savoir : un triomphalisme démagogique et hors de propos, une tendance nette à l'autosatisfaction et enfin une surenchère violente contre les opposants 'fascistes' au projet. De ce fait, et si l'on combine ces tendances à un engagement insuffisant, le *Populaire* contribua à accentuer le caractère idéologique et partisan d'un projet voulu comme étant 'au-dessus des partis' –position difficilement tenable, d'ailleurs, dans le contexte d'alors- ce qui fit clairement le jeu d'adversaires résolument mieux organisés et qui, eux aussi, sûrs de leurs forces, avant tout celle du nombre, il faut le noter, poussaient dans cette même direction. En procédant ainsi, le *Populaire* aida à faire sortir la question du champ des débats pour la pousser dans celui des polémiques. Et de débat, il n'y eut point. Remarquons que, ayant notoirement échoué, le *Populaire*, et à travers lui la SFIO, tenta de faire cette autocritique publique, ce mea culpa, si cher à Léon Blum, comme nous le verrons, mais n'y parvint point, ce qui finit de le discréditer. Les autres quotidiens ne manquèrent d'ailleurs pas, chacun selon sa façon propre, de se servir de ce dernier 'sursaut raté de conscience', pour mettre les socialistes hors-jeu par la suite. On l'a bien vu, en 1938, ils ne sont plus les 'ennemis à abattre' puisqu'Albert Sarraut a, en quelque sorte, 'repris le flambeau'. Du reste, leur désengagement le prouve.

Par opposition, l'*Echo d'Alger* semble s'orienter progressivement, au cours des six premiers mois de 1937, vers une mise en accord de ses intentions et de ses actes. Peu à peu, cette parole quelque peu schizophrénique qui le caractérisait, s'estompe au profit du rapprochement de toutes les tendances politiques de l'Algérie française dans une opposition farouche, de plus en plus démagogique et ouvertement provocatrice, à l'encontre du projet Viollette. L'*Echo d'Alger* anime le 'débat' dans ces colonnes et cherche à peser de tout son poids sur le gouvernement et sur la commission d'enquête, comme il cherche à fédérer les populations européennes de la colonie et à diviser les soutiens du projet.

Le *Temps* pour sa part, ayant pris définitivement position à la fin du mois de janvier, semble tenir compte de l'évolution des opinions et ne se lance véritablement dans la bataille qu'au mois d'avril. Toutefois, la force et la détermination de ses propos contribuèrent, à n'en pas douter, à l'enlèvement du projet.

Comme nous l'annoncions précédemment, la situation du *Nouvelliste* est un peu plus ambiguë, en ce sens que le quotidien lyonnais ne semble pas mesurer les termes du 'débat' qui s'organise et donne, à partir de la fin janvier, le sentiment de retranscrire trop parfaitement la position des maires algériens, en particulier celles de l'abbé Lambert et du député Morinaud, tous deux proches des Ligues et des partis qui leurs succédèrent. Soit que, ne maîtrisant pas et n'ayant pas les moyens de maîtriser une argumentation sur un sujet bien éloigné de ses préoccupations traditionnelles, le *Nouvelliste* décida de 'suivre'

ceux des partis politiques français qui étaient, en d'autres matières, proches de ses vues. Ou bien, vendant tout ou partie de ces colonnes aux maires d'Algérie, il diffusait un message qui du reste s'accordait assez bien avec ses affinités. La question, dans l'état de nos connaissances, ne peut être tranchée. Il n'y a toutefois pas là matière à remettre en cause la constatation qui veut que, au cours de cette première campagne, le *Nouvelliste*, par une information assez succincte, développa les vues des colons, imitant même certaines de leurs manières outrancières et purement démagogiques.

Enfin, au cours de la dernière période de notre étude, le *Populaire* ayant d'ores et déjà évacué le terrain des hostilités, hormis par quelques protestations de pures formes, le champ était libre pour que s'exprime, dans leur plénitude, les 'vocations' profondes de nos trois autres quotidiens.

Le *Temps*, indéniablement le plus modéré, s'engageait, avec toujours autant de volonté, dans une nouvelle démonstration des principes qui devaient commander à la perpétuation et à l'épanouissement de l'Empire, dans le respect des règles qui avaient jusqu'alors commandé à son 'développement'. Il démontrait, encore une fois, une certaine capacité à influencer sur le cours des événements, ou plutôt à les anticiper. Contrairement au *Nouvelliste* et à l'*Echo d'Alger*, il se gardait de tout triomphalisme après l'ajournement du projet car l'objectif de la France était ailleurs que dans cette facile victoire. Contrairement à l'*Echo d'Alger*, la mise en échec du projet Blum-Viollette n'avait été pour lui qu'un moyen et non une fin.

L'*Echo d'Alger* quant à lui, se comportait clairement en 'journal de combat', organisant sur le terrain, si l'on peut dire, l'unification des forces de résistances, créant une sorte de 'pont aérien' donnant le sentiment que toute l'Algérie ne vivait plus qu'au rythme des réunions de la Commission du suffrage universel à Paris. L'opposition au Front populaire était totale et l'on arguait volontiers du 'particularisme' de la situation coloniale algérienne en des termes empreints de démagogie, en particulier après le vote du premier article du projet. Au final, les haines, jusque là maladroitement cachées, s'exprimaient contre les 'ennemis' de la colonisation, surtout contre un Maurice Viollette à qui l'on offrait, avec un plaisir mêlé d'une certaine autosatisfaction, une seconde 'défaite algérienne'. Reste que, malgré tout, si l'action de l'*Echo d'Alger* fut longue à oser s'afficher, elle alla néanmoins jusqu'au bout de son effort.

Enfin, le *Nouvelliste*, semble-t-il toujours dans la dépendance de ses mentors, affichait, avec une conviction non-feinte, son plaisir à démonter cette France républicaine, laïque et aux prétentions égalitaires, qu'elle honnissait tant. Ici, la démagogie et la facilité du propos ne semblent point faire de doutes. On avait donné une 'leçon' à Maurice Viollette, à Albert Sarraut, au Front populaire, et, pensait-on sans doute, ce ne serait qu'un début.

c) La question des 'manques'

Il serait fastidieux de s'appesantir, par le détail, sur tous les 'manques' objectifs de chacun de nos quatre quotidiens. En effet, et l'on comprend bien pourquoi, ces 'manques' sont avant tout fonction des postures, des 'lignes', précédemment décrites. Ainsi, chaque quotidien tend à exagérer les voix de ses soutiens, à minorer ou à travestir celles de ses

opposants et à rendre compte des événements au travers des 'prismes' que nous avons évoqués. Il convient toutefois de relever un point commun d'importance entre nos quatre quotidiens, à savoir, leur oblitération partagée de la parole 'indigène'. Tout se passe comme si le débat autour du projet Viollette devait s'opérer dans un champ clos réservé aux seuls acteurs 'français' et où les bénéficiaires du projet ne tiendraient lieu que de spectateurs parfois appelés à 'témoigner' en faveur de l'une ou l'autre des parties, mais jamais intéressés au débat. Ce manque, à lui seul, en dit long sur les intentions profondes de nos quatre quotidiens à l'égard du peuple musulman d'Algérie, cette masse vue, avant tout et presque uniquement, comme un 'problème'. Si la critique pourrait être portée, avec plus d'acuité peut-être, contre le *Populaire*, par la mise en parallèle de ses pratiques avec celles de nos autres quotidiens, nous percevons clairement la commune souscription de tous aux 'fondamentaux' du débat colonial français des années 1930 : le Centenaire de la prise d'Alger est encore frais dans les mémoires et le sentiment de supériorité –qu'il se veuille laïque, démocratique et assimilateur ; ou fondé sur la notion de pouvoir, la place de la France dans le monde ; qu'il soit la résultante d'un système de domination fondé sur l'inégalité insurmontable des races et des cultures ; ou, enfin, qu'il se voit justifié par la prégnance et la perpétuation des idées de croisades et du mythe du 'sauvage', barbare absolu- n'est nulle part remis en cause. Le progrès s'entend uniquement dans une conception 'française' du terme. Dès lors, les différences tiennent aux modalités et aux objectifs assignés à la France, pas à un questionnement de son rapport au monde, plus particulièrement ici à 'l'autre', musulman algérien.

Ces quelques remarques posées, nous pensons pouvoir dire que l'intérêt central d'une analyse des 'manques' ne tient pas tant aux logiques ou aux causes qui les déterminent, qu'aux effets, aux distorsions, qu'ils purent opérer sur les publics touchés par ces quatre quotidiens.

Ainsi, le *Populaire*, par son triomphalisme et son optimisme exagéré, a pu donner l'impression à son public métropolitain que les réformes étaient acquises, que la force de la 'vérité' saurait, à elle seule, triompher des résistances. Au surplus, celles-ci n'étant que le fait d'une minorité de fasciste, la 'bonne' France aurait tôt fait de débouter ces quelques trublions rétrogrades. A l'image du parti dont il est l'organe officiel de presse, le *Populaire*, incitait, indirectement, des socialistes français déjà peu concernés par le sujet, à ne pas soutenir une 'cause entendue'. A ce titre, l'article de Magdeleine Paz du 23 juillet 1936 sonne comme un cri d'alarme isolé et donc inopérant.

L'influence du *Temps* fut certainement moins visible, mais peut-être plus 'efficace', en particulier dans les rangs des droites modérées et des radicaux d'affaires. Fidèle à une certaine conception 'pragmatique' de son travail informatif, il mesura ces interventions produisant probablement l'effort nécessaire au moment opportun. Reste que, malgré ses discours, il se faisait le champion d'une France centrée sur ces seuls intérêts métropolitains, au détriment des peuples 'sous tutelle'.

Nous avons vu que l'*Echo d'Alger* joua le jeu d'un engagement résolu contre le projet et d'un maintien de son soutien au Front populaire, puis opéra l'union des forces de l'Algérie française sans souci d'appartenances politiques. De manière surprenante, de nos quatre titres, c'est peut-être celui qui rendit compte de la manière la plus exhaustive des faits et des opinions des uns et des autres. Il était, certes, plus 'concerné' et employa

des moyens bien plus conséquents. Néanmoins, revers de cette médaille, il aida par son action à finir de décrédibiliser l'immense majorité de la classe politique européenne de la colonie, fermant presque définitivement la porte à toute possibilité d'entente, sur le terrain et sans médiation de la métropole, entre celle-ci et les représentants du peuple colonisé. Par ailleurs, il contribua à renforcer le sentiment d'impunité des populations européennes. Comment alors ne pas voir dans cette action un facteur, parmi cent autres, de radicalisation des positions et donc de durcissement des conflits ?

Enfin, à l'échelle de la région lyonnaise, le *Nouvelliste* se servit du 'prétexte' du projet Viollette pour renforcer, pour justifier, son argumentaire habituel. Il est ici particulièrement délicat de parler d'une presse 'd'information', tant le discours est univoque et violent. Mais, peut-être, cela nous indique-t-il la persistance de certains déterminismes psychologiques anciens dans le corps des populations françaises. Les multiples références, voilées ou non, à l'ordre ancien, aux traditions séculaires, au combat religieux en cours, donnent une idée de la perpétuation, et de l'instrumentalisation bien sûr, de la division, hautement symbolique et réductrice, entre une France éternelle et une France destructrice. Au travers de la question du projet Blum-Viollette, se joue une nouvelle fois, celle de la mémoire révolutionnaire. Notons bien que ce 'blocage' persistant de la France sur 1789 et ses suites, traumatisme fondamental jusqu'à une époque récente, semble-t-il, rend ici la question coloniale complètement accessoire. Nulle part autant que dans le *Nouvelliste* le 'débat' n'a semblé aussi franco-français.

d) Ouvertures

Comme nous l'indiquions en prélude à l'analyse de ces journaux, eu égard à la nature de ce travail, en particulier au nombre restreint de quotidiens traités, il ne saurait nullement être question de tirer des conclusions générales de cette étude, de reconstruire une image globale des discours de la presse en rapport au projet Viollette de 1936 à 1938.

Néanmoins, au travers de ces quatre titres nous avons pu deviner l'existence et les modalités de deux approches opposées du problème. D'une part, dans l'exemple du *Populaire*, nous avons perçu le discours optimiste des soutiens du projet. Il ne fait pas de doute que nous en avons également effleuré les limites, dans la mise à jour d'un certain idéalisme, peu en rapport avec les velléités pragmatiques également affichées. D'autre part, au travers du *Nouvelliste*, du *Temps* et de l'*Echo d'Alger*, nous avons pu dénoter certaines particularités d'une opposition conservatrice, tour à tour démagogique, outrancière et 'raisonnante'.

Cette image partielle des faits nous conduit donc à rechercher, dans une analyse différente et complémentaire de celle centrée sur les discours de presse, les causes de l'échec du projet Blum-Viollette. Ce travail, de nature plus historiographique, nous amènera à nous pencher sur les évolutions logiques et stratégiques, des principaux acteurs politiques de la lutte, ce qui nous permettra de poser la question de l'efficacité de ces logiques, par une mise en rapport des visions historiennes du positionnement des opinions publiques en Algérie et en France. Nous pourrons, au cours de ce travail, observer plus avant l'engagement des populations musulmanes d'Algérie et, peut-être, démontrer ainsi l'existence d'une troisième approche du projet Viollette. Enfin, une fois ce travail accompli, nous tenterons d'élaborer une réflexion quant aux implications de l'échec

du projet Viollette pour ce qui est de la posture coloniale de la France, et donc de sa place dans le monde.

Deuxième partie : Analyse d'un échec

A) Les acteurs : évolutions, logiques et stratégies

1) Le Front populaire divisé

a) La SFIO et le projet Viollette : une illusoire unité ?

La doctrine socialiste et la question coloniale

Le problème colonial n'a pratiquement jamais constitué une ligne de clivage fondamentale entre la droite et la gauche [...] Les radicaux, et Clémenceau lui-même, ont joué un rôle central dans la constitution et l'affermissement de l'Empire. Avant 1914, le mouvement ouvrier et socialiste partage, Jaurès y compris, l'idéal assimilationniste de la gauche républicaine. Opposé dans l'ensemble au principe de la conquête, le mouvement ouvrier est divisé sur la colonisation, entre un courant anticolonialiste rigoriste, un courant laxiste favorable à la colonisation et une position plus balancée exprimée par Jaurès qui souhaite combiner l'extension du progrès et de la démocratie et le respect des populations indigènes. Dans l'ensemble, les positions du mouvement ouvrier

avant 1914 apparaissent peu élaborées, abstraites, véhiculant un internationalisme verbal dont on sait qu'il n'a pas résisté à l'épreuve de la guerre et à la poussée nationaliste.⁵⁶³

Au lendemain du congrès de Tours, dans le domaine colonial, comme dans la plupart des autres domaines, la SFIO vit son point d'équilibre se déplacer vers la droite, sous l'effet conjugué du départ puis des prises de positions révolutionnaires des militants les plus hostiles à la colonisation, désormais membres du parti communiste.

De 1920 à 1927, la position coloniale de la SFIO semble encore largement en gestation. En fait, « **la guerre du Rif fut la principale épreuve de ces années** »⁵⁶⁴, et la SFIO y démontra une étonnante incapacité à trancher. « **Le parti n'a que tardivement adopté une attitude d'hostilité ouverte à la guerre, il a refusé le slogan communiste d'évacuation immédiate, mais, néanmoins, l'opposition socialiste a favorisé la rupture du Cartel des gauches** »⁵⁶⁵. Ce qui n'a pas empêché le parti de se montrer « prodigue en protestations bien tournées » à destination de ses militants. On condamne alors 'la politique coloniale en régime bourgeois' ou encore la 'colonisation capitaliste'. On défend aussi l'idée d'un *self-government* à terme, d'une possible transition vers un système inspiré de celui des *dominions* anglais, tout en colportant des idées bien peu socialistes sur la supériorité de la civilisation et de la race françaises⁵⁶⁶. Mais, comme pour ce qui est de la question de la participation au gouvernement, le début des années Trente marque une rupture dans la doctrine coloniale de la SFIO : le parti s'engage alors dans la définition d'une 'troisième voie', d'un 'colonialisme socialiste'.

Partant du constat que « **la disparition immédiate du colonialisme engendrerait plus d'inconvénients et de dangers que d'avantages, c'est-à-dire, la convoitise d'autres impérialismes, le renforcement du pouvoir des féodalités oppressives ou des bourgeoisies indigènes féroce­ment exploiteuses, [voire] l'anarchie** »⁵⁶⁷, le parti cherche sa propre doctrine en développant des positions souvent contradictoires et peu élaborées⁵⁶⁸.

La doctrine finalement adoptée combinera certaines caractéristiques proprement

⁵⁶³ Gilles Morin, *op. cit.*, p. 39.

⁵⁶⁴ *Ibid.*, p. 40.

⁵⁶⁵ *Ibid.*, p. 40.

⁵⁶⁶ Léon Blum déclara ainsi, à la tribune de la Chambre, le 11 juillet 1927 : « Nous désirons que la législation coloniale s'achemine de plus en plus vers l'indépendance, vers le self-government, comme les dominions...Mais nous avons trop l'amour de notre pays pour désavouer l'expansion de la pensée, de la civilisation française...Nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture et de les appeler aux progrès réalisés grâce aux efforts de la science et de l'industrie » in Morin, *op. cit.*, p. 42.

⁵⁶⁷ *Ibid.*, p. 42.

⁵⁶⁸ Il serait fastidieux de reprendre ici le détail de ces errements. Pour plus de détails, se reporter aux ouvrages d'Ahmed Koulakssis, et aux articles de Manuela Simeidei et Gilles Morin donnés en bibliographie.

socialistes et d'autres détonnant clairement avec les traditions du parti. Ainsi, l'utopisme socialiste énonçait que « **le problème des races n'existe pas dans les colonies françaises [...puisque] de tous les peuples européens, [le peuple français] est celui qui est le moins atteint du préjugé de couleurs** »⁵⁶⁹. Le socialisme abandonnait, toutefois, l'universalisme démocratique de la période antérieure, le 'droit des peuples à disposer d'eux-mêmes' ne s'appliquant désormais qu'aux seuls « territoires développés »⁵⁷⁰. « Cette analyse [s'appuyait] sur une vision de l'humanité classant les civilisations selon une hiérarchie, la mission du socialisme étant de les porter au plus haut et de fonder une humanité nouvelle ». La SFIO se rapprochait ainsi, dans les termes du moins, de l'idée coloniale française fondée sur le principe d'une 'mission civilisatrice'. « **Dans les années Trente [...] l'assimilation devient, de fait, la ligne du parti** »⁵⁷¹. Ce revirement fondamental se fondait sur une acceptation du fait colonial, la période de conquête étant finie, il fallait pacifier les colonies pour qu'elles ne mobilisent pas les forces de la nation ; de plus, nouveauté à gauche, on arguait des 'réserves d'hommes' des colonies et même de leur intérêt économique ! « **Le parti socialiste [adoptait] une politique qu'il faut bien qualifier de néo-colonialiste, fondée sur quelques principes, l'extension du droit des indigènes, la justice sociale [...] mais située dans le cadre de la colonisation [et ayant] pour corollaire le refus des indépendances** »⁵⁷².

Arrivés au pouvoir avec un programme quasi-inexistant puisque, comme nous l'avons vu, ce fut celui des Jeunes Algériens qui fut adopté lors du XXXIII^e congrès socialiste dans une séance de nuit où la démagogie le disputa au désintéret, il semblait inéluctable que la vague d'espoir suscitée par la victoire du Front populaire se terminât en sévère désillusion pour les peuples colonisés, tant la position des socialistes en matière coloniale semblait s'être rapprochée de celle des tenants du 'colonialisme à la française'. En effet, la distinction tracée par Léon Blum « **entre conquête et exercice du pouvoir [...amena] le Parti socialiste à vouloir utiliser le pouvoir bourgeois dans le sens des réformes et le conduisit à l'impuissance, au même titre exactement que le Parti radical-socialiste avant lui** »⁵⁷³.

Dans le flou de ce 'magma doctrinal', la promotion des élites indigènes n'était qu'une des préoccupations majeures de la SFIO en matière coloniale, au même titre que le développement économique et social de l'Empire. Les revirements doctrinaux, pourtant de taille, du Parti, ne furent pas plus clairs aux militants qu'aux peuples colonisés, mais semblaient condamner tout espoir de 'grand soir' pour ces derniers. Cette contradiction fondamentale entre les attentes et les intentions allait entraîner des répercussions

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 43.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 43.

⁵⁷¹ *Ibid.*, p. 43.

⁵⁷² *Ibid.*, p. 44.

⁵⁷³ Manuela Semidei, « Les socialistes français et le problème colonial entre les deux guerres (1919-1939) », dans *la Revue Française de Science politique*, vol. XVIII, n° 6, décembre 1968, PUF, Paris, p. 1153.

d'importance quant à l'unité même de la SFIO. La clarification des objectifs était rendue indispensable par l'arrivée au pouvoir.

L'unité du Parti en danger

Jusqu'en 1936, c'est-à-dire jusqu'à l'épreuve du pouvoir, il ne paraît pas que l'on puisse établir de franches lignes de partage entre anticolonialistes et partisans de la 'colonisation démocratique' [au sein de la SFIO]. Si le thème de la 'mission civilisatrice' les sépare, l'hostilité à l'exploitation capitaliste, à la répression, certaines formes d'antimilitarisme et d'anticléricisme, et surtout le pacifisme, unissent [les socialistes... Toutefois] la politique du Front populaire suscite des réactions au sein de la SFIO, de Longuet et de son fils⁵⁷⁴, d'Edouard Depreux⁵⁷⁵, des anticolonialistes traditionnels comme Magdeleine et Maurice Paz et des responsables de la Gauche révolutionnaire.⁵⁷⁶

Dès 1935, la constitution en tendance autonome de la Gauche révolutionnaire, qui se sépare alors, sous l'impulsion de Marceau-Pivert, de la tendance zyromskiste du Parti, « ***a structuré sur une base plus radicale une partie du courant anticolonialiste*** »⁵⁷⁷. La tendance ne se limite pas à la SFIO puisque, les 10 et 11 août 1935, se réunit à Saint Denis un 'Comité contre la guerre et l'union sacrée', continuateur de la tradition anticoloniale, au sein duquel on retrouve, « ***aux côtés d'un certain nombre d'écrivains, tels Henri Poulaille, Simone Weil, Magdeleine Paz, Jean Giono [...] les socialistes de gauche de Marceau-Pivert, les trotskystes, les syndicalistes révolutionnaires de la Révolution prolétarienne, les libertaires de l'Union Anarchiste et des militants de la Confédération Générale du Travail Syndicaliste Révolutionnaire (CGTSR), petite organisation anarcho-syndicaliste*** »⁵⁷⁸.

Dans un souci de clarté, nous ne traiterons pas ici de la CGTSR, des Anarchistes, du Syndicalisme révolutionnaire et de la Gauche trotskyste, à cause de leur influence somme toute mineure sur le cours des événements⁵⁷⁹, pour nous concentrer sur l'action de la Gauche révolutionnaire au sein de la SFIO.

Selon Benjamin Stora, « ***l'influence de la Gauche révolutionnaire, partisane du droit à l'indépendance, va s'étendre dans de nombreuses fédérations socialistes des colonies*** »⁵⁸⁰. Ainsi, l'auteur considère que l'interprétation de Manuela Semidei⁵⁸¹, selon laquelle la récurrence des mots d'ordres basés sur le droit à l'autodétermination

⁵⁷⁴ Jean et Robert-Jean Longuet, avocats, petit-fils et arrière petit-fils de Karl Marx, fondateurs, comme nous l'avons déjà évoqué, de la revue *Maghreb*, anticolonialistes et membres de la SFIO.

⁵⁷⁵ Edouard Depreux succéda à Jean Longuet, décédé en 1938, au poste de Conseiller général.

⁵⁷⁶ Gilles Morin, *op. cit.*, pp. 47-48.

⁵⁷⁷ *Ibid.*, p. 48.

⁵⁷⁸ Benjamin Stora, *Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps du Front populaire*, *op. cit.*, p. 54.

⁵⁷⁹ Nous renvoyons ici au livre de Benjamin Stora précédemment cité.

serait seulement due 'au poids des Fédérations coloniales', n'est pas tout à fait exacte puisqu'il y aurait eu, en fait, une augmentation parallèle du poids des fédérations coloniales et du poids de la Gauche révolutionnaire au sein de la SFIO⁵⁸². L'influence de cette Gauche révolutionnaire s'exerça notamment au travers de son représentant au sein de la commission coloniale du parti, Daniel Guérin. Au moment du Front populaire, l'action de cette tendance tend à s'harmoniser, en se focalisant sur la demande du 'droit des peuples à disposer d'eux-mêmes'. Partant du constat que, même différente de celle des gouvernements précédents, la politique du Front populaire au Maghreb reste non-conformes aux aspirations des indigènes musulmans, ils organisèrent la critique de l'action gouvernementale au sein de la SFIO selon trois modalités principales : en tentant de convaincre les ministres socialistes (notamment par l'entremise de Daniel Guérin qui tenta, sans succès, d'influer sur la commission coloniale du Parti, contre Marius Moutet) ; en faisant l'éducation anticolonialiste des militants de base de la SFIO ; en soutenant, voire en essayant de coordonner, les luttes menées par les nationalistes dans les pays colonisés par la France.

Une différence majeure se fait alors jour au sein de la SFIO sur le rapport aux mouvements indépendantistes, en particulier à l'ENA de Messali Hadj. En effet, à droite et au centre du Parti, se développe une profonde hostilité à l'égard des mouvements nationalistes, qui s'appuie sur un faisceau de motivations et d'analyses :

une assimilation erronée avec le nationalisme français, le fond internationaliste du parti, une vision inadaptée aux colonies de la lutte des classes entre gros et petits, le refus de la lutte des races, l'anticléricalisme, l'opposition au féodalisme et le pacifisme.⁵⁸³

Toutes ces raisons font que, par simplification, la majorité de la SFIO rejette l'ENA, en assimilant son combat à celui des nationalistes français d'extrême-droite ! Cette analyse servira d'ailleurs à justifier le tournant répressif pris par la politique algérienne du Front populaire à partir de janvier 1937.

Pourtant, dans le même temps, la Gauche révolutionnaire, qui entretenait des relations régulières avec les nationalistes maghrébins, notamment par le biais de la revue *Maghreb* de Robert-Jean Longuet, rejeta l'alternative 'fascisme ou maintien de la démocratie bourgeoise', et développa une stratégie originale ***de « mobilisation des masses des colonies sur leur propre plan »***⁵⁸⁴, revenant ainsi aux sources de

⁵⁸⁰ *Ibid.*, p. 58.

⁵⁸¹ Dans l'article précédemment cité, cf. note 574.

⁵⁸² Voir en annexes les tableaux donnés par Benjamin Stora montrant l'évolution du vote pivertiste aux congrès SFIO de 1937 et 1938. Ces tableaux sont extraits de son livre *Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps du Front populaire*, *op. cit.*, pp. 62-63. Toutefois, il convient de préciser que « tous les pivertistes n'ont pas la même interprétation des textes de leurs tendances et adoptent même des positions diamétralement opposées », p. 62.

⁵⁸³ Gilles Morin, *op. cit.*, p. 46.

⁵⁸⁴ Stora, *Nationalistes algériens et révolutionnaires français...*, *op. cit.*, p. 77.

l'internationalisme révolutionnaire. Sur le plan plus concret de l'action gouvernementale, on « **dénonce sans cesse la 'non-épuration' des hauts fonctionnaires** »⁵⁸⁵, le projet Blum-Viollette est jugé « **absolument insuffisant et rejeté comme une tentative de division du peuple algérien** »⁵⁸⁶, enfin, « **la lenteur qui préside à la constitution d'une commission d'enquête pour les colonies est relevée comme un signe de non-volonté de réforme** »⁵⁸⁷.

Au total, « **pour la gauche socialiste et révolutionnaire, l'opposition au Front populaire ne concerne pas le rythme des réformes à mener, mais le sens de la politique à suivre. Pour eux, l'expérience du Front populaire n'aura fait que démontrer, une nouvelle fois, l'immobilisme du système colonial** »⁵⁸⁸. Cette critique de la gauche du Parti eut deux effets bien distincts. D'une part, elle affaiblit la SFIO dans sa tentative de réforme, et en ce sens rendit caduque l'idée promue par le *Populaire* d'un parti unanime dans son soutien du projet Blum-Viollette. D'autre part, en focalisant son action sur la question sociale dans une optique de lutte des classes, elle ne parvint pas à « **modifier la configuration du mouvement national au Maghreb** »⁵⁸⁹ étranger à ces préoccupations, et en ce sens échoua elle aussi à créer l'espace nécessaire au débat sur les aspirations légitimes des peuples colonisés. Parachèvement des ces dissensions, sur la question coloniale et plus généralement sur la différence faite par la majorité de la SFIO entre exercice du pouvoir en situation de Front populaire et exercice du pouvoir en situation de gouvernement 'purement' socialiste, la Gauche révolutionnaire quitta le Parti à la mi-juillet 1938 pour fonder le Parti Socialiste Ouvrier et Paysan (PSOP).

Le 'cas' Léon Blum

Il peut sembler surprenant que l'une des deux personnalités dont le nom était attaché au projet visant à promouvoir la participation politique des Algériens musulmans s'engageât si peu dans le soutien dudit projet. L'étonnement est d'autant plus légitime que, « **Blum fut le guide spirituel incontesté de son parti ainsi que son plus éminent représentant intellectuel et parlementaire [durant toute la période de l'entre-deux-guerres, voire jusqu'à sa mort en 1947]** »⁵⁹⁰. Il avait repris la place vacante laissée au sein du Parti socialiste par Jaurès et, à ce titre, occupait une position centrale au sein de la SFIO. Dès lors, comment s'explique une telle absence sur la question coloniale, de celui qui fut président du Conseil durant les douze premiers mois du Front populaire ?

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p. 68.

⁵⁸⁶ *Ibid.*, p. 68.

⁵⁸⁷ *Ibid.*, p. 69.

⁵⁸⁸ *Ibid.*, p. 81.

⁵⁸⁹ *Ibid.*, pp. 82-83.

⁵⁹⁰ Tony Judt, *La responsabilité des intellectuels : Blum, Camus, Aron, Calmann-Lévy*, Paris, 2001, p. 50.

La position centrale dans le Parti et donc son rôle de modérateur pourraient, à eux seuls, constituer un premier élément d'explication. En effet, l'objectif primordial de Léon Blum, celui qu'il avait fait sien depuis la scission du congrès de Tours, était la préservation de l'unité du Parti. Celle-ci étant menacée, sur la question coloniale, par les divergences croissantes entre l'aile gauche, pro-indépendance, et l'aile droite, pro-assimilation, Léon Blum dut modérer ses prises de positions pour éviter l'implosion de son parti. De plus, le Front populaire étant le fait de partis coalisés, il ne pouvait guère faire le jeu de telle ou telle faction au sein de son propre parti, sans voir l'équilibre de cette coalition remis en cause. En ce sens, il était bien « **prisonnier de son parti** »⁵⁹¹.

Une deuxième série d'arguments tiendrait à sa personnalité. Selon Tony Judt, celle-ci aurait été « **très panglossienne [...puisque'il] niait tout simplement, aussi longtemps que cela lui était possible ce qu'il préférerait ne pas voir [...] Blum n'accepta jamais complètement le fait, pour reprendre le mot de Voltaire, que 'le mal est dans le monde'** »⁵⁹². Enfin, remettant en cause l'idée d'un penchant angélique chez Blum qui, selon Jean Lacouture, l'aurait entraîné dans une quête effrénée de la vertu, elle-même liée à une incapacité à assumer les douleurs inhérentes à toute décision politique, Tony Judt considère plutôt que ce que Léon Blum recherchait n'était « **pas tant l'absolution que l'empathie [...]** Il souffrait d'une grande faiblesse politique, le désir d'être aimé [...]. C'est pourquoi un homme qui apparaissait tranchant et impressionnant aux yeux de nombreuses personnes qui venaient à le rencontrer pouvait se montrer incertain et indécis lorsqu'il se trouvait placé dans une situation de pouvoir inattendue, comme ce fut le cas en 1936 »⁵⁹³. L'idée pourrait permettre d'étayer l'hypothèse selon laquelle l'engagement de Blum sur la question du projet Viollette, bien que commandé par sa conception 'généreuse' de la politique, ne put aller au-delà de certaines limites : celles qui touchaient à l'unité de son parti, celles qui remettaient en cause le caractère proprement 'bon' du projet sous l'effet croissant de la propagande des coloniaux et des nationalistes algériens, et, enfin, celles qui faisaient du projet Blum-Viollette un objet de controverse au moment même où la pérennité du Front populaire était plus que jamais en danger.

Ainsi, selon Charles-André Julien, il se rendit compte que « **les données essentielles du problème colonial lui échappaient** ». Pour tâcher de parer à sa crainte du « **déchaînement de forces obscures qui pourraient compromettre son œuvre [...]** il eut recours à des hommes en qui il avait pleine confiance [...]. Il confia les

⁵⁹¹ *Ibid.*, p. 80.

⁵⁹² *Ibid.*, p. 80. Citons à ce propos une partie de la déclaration faite par Léon Blum lors de son intervention au Sénat, le 30 janvier 1937, sur la question algérienne : « Je crois que dans cet apaisement, le projet de loi [Blum-Viollette] récemment déposé à la Chambre a joué un rôle heureux : nous en jugerons mieux dans quelques semaines quand sera discuté le fond de la question qui jusque là doit demeurer entière. Aujourd'hui nous sommes interpellés sur les menées antifrançaises en Algérie : or, j'affirme que, depuis plusieurs années, jamais la souveraineté française n'a été moins contestée qu'actuellement en Algérie. Peut-être y a-t-il intérêt à le proclamer ici hautement (applaudissements) ». *Le Temps*, 31 janvier 1937, p. 2.

⁵⁹³ *Ibid.*, pp. 85-86.

initiatives algériennes à Maurice Viollette [...] dont il appréciait la résistance qu'il avait opposée aux exigences des colons et la fermeté de caractère »⁵⁹⁴. En fait, ce que Léon Blum redoutait, toujours selon Charles-André Julien, c'était « **de voir naître des mouvements plus ou moins organisés contre lui, et qui pouvaient compromettre sa politique nationale et sa politique internationale** »⁵⁹⁵. Léon Blum cherchait donc à éviter qu'une campagne calomnieuse, à coup sûr basée sur sa judéité, ne vienne troubler l'action de son gouvernement. N'oublions pas qu'en février 1936, il avait échappé de peu à un attentat dirigé contre sa personne⁵⁹⁶.

De manière plus profonde, il convient ici de noter que, à rebours de ce que Charles-Robert Ageron nomme les « arrière-pensées »⁵⁹⁷ des soutiens musulmans du projet, la démarche des socialistes n'était pas, elle non plus, dépourvue de certains non-dits lourds de conséquences. En effet, si la droite et le centre du parti, convertis à la mystique assimilationniste, présentaient volontiers le projet comme respectant le statut religieux des musulmans, il n'en demeure pas moins qu'ils concevaient également celui-ci comme un 'cheval de Troie' qui, à terme, permettrait d'effacer les fondements religieux de la société algérienne et de les remplacer par ceux d'une 'vraie' civilisation, française, républicaine et laïque⁵⁹⁸. On rejoignait ainsi la définition biologique de l'assimilation, qui est définie par *Le Robert* comme un « **processus par lequel les êtres organisés transforment en leur propre substance les matières qu'ils absorbent** »⁵⁹⁹. Selon Ahmed Koulakssis, « **implicitement, l'approche des socialistes contribuait, en profondeur, à entériner le postulat colonial d'une inégalité intrinsèque, même s'ils en ressentaient quelque malaise et proclamaient vouloir y remédier [...] réalisme politique oblige, [ils] ne pouvaient être à même de traduire ces intentions dans les**

⁵⁹⁴ Charles-André Julien, « Léon Blum et les pays d'Outre-mer », in *Léon Blum chef de gouvernement. 1936-1937 (actes du colloque)*, Janine Bourdin (dir.), Armand Colin, Paris, 1967, p. 377.

⁵⁹⁵ *Ibid.*, p. 395.

⁵⁹⁶ « Il survécut non seulement à des centaines d'attaques verbales mais aussi à une violente agression physique, le 13 février 1936, par des partisans de Maurras qui s'en prirent à lui sur le boulevard Saint-Germain lorsque sa voiture se trouva immobilisée par le cortège funèbre de l'historien de droite Jacques Bainville, une des figures de l'Action française. Frappé et sérieusement blessé, Blum ne put reprendre ses activités politiques qu'au bout de plusieurs semaines », in Judt, *op. cit.*, p. 105.

⁵⁹⁷ Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op. cit.*, p. 457.

⁵⁹⁸ « Le rapport de la commission d'enquête rédigé par le député socialiste Lagrossilière devait souligner lui aussi que le projet Viollette serait le plus sûr obstacle au nationalisme algérien [...] Pour [ce] partisan convaincu des bienfaits de l'assimilation, la France ne devait pas 'laisser la société indigène se développer dans son cadre propre, parallèlement à la société européenne', elle devait même modifier le statut musulman pour le rapprocher du Code civil [...] rien n'interdisait au législateur français [pour Lagrossilière] ces transformations, même après avoir accordé la citoyenneté dans 'le statut musulman conservé pour l'instant du moins' » Extraits du *Rapport présenté à la Commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats par la sous-commission d'enquête en Algérie*, cités par C.-R. Ageron, *L'Algérie algérienne...*, *op. cit.*, p. 143.

⁵⁹⁹ *Le Robert*, éditions France Loisirs, Paris, 1992, p. 60.

faits »⁶⁰⁰. Ici, le rôle central, moteur, de Léon Blum, bien qu'en partie symbolique, n'est pas à démontrer. Une fois les raisons du revirement et les causes du faible engagement de la SFIO exposées, reste à voir la question de ces rapports avec Maurice Viollette et les causes qui réduisirent les efforts de ce dernier au sein du gouvernement à néant.

Maurice Viollette ou la démarche légaliste d'un socialiste indépendant

Maurice Viollette fut, sans doute, comme le disait François Mitterrand « **un homme plus grand que son destin** »⁶⁰¹. En incluant Vichy, où il fut démis de ses fonctions, il détint un mandat électif pendant 62 années consécutives : maire de Dreux, conseiller général, député, sénateur. Nous voyons deux raisons principales à notre choix de le 'rattacher' aux socialistes. D'une part, si « **Maurice Viollette a fait un choix déterminant en 1905 [en n'adhérant pas à la SFIO...Il n'en reste pas moins qu'il] appartenait incontestablement à la mouvance socialiste, [et que] ses années de formation ont marqué ses engagements et ses refus ultérieurs [bien qu'il ait témoigné] très tôt d'un fort souci d'indépendance** »⁶⁰². Par ailleurs, après avoir parcouru un long chemin doctrinal, les vues coloniales de la SFIO rejoignirent ses vues personnelles à l'aube du Front populaire, ce qui allait propulser le socialiste indépendant au poste de ministre d'Etat du premier gouvernement Blum et allait amener la SFIO à devenir le soutien principal de son projet. Comment décrire la pensée de Viollette en matière algérienne ?

Maurice Viollette fut avant tout, en France comme en Algérie, un fervent adepte du « **broussisme** »⁶⁰³, **qui voit dans la commune le lieu privilégié pour résoudre la question sociale, il restera fidèle toute sa vie [...à] ce qu'on a appelé le 'socialisme municipal'** »⁶⁰⁴. Ici, se dessine une première caractéristique de la pensée de Viollette : son attachement à l'implication des populations, à l'échelle locale puis régionale, et ainsi de suite, en remontant, pour asseoir localement l'idée d'assimilation. Il faut, en quelque

⁶⁰⁰ Koulakssis, *Le Parti socialiste et l'Afrique du Nord...*, op. cit., p. 294.

⁶⁰¹ François Mitterrand, préface de l'ouvrage dirigé par Françoise Gaspard, *De Dreux à Alger...*, op. cit., p. 10.

⁶⁰² Françoise Gaspard, « Avant-propos », *De Dreux à Alger...*, op. cit., p. 14.

⁶⁰³ Donnons ici quelques indications sur Paul Brousse (1844-1912) : « Etudiant à la faculté de médecine de Montpellier, il se lie d'amitié avec Jules Guesde. Il participe à la Commune de Paris et devient un membre actif de la Ire Internationale en 1872. Réfugié à Barcelone après l'échec de l'insurrection, il collabore à la rédaction d'un journal anarchiste diffusé en France. Parti pour la Suisse en 1873, il rencontre Bakounine à Berne où, sur son impulsion s'organise une section de l'Association internationale des travailleurs (AIT). Brousse, expulsé de la Confédération helvétique, séjourne en Belgique et en Angleterre de 1879 à 1880. L'ancien communal, qui ne croit plus à la transformation violente de la société, se sépare de Jules Guesde, lors du congrès ouvrier de Saint-Étienne en 1882. Souhaitant l'union de tous les courants socialistes, il fonde, avec Jules Joffrin, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire (POSR). Désormais, broussistes et possibilistes s'opposent aux guesdistes. Président du Conseil municipal de Paris en 1905, Paul Brousse est élu député l'année suivante ». Citation extraite du Dictionnaire d'Histoire de France Perrin, dirigé par Anthony Rowley, Editions Perrin, Paris, 2002, p. 138.

⁶⁰⁴ Françoise Gaspard, « Avant-propos », *De Dreux à Alger...*, op. cit., p. 15.

sorte, faire prendre racine à la France dans les esprits algériens, du moins chez ceux des Algériens qui se sont suffisamment approprié la pensée française. A ce titre, son passage à Alger, comme gouverneur général de 1925 à 1927, lui servit à évaluer l'ampleur de la population musulmane susceptible d'être immédiatement intégrée à la 'famille française'. Il put également y tisser des liens solides avec ceux qui formeraient bientôt la Fédération des Elus du Constantinois.

Son engagement allait aussi à l'encontre des colons, selon lui, dans l'intérêt de la France,. Il déclara ainsi, en 1925, devant les Délégations financières :

Prenez garde, les indigènes d'Algérie, par votre faute sans doute, n'ont pas encore de patrie ; ils en cherchent une. Ils vous demandent la patrie française. Donnez la leur vite ou ils en feront une autre.⁶⁰⁵

Maurice Viollette, tout en se faisant une réputation de 'sauveur' auprès des musulmans francisés, se mettait durablement à dos les colons d'Algérie. Si, comme le note André Nouschi, « *on oubliera en France les déclarations antérieures de Viollette [...celui-ci] se forgeant une réputation de libéralisme qu'il confirmera avec le projet de 1936 qui porte son nom* »⁶⁰⁶, en Algérie par contre, il hypothéquait déjà fortement les chances de toute réforme qui lui serait nommément associée. Ce fut, à n'en pas douter, une des causes fondamentales de l'échec du projet.

« *Sauvegarder la position de la France en Algérie : telle est l'obsession de Maurice Viollette* »⁶⁰⁷. Après avoir tenté d'imposer l'idée d'une réforme dans l'esprit des colons, par la menace, Maurice Viollette, en juriste de formation, tenta de démontrer l'existence de fondements jurisprudentiels à son projet de réforme, par son livre *L'Algérie vivra-t-elle ?*. Pour lui, l'Algérie c'est la France, et « *le code civil dit que tout étranger né en France de parents étrangers dont l'un y est lui-même né, est Français et Français sans réserves* »⁶⁰⁸. Par la suite, il y reprenait divers exemples d'assimilation dans le respect d'un statut religieux différent (au Sénégal, aux Indes françaises, en Roumanie et même en Yougoslavie), qui fondaient, selon lui, son 'cas' en droit. La cause n'était alors plus discutable.

Toutefois, comme nous l'avons vu, dès que la réforme se vit bloquée, par une situation difficile et un manque d'opportunisme certain du président du Conseil d'alors, Léon Blum, Maurice Viollette s'emporta : 'Est-ce le gouverneur qui gouverne le gouvernement ou l'inverse ?'

J'ai la certitude que la France ne se sauvera pas contre les musulmans de l'Afrique du Nord et j'ai l'espérance que, pour faire la patrie grande et forte, il suffira que, devant l'arbitrage ferme et impartial de la métropole, colons et indigènes arrivent un jour à se persuader que la civilisation, c'est la lutte en

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p. 21.

⁶⁰⁶ André Nouschi, *La naissance du nationalisme algérien...*, *op. cit.*, p. 60.

⁶⁰⁷ Koulakssis, in Françoise Gaspard (dir.), *De Dreux à Alger...*, *op. cit.*, p. 107.

⁶⁰⁸ Maurice Viollette, *L'Algérie vivra-t-elle ?*, *op. cit.*, p. 442.

commun contre la misère et la mort.⁶⁰⁹

Ainsi, il nous semble que, par sa personnalité, son indépendance, son isolement politique, même relatif, son manque d'à propos avec les colons, Maurice Viollette contribua à l'échec de son projet. De plus, il ne tint pas entièrement compte de la réalité de l'opinion algérienne : en présentant son projet comme unanimement voulu, il 'trompa' ses alliés socialistes, et se trompa lui-même probablement, quant à l'indifférence puis l'opposition d'une proportion grandissante de la population musulmane d'Algérie à l'égard de son projet. Enfin, son 'légalisme', sa quête de l'application du droit, se voyait discrédité dès lors que le débat se déplaçait sur le terrain de la polémique, par l'effort conjugué des 'coloniaux' ennemis du projet, mais aussi de ces alliés socialistes, comme nous avons pu le constater au cours de notre étude du *Populaire*. D'ailleurs, Maurice Viollette répéta à plusieurs reprises ne pas vouloir aller plus loin que ce qui était décrit dans son projet, en conséquence de quoi, son engagement dans la propagande visant à soutenir celui-ci alla décroissant au fil des mois, jusqu'à en devenir accessoire lors de la seconde campagne pour le projet, en 1938. Ce jacobin convaincu, « **ce Républicain intransigeant, ce vieux Républicain du XIXe siècle, incarnait, [selon Charles-Robert Ageron,] jusqu'à la personifier symboliquement la politique d'assimilation républicaine [...dans] ses aspects positifs [comme] dans ses côtés négatifs** »⁶¹⁰. Il en symbolisa aussi, à plus d'un titre, le caractère dépassé et rigide et enfin l'échec. A sa décharge, il convient de remarquer que, malgré son rang de ministre d'Etat, Maurice Viollette ne disposait pas, au sein du premier gouvernement Blum, des pouvoirs nécessaires pour mener sa politique à bien. Il se heurta constamment aux blocages du sous-secrétaire d'Etat radical Raoul Aubaud. Ce qui nous amène maintenant à considérer les positions des alliés communistes et radicaux de la SFIO au sein du Front populaire.

b) Le PCF et les Radicaux face au projet Blum-Viollette : divergences et difficultés**L'attitude des communistes : un soutien dans le respect d'une tactique très personnelle**

Lors du congrès de Villeurbanne, en 1935, pour faire pièce à la prise de distance opérée par l'ENA, le PCF « **décida d'instituer la région d'Algérie en parti communiste indépendant [futur PCA]. Cette position audacieuse devait faciliter la propagande parmi les membres des partis nationalistes** »⁶¹¹. Le nombre des militants crut rapidement. Toutefois, « **la lutte contre le fascisme, [prenant le dessus sur la lutte contre l'impérialisme colonial,] amena les communistes à atténuer leurs**

⁶⁰⁹ Discours de Maurice Viollette le 21 mars 1935 devant le Sénat, in Marie-Renée Mouton, « L'Algérie devant le Parlement... », op. cit., p. 352.

⁶¹⁰ Charles-Robert Ageron, « Conclusion » du colloque Maurice Viollette, in De Dreux à Alger..., Françoise Gaspard (dir.), op. cit., p. 195.

⁶¹¹ Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, Julliard, Paris, 1979, p. 120.

exigences ». La lutte contre l'ENA, puis contre le PPA, par « **la transposition, avec une impeccable discipline, des mots d'ordre appliqués dans la métropole ne donna [toutefois] pas les résultats escomptés** ». Il n'empêche, par ce retournement doctrinal, le PCF et le PCA devinrent d'importants soutiens du projet Blum-Viollette. Le 25 décembre 1937, Maurice Thorez, premier secrétaire du PCF, déclarait : « **Le droit au divorce ne signifie pas l'obligation de divorcer** »⁶¹².

Pour Charles-Robert Ageron, il est important de rapprocher ce « grand tournant »⁶¹³ du PCF de celui de la SFIO ; ce qui pourrait expliquer l'accord de ces partis sur le choix de confier la charge des affaires algériennes à Maurice Viollette au sein du premier gouvernement Blum. En effet, en Algérie comme en France, les communistes firent « **bon accueil au projet de ce Viollette qu'ils avaient dénoncé en 1925 comme leur pire ennemi. Le 'troisième flic de France' était devenu 'l'un de nos amis du Front populaire' et son projet naguère dénoncé comme une 'duperie' fut salué comme 'un pas en avant'** »⁶¹⁴.

La pratique n'était pas nouvelle, et l'on sait ce qu'il en fut du soutien communiste au Front populaire : du refus de participer au gouvernement, aux nombreux sujets de disputes avec les radicaux, ou encore des arrière-pensées vis-à-vis des 'frères-ennemis' socialistes. Notons au sujet de cette dernière remarque, que si les attaques contre Blum se calmèrent durant la période du Front populaire, elles reprirent dès la signature du pacte Molotov-Ribbentrop, en août 1939. En 1940, Maurice Thorez publia un pamphlet intitulé *Blum tel qu'il est*, dans lequel il critiquait vivement « **son souci d'élégance, son langage, son style maniéré [...] ses façons insupportables et indécentes d'analyse publique de soi-même [...] sa casuistique fielleuse** »⁶¹⁵, avant de conclure, dans un registre cher aux critiques d'extrême-droite de Léon Blum, « **c'est un chacal [...] à la puante hypocrisie [...] aux contorsions et sifflements de reptile répugnant** »⁶¹⁶. Les dirigeants du PCF poussèrent même jusqu'à demander, en décembre 1940, l'autorisation, qui leur fut refusée, de témoigner contre Léon Blum au procès de Riom. Cela étant des pensées profondes du PCF à l'égard de Blum, on imagine aisément quelles pouvaient être celles qu'ils réservaient à Maurice Viollette, et l'on comprend mieux le caractère purement tactique de leur soutien au projet Blum-Viollette. Du reste, comme pour justifier la 'contradiction apparente' que fut l'engagement 'momentané' des communistes aux

⁶¹² *Propos cités par Jacques Jurquet, dans son ouvrage, La révolution nationale algérienne et le parti communiste français (t.2), Editions du Centenaire, Paris, 1974, p. 361. Notons à ce propos que Jacques Jurquet, militant communiste depuis 1943, engagé dans la lutte contre la guerre de libération en Algérie, fut exclu du PCF en 1964. Son ouvrage vise à démontrer que, en ce qui concerne l'Algérie, le PCF n'a pas respecté la huitième condition fixée par Lénine à l'adhésion à la IIIe Internationale.*

⁶¹³ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne...*, op. cit., p. 131.

⁶¹⁴ *Ibid.*, p. 132.

⁶¹⁵ *Propos rapportés par Tony Judt, op. cit., p. 109.*

⁶¹⁶ *Ibid.*, p. 109.

côtés des 'impérialistes', Jacques Duclos écrivit dans ses *Mémoires* :

Partisans que nous étions de la libération totale des peuples coloniaux, nous n'étions pas pour autant partisans du tout ou rien. C'est ainsi que nous avons soutenu le projet Blum-Viollette qui tendait à donner la citoyenneté française à 20 000 Algériens et cela non pas dans une optique assimilationniste (!), mais en considérant comme un premier pas ce projet âprement combattu par les réactionnaires.⁶¹⁷

L'honneur était sauf, puisque le PCF, bien que sans le dire, avait soutenu le projet pour des raisons bien différentes de celles de la SFIO, des radicaux ou de Maurice Viollette lui-même. Jacques Duclos tirait alors un 'bilan globalement positif' avant l'heure de l'action menée en Algérie, au temps du Front populaire, sous l'influence 'salvatrice' des communistes :

En bref, on peut dire que si la législation coloniale n'avait pas été en tout point abrogée, les libertés démocratiques essentielles avaient été reconnues (!). Les travailleurs algériens pouvaient s'organiser dans les syndicats et en assurer la direction.⁶¹⁸

On comprend donc à quel point les communistes furent des alliés peu fiables pour les socialistes dans leur combat pour l'adoption du projet Blum-Viollette. Liée aux prises de positions du Komintern, leur action fut, en Algérie, orientée directement contre les socialistes et les nationalistes dans le but de leur soustraire les faveurs des indigènes. « ***Les nationalistes algériens ne devaient jamais oublier ce qu'ils appelèrent la trahison des communistes*** »⁶¹⁹ .

Les radicaux-socialistes : soutiens clairsemés et franches oppositions

Le parti radical a été le parti dominant de la Troisième République dès la début du siècle [...] La longévité du radicalisme témoigne de la capacité d'adaptation de ce courant politique. S'il a pu si longtemps se confondre avec le pouvoir, c'est qu'il avait cessé assez tôt d'être radical au sens étymologique du terme.⁶²⁰

Il ne s'agit pas ici de refaire l'historique du Front populaire et de l'aspect 'mal assorti' des partis formant la coalition de Rassemblement populaire. Notons toutefois que, « ***les radicaux ne pouvaient guère avoir d'atomes crochus avec les communistes ('Le communisme voilà l'ennemi !' avait déclaré Albert Sarraut en 1927) [...] Toutefois,] au comité de Rassemblement populaire, contre les socialistes et la CGT qui préconisaient d'ambitieuses réformes de structure, radicaux et communistes s'entendirent pour imposer le programme le plus modéré possible*** »⁶²¹ . Nous

⁶¹⁷ Jacques Duclos, *Mémoires : Aux Jours ensoleillés du Front populaire (1935-1939)*, tome 2, Fayard, Paris, 1969, p. 278.

⁶¹⁸ *Ibid.*, p. 279.

⁶¹⁹ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne...*, op. cit., p. 133.

⁶²⁰ Gérard Baal, *Histoire du radicalisme*, La Découverte, Paris, 1994, p. 3.

⁶²¹ *Ibid.*, pp. 89-90.

savons quelles conséquences dramatiques ce 'programme minimum' eut en matière coloniale.

Selon Benjamin Stora, en ce qui concerne l'Algérie, « **le parti radical se contente en toutes matières, depuis 1900, du statu quo ; par tactique il est toujours prêt à admettre quelques amendements, pourvu que les concessions faites n'ébranlent pas les privilèges économiques et sociaux que ses tenants se sont assurés par leur 'persévérance'. Ceux-ci tiennent essentiellement à ne pas se laisser évincer de la domination des municipalités au bénéfice de 'l'élément indigène'** »⁶²². Voilà qui augurait mal d'un soutien des radicaux au projet Blum-Viollette.

En fait, les radicaux n'avaient pas de programme pour l'Algérie, « **mais leurs leaders savaient bien ce qu'ils n'y voulaient pas voir : une remise en cause de la colonisation** »⁶²³. Si certains membres du parti comme Albert Sarraut, ou Camille Chautemps à un degré moindre, étaient prêts à accepter les aspirations des 'évolués', pour des raisons pleines d'arrière-pensées du reste, néanmoins, de nombreux radicaux laïcistes, à l'image de Daladier, « **n'admettaient pas que les évolués, détachés en fait des pratiques religieuses, puissent se conduire en 'congrégation défendant les privilèges de l'Islam'. La France laïque, qui avait obligé les Juifs à renoncer à leur statut par le décret Crémieux, ne pouvait, pensaient-ils, traiter différemment les Algériens musulmans** »⁶²⁴.

En juillet 1936, Daladier dit clairement aux représentants du Congrès musulman :

Je m'opposerai à la réalisation de celles de vos revendications qui concernent la représentation parlementaire tant que vous conserverez votre statut musulman.

⁶²⁵

Ces propos, comme nous l'avons vu précédemment, furent réitérés et assortis de menaces en avril 1938, par ce même Daladier, devenu entre temps président du conseil. Ainsi, la très grande majorité du parti radical, fidèle à son soutien assidu à la politique impériale de la France, rejeta le projet Blum-Viollette. Pour être complet, il convient d'ajouter que le parti radical fit pression sur les socialistes, avant la formation du premier gouvernement Blum, pour que Raoul Aubaud, très lié aux radicaux-socialistes d'Algérie, obtînt le sous-secrétariat à l'Algérie : « la position de Maurice Viollette, tacitement chargé par le parti socialiste de promouvoir les réformes algériennes, devenait fausse [...] ses attributions mal définies ne lui donnaient pas l'autorité nécessaire [pour agir avec efficacité] ». En Algérie, « la plupart des radicaux-socialistes combattaient, ouvertement ou non, le projet Blum-Viollette », comme nous avons pu l'observer à travers l'étude du journal du sénateur radical d'Alger. Il semblerait, toutefois, que la position des radicaux d'Algérie appellent d'autres développements et ne sauraient être prise comme une pure

⁶²² Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale...*, op. cit., p. 78.

⁶²³ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne...*, op. cit., p. 134.

⁶²⁴ *Ibid.*, p. 134.

⁶²⁵ *Ibid.*, p. 135.

répétition de celle des radicaux-socialistes de métropole, comme nous le verrons par la suite. Notons, pour l'anecdote ou presque, que les radicaux étaient clairement opposés à l'usage des décrets-lois par le Cabinet Léon Blum, ce qui, outre les propres scrupules juridiques des socialistes, renforçait, si besoin était, l'impossibilité de voir aboutir le projet Blum-Viollette.

En fait, selon Gérard Baal, les socialistes furent comme 'pris en otage' par leurs alliés radicaux durant la période de Front populaire. Bien que moins représentés à la Chambre, ceux-ci gardèrent toujours à l'esprit la possibilité d'un retournement vers les droites modérées. C'est pourquoi, l'auteur de *l'Histoire du radicalisme* parle d'un « sursis conditionnel » accordé aux gouvernements Blum. Le marasme économique, les crises financières à répétition et la montée des périls extérieurs, eurent raison du Rassemblement populaire. **« Le ministère Daladier (avril 1938-mars 1940) est celui de la liquidation du Front populaire et du retour des radicaux à une stratégie d'union nationale »**⁶²⁶.

Ainsi, à y regarder de plus près, il apparaît clairement que le soutien du Front populaire au projet Blum-Viollette ne fut pas, loin s'en faut, unanime. Même à ne considérer que les seuls 'marxistes', les facteurs de divisions ou les arrières pensées qui firent du soutien au projet un choix tactique, semblent démontrer, avant même l'enlèvement de 1937, la très faible probabilité de voir le projet aboutir. Si l'idée n'est pas neuve, elle a été néanmoins longtemps mésestimée et l'on a pu lire jusqu'à récemment des analyses prenant pour acquise l'unité de la SFIO sur la question coloniale, peut-être par souci de simplification. Se pose alors la question de la mémoire de ce projet Blum-Viollette au sein de la Gauche française, sur laquelle nous reviendrons. En ce qui concerne la SFIO, Ahmed Koulakssis estime qu'« en ne tenant pas ses promesses, alors qu'il s'était fait la caisse de résonance de tous les fantasmes en ce domaine, [elle] porte toute sa part, mais rien que sa part de responsabilité ». C'est reconnaître aussi que, au niveau gouvernemental, les communistes et les radicaux furent également responsables de cet échec. Les socialistes n'étaient nullement libres de leurs décisions et toute approche de la question se doit d'être considérée dans l'optique d'une étroite interdépendance, dans les faits, des partis du Front populaire sur la question coloniale. On en vient même à se demander comment le projet Blum-Viollette a pu être présenté. Probablement parce que, hors le fait qu'il n'avait que très peu de chance d'aboutir, il répondait à une demande réelle de changement de la part des musulmans d'Algérie. Reste alors à voir en quoi les actions de ces derniers influèrent sur le cours des événements et comment, pour une partie d'entre eux aussi, il fut un cinglant échec, alors même qu'ironiquement cet échec ouvrait de nouvelles perspectives à la très grande majorité du peuple colonisé.

2) Les mouvements politiques algériens face au projet Viollette

Initiée à la veille de la première guerre mondiale par le mouvement Jeune Algérien, la mobilisation politique des musulmans d'Algérie prit un caractère véritablement organisé

⁶²⁶ Baal, *op. cit.*, pp. 92-93.

au milieu des années Vingt : se constituaient alors trois tendances essentielles fondées sur le mot d'ordre nationaliste, le réformisme musulman et l'émancipation au sein de la République française. Il ne s'agira pas, dans le cadre de ce travail, de chercher à établir un quelconque historique des diverses formes de la mobilisation politique algérienne, mais plutôt de déterminer en quoi l'échec du projet Blum-Viollette permit une réorganisation de ces mouvances. En quelque sorte, nous essaierons de montrer ici que, au travers de l'échec du projet, qui révéla certaines contradictions au sein des mouvements politiques algériens de la 'première génération', se profilait déjà le passage à une 'deuxième génération' de militants, qui fut rendu possible par la mise au jour des blocages et des mystifications caractérisant la situation coloniale. Derrière les figures emblématiques d'un Ferhat Abbas ou d'un Messali Hadj, se révèle alors toute la complexité de l'engagement politique des Algériens face à une assimilation qui ne vient pas.

a) Les Elus musulmans : soutien, désespoir et éclatement

Quand un Algérien se disait arabe les juristes français lui répondaient : 'Non, tu es français !' Quand il réclamait les droits des Français, les mêmes juristes lui répondaient : 'Non, tu es Arabe' [...] Nous restions dans le même cercle vicieux : pour se faire entendre il fallait être représenté. Et pour être représenté il fallait être entendu.⁶²⁷ La France n'a pas encore permis à l'élite intellectuelle formée par son génie de donner sa mesure, de s'épanouir [...] Par un paradoxe pénible, c'est une élite que l'on maltraite avec une mauvaise foi évidente, que l'on accuse de tous les péchés [...] C'est donc forts de notre passé et conscients de notre vitalité que nous demandons à entrer par la grande porte dans l'intimité du foyer français où nous voulons apporter notre concours le plus loyal pour entreprendre l'œuvre qu'il reste à réaliser.⁶²⁸

A travers ces citations des deux principales figures de ceux que l'on a appelés les Elus, se profilent très clairement l'héritage et les revendications de ces hommes, pour la plupart formés à l'école française : ils se placent dans la lignée des Jeunes Algériens d'avant-guerre, ils reconnaissent l'héritage éclairant laissé par ces Musulmans partis combattre ou travailler en France durant la première guerre mondiale, ils invoquent l'action de l'emir Khaled et réclament l'assimilation complète de la population musulmane à la République française. Séduits par les projets de l'ancien gouverneur général Viollette, ils soutiennent son action. Levons ici une ambiguïté de taille : il semble injuste de considérer que leur soutien au projet Blum-Viollette fut feint. S'il s'agissait effectivement d'un soutien tactique, cette posture ne doit pas, contrairement à d'autres soutiens plus ambigus au projet, être prise dans un sens péjoratif. Certes, le projet Blum-Viollette ne répondait pas entièrement à leurs attentes. Néanmoins il était soutenu, avec enthousiasme, comme 'un premier pas' vers la progressive cessation de 'l'exception coloniale' que constituait une Algérie rattachée en droit au territoire de la République

⁶²⁷ Ferhat Abbas, *La Nuit Coloniale*, op. cit., p. 110.

⁶²⁸ *Propos tenus par le Docteur Bendjelloul, président de la Fédération des Elus du Constantinois, cités par André Nouschi dans La naissance du nationalisme algérien, op. cit., p. 82.*

française une et indivisible. En d'autres termes, ce que Benjamin Stora nomme « l'utopisme »⁶²⁹ des Elus, ou ce que Charles-André Julien voyait comme une forme de 'romantisme'⁶³⁰, fut, comme le dit Ferhat Abbas, le choix du « **combat sur le terrain de la 'légalité coloniale'** »⁶³¹ pour remédier à une situation « **qui n'ouvrait aucune perspective** »⁶³² aux populations musulmanes. Que cette espérance ait été vaine, les Elus ne l'apprirent, à leurs dépens, qu'après l'échec du projet Blum-Viollette. Reste qu'au moment où, dans l'euphorie de la victoire du Front populaire, les Elus jouaient les premiers rôles au Congrès musulman, l'espoir de rompre le 'joug colonial', d'imposer une défaite aux colons, en soutenant un projet qui était aussi le symbole de cette réhabilitation, semblait difficile à accomplir, mais néanmoins à la portée d'un gouvernement dirigé par des socialistes volontaires soutenus par une proportion importante de la population musulmane :

Entre l'Europe et l'Algérie, il y avait un fossé plein d'injustices et de périls. Il nous fallait le combler [...] Ce retard pourrait être rattrapé, pourvu que le colonisateur changeât son objectif et ses méthodes [...] Il était facile d'imaginer que rien de durable ne pouvait être fait tant que nos masses paysannes ne seraient pas affectivement⁶³³ ***associées.***⁶³⁴

Les Elus rejetaient donc d'un revers de main les critiques des nationalistes qui les accusaient de chercher à couper 'l'élite' de la population algérienne de sa 'masse'. Ils se concevaient comme 'l'avant-garde' d'un peuple qui, bientôt, au travers du premier pas que constituait le projet Blum-Viollette, verrait son honneur de peuple colonisé lavé par la 'régularisation' de son statut au sein de la République française. En soutenant, contre les colons, le droit à l'assimilation dans le respect de leur statut religieux et dans le collège unique, ils étaient solidaires « **de la masse des Algériens [qui] ne voulait pas se faire traiter de m'tourni (celui qui s'est retourné), de kafir (renégat), de munhar (négateur)** »⁶³⁵ pour être acceptée dans la famille française⁶³⁶. De juin 1936 à mars 1938, l'action des Elus en faveur du projet Viollette connut trois phases distinctes qu'il convient maintenant de détailler.

De juin 1936 au printemps 1937, « l'heure est à l'euphorie » pour les Elus: Maurice

⁶²⁹ Nous faisons ici référence au titre de l'ouvrage de Benjamin Stora et Zakya Daoud, *Ferhat Abbas : une utopie algérienne*.

⁶³⁰ Cf. *L'Afrique du Nord en marche*, op. cit., chapitre III : « La genèse du nationalisme en Algérie », ainsi que la réponse à cet ouvrage par Ferhat Abbas dans *La Nuit Coloniale* : « Le romantisme que m'attribue le professeur Charles-André Julien n'est qu'une apparence », op. cit., p. 122.

⁶³¹ *Ibid.*, p. 123.

⁶³² *Ibid.*, p.119.

⁶³³ *Souligné par l'auteur.*

⁶³⁴ *Ferhat Abbas, La Nuit Coloniale, op. cit., p. 120.*

⁶³⁵ *Benjamin Stora et Zakya Daoud, op. cit., p. 33.*

Viollette est au gouvernement, « **le programme de la SFIO est à peu près le même que celui de la Fédération des Elus** »⁶³⁷, le Congrès musulman semble avoir prouvé qu'en dépit de divergences de fond les représentants du peuple musulman peuvent s'unir. La rencontre avec Léon Blum et Maurice Viollette et les promesses faites à ce moment-là par le gouvernement semblent justifier tous les espoirs : quelque chose va changer. Après le dépôt du projet, les Elus donnent leur adhésion enthousiaste, bien qu'il ait été largement en-dessous des exigences élevées par le Congrès de juin 1936. La population semblait d'ailleurs suivre les Elus dans leur choix :

Au cours de meetings tenus dans les principales villes [d'Algérie], les populations musulmanes répondirent à l'appel des Elus et apportèrent leur adhésion au projet. Des associations professionnelles, l'Amicale des adjoints techniques indigènes de la santé publique, celle des postiers d'origine indigène, des cheminots et des anciens combattants musulmans, approuvèrent sans réserve le projet [...] Le nouveau président du Congrès, le Docteur Bachir, publia un manifeste qui affirmait l'union définitive de la France et des Musulmans, l'attachement du Congrès au projet Viollette et confirmait les sentiments de loyalisme des indigènes. On ne retenait de la Charte revendicative que ce qui apparaissait facile à réaliser, et on multipliait les déclarations d'allégeance.⁶³⁸

Toutefois, face aux atermoiements du gouvernement, aux difficultés rencontrées par la commission d'enquête et, surtout, à la mobilisation des Européens, en particulier des maires, l'espoir semblait faire long feu : « **Ne voyant rien venir, les musulmans commencèrent à s'impatienter** »⁶³⁹. Les Elus, obligés d'accepter la vacuité de leurs espoirs de réformes immédiates, entrèrent alors dans la seconde phase de leur engagement : ils allaient tenter de reprendre à leur compte les armes de leurs adversaires colons.

Malgré l'espoir qu'il exprimait, le 20 mars 1937, dans une interview donnée au *Populaire*, au cours de laquelle il proclamait sa « **confiance [et où il affirmait son espérance de pouvoir] en juin prochain fêter l'entrée dans la famille française de 20 000 musulmans algériens à qui on aura accordé le droit de voter** »⁶⁴⁰, Ferhat Abbas dut, tout comme les autres Elus, se rendre à l'évidence au lendemain de la chute du

⁶³⁶ « On nous dit : 'Naturalisez-vous ! Qu'est-ce qui vous en coûte ? Une formalité, une simple déclaration'. Mais comment veut-on que nous le fassions ? Tous nos morts nous regardent au fond de leurs cimetières. Pouvons-nous les trahir ? Comprenez-nous, l'Islam est déjà usé, envahi de toutes parts par les idées de l'Occident, ne nous demandez pas de le répudier... Laissez-nous venir à vous tels que nous sommes, reprendre notre œuvre en commun avec vous ». Article de Ferhat Abbas paru dans *La Défense*, le 5 mars 1937 et cité dans *La Revue politique et parlementaire*, 10 octobre 1937. Citation tirée de « L'Algérie devant le Parlement Français », Marie-Renée Mouton, *op. cit.*, p. 115.

⁶³⁷ *Ibid.*, p. 78.

⁶³⁸ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, pp. 447-448. Notons au passage que ces 'déclarations d'allégeance' constituent, à peu de choses près, les seules traces de l'opinion musulmane relevées dans nos journaux.

⁶³⁹ *Ibid.*, p. 448.

⁶⁴⁰ *Le Populaire*, 20 mars 1937, p. 2.

gouvernement Blum : l'échec face au colons était indiscutable. La décision du gouvernement Chautemps de porter le nombre des représentants indigènes aux Délégations financières de 21 à 24, fin juin 1937, ne compensait en rien le désespoir qui gagnait les réformistes musulmans. Dans un ultime effort, les Elus « **tentent [alors] leur va-tout** »⁶⁴¹ : après avoir menacé le gouvernement d'une démission collective en cas de nouveau sursoiement à l'adoption du projet Blum-Viollette au-delà des élections cantonales d'août 1937, « **3000 élus du Constantinois lancent une campagne collective de démissions, considérant qu'ils ont terminé leur mission, réitérant la volonté de représentation unique au sein du Parlement français et leurs revendications de suppression des communes mixtes. Ils décident de refuser toute collaboration avec les pouvoirs publics en Algérie et d'en référer uniquement à Paris** »⁶⁴². Cette tentative de pression désespérée sur le gouvernement français vise à amener celui-ci à adopter le projet par décret, puisqu'il est bloqué à la Chambre par « **l'obstruction des maires et des lobbies qu'ils ont mis en branle** »⁶⁴³. C'est peine perdue puisque, d'une part, on sait la réticence des radicaux et des socialistes à utiliser 'l'arme' du décret, surtout en matière de réforme électorale, d'autre part, « **le mouvement [démissionnaire] est enrayé par l'administration qui désigne des délégations spéciales [pour combler les absences] : 3600 élus sur 6814 du département de Constantine démissionnent, 150 seulement sur 4751 du département d'Alger, [guère plus en Oranie]** »⁶⁴⁴. C'est un échec complet.

De toute façon, comme nous l'évoquions plus haut, à l'automne 1937, Ferhat Abbas avait définitivement perdu espoir après avoir rencontré Albert Sarraut qui lui aurait avoué son impuissance. Le mouvement des Elus, face à la contradiction de ces choix entre alors, malgré un soutien désabusé au projet Blum-Viollette de janvier à mars 1938, dans sa dernière phase : celle de l'éclatement. En effet, contrairement à l'impression laissée par la suite des événements, celui qui allait devenir, en 1959, le premier président du Gouvernement Provisoire de la république Algérienne, n'était pas, à l'orée du Front populaire, la figure centrale de la Fédération des Elus. Le Docteur Bendjelloul, et d'autres, jouissaient d'une popularité bien supérieure à celle de Ferhat Abbas. L'échec définitif du projet Viollette allait mettre un terme à une association de plus en plus contre nature au fil des mois. La figure de Ferhat Abbas avait grandi, au détriment de celle du Docteur Bendjelloul peut-être, mais, surtout, au détriment de l'unité de pensée du mouvement des Elus. En effet, si Ferhat Abbas avait, dans un premier temps, partagé « **les positions modérées, le style 'radical-socialiste' des villes de la province française** »⁶⁴⁵ du Docteur Bendjelloul et de la majorité des Elus, notables musulmans pour la plupart, le

⁶⁴¹ Benjamin Stora et Zakya Daoud, *op. cit.*, p. 86.

⁶⁴² *Ibid.*, p. 86.

⁶⁴³ *Ibid.*, p. 86.

⁶⁴⁴ *Ibid.*, p. 86.

⁶⁴⁵ *Ibid.*, p. 55.

pharmacien de Sétif saisissait alors l'opportunité d'exprimer ses divergences de vues avec cette « *voie médiane entre le nationalisme et l'assimilationnisme* »⁶⁴⁶ :

son combat s'inscri[vait] dans la logique de la tradition révolutionnaire et idéaliste de la France républicaine [...] quand [il] parl[ait] de réformes, il ne pens[ait] pas à des pis-aller, mais à des changements de fond en comble. Son inspiration en ce domaine, [était] celle de la social-démocratie française inscrite dans la tradition jaoussienne, et non celle du radical-socialisme.⁶⁴⁷

La rencontre d'avril 1938 avec le président du Conseil Daladier, dont on a pu noter la violence des termes précédemment, et l'échec définitif du projet Blum-Viollette, posent aux Elus la question fondamentale des modalités nouvelles nécessaires « *pour relancer une action politique susceptible d'obtenir la satisfaction de leurs principales revendications* »⁶⁴⁸. La division est inéluctable. En juillet 1938, Ferhat Abbas « *se résout à lancer enfin 'l'Union populaire algérienne pour la conquête des droits de l'homme et du citoyen'* »⁶⁴⁹. Face à l'UPA, le 25 août 1938, le docteur Bendjelloul, président de la Fédération constantinoise, « *juge que l'action revendicatrice doit, pour aboutir, être conduite par un large 'Rassemblement franco-musulman algérien' qui réunisse toutes les couches de la population* »⁶⁵⁰. L'un choisit la fidélité à une assimilation de plus en plus illusoire, par souci de modération, l'autre, par fidélité à ses principes, s'éloigne durablement de ce qui peut, déjà, être considéré comme une 'mystique illusoire'.

En définitive, l'échec du projet Viollette fut, au sein de la population musulmane, avant tout celui de ces Elus qu'on appelait aussi à l'époque 'évolués'. Ajoutons à cela que, par l'échec de leur tentative opportuniste, ils affaiblirent encore un peu plus un Congrès musulman déjà moribond en cette fin d'année 1937 et, en ce sens, contribuèrent aussi à l'échec du projet, en alimentant la propagande déjà bien fournie de ses opposants d'un nouvel argument : la division des opinions musulmanes. Cet argument fut, à maintes reprises, souvent sur le ton de l'exagération d'ailleurs, utilisé par les partisans de l'Empire et du statu quo, comme nous avons pu l'observer sous diverses formes au travers du *Temps*, du *Nouvelliste* et surtout de l'*Echo d'Alger*. Il convient donc de nous intéresser maintenant à l'autre composante essentielle du Congrès, les Oulémas.

b) Les Oulémas : du soutien stratégique à l'opposition ; quand le cœur politique de l'Algérie des années 1930 se déplace du réformisme vers le nationalisme...

⁶⁴⁶ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁴⁷ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁴⁸ Claude Collot et Jean-Robert Henry, *op. cit.*, p. 137.

⁶⁴⁹ *Ibid.*, p. 137.

⁶⁵⁰ *Ibid.*, p. 137.

Souvent méconnus et absents des manuels d'histoire de nos collégiens et lycéens, les Oulémas n'en constituaient pas moins la principale force 'politique' de l'Algérie à la veille de la seconde guerre mondiale. On a trop souvent oublié à quel point l'Islam fut comme un refuge pour les frustrations et la mémoire communautaire du peuple colonisé.

Dès 1903, la visite de Mohamed Abduh à Alger, maître de l'école du *Manar* au Caire, disciple du grand penseur persan al-Afghani, initia la diffusion de la *Nahda* (Renaissance) venue d'Egypte, plus précisément du principe de l'*Islah* (Réforme). Puis, après la première guerre mondiale, le réformisme musulman⁶⁵¹ s'implanta durablement en Algérie. En 1931, fut fondée l'Association des Oulémas Algériens, dirigée par le cheikh Ben Badis. Le programme de cette association n'était pas directement politique ; il le devint presque 'par la force des choses'. En effet, tout en ayant pour but affiché de restaurer l'Islam au sein de la population algérienne -par un processus de réappropriation d'une culture de langue arabe tombée en désuétude sous le coup des attaques du colonisateur et des 'perversions' opérées par les enseignements bien peu orthodoxes de certains marabouts ou de certaines confréries soufis- le mouvement Ouléma, par son extraordinaire essor entre 1930 et 1935, devint, en quelque sorte, le porte-parole de son peuple. En fait, il était logique que l'effort de relèvement culturel du peuple algérien se prolonge sur le terrain politique ; d'ailleurs la distinction entre sphère religieuse et sphère politique n'a pas de sens dans une pensée musulmane se réclamant du salafisme⁶⁵². Sentant le danger d'un tel 'réveil', l'administration coloniale tenta d'endiguer le développement des mots d'ordres réformistes et de limiter l'ouverture des medersas (en fort développement aux quatre coins du pays), par le biais de la fameuse circulaire Michel de 1934 par exemple. Augustin Berque, alors administrateur en Algérie, qui n'était pas, pourtant, le moins progressiste des administrateurs, avertissait alors, en des termes qui ne dénoteraient pas dans certains de nos médias d'aujourd'hui :

Peut-être [la réforme religieuse (les Oulémas)] entendait-elle seulement vivre dans sa tour d'ivoire, dans sa mosquée rénovée, loin de la mêlée et des agitations du scrutin. Nous l'avons aussitôt suspectée. Elle s'est alors précipitée vers l'arène. Elle y a perdu ses ailes [...] Mais, prenons-y garde : il y a aussi jonction soudaine, démagogique disons le mot, des intellectuels et de leurs coreligionnaires, cela à cause notamment d'une crise qui, n'ayant pas reçu de solution économique, se transpose sur le plan politique. C'est alors que se vérifie une loi constante (sic) de l'histoire maghrébine : l'excitation des instincts du peuple par une idéologie qui lui demeure inaccessible.⁶⁵³

De manière plus modérée, pour André Nouschi, « **le réveil de l'enseignement religieux**

⁶⁵¹ Pour de plus amples détails sur le mouvement réformiste en Algérie, nous vous renvoyons à l'ouvrage essentiel de Ali Mérad, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940 : Essai d'histoire religieuse et sociale*, Mouton&Co, Paris et La Haye, 1967.

⁶⁵² Terme se rapportant aux salafs, les ancêtres, c'est-à-dire ceux vivant au temps du prophète Muhammad et, par extension, des quatre premiers califes qui prirent sa suite et sont reconnus par tous les musulmans (chiites et sunnites) comme les continuateurs de l'œuvre du prophète (Abu Bakr, Umar, Uthman, 'Ali). Par extension, le salafisme est la doctrine qui revendique la pieuse imitation du mode de pensée de ces 'anciens'. Notons que cette définition très imprécise mériterait de plus amples développements.

⁶⁵³ Augustin Berque, *Ecrits sur l'Algérie*, Edisud, Aix-en-Provence, 1986, pp. 96 et 101.

va de pair avec l'exaltation du passé maghrébin oblitéré par la colonisation française : c'est [en partie], semble-t-il, la réplique des Algériens aux fêtes du Centenaire »⁶⁵⁴.

Au début de 1936, la position des Oulémas –soucieux de réinsufler une arabité, une fierté nationale, à un peuple musulman aux abois- et celle des Elus, qui souhaitent opérer ce relèvement selon les principes chers aux républicains français, semblent irréconciliables. Le 27 février, *La Défense* publie la célèbre profession de foi de Ferhat Abbas, « La France, c'est moi » :

Le nationalisme, c'est ce sentiment qui pousse un peuple à vivre à l'intérieur de ses frontières territoriales, sentiment qui a créé ce réseau de nations. Si j'avais découvert la nation algérienne, je serais nationaliste et je n'en rougirais pas comme d'un crime [...] Et cependant, je ne mourrai pas pour la patrie algérienne, parce que cette patrie n'existe pas. Je ne l'ai pas découverte. J'ai interrogé l'histoire, j'ai interrogé les vivants et les morts ; j'ai visité les cimetières : personne ne m'en a parlé [...] Nous avons écarté une fois pour toutes les nuées et les chimères pour lier définitivement notre avenir à celui de l'œuvre française dans ce pays.⁶⁵⁵

Ce à quoi les Oulémas répondaient :

Nous avons cherché dans l'histoire et dans le présent et nous avons constaté que la nation algérienne s'est formée et existe comme se sont formées toutes les nations de la terre. Cette nation a son histoire, illustrée par les plus hauts faits, elle a son unité religieuse et linguistique, elle a sa culture, ses traditions et ses caractéristiques [...] Cette nation n'est pas la France, ne peut pas être la France et ne veut pas être la France. Il est impossible qu'elle soit la France, même si elle veut l'assimilation...⁶⁵⁶

Pourtant, au nom de l'unité d'action des formations politiques musulmanes d'Algérie, Elus et Oulémas se retrouvèrent au Congrès musulman en juin 1936 et, malgré le poids objectivement plus important des Oulémas, le programme des Elus, alors très ambitieux, l'emporta. A partir de ce moment là, la position des Oulémas vis-à-vis du projet Viollette allait, elle aussi, connaître une évolution en trois temps.

De juin 1936 à janvier 1937, bien qu'officiellement associés à la demande d'assimilation de l'ensemble de la population musulmane, formulée par le Congrès, les Oulémas ne furent pas favorables aux projets du ministre d'Etat Viollette. D'ailleurs, le voyage à Paris en juillet 1936 avait pour eux, à l'inverse des Elus, ajouté à leurs réticences. En effet, après l'entrevue du 22 avec Messali Hadj, le cheikh Ben Badis rejeta l'idée d'un projet visant à couper l'élite de la masse.

Toutefois, en janvier 1937, après le dépôt officiel du projet, les Oulémas opérèrent un spectaculaire revirement en faveur de celui-ci. Leur position était difficilement tenable puisqu'ils revendiquaient la possibilité d'une double allégeance pour le peuple algérien :

⁶⁵⁴ André Nouschi, *La naissance du nationalisme algérien*, op. cit., p. 66.

⁶⁵⁵ Cité par Marie-Renée Mouton, op. cit., p. 116.

⁶⁵⁶ Ibid., pp. 116-117.

« celle de la Nation française et celle de l'Umma musulmane ». C'est en grande partie grâce à l'influence des Oulémas qu'une large part de la population algérienne suivit la voie du soutien au projet, n'en déplaise aux Elus. Cependant, « **la distinction qu'établissait Ben Badis entre nationalité ethnique, celle du statut juridique, religieux, linguistique, et nationalité politique, celle de l'Etat, entre nationalité de Dieu et nationalité de la France, était d'un autre temps [...et la tradition républicaine à laquelle] se référait la revendication du suffrage universel s'était précisément établie en rupture avec ce temps** »⁶⁵⁷. La contradiction ne pouvait résister longtemps aux coups de boutoir conjugués des nationalistes et des laïcistes convaincus qui, chaque jour, obligeaient les défenseurs du projet à admettre un peu plus les objectifs 'voilés' de francisation contenus dans la réforme.

Après les discours de Raoul Aubaud au printemps 1937, qui sanctionnèrent l'échec probable de la première campagne pour le projet Blum-Viollette, la position des Oulémas devint intenable. Petit à petit, ils allaient renier le projet et le dénoncer, laissant paraître au grand jour ce que tous savaient de longue date : le caractère purement opportuniste de leur démarche.

Les Oulémas avaient soutenu le projet essentiellement pour poser le principe 'que le musulman algérien peut jouir des droits du citoyen sans renoncer à son statut' [...] Après l'échec, les Oulémas expliquèrent que le projet 'avait été livré à l'oubli et la mort parce que tout simplement insignifiant'. A leur avis, la population ne l'avait accepté que 'par nécessité politique, parce qu'elle était obligée de composer'.⁶⁵⁸

Dès avant le second Congrès musulman de juillet 1937, l'union entre ses deux composantes principales était durablement brisée. Les uns allaient donner dans la surenchère pro-française, les autres n'avaient d'autres choix que de s'en remettre à l'autre extrême, en respectant toutefois cette modération de ton qui, bien que formelle, fit défaut à beaucoup d'autres en ces années-là. Il convient alors d'opérer un bilan de l'action du Congrès musulman, avant de nous tourner vers l'analyse de la stratégie des nationalistes par rapport au projet Viollette.

Dans 'l'euphorie' de la victoire du Front populaire, l'ensemble des forces vives du peuple musulman d'Algérie s'étaient dressées dans un appel unanime à la France, lui demandant des réformes de taille. Les tergiversations et le caractère très limité du projet de réforme du statut politique des musulmans, eurent un effet aussi, si ce n'est plus, délétère sur l'unité d'action et de pensée de groupes au demeurant forts différents dans leurs visées et unis seulement dans leur désir commun de voir les choses évoluer.

Charles-Robert Ageron, dans son *Histoire contemporaine de l'Algérie* estimait, parlant des Oulémas, que :

Leur tactique, leurs arrière-pensées trop visibles jetèrent la suspicion sur l'ensemble du mouvement revendicatif.⁶⁵⁹

A notre sens, cette attaque portée contre les Oulémas, ne vaut qu'avec de prudentes

⁶⁵⁷ Jean-Louis Planche, *op. cit.*, p. 140.

⁶⁵⁸ Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine, op. cit.*, p. 459.

réerves et nécessite, en outre, quelques explications. En effet, le Congrès musulmans n'était, il faut le rappeler, qu'une association hétérogène de partis, par ailleurs opposés, ayant vu le jour dans des circonstances données. D'autre part, affaibli par la lenteur des réformes, le Congrès, à l'exception des Messalistes qui s'étaient retirés dès août 1936, n'accepta le projet Viollette, dans sa majorité, que comme un premier pas, un symbole. La position d'un Ferhat Abbas ou d'un Bendjelloul, contrairement à ce qui a pu être rapporté par la presse française, n'y était pas majoritaire, loin s'en faut. Comme le remarque Charles-Robert Ageron par ailleurs, « *même à s'en tenir à l'année 1936, les refus du projet Viollette par les musulmans furent, semble-t-il, au moins aussi nombreux que ceux qui l'acceptèrent et dont les témoignages sont les plus connus* »⁶⁶⁰. Par la suite, l'auteur rapporte quelques uns des témoignages de cet autre 'versant' de la réalité :

Le projet Blum-Viollette, on s'en fout ! Nous n'avons accepté de le soutenir que pour répondre aux colons qui s'y opposaient [déclarait l'un de ces 'soutiens'...ou encore] Le journal La Voix indigène, que dirigeait [pourtant] un instituteur francophile sincèrement assimilateur, n'avait aucun doute sur la position 'équivoque' de certains ralliés : 'Si on mettait toutes les revendications des indigènes dans une enveloppe et qu'on essaie d'en fixer le sens général par une formule, on serait presque obligé d'inscrire cette chose terrible : Français, allez vous-en !'⁶⁶¹

On pourrait multiplier les exemples à loisir, ils sont légions. En conséquence, si ceux qui avaient soutenu le projet dès avant son dépôt, pour la plupart des Elus, y voyaient une étape qui mènerait plus ou moins rapidement à une émancipation dont les termes restaient d'ailleurs bien flous, la plupart de ceux qui le soutinrent en 1937, le firent par pure tactique, comme un symbole, un test de la volonté réelle de cette France républicaine de s'appliquer à elle-même les principes dont elle se vantait avec tant de délectation.

Dès lors, il n'y a pas d'étonnement à ce que, la désillusion venue, le Congrès musulman se révélât être ce qu'il fut, probablement, dès son origine : « *une flambée d'émotion collective [...] un feu de paille que chaque tendance tenta vainement de rallumer à nouveau* »⁶⁶². On comprend alors mieux l'opportunisme des Elus, qui tentèrent par leur démission de faire adopter un projet qu'ils savaient insuffisant mais qui, ayant pris valeur de symbole aux yeux de la population musulmane, portait en lui, en cas d'échec, le discrédit durable de leur action. Il y eut, certes, de leur part, un excès de confiance et une volonté de se donner à voir comme représentatifs de l'ensemble de la population musulmane –failles qui furent facilement exploitées par les adversaires du projet- mais, en définitive il ne pouvait guère en être autrement : les Elus furent, à l'exception de la délégation de juillet 1936, les seuls interlocuteurs, ou presque, du

⁶⁵⁹ *Ibid.*, p. 458.

⁶⁶⁰ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne, op., cit.*, p. 141.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 142.

⁶⁶² *Ibid.*, p. 152.

gouvernement français. C'est du moins ce que nous avons pu observer dans notre étude de la presse métropolitaine. Donc, eu égard à leur représentativité réelle, cela impliquait une certaine dose d'exagération de leur part, pour tenter de rétablir 'l'équilibre discursif' face aux tenants de 'l'Algérie française'.

En ce qui concerne les Oulémas, « *ils n'attendaient aucun miracle de ce projet [qui, il est important de le rappeler,] n'eût changé en rien leur condition particulière* »⁶⁶³. Ledit projet ignorait les questions qui leur tenaient à cœur (langue arabe, culte musulman, etc.), « *aussi, l'échec du projet Blum-Viollette n'eut-il d'autre effet que celui de confirmer les réformistes dans leur pessimisme politique, et de renforcer leur volonté de lutter pour les objectifs majeurs de leur mouvement* »⁶⁶⁴.

Et le cheikh Abdelhamid Ben Badis de déclarer le 11 juillet 1937 :

[Le projet Blum-Viollette] aurait eu pour effet de retarder le mouvement algérien parce qu'il était en somme plutôt favorable à la thèse de la suprématie française [...] M. Viollette a surtout travaillé pour la France en lançant un projet qui nous oblige à attendre.⁶⁶⁵

Mahfoud Kaddache, parlant des Oulémas, conclut fort justement :

Le groupement qui, au sein du congrès était le plus représentatif des Musulmans sur les plans culturel et spirituel, n'était plus à l'aise dans la ligne politique symbolisée par le rattachement et le projet Viollette. Son engagement politique ne correspondait pas à l'idéologie qu'il colportait, et qui le poussait vers la nation et la patrie algérienne, l'arabisme et le panislamisme.⁶⁶⁶

A notre sens, cette prise de conscience fondamentale des nouveaux paramètres de la lutte –qui intervint, ou du moins trouva en grande partie son achèvement, dans l'expérience de l'échec du projet Blum-Viollette- porte en elle un changement radical du paradigme colonisateur-colonisé du point de vue musulman : le passage de la revendication du droit culturel/droit à la différence à la revendication nationale/droit à l'indépendance. Ainsi, en cette période de Front populaire, le cœur politique de l'Algérie se radicalisait en se déplaçant du réformisme vers le nationalisme...

c) Le mouvement Messaliste : du rejet de l'assimilation à la conquête de l'opinion : l'échec du projet Viollette, moment charnière ?

Comparativement aux deux autres mouvements politiques algériens entrevus jusque-là, le rapport de l'Etoile Nord-Africaine puis, à partir de mars 1937, du Parti du Peuple Algérien, au projet Blum-Viollette, offre une image beaucoup plus linéaire. En définitive, dès avant l'arrivée au pouvoir du Front populaire, l'engagement des nationalistes paraît pris, et si, au

⁶⁶³ Ali Mérad, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940 : Essai d'histoire religieuse et sociale*, Mouton&Co, Paris et La Haye, 1967, p. 415.

⁶⁶⁴ *Ibid.*, p. 415.

⁶⁶⁵ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne*, *op. cit.*, p. 140.

⁶⁶⁶ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 462.

début de 1936, l'association basée à Paris connaissait de sérieuses difficultés⁶⁶⁷, la controverse autour du projet Viollette de juin 1936 à mars 1938 fut, pour elle, plus une période d'évolution de ses modes d'action qu'un moment fort de son affirmation programmatique. Nous nous intéresserons donc plus à l'effet produit sur l'ENA par les troubles suscités par le projet, en particulier dans ses rapports aux autres forces en présence, plutôt qu'à une fastidieuse et inutile présentation de ses revendications nationalistes⁶⁶⁸.

Ayant adhéré au Rassemblement populaire dès 1935, la position des Messalistes n'était pas, au début du mois de juin 1936, en accord avec celle du futur gouvernement Blum. Attachés à un programme défini en 1933, ils rejetaient toute assimilation et se prononçaient sans équivoque pour l'élection d'un parlement algérien. Pour autant, l'ENA n'était pas en mesure d'imposer ses volontés : financièrement exsangue, menacée par les communistes, privée de son leader, l'organisation allait se voir relancée, bien qu'involontairement, par l'arrivée au pouvoir des socialistes. En effet, le 10 juin, le gouvernement Blum prononçait une amnistie à l'encontre des militants condamnés au titre du décret Régnier : Messali rentrait d'exil. Dans l'attente des prochaines réformes du gouvernement concernant l'Algérie, il feignait alors d'adhérer au Front populaire. Selon Benjamin Stora, malgré son opposition au projet pressenti du ministre d'Etat Viollette et le maintien de la revendication indépendantiste, **« Messali pensait qu'il était possible de se servir du Front populaire, de placer sa confiance en lui, pour l'attirer vers des positions conformes aux intérêts et aux aspirations du peuple algérien [...] il pensait pouvoir 'gauchir' le Front populaire »**⁶⁶⁹. Malgré une certaine bonne volonté des socialistes à son égard, **« le très populaire leader des indigènes algériens [qui, le 27 juin, lors d'un meeting pour la défense des peuples coloniaux, organisé par la SFIO, avait rendu] un hommage éclatant à l'attitude toute nouvelle observée par le gouvernement du Front populaire à l'égard des revendications du peuple algérien »**⁶⁷⁰, se trouvait face à un cruel dilemme :

Plus la colonie nord-africaine subissait l'influence des mots d'ordre du Front populaire, moins l'appareil de l'Etoile réussissait à trouver sa place.⁶⁷¹

Quelle était alors la situation ? En Algérie, **« le Congrès demandait en somme d'abord des réformes, puis la francisation de l'Algérie, et le rattachement à la France [...] Si cet appel avait trouvé un écho dans] les masses algériennes exploités et opprimés**

⁶⁶⁷ « L'Etoile Nord-Africaine connaissait en France au début de 1936, une phase de déclin. Le départ de Messali pour Genève et la situation financière critique de l'organisation avaient même provoqué une nouvelle tentative du PCF pour rétablir son contrôle sur l'Etoile en la subventionnant ». Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne, op. cit.*, p. 153.

⁶⁶⁸ Nous vous renvoyons ici aux ouvrages donnés en bibliographie de Charles-Robert Ageron, Charles-André Julien, Claude Collot et Jean-Robert Henry ou encore Benjamin Stora.

⁶⁶⁹ Benjamin Stora, *Messali Hadj (1898-1974), Le Sycomore, Paris, 1982, p. 159.*

⁶⁷⁰ *Le Populaire, 28 juin 1936, p. 2.*

⁶⁷¹ Benjamin Stora, *Messali Hadj, op. cit., p. 142.*

[...elles] ne comprenaient pas exactement le sens de ces revendications »⁶⁷². Comme nous l'avons vu, ce qui importait alors c'était que quelque chose change. Les membres de l'ENA répliquèrent alors à la 'Charte revendicative' du Congrès par un 'Cahier de revendications', portant essentiellement sur l'élection au suffrage universel d'un parlement algérien, sans distinction de race, ni de religion. Présenté en juillet au sous-secrétaire Raoul Aubaud, il fut bien évidemment rejeté. L'ENA se coupait définitivement du Front populaire. Elle garda contact avec la Gauche révolutionnaire de la SFIO mais dut désormais compter avec la farouche opposition du PCF, puis, bientôt, du PCA. **« Sentant l'isolement politique poindre, Messali tenta une ultime démarche en direction des représentants du Congrès musulman »**⁶⁷³. Si la manœuvre échoua, il instilla néanmoins le doute dans l'esprit du cheikh Ben Badis, affaiblissant durablement le Congrès. Il décida alors de partir pour Alger.

De l'autre côté de la Méditerranée,

l'Etoile était connue depuis longtemps, quoique peu implantée. El-Ouma [son journal] pénétrait en fait jusque dans les centres les plus reculés. Dès 1934, la police en saisissait des exemplaires à Tamanrasset et notait avec étonnement que quatre conseillers municipaux de Tlemcen et deux caïds de la commune mixte de Fort-National y étaient abonnés. Plus tard, de nombreux fonctionnaires reçurent le journal sous enveloppe. Des militants avaient constitué dans la clandestinité des cellules d'abord étoilistes-communistes puis, après 1934-1935, seulement étoilistes et directement rattachées à Paris. Ni le nom de Messali, ni le programme de l'Etoile n'étaient donc inconnus en Algérie.⁶⁷⁴

Fraîchement débarqué à Alger, le 2 août, Messali Hadj obtint alors quelques minutes de parole au cours de la réunion organisée par le Congrès musulman au stade d'Alger. Selon Benjamin Stora, **« s'il est vrai que tout homme connaît une fois dans son existence une expérience cruciale qui ne cesse ensuite de lui servir de référence et d'échelle de valeurs, on croit pouvoir supposer que l'expérience cruciale de Messali fut celle qu'il vécut au stade d'Alger »**⁶⁷⁵. Ce succès signifiait en effet, symboliquement, un tournant radical pour l'ENA. Malgré les jalousies et les rancœurs qu'il engendra chez certains membres du Congrès, notamment le Docteur Bendjelloul, il marqua le début véritable de l'implantation sur le sol algérien du mouvement national. La tournée de trois mois qui s'ensuivit dans le pays permit d'asseoir durablement le prestige et les revendications de Messali.

A son retour en France, l'ENA, et son leader en particulier, étaient devenus indésirables. **« Une violente campagne organisée par des journaux de droite commença »**⁶⁷⁶, prélude à la dissolution de l'Etoile, à la demande du gouverneur général Le Beau, en application de la loi sur les milices et les ligues paramilitaires. Malgré

⁶⁷² *Ibid.*, p. 143.

⁶⁷³ *Ibid.*, p. 145.

⁶⁷⁴ Charles-Robert Ageron, *L'Algérie algérienne*, op. cit., pp. 154-155.

⁶⁷⁵ Benjamin Stora, *Messali Hadj*, op. cit., p. 147.

ce coup dur, l'ENA était, en quelque sorte, en position de force. Le maintien de ces revendications puis sa dissolution renforçait encore son pouvoir d'attraction pour un peuple musulman lui-même quotidiennement victime de l'arbitraire du système colonial : élevée au rang de martyr du colonialisme, l'Etoile prenait un ascendant déterminant sur ses rivaux. Du reste, après s'être mutuellement ménagés, peut-être à cause de volontés profondes communes, les nationalistes et les Oulémas étaient depuis la fin de la tournée algérienne de Messali en conflit ouvert. Qu'importe, l'enlèvement, puis l'abandon du projet Blum-Viollette justifiaient pleinement les choix stratégiques de l'ENA, devenue PPA en mars 1937, auprès du peuple algérien. La critique qui voulait que « **le refus du réformisme favorise le jeu de la droite conservatrice** »⁶⁷⁷ était rendue inopérante par le retournement du Front populaire qui entraînait la confusion des politiques de droite et de gauche en matière coloniale : le retour à une politique d'autorité et de fermeture favorisait le nationalisme et compensait largement son isolement de la classe politique. En transférant son siège à Alger, en juin 1937, le PPA donnait la priorité à l'action politique sur le sol algérien, « **les militants immigrés en France [étant] progressivement relégués au rang de force d'appoint** »⁶⁷⁸.

A l'inverse des Oulémas, qui avaient pourtant la même analyse des faits, les nationalistes assumaient alors pleinement la règle qui veut que :

Toute prise de conscience nationaliste est aussi, et obligatoirement prise de conscience des valeurs légués par l'histoire. C'est à partir de la revendication à l'autonomie d'une culture héritée d'un long et glorieux passé, à partir de titres transmis par l'histoire que le mouvement s'efforce de légitimer la revendication de l'indépendance nationale.⁶⁷⁹

Nous avons donc essayé de démontrer quels liens profonds d'interdépendance unissent les trois principaux mouvements politiques algériens dans leurs rapports au projet Viollette. De manière générale, selon Abdelkader Djeghloul,

s'il n'y a pas lutte et contradiction entre [les Oulémas et les Elus] c'est parce qu'ils représentent le pôle positif mais extrêmement réduit du processus de restructuration de la sphère culturelle, le pôle négatif étant représenté par la majorité 'd'analphabètes bilingues' issus du mouvement de déstructuration, repliés sur un traditionalisme de résistance fait de sociabilités confrériques et de rêves millénaristes.⁶⁸⁰

En d'autres termes, ces intellectuels ne sont que les deux faces d'une même pièce. La distinction entre 'francisés' et 'orientalisants' ne va pas au fond des choses, puisque, malgré les divergences qui peuvent les opposer, dans leur méthode d'action en

⁶⁷⁶ Ibid., p. 155.

⁶⁷⁷ Benjamin Stora, *Nationalistes algériens et révolutionnaire français...*, op. cit., p. 90.

⁶⁷⁸ Benjamin Stora, *Histoire de l'Algérie coloniale...*, op. cit., p. 84.

⁶⁷⁹ Benjamin Stora, *Nationalistes algériens et révolutionnaire français...*, op. cit., p. 93.

⁶⁸⁰ Abdelkader Djeghloul, op. cit., p. 10.

particulier, leur objectif est commun : il s'agit de lutter contre l'ignorance pour assurer le relèvement du peuple algérien. Chez les uns comme chez les autres,

tout se joue en fait dans un chassé-croisé ambigu et feutré entre les notions d'Islah et de modernité [...] Pour Ben Badis, le salafisme doit aller de pair avec l'apprentissage des sciences modernes et pour Ferhat Abbas, l'apprentissage de la modernité doit se faire conjointement avec la maintenance de l'identité islamique.⁶⁸¹

Ainsi, les tensions observées entre les membres du Congrès musulman lors du débat autour du projet Viollette doivent être prises dans un sens bien moins caricatural que ne le firent les témoins métropolitains de l'époque, et a fortiori les colons. On sait à quel point l'approche historique des faits au jour le jour peut gommer certains sens profonds et en exagérer d'autres. Dans le cas présent, une approche plus distanciée permet de réaliser l'unité de pensée des mouvements intellectuels algériens. Par leur focalisation sur la question de l'éducation, qui porte en elle celle de l'égalité, ces intellectuels purent poser les rapports à l'Etat colonial non en termes de conflit mais en termes de résistance-dialogue, mettant de fait la domination coloniale entre parenthèses. Il n'y a donc pas de remise en cause fondamentale du système colonial en tant que tel, dans la mesure où :

En fait, ce qu'attendent les intellectuels de l'Etat colonial, c'est qu'il achève la destruction de la vieille société et fasse émerger la nouvelle dont aucun ne pense véritablement les contours, qu'il joue le rôle de 'despote éclairé'.⁶⁸²

La stratégie est claire :

Pour quasiment tous les intellectuels de l'époque, la renaissance ne peut se faire qu'au prix d'un long détour, celui d'une homogénéisation de la sphère culturelle sur la base d'une diffusion dans tout le corps social d'une nouvelle culture fondée sur la synthèse entre la modernité occidentale et l'Islam salafi. Pendant ce temps, nécessairement long, la lutte frontale contre le système colonial n'a pas de sens et est même négative.⁶⁸³

A leur apogée en 1936, ces intellectuels échouèrent pourtant dans leur entreprise. Force est de constater que c'est au travers de la faillite du projet Blum-Viollette que l'échec des intellectuels se réalisa. Au-delà de causes structurelles, comme par exemple l'opposition croissante des diverses factions par une ségmentarisation de la sphère intellectuelle, ils ne surent ou ne purent réaliser l'unité des populations musulmanes ; ils échouèrent à créer un 'intellectuel collectif' algérien. C'est aussi que, en ces années, l'illusion d'un Etat colonial jouant le rôle 'd'accoucheur de l'histoire' perd définitivement tout crédit en Algérie ; l'assimilation est alors connue par tous pour ce qu'elle n'a jamais réellement cessé d'être : un mythe. Ayant refusé les termes viciés de cette dialectique colonisateur-colonisé, les nationalistes apportent au peuple algérien l'espoir de changements réels :

⁶⁸¹ *Ibid.*, p. 14.

⁶⁸² *Ibid.*, p. 16.

⁶⁸³ *Ibid.*, p. 16.

Jusque là, le processus de résistance à l'occupation coloniale se manifestait sous des formes passives ou défensives, ou prenait paradoxalement les contours d'une volonté assimilationniste [...] Cette situation est désormais révolue et éclate le cercle de 'l'attente forcée'. La position des nationalistes contribue à lever les scepticisme, la confusion du paysage politique. Leur dégagement des contraintes du 'réel' conduit aux remises en question dans les faits et les pratiques [...] Leur problématique s'inscrit dans une histoire déjà faite et une histoire à faire...⁶⁸⁴

En ce sens, il nous semble juste de conclure à une forme de 'passage de relais' entre la première et la deuxième génération de la résistance politique organisée. Les nationalistes, et, en parallèle, les modérés, symbolisés par Ferhat Abbas, vont alors œuvrer dans une continuité historique de pensée, celle qui lie fondements musulmans et appels à la modernité. Mais, au travers de l'irréversible désillusion que fut l'échec du projet Blum-Viollette, c'est toute l'appréhension du système colonial par le peuple colonisé qui se voit bouleversée. Il y a donc continuité dans les idéaux profonds assignés à la lutte, mais changement fondamental de la compréhension du paradigme colonisateur-colonisé. Plus rien ne sera comme avant...

3) Le Front de l'indifférence et du refus: De Paris à Alger, l'effacement des nuances au nom de 'l'Algérie française'

a) Le 'Parti colonial' en France face à l'union de la classe politique européenne d'Algérie : but commun et 'partage des tâches'

A l'avènement du Front populaire, les liens unissant la France à l'Algérie étaient une nouvelle fois remis en cause. En effet, si, jusque là, la politique visant à faire de l'Algérie un prolongement de la France avait été justifiée par le biais d'une double logique humanitariste (la 'mission civilisatrice') et économique, les troubles graves survenus en Algérie (les émeutes d'août 1934 à Constantine par exemple), « **la crise économique et la politique de déflation ranim[èrent] le malaise dans les colonies et les réticences en France** »⁶⁸⁵. Le projet Blum-Viollette, en focalisant l'attention de tous les soutiens de l'Empire, allait permettre une réorientation de l'argumentaire colonial : « **dans les années qui précèdent la seconde guerre mondiale, leur propagande s'infléchit nettement du côté de l'apport en hommes de l'Empire** »⁶⁸⁶. C'est ce que l'on nomme alors communément la logique du 'Salut par l'Empire'. Dès lors, l'argumentation coloniale va tendre, au travers de la controverse autour du projet Blum-Viollette, à démontrer que par une politique d'autorité, qui équivaut à la préservation du statu quo, les intérêts des colons et ceux de la France peuvent être pleinement satisfaits : la 'loyauté des indigènes à la mère-patrie' est acquise et la réforme de leur statut politique est, au pire inutile et

⁶⁸⁴ Benjamin Stora, *Nationalistes algériens et révolutionnaire français...*, op. cit., p. 97.

⁶⁸⁵ Charles-Robert Ageron, *France coloniale ou Parti colonial*, PUF, Paris, 1978, p. 255.

⁶⁸⁶ *Ibid.*, p. 257.

dangereuse, au mieux malvenue et prématurée. Comme le dit Louis Milliot, professeur à la Faculté de droit d'Alger et directeur de général des Affaires indigènes :

Après dix ans d'expérience, il faut se rendre à l'évidence : une éducation politique ne s'improvise pas. Or, celle de l'indigène était entièrement à faire. L'essai qui en a été tenté ne pourra, même dans son cadre restreint, donner de résultats appréciables qu'au bout d'un certain nombre de lustres (sic).⁶⁸⁷

On a, traditionnellement, présenté le 'Parti colonial' en France comme allant des radicaux aux partis d'extrême-droite. Toutefois, ce 'parti' était plus divisé qu'il n'y paraît avant le début du gouvernement de Front populaire, certains allaient jusqu'à dire « ***qu'il fallait en Afrique du Nord se montrer d'une sage prévoyance, d'une hardiesse opportune [...] Pour n'avoir pas su donner à temps, on aboutit à céder et le bienfait devient défaite*** »⁶⁸⁸. Ceci explique peut-être que les membres radicaux du premier gouvernement Blum ne s'opposèrent point au dépôt du projet Blum-Viollette. En revanche, à partir du moment où le débat autour du projet porta atteinte au calme et à la paix civile, l'union se fit contre lui au nom de 'l'Algérie française'. Il est difficile de déterminer qui, des élus européens d'Algérie ou des élus métropolitains favorables à l'Empire, eut l'initiative de ce revirement stratégique. Néanmoins, à n'en pas douter, la combativité des élus européens de la colonie joua un rôle prépondérant dans l'unification et la mobilisation, en métropole, de ce que l'on peut nommer le 'Front du refus'.

Comme nous avons pu le voir, notamment au travers du *Temps* et du *Nouvelliste*, ce front ne fut pas toujours homogène dans ces arguments et ces méthodes, mais il fut uni dans sa volonté de préserver le statu quo colonial. S'il est évident que les colons furent en situation de demande et influèrent grandement sur les choix faits en métropole, ils furent nécessairement soutenus et relayés par une majorité de parlementaires et de journaux politiques sensibles à leur 'cri de désespoir' contre le projet Blum-Viollette. Pour reprendre nos conclusions précédentes, les arguments diffusés en métropole par les opposants au projet allaient de l'agression la plus démagogique et la plus outrancière à l'argumentation la plus 'fondée' en raison. Nous ne reviendrons pas ici sur cette question, mais nous chercherons à démontrer comment, par des stratégies opposées, mais paradoxalement complémentaires, les élus européens d'Algérie réussirent à donner l'image d'une population européenne majoritairement opposée au projet Blum-Viollette dans la colonie, de manière à rallier un maximum de soutiens à la Chambre et au Sénat et donc à influencer sur les choix des gouvernements de Front populaire.

b) Les parlementaires d'Algérie : union, calme et procrastination

Selon Charles-André Julien,

Les gens portent en Algérie les mêmes étiquettes politiques qu'en France. [Mais,] en réalité, leurs comportements sont tout à fait différents, et si l'on fait abstraction d'un certain nombre de formules héritées du passé, il existe entre

⁶⁸⁷ Propos cités par Marie-Renée Mouton, « L'Algérie devant le Parlement Français... », *op. cit.*, p. 115.

⁶⁸⁸ Propos extraits du rapport établi par le directeur de l'Institut colonial français sur la situation en Algérie, cité par C.-R. Ageron dans son *Histoire contemporaine de l'Algérie*, *op. cit.*, p. 448.

tous les coloniaux, une communauté de pensée qui est l'hostilité à l'indigène, et qui, celle-là, est partagée par les gens de tous les partis, de la gauche à la droite, avec extrêmement peu d'exceptions. Dans ces conditions, il est singulièrement difficile de faire une politique de réformes.⁶⁸⁹

Si l'on s'en réfère à ce que nous avons pu observer au travers de notre étude de l'*Echo d'Alger*, force est de constater que le point semble difficilement contestable. En effet, si l'on excepte les deux députés socialistes d'Oran et d'Alger, l'unanimité du refus du projet Blum-Viollette par les parlementaires algériens paraît avoir joué un rôle fondamental dans l'échec dudit projet. Leur action consista principalement à démontrer l'union des européens et l'existence de menaces 'extérieures' pesant sur l'Algérie -oblitérant ainsi les menaces 'intérieures' pesant sur les populations musulmanes- et à afficher leurs volontés réformatrices par de subtiles ouvertures, dans un souci évident de procrastination.

Jusqu'au dépôt du projet, les parlementaires réservèrent leurs forces et se contentèrent de maintenir la position qui était la leur depuis plusieurs années. Dès mars 1935, lors de l'interpellation de Maurice Viollette au Sénat, le sénateur d'Oran, Roux-Freissineng, avait donné le ton :

Il faut, c'est le cri général, crever cet abcès de la propagande pour le droit de cité avec le statut personnel. Mais il ne suffit pas de le crever, il faut le vider à fond [...] Il faut que ce soit fini, qu'on n'en parle plus. Et alors, quand vous aurez dissipé toutes ces illusions et que du domaine du rêve nous serons descendus dans la réalité, alors vous réaliserez des réformes.⁶⁹⁰

Selon Jean-Louis Planche, « **le personnel politique de la grande colonisation [au sein duquel les parlementaires occupaient, en quelque sorte, le sommet de la hiérarchie] mobilisa au nom de l'Algérie française en danger. Le combat était ainsi déplacé sur le terrain le plus favorable, celui que hantait la peur de la révolte arabe, où s'exprimait la solidarité de race, où la règle d'exclusion raciale départageait les camps** »⁶⁹¹. On démontrait ainsi non seulement l'unité d'intérêt des Français d'Algérie, mais aussi, au nom de la sauvegarde de l'Empire, le devoir de solidarité de la métropole à l'égard de ces colons menacés par le panislamisme, l'internationalisme communiste et le développement des propagandes nazies et fascistes. L'intelligence tactique des parlementaires algériens consista alors principalement à adopter un profil bas, à éviter de tomber dans la surenchère. Pour cela, il fallait aussi imputer le développement des influences d'extrême-droite sur la population européenne d'Algérie au seul projet Blum-Viollette. Ils opérèrent une inversion rhétorique du 'malaise algérien' en 'victimisant' les populations européennes de la colonie.

La preuve essentiel de leur 'bonne foi', de leur empathie à l'égard des 'indigènes', fut fournie par les multiple contre-projets qu'ils déposèrent à la Chambre et qui, tous, reprenaient le principe du double-collège, inscrit, dès mai 1936, dans la proposition du sénateur Duroux.

⁶⁸⁹ C.-A. Julien in *Léon Blum chef de gouvernement...*, op. cit., p. 396.

⁶⁹⁰ Marie-Renée Mouton, op. cit., p. 370.

⁶⁹¹ Jean-Louis Planche, op. cit., p. 139.

Ainsi, « *la solidarité des élus fut sans faille [...] Au Sénat, où le gouvernement était d'autant plus en minorité que les radicaux lui étaient peu acquis, Roux-Freissineng [...] n'hésita pas, à 95 ans, à interpeller le gouvernement sur l'insécurité que provoquait, au travers de l'Algérie [...] le dépôt du projet. Duroux, vice-président de plusieurs commissions, déploya lui aussi une activité discrète mais efficace [...]. Quant au] député Mallarmé, [il] coordonnait à Paris la résistance parlementaire. Il disposait, disait-on, d'un trésor de guerre considérable pour gagner la presse* »⁶⁹².

Les parlementaires d'Algérie furent, semble-t-il, tout à la fois les porte-paroles de l'opinion européenne d'Algérie et les stratèges du Front du refus qui, peu à peu, se forma d'Alger à Paris. Après l'échec du projet Blum-Viollette au printemps 1938, les contre-projets révélèrent leur caractère purement tactique puisque aucun d'entre eux ne fut repris : le statu quo préservé, les masques n'étaient plus de mise.

c) L'action des maires et l'influence des partis d'extrême droite en Algérie

*Rien n'est plus normal, matériellement parlant que cet intérêt de la métropole [pour l'Algérie...] L'Algérie est le pays qui fait, avec la métropole, le commerce le plus actif*⁶⁹³ [...] *Plus important encore, l'Algérie est un réservoir de huit millions d'hommes qui, en temps de guerre, peuvent peser d'une manière décisive sur le sort de la France [...] L'Algérie n'est point seulement une question régionale mais bien, essentiellement, UNE QUESTION FRANCAISE*⁶⁹⁴ [...] *Cet amour ardent de notre pays doit l'emporter sur tous les attachements aux divers partis. Devant notre France, notre patrie bien aimée, doivent s'incliner tous les partis s'ils sont dignes d'être français et même dussent leurs intérêts particuliers en souffrir [...] Un lien nous unit, indissoluble et doux : Notre amour filial pour la France immortelle. Notre but est l'indépendance de la France dans la prospérité et dans la gloire d'un rayonnement spirituel. [...] Ah ! il faudrait que ces indigènes comprennent les progrès accomplis et se rappellent ce qu'était l'Algérie il y a une centaine d'années, avant l'arrivée de la France sur cette terre tyrannisée par des maîtres avides et insoucieux des lendemains. Mais que les algériens indigènes ne l'oublient pas : Si demain, par suite d'évènements politiques que je n'ose pas prévoir mais que je redoute [...] le rêve de certains d'entre eux –les ambitieux arrivistes et les agitateurs sans scrupules, les pires entre les loups dévorants et paresseux (sic)- venait à se réaliser, si demain ce rêve de création d'une 'Nation algérienne' essentiellement musulmane (du moins le prétendent-ils !) et absolument indépendante de la France se réalisait, les Algériens ne pourraient travailler et vivre paisiblement entre eux. Qu'ils le veuillent ou non, la masse n'est pas encore arrivée à ce stade où un peuple peut se gouverner lui-même. Mais cette masse a pris depuis cent ans le goût de la justice et de la liberté françaises (sic). Le goût en même temps de l'égalité devant la loi (sic). Et cette*

⁶⁹² Ibid., p. 144.

⁶⁹³ Toutes les parties en gras sont soulignées par nous.

⁶⁹⁴ Souligné par l'auteur.

masse n'accepterait pas le gouvernement d'une élite, fût-elle cent fois indigènes (sic).⁶⁹⁵

Cet extrait du discours donné, le 1^{er} février 1937, par l'abbé Lambert, maire d'Oran, à la salle des ingénieurs civils à Paris, révèle assez bien l'argumentation qui fut celle des maires dans leur opposition au projet Blum-Viollette : exaltation de la patrie française, préservation de ces intérêts et donc de ceux de l'Algérie française, dénigrement du Congrès musulman, infantilisation persistante des 'indigènes' et accentuation de leur 'dette' à l'égard de la France, symbolisée par les colons. Si ce discours moralisateur et paternaliste se drapait de modération sur le sol métropolitain, en Algérie, en revanche, il revêtait bien souvent un caractère des plus excessifs. Ainsi, le 14 août 1937, *Oran Matin* publiait un article de ce même abbé Lambert intitulé « *L'œuvre anti-française de certains députés socialistes en Oranie : Que le sang qu'ils auront fait couler retombe sur eux !* », relevons-en quelques extraits :

***J'ai lu les déclarations au village Nègre⁶⁹⁶ de M. Malroux, député socialiste et de ses collègues appelés en Oranie par le citoyen Dubois⁶⁹⁷ [...] M. Malroux et ses collègues parcourent l'Oranie en montant l'esprit des indigènes contre les colons [...] Allez demander de l'impartialité à des députés socialistes amis de Dubois⁶⁹⁸. Les colons à leurs yeux sont des esclavagistes. Ils ont volé la terre des indigènes. Les cent années de colonisation française en ce pays sont 'UNE OMBRE'⁶⁹⁹ douloureuse et lamentable sur l'histoire de l'Algérie. On croit rêver quand on lit de pareilles infamies.... Il leur faudrait comme réponse, non pas un article, mais un tribunal et un peloton d'exécution pour crime contre la Patrie ! [...] Français, vous le voyez bien, il faut vous tenir en alerte parce que demain la force publique sera sans doute insuffisante pour enrayer les révoltes qu'auront provoquées les criminelles paroles de Malroux et de ses complices conduits à travers le département par Dubois, pour exciter les indigènes contre les colons d'abord, contre tous les européens ensuite. Français qui hésitez hier, n'hésitez plus aujourd'hui. Tous adhérez au RASSEMBLEMENT NATIONAL. Reconstituez les sections partout, constituez-les où elles n'existent pas. Devant la gravité de l'heure je me ferai à nouveau, quelles que soient les charges qui m'absorbent, le pèlerin de la pensée française et de la souveraineté nationale. FRANÇAIS, TOUS, AIDEZ-MOI !*⁷⁰⁰**

La différence de ton est ici très nette. Nous avons vu qu'à partir de juillet 1936, des groupes de défense paramilitaires s'étaient constitués pour assurer leur propre sécurité

⁶⁹⁵ Abbé Gabriel Lambert, *L'Algérie et le projet Viollette*, Imprimerie F. Plaza, Oran, 1937, pp. 12-22.

⁶⁹⁶ Quartier musulman d'Oran.

⁶⁹⁷ Les députés Malroux (Tarn), Lejeune (Somme) et Van Tielcke (Pas-de-Calais) étaient venus à Oran pour prêter main forte au député Dubois dans son soutien au projet gouvernemental.

⁶⁹⁸ Tous les passages en gras sont soulignés par nous.

⁶⁹⁹ Tous les passages en majuscules sont le fait de l'auteur.

⁷⁰⁰ Abbé Lambert, *op. cit.*, pp. 93-101.

face à la 'menace indigène'. Comme le remarque Jean-Louis Planche, « **dans les conditions de sous-administration et de restriction des libertés de l'Algérie, les maires étaient de véritables petits potentats républicains craints et respectés. Représentants au niveau le plus populaire des autonomistes locaux, leur capacité à déterminer l'opinion était beaucoup plus grande qu'en métropole [...] L'initiative vint de l'Oranie où la droite fascisante avait instauré un état que l'administration décrivait proche de la guerre civile** »⁷⁰¹. La filiation de ces mouvements avec les ligues dissoutes est assez nette. Si le PSF du colonel de la Rocque avait perdu une bonne part de l'influence qui était la sienne au temps des Croix de feu, en revanche, le PPF de Doriot « **fut 'une véritable machine de guerre contre le projet Blum-Viollette' ; il condamna l'assimilation et facilita le regroupement de tous les adversaires du projet** »⁷⁰². En Oranie, où la population européenne était majoritairement d'origine espagnole, l'abbé Lambert animait ses 'Amitiés latines', « **on multipliait les tracts portant 'La France aux Français, les Juifs en Palestine' ; 'Comme le rat répand le typhus, la peste et le choléra, le Juif provoque la ruine, la révolution est la guerre' ; 'A morts les Juifs !' ; 'Les métèques en Palestine !' ; 'Blum au poteau !', etc.** »⁷⁰³. Le refus du projet Blum-Viollette donnait lieu à l'effacement de toutes réserves. On simplifiait drastiquement la question, au nom d'un antisémitisme de bas étage et d'un antimarxisme non moins primaire, en rejetant ce projet qui portait le nom de celui qui se voyait lui-même comme « **l'homme le plus haï de France** »⁷⁰⁴. Si la virulence des propos antisémites ne fut pas commune à tous les maires, l'argumentaire raciale constitua néanmoins la base de leur propagande contre le projet gouvernemental. Charles-André Julien estime que :

La propagande des ligues de droite [et des groupements qui perpétuèrent leur action], dirigé contre Léon Blum personnellement, avec le concours d'orateurs de la métropole et l'appui d'hommes de main, inquiéta sérieusement les autorités, plutôt portées à en exagérer l'importance, et n'incitèrent ni le sous-secrétaire d'Etat [Aubaud] ni le gouverneur général [Le Beau] à montrer un zèle soutenu en faveur des projets de réforme du gouvernement. L'ensemble de l'administration algérienne et singulièrement la Direction des affaires musulmanes, prirent même une part non avouée mais efficace à la résistance aux projets du gouvernement de Front populaire.⁷⁰⁵

L'opposition 'biologique'⁷⁰⁶ des colons et des élus locaux à toute réforme touchant au statut politique des indigènes était connue, pourtant, pour Ahmed Koulakssis, elle ne

⁷⁰¹ Jean-Louis Planche, *op. cit.*, pp. 144-145.

⁷⁰² Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 411.

⁷⁰³ C.-A. Julien in Léon Blum chef de gouvernement, *op. cit.*, p. 380.

⁷⁰⁴ Léon Blum aurait ainsi répondu en 1946 au général de Gaulle qui s'efforçait de le convaincre de lui succéder comme président du Conseil : « Je suis vieux, malade, et j'ai été l'homme le plus haï de France...Non ». Cité par Tony Judt, *op. cit.*, p. 108.

⁷⁰⁵ C.-A. Julien in Léon Blum chef de gouvernement, *op. cit.*, p. 380.

signifie pas que l'ensemble des Français d'Algérie aient partagés ces opinions : **« il convient de se demander si le gouvernement Blum ne s'est pas laissé impressionner par les vociférations de ceux qui vocifèrent depuis toujours. Les Français d'Algérie ne viennent-ils pas d'élire, pour la première fois dans l'histoire de la colonie, deux députés socialistes ? [...] Cette conviction qu'il n'existe nullement en Algérie un front unanime anti-réformes, est également celle rapportée par la commission d'enquête, qui s'est rendue sur place sous la présidence de Joseph Lagrossillière »**⁷⁰⁷. Dans l'état actuel de nos connaissances, nous sommes obligé de laisser la question en suspens, de même qu'en ce qui concerne l'intérêt de l'opinion publique française pour la question coloniale et le projet Blum-Viollette en particulier⁷⁰⁸. Quoiqu'il en soit, dans la 'division du travail' opérée par les élus européens d'Algérie dans leur entreprise de mise en échec du projet Blum-Viollette, **« le but de cette mobilisation [des élus locaux] n'était pas d'emporter la décision, ce qui revenait aux parlementaires à Paris. Il s'agissait [pour eux] de faire pression sur le gouvernement et sur le Parlement en isolant et en limitant l'audience des comités de Front populaire et du Congrès musulman, afin qu'ils ne puissent se prévaloir de l'appui de l'opinion publique d'Algérie »**⁷⁰⁹. Aidés par les dissensions au sein du Congrès musulman et l'essoufflement des partis du Front populaire en Algérie, les élus locaux, au premier rang desquels les maires, s'acquittèrent avec brio de la tâche qui était la leur. Ils eurent par la suite la prétention de s'attribuer tout le mérite de cette 'victoire'. Selon Benjamin Stora, le président de la Fédération des maires d'Algérie **« Gabriel Abbo, écrira plus tard, avec le plus grand cynisme : 'En 1936, j'ai saboté le projet Blum-Viollette et le gouvernement a capitulé devant moi [...] plus on donne aux Arabes et plus ils en réclament. Croyez-moi, je sais comment les mater' »**⁷¹⁰. Rien n'avait donc changé...

⁷⁰⁶ L'expression est de Charles-André Julien : « Les conceptions tour à tour assimilatrices ou autonomistes des colons n'obéissent pas à des doctrines mais à des intérêts [...] Le colon n'a jamais eu l'esprit politique [...] En matière indigène, il est obstinément, biologiquement, opposé à toute réforme », *L'Afrique du Nord en Marche, op. cit.*, p. 30.

⁷⁰⁷ Ahmed Kouakssis, « Maurice Viollette, ministre du Front populaire », in Gaspard, *op. cit.*, pp. 126-127.

⁷⁰⁸ L'ouvrage de Charles-Robert Ageron, *France coloniale ou Parti colonial ?* (PUF, Paris, 1978), semble pencher en faveur de l'idée selon laquelle, malgré les efforts importants consentis par le parti colonial en termes de propagande (en particulier par l'exposition coloniale de 1931, la modification des programmes scolaires, la multiplication des conférences, des films...), « la propagande coloniale lassait le public [...] le recul de l'idée coloniale dans l'opinion se mesure facilement dans l'édition et dans la presse », *op. cit.*, p. 250-255. Benjamin Stora poursuit dans la même veine en expliquant que « ce qui frappe rétrospectivement, lorsque l'on songe à cette époque, c'est l'extrême ignorance de l'opinion française à l'égard des problèmes internationaux, la sous-information vis-à-vis des colonies », *Nationalistes algériens et révolutionnaires...*, *op. cit.*, p. 47. Du reste, l'utilisation des sondages d'opinion n'est alors pas très répandue en France, ce qui rend encore plus difficile l'évaluation des opinions publiques, à plus forte raison si l'on considère que la question coloniale ne fut jamais prioritaire dans les programmes des partis aux moments des élections.

⁷⁰⁹ Jean-Louis Planché, *op. cit.*, p. 145.

⁷¹⁰ Benjamin Stora, *Ferhat Abbas : une utopie algérienne*, Denoël, Paris, 1995, p. 81.

4) Conclusions : Les trois approches du projet

Comme nous l'avons vu, le projet Blum-Viollette est avant tout celui d'un homme : Maurice Viollette. Il est le résultat d'un 'caractère' indépendant et quelque peu autoritaire ; de 'l'expérience' d'un homme socialiste adepte de la politique d'assimilation et de sa mise en œuvre par des solutions 'pragmatiques' dans l'intérêt de la France ; enfin, c'est le projet d'un franc-maçon épris de légalisme et se débattant entre son idéalisme et une vision 'désenchantée' de la situation coloniale algérienne, acquise principalement lorsqu'il était gouverneur général de l'Algérie dans les années Vingt. Dans ces conditions, il nous a semblé que le terme 'd'approches' était le plus approprié pour dépeindre les prises de positions des principales forces politiques en présence dans le débat autour du projet Blum-Viollette. En effet, aucune de ces 'forces', ni aucun des partis qui les composèrent, ne purent s'approprier totalement la 'logique' qui conduisit Maurice Viollette à formuler ce projet au début des années 1930. Du reste, ce qui était possible à un homme ne pouvait l'être à des appareils politiques plus ou moins complexes. Surtout, l'engagement sur le terrain médiatique impliquait, dans une certaine mesure du moins, la trahison ou la simplification du projet par ceux qui le défendaient comme par ceux qui le combattaient. C'est à cause de ces raisons que nous avons choisi le terme un peu vague 'd'approches' pour désigner les 'camps', les 'logiques' qui s'affrontèrent de 1936 à 1938 au sujet du projet Blum-Viollette.

a) Le refus conservateur

L'échec du projet Viollette en 1938 est, avant tout, le fait du puissant travail de sappe orchestré par un regroupement de forces par ailleurs hétérogènes, au nom d'une certaine image de la France, de son Empire, de sa seule 'colonie de peuplement'. Au cours de ce travail nous avons pu en percevoir les principales 'forces vives' : 'prépondérants' de l'Algérie, au premier rang desquels les élus européens de la colonie ; parlementaires français appartenant au 'parti colonial' ; mouvements et partis d'opposition au Front populaire, en France et en Algérie, tout particulièrement les anciennes ligues devenues partis politiques. Mais, à la différence des partisans du projet peut-être, derrière ces éléments actifs, on observe la convergence d'opinions divergentes mais unies dans leur volonté conservatrice. Ainsi, passé les premiers mois du Front populaire, un Front du refus s'organise. Il est, en France, marqué par une certaine indifférence à la question coloniale, hors des cercles politiques intéressés au problème. C'est dans cette indifférence et dans la volonté de pérennisation du statu quo que le projet Blum-Viollette prit un caractère 'secondaire' aux yeux des observateurs de l'époque.

En se déplaçant sur le terrain idéologique, partisan, les termes du débat favorisèrent incontestablement l'adéquation simpliste, mais ô combien décisive, entre le rejet du Front populaire et le refus du projet Blum-Viollette. Sur cette équation minimaliste put alors se bâtir une 'machine de guerre' contre le projet usant des tactiques les plus diverses, de la raison à la démagogie, de l'impérialisme à l'antisémitisme. A ce titre, il n'est pas indifférent que l'échec du projet Blum-Viollette fût acquis à l'heure où des renoncements plus célèbres se tramaient. Cet échec fut donc, momentanément, une réaction au Front

populaire, mais aussi, plus profondément, venant après la non-intervention dans la guerre civile espagnole et quelques mois avant la reculade de Munich, il est indéniablement lié au 'malaise français' de l'entre-deux-guerres. Jouant à fond le rôle de médiateur de ce conservatisme torturé, la presse métropolitaine, à l'image de celle d'Algérie, fit peu à peu tomber les 'masques' de la respectabilité, amplifiant un phénomène dont elle n'était pas réellement responsable. Ce qui choque dans ces prises de positions, c'est bien tout autant leur côté passéiste, donc défensif, que l'outrance de leur ton. Là aussi, les 'vieux démons' qui hantaient les consciences d'une bonne partie des politiciens, des journalistes et de la population française, préfiguraient, en quelque sorte, l'expérience vichyssoise.

b) Le refus anti-assimilationniste

Dans le tumulte des débats autour du projet Blum-Viollette, une voix fut résolument et délibérément mise de côté, celle des nationalistes algériens. Une fois de plus, la question se devait de rester franco-française et nous avons pu remarquer avec quelle obstination, le mot ne semble pas trop fort, la presse choisit de ne pas ouvrir ses colonnes à 'l'éternel absent' de la question coloniale. Au travers des nationalistes, on refusait ainsi la parole au peuple algérien. Pourtant, il paraît difficilement discutable de reconnaître que le mouvement messaliste, en refusant de choisir entre assimilation et sujétion, fut le 'troisième homme' de ce débat et contribua, lui aussi, à faire échouer le projet Viollette. Il démontra alors le caractère par trop tardif et trop timoré de ce projet d'un autre temps. L'ombre du risque qu'il représentait flottait au-dessus de chaque prise de position des opposants comme des défenseurs du projet.

Au fond, sa tactique n'était que l'inversion de celle des colons d'Algérie ; elle reprenait à son compte le principe de l'exclusion raciale, en s'appuyant sur les tentatives de revivification culturelle opérées, en Algérie, par des intellectuels qui avaient cherché à combiner les apports de la modernité occidentale avec un Islam épuré et revivifié. C'est sur ce socle, friable et inachevé, que les nationalistes purent s'imposer, à partir d'août 1936, et surtout de mars 1937, comme la première force politique musulmane. Ils ouvrirent à la population colonisée un espoir d'avenir réel. Il convient de ne pas exagérer ce qui n'est alors que potentialité, mais il est évident que le dynamisme de ces quelques hommes enthousiasma les foules musulmanes et finit de discréditer, dans un même élan, un système colonial sclérosé et des forces politiques algériennes par trop empêtrées dans leurs tentatives réformistes inopérantes sur un système ontologiquement cristallisé dans ses acquis. Si « ***l'activité des intellectuels algériens [...] ne [dépassa] jamais le 'profil bas' tracé par la restructuration culturelle dont l'agent principale rest[ait] l'Etat colonial*** »⁷¹¹, les nationalistes furent, quant à eux, les principaux agents du déplacement des termes d'un débat algéro-algérien désormais construit comme une anti-thèse du débat colonial franco-français et non plus comme un complément à celui-ci. L'échec du projet Blum-Viollette fut donc ici tout à la fois une réalisation d'impossibilités insurmontables et une ouverture résolue des champs du possible. Néanmoins, cette prise de conscience, par le biais d'une négation totale de 'l'autre colon', influa sur les modalités de la libération et même, peut-être, sur le caractère du futur Etat algérien, au sein duquel

⁷¹¹ *Abdelkader Djeghloul, op. cit., p. 20.*

la figure de 'l'intellectuel' garda longtemps les stigmates dont il fut affublé, en cette fin des années Trente, suite à l'échec de sa tactique de dialogue-résistance.

c) Entre pragmatisme et idéalisme : l'échec de la 'Troisième voie'

Si le projet Blum-Viollette fut mis en échec par les tenants de l'Algérie française, s'il profita indéniablement aux velléités nationalistes croissantes du peuple colonisé, il fut, en premier lieu, l'échec, le reniement, de cette 'Troisième voie' d'un 'colonialisme à visage humain' portée par la majorité de la SFIO et soutenue par un certain nombre de personnalités modérées du Centre ou de partis de Gauche. La position 'intermédiaire' développée par les adeptes de ce 'colonialisme résolument assimilationniste', entre pragmatisme et idéalisme, n'était plus tenable (le fut-elle jamais ?), dès lors que, déplacé sur le terrain idéologique posant la question de 'la place de la France dans le monde', les positions opposées se cristallisaient en des extrêmes dénuant de sens toute position de conciliation. Du reste, comme nous avons pu l'observer, les idéaux 'généreux', n'étaient le plus souvent que la façade d'une volonté de francisation qui n'osait pas dire son nom. Les socialistes évoluaient dans le même discours plein de sous-entendus que celui de leurs adversaires français, mais aussi des soutiens algériens du projet. Entre 'France rêvée' et 'France réelle', l'illusion ne dura qu'un temps et, au fil des mois, la volonté profonde de réforme se révéla n'avoir été qu'un vœu pieux. Certes, « **les capacités de ses adversaires furent bien supérieures** »⁷¹², mais ni la combativité, ni l'enthousiasme ne furent à la hauteur des prétentions affichées. L'obligation 'morale' à 'tenir les promesses faites de longue date' n'eut pas de résultats plus tangibles qu'après la première guerre mondiale. Pire, on ne pensa pas même à adopter un simulacre de réforme comme en 1919, et personne ne s'en plaignit. A ce titre, le fait que, selon Charles-André Julien, « Léon Blum se demandait encore, quinze ans après, pourquoi le projet Blum-Viollette n'avait pas abouti »⁷¹³, est symptomatique de l'illusionnement des responsables socialistes, et d'abord par rapport à eux-mêmes, dans cette affaire. On est alors en droit de se demander avec Ahmed Koulakssis, s'il est raisonnable, tant l'inaction semble criante, de parler « **d'un échec de la politique nord-africaine du Front populaire ?** »⁷¹⁴

Oui, le Front populaire est resté au niveau des 'belles phrases'. Mais pour qui ont-elles eu le plus de valeur thérapeutique, en ce 'printemps 36' ? Pour ceux à qui elles s'adressaient, ou pour ceux qui les proféraient ? Si elles ont un temps apporté le réconfort aux premiers, elles ont surtout permis aux seconds de soulager leur conscience.⁷¹⁵

C'est bien ici que la rupture se situe. Le mot de Ferhat Abbas au président du Conseil Daladier prend alors tout son sens : 'La méthode qui consiste à faire naître des espoirs et

⁷¹² Jean-Louis Planché, *op. cit.*, p. 144.

⁷¹³ C.-A. Julien in Léon Blum chef de gouvernement, *op. cit.*, p. 396.

⁷¹⁴ Ahmed Koulakssis, *Le Parti socialiste et l'Afrique du Nord*, *op. cit.*, p. 290.

⁷¹⁵ *Ibid.*, p. 291.

à ne pas les satisfaire, à promettre et à ne rien donner, conduit au divorce'⁷¹⁶.

Sans vouloir réduire la question à la seule SFIO, il apparaît que cette première expérience de gouvernement initia pour les socialistes, comme le démontre leur responsabilité dans l'échec du projet Blum-Viollette, une 'radicalisation' de leurs ambitions et de leur pratique politique, au sens d'un déplacement profond et durable vers le centre de l'échiquier politique, à l'image du parti radical quelques décennies auparavant.

On voit donc bien que, si le refus conservateur s'opposa, stratégiquement, à la volonté assimilationniste, tous deux rejetaient d'une même voix l'opposition nationaliste. Si, par ailleurs, la 'Troisième voie' fut mise en échec par l'action conjuguée des opposants conservateurs et nationalistes, elle échoua en grande partie également à cause des faiblesses inhérentes à sa logique. En travaillant à l'exacerbation des tensions entre 'prépondérants coloniaux' et peuple colonisé, le projet Blum-Viollette contribua à faire éclater la 'chape de plomb coloniale' qui pesait sur l'Algérie. Paradoxalement, les colons étaient plus que jamais sûrs de leur supériorité, mais, face à leur arrogance, les Musulmans refusaient désormais de courber l'échine. Le temps de la lutte ouverte n'était pas arrivé mais, déjà, il se profilait à l'horizon. Plus profondément, le projet Blum-Viollette avait aussi levé le voile sur certaines des contradictions inhérentes au système colonial français. Nous essaierons donc, avant de conclure, de déterminer en quoi cet échec fut révélateur de certains 'vices' fondamentaux de la démarche coloniale française.

B) Le colonialisme 'à la française' : l'idéal assimilateur en question

Au cours de cette dernière section nous tenterons, par un apport plus théorique, d'élargir le champ des interrogations jusque-là soulevées par le seul projet Blum-Viollette. Il ne saurait, cependant, être question de traiter intégralement de questions aussi larges que celles de la citoyenneté ou de la mystification contenue dans le discours politique portant sur la division rhétorique entre 'France réelle' et 'France rêvée'. Toutefois, nous essaierons ici d'ouvrir un champ de questionnements historiques portant sur l'adéquation des intentions et des principes avec leurs réalisations dans l'exemple du phénomène colonial algérien.

1) Citoyenneté, suffrage et nationalité : l'impossible réalisation de la 'plus grande France' dans l'exemple algérien ?

Le travail de l'universalisation est ambivalent. S'il tend à faire de chaque être humain un électeur, la sphère de la citoyenneté se dilate au rythme de l'individualisation du social, il s'accompagne parallèlement de l'érection d'une impérieuse frontière : celle de l'identité nationale [...] Il n'y a pas de citoyen

⁷¹⁶ Voir plus haut page 40.

représentable [...] si l'étranger n'est pas désigné et circonscrit avec précision. L'ouverture du procès d'égalisation se double de la stricte fermeture du critère d'appartenance. Il n'y a là rien de propre à l'histoire française ou occidentale [...] Tout est clair juridiquement et philosophiquement : les Français votent, et pas les étrangers, la distinction des uns et des autres s'opérant selon des critères évidents et incontestables –le dedans et le dehors de la société sont nettement séparés. Mais cette claire ordonnance des concepts et des réalités est complètement bouleversée par le fait colonial [...] Comment caractériser [la] situation hybride [des indigènes] ? Tout en manifestant beaucoup d'ingéniosité et d'habileté, les juristes ne pourront guère qu'avouer leur foncière perplexité pour résoudre la question.⁷¹⁷

Nous avons pu observer précédemment que la logique coloniale française en Algérie, tout en cherchant à préserver, partiellement, le statut religieux et civil des musulmans, **« au fond, continuait à s'inscrire dans une perspective assimilatrice à long terme, l'approche purement économique et utilisatrice étant théoriquement rejetée »**⁷¹⁸. Pourtant, dans la pratique, cette volonté universaliste combinée à la préservation de 'lois d'exception', aboutit en Algérie soit à des compromis 'bâtards', soit à une impossibilité pure et simple. En effet, selon Pierre Rosanvallon, **« l'universalisme à la française ne peut envisager la citoyenneté que comme un bloc »**⁷¹⁹ ; donc, trois facteurs se conjuguent pour rendre caduc l'espoir d'intégration des populations musulmanes d'Algérie : un rejet social profond des colons européens, plus ou moins teinté de racisme et de peurs séculaires liés à 'l'autre arabo-musulman', exacerbées par la 'peur du nombre'⁷²⁰ ; une situation juridique impossible dans un système français des plus rigides ; et, **« au fond, le rapport de la civilité à la citoyenneté [...] posant la question des limites de l'abstraction universaliste moderne »**⁷²¹.

Pour autant, si l'explication semble juste, le cas algérien présente des caractéristiques singulières qui empêchent toute généralisation. L'Algérie est la seule colonie 'moderne'⁷²² qui soit devenue un territoire français. Les lois françaises devaient donc, en théorie, y être progressivement appliquées à l'ensemble des population. Pourtant, à partir du décret Crémieux de 1870 et, surtout, de la loi de 1889, la position des colons européens d'Algérie est définitivement entérinée par la métropole : le choix fait est

⁷¹⁷ Pierre Rosanvallon, *Le sacre du citoyen : Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris, 1992, pp. 422-424.

⁷¹⁸ *Ibid.*, p. 427.

⁷¹⁹ *Ibid.*, p. 441.

⁷²⁰ « La législation concernant l'Algérie, jusqu'à la discussion du projet Blum-Viollette, paraît surtout guidée par la volonté de réprimer toute tentative algérienne d'obtenir une représentation politique proportionnelle à son importance numérique ». Jean-Claude Vatin, *op. cit.*, p. 165.

⁷²¹ Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p. 427.

⁷²² Par opposition aux reliquats de l'Empire colonial d'Ancien régime comme par exemple les îles antillaises, la côte du Sénégal, etc.

celui de favoriser la mise à l'écart de la majorité musulmane, au profit d'une minorité dominante de fait la colonie et composée de colons français, européens et des Juifs indigènes. « **La loi de 1889 est bien 'l'acte de naissance du peuple européen d'Algérie'** »⁷²³. En parallèle, le 'statut personnel' des musulmans, de 'privilège' qu'il était au départ, devint peu à peu un statut d'infériorité. On développa aussi le 'code de l'indigénat' comme un instrument de coercition ; l'expropriation, le déplacement des populations hors des meilleures terres et, jusqu'à 1918, les impôts arabes, finissent de reléguer les musulmans au rang de parias de la société coloniale.

Il convient peut-être alors de se demander si l'argument traditionnel de l'attachement des musulmans à leur statut personnel est à lui seul suffisant pour expliquer l'échec de la politique de naturalisation individuelle mise en place par le sénatus-consulte de 1865 et révisée par la loi de 1919. En fait, selon Patrick Weil⁷²⁴, la notion même de 'musulman' est de plus en plus conçue comme ethno-politique et non pas seulement comme civile ou religieuse, et dans ce 'choc des civilisations' avant l'heure, la mauvaise volonté de l'administration fut aussi un facteur très important de blocage. Ainsi, la pratique coloniale française en Algérie, prétendument assimilatrice, aboutit pour les musulmans à « **une dénaturation de la notion de nationalité [...On peut donc dire que les musulmans,] par leur nationalité, se rapprochent des étrangers sans être tout à fait leurs égaux, et que, par leur statut personnel, ils leur sont inférieurs** »⁷²⁵. Lorsque, en 1919, la dernière tentative pour améliorer les droits des musulmans par l'attribution de la pleine nationalité échoua, les revendications s'orientèrent vers l'obtention de droits (abolition du code de l'indigénat, égalité fiscale, droit de vote), sans la nationalité. En ce sens, les droits obtenus jusque-là par les musulmans constituaient, déjà,

les prémisses d'une citoyenneté algérienne⁷²⁶ [...En effet, se crée] un corps électoral musulman, exempté du code de l'indigénat, que les 'évolués', les notables, mais aussi une classe moyenne paysanne qui commence à exister, vont faire vivre [, créant ainsi un embryon de nation algérienne politiquement constituée,] indépendamment de Paris, où il n'est toujours pas représenté au Parlement.⁷²⁷

Grâce à cette optique plus large, on se rend compte à quel point, « **comparé à la naturalisation dans le statut proposé par le rapport Moutet de 1919, [le projet Blum-Viollette] est des plus modestes** »⁷²⁸. En fait, alors que les demandes soulevées par les populations musulmanes croissaient, les propositions présentées par la métropole

⁷²³ Charles-Robert Ageron, cité par Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, Paris, 2002, p. 232.

⁷²⁴ Voir « La dénaturation de la nationalité », *ibid.*, pages 234-238.

⁷²⁵ *Ibid.*, p. 238.

⁷²⁶ *Nous soulignons.*

⁷²⁷ Patrick Weil, *op. cit.*, p. 241.

⁷²⁸ *Ibid.*, p. 242.

se réduisaient comme peau de chagrin. Le projet Blum-Viollette n'était pas une naturalisation complète⁷²⁹ et il ne touchait qu'une très faible proportion de la population. S'il n'avait que très peu de chances d'être accepté en métropole, et a fortiori chez les européens d'Algérie, il ne représentait en aucun cas l'assurance d'une pérennisation de la présence française sur le sol algérien. Il fut surtout, par son échec, l'effondrement aux yeux de tous de l'illusoire principe assimilationniste constitutif du modèle colonial français. Reprenons ici les conclusions de Pierre Rosanvallon :

Dès le début du siècle, le Recueil de législation, de doctrine et de jurisprudence coloniales publiait des mises en garde à l'intention des pouvoirs publics, pour souligner l'impossibilité de définir juridiquement des situations intermédiaires, compromis bâtards de nationalité entière et de citoyenneté partielle et l'incohérence des textes législatifs. Le drame algérien, de ce point de vue, a d'abord été nourri d'illusions historiques et de naïvetés culturelles, élançées au-dessus d'un grand vide juridique et théorique, avant d'être le résultat de simples erreurs politiques.⁷³⁰ L'important n'était pas tant dans l'intelligence de la gestion des événements que dans la compréhension de leur inéluctable point d'arrivée. Il y a sur ce point une spécificité du processus de décolonisation en Algérie. Il s'est heurté plus que partout ailleurs, qu'il s'agisse des autres pays ou des autres colonies françaises, à une sorte de grand aveuglement théorique. C'est à propos du cas algérien que les contradictions de l'universalisme jacobin appliqué au fait colonial sont apparues de la façon la plus éclatante. L'idée d'une citoyenneté sans civilité y a montré ses limites. Même si elle restait attachée à la glaise des contraintes, des petits arrangements et des demi-mensonges, l'idée colonisatrice s'est toujours adossée en France à la vision d'une possible pure citoyenneté, détachée de toute modalité propre du vivre ensemble, point d'aboutissement indissociablement lointain et radieux du progrès de l'égalité entre les hommes, menant à la 'consanguinité philosophique' qu'évoquait Lamourette⁷³¹ en 1792. Il y a cette illusion et cet espoir dans l'idée coloniale française appliquée à l'Algérie : construire une nation d'un genre nouveau, qui efface les barrières ethniques ou culturelles, pour inventer une fraternité d'un type inédit, point extrême d'aboutissement de l'universalisme abstrait.⁷³²

2) 'Français de France', 'Français d'Algérie' et 'sujets français' : la mystification dans le discours ?

⁷²⁹ « On parle dans le langage courant de naturalisation dans le statut, ce qui était inexact ; mais le langage juridique lui-même s'épuisait à définir l'accession de certaines catégories d'Indigènes à une demi-citoyenneté comportant seulement l'électorat-fonction au titre français », C.-R. Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 450.

⁷³⁰ *Tous les passages en gras sont soulignés par nous.*

⁷³¹ *Adrien Lamourette (1742-1794) : « Homme politique français, évêque constitutionnel de Rhône et Loire (1791). Il réconcilia (face à l'invasion) les membres de l'Assemblée législative, qui se donnèrent le baiser Lamourette (7 juillet 1792) » in Dictionnaire Hachette, Editions Hachette, Paris, 2002, p. 902.*

⁷³² *Pierre Rosanvallon, op. cit., p. 432.*

On comprendra pourquoi ma génération et celles qui l'ont précédées se sont obstinées à recourir à la France républicaine et libérale contre la France colonialiste et tyrannique⁷³³. Elles pensaient qu'il suffirait d'éclairer la première sur des contradictions qui ont fait naître nos malheurs pour qu'elle y mette fin. Si ma génération rejetait la notion de race supérieure et de race inférieure comme fausse et déshonorante elle adhérait, en revanche, à celle du 'professeur' et de 'l'élève'. Elle croyait au progrès et à l'évolution des lois. Elle pensait que de l'école et de la technique modernes naîtrait une Algérie nouvelle. La discipline de l'intelligence devait être l'antichambre de la liberté. Une alliance des jeunes Algériens avec les libéraux français pouvait conduire, progressivement, à la promotion de la démocratie réelle.⁷³⁴

Ces propos, tenus en 1962, révèlent un des aspects les plus problématiques dans l'analyse des causes profondes de l'échec du modèle colonial français. L'Algérie, c'était la France, du moins le pensait-on à l'époque, à droite comme à gauche, chez les colons comme chez les intellectuels musulmans, en métropole comme dans la colonie. La France, c'était l'espoir, celui de 1789, celui des Droits de l'homme, du progrès, etc. Colonie de peuplement, l'Algérie avait intégré une bonne partie des vices et des espoirs issus de l'héritage controversé de la Révolution française. Au temps du Front populaire,

Gauche et droite étaient [encore] des termes dont l'usage et les applications remontaient à la topographie idéologique des assemblées révolutionnaires ; les divisions au sein de ces deux familles gravitaient autour d'interprétations différentes des leçons à tirer de la Révolution et du degré de ferveur ou d'hostilité qu'on lui portait [...] Ce qui était instable [dans le système politique français], c'était le consensus sur la façon de diriger cette société, conséquence du discrédit prolongé des formes et des modèles constitutionnels de pouvoir politique qui s'étaient succédé entre 1789 et l'avènement de la IIIe République [...] Les querelles entre la gauche et la droite et l'instabilité politique qui en résultait parurent à de nombreux observateurs, au cours des deux premiers tiers du vingtième siècle, la difficulté la plus importante et la plus urgente du pays, tout simplement parce que leurs racines s'enfonçaient très profondément dans des mémoires et des versions politiques de la voie 'véritable' qui devait être celle de la France.⁷³⁵

Edouard Bonnefous estimait pour sa part que,

Le mouvement des Ligues et celui du Front populaire qui suivit, sont bien la démonstration qu'en dépit des apparences ce clivage des opinions en France n'a, depuis la Révolution, jamais complètement cessé. Il s'est particulièrement accusé entre 1932 et 1936, au point que la République a été de nouveau attaquée avec violence et remise en cause par la droite.⁷³⁶

Loin de nous l'idée de porter un jugement ferme et définitif sur ces opinions. Nous n'avons

⁷³³ Nous soulignons.

⁷³⁴ Ferhat Abbas, *La Nuit Coloniale*, op. cit., pp. 110-111.

⁷³⁵ Tony Judt, op. cit., pp. 18-19.

⁷³⁶ Edouard Bonnefous, op. cit., p. 423.

ni le temps, dans le cadre de ce travail, ni les compétences pour juger de la mémoire révolutionnaire en France et de ses répercussions sur le champ politique et idéologique et sur la stabilité constitutionnelle de l'hexagone. Toutefois, en ce qui nous concerne, nous pensons pouvoir supposer que, l'expérience coloniale française, opéra, à tout le moins, une annexion discursive du champ politique algérien. Comme le remarquait l'administrateur colonial Augustin Berque,

L'histoire politique de l'Algérie, c'est l'histoire de nos 'catégories' intellectuelles, de nos snobismes d'idées, c'est la projection sur le réel de nos phantasmes mentaux.⁷³⁷

Nous avons pu observer, au travers de notre analyse de la presse notamment, que la référence au thème des 'deux France' est partout présente : les Oulémas en appellent à une différenciation entre nationalité ethnico-culturelle et nationalité politique au nom de la 'bonne France' ; les Elus réclament l'intégration au nom des principes issus de la France de 1789 ; les socialistes « prenaient encore et toujours, pour référence la France : non point celle qui colonisait, mais celle, idéale, qui devait être, quelque part, mécontente de ce que le capitalisme faisait, mal, en son nom » ; les colons et les droites les plus extrêmes en appelaient à ces traditions séculaires françaises de préférence nationale, de lutte chrétienne aux accents de croisade, contre cette France issue de la 'catastrophe révolutionnaire', et donc contre les velléités assimilationnistes des musulmans d'Algérie ; les plus modérés des opposants, rejetaient le projet Viollette au nom des principes de laïcité, etc. Les références étaient aussi multiples qu'elles étaient antinomiques. Au fond, chacun reconnaissait ce droit à la domination morale de la 'bonne France', d'où la légitimité de sa mission civilisatrice, et tous condamnaient la 'mauvaise France', la France agent réel d'oppression. Tous adhéraient ainsi à un système mystificateur puisque reposant sur des mémoires et des logiques opposées, stigmatisées en des termes eux-mêmes illusoire, mais pourtant similaires (France 'révée' et France 'réelle' ; 'bonne' et 'mauvaise' France...), qui étaient interprétés de manière foncièrement différente par les uns et par les autres.

Même les analystes les plus chevronnés se laissaient prendre au piège de cette 'mystification', à titre d'exemple relevons les propos tenus par Charles-André Julien :

Jamais un intellectuel indigène ne peut se résigner à cette condescendance supérieure qu'il sent même chez les plus bienveillants des 'Français d'Algérie'. Aussi ce qu'il apprécie le plus chez les 'Français de France', qu'il distingue soigneusement des autres, c'est cette forme naturelle et courtoise de l'égalité qui le met de plain-pied avec son interlocuteur.⁷³⁸

La nature par trop caricaturale du propos prêterait à sourire si elle n'était le fait d'un des hommes les plus avertis de la situation algérienne à la veille de la seconde guerre mondiale. Trouver ce genre de simplification abusive chez un homme reconnu par beaucoup à l'époque comme un des plus fins analystes de l'Algérie est, à notre sens, symptomatique de la prégnance des motifs manichéens ci-dessus exposés.

⁷³⁷ Augustin Berque, *op. cit.*, p. 92.

⁷³⁸ C.-A. Julien, *Une pensée anticoloniale, op. cit.*, p. 94.

Notre propos pourrait paraître anecdotique –le phénomène a été observé à maintes reprises, tout comme la question de la mémoire révolutionnaire et des effets induits par des mémoires discordantes mais néanmoins liées- mais il prend un tout autre sens dès lors que l'on s'attache à considérer que le conflit idéologique entre colonat local et métropole n'est qu'un « **conflit-prétexte, car en réalité le discours colonial local reste toujours dépendant de celui de la métropole** »⁷³⁹ et est donc inséré dans le débat idéologique plus large de la mémoire révolutionnaire, du mythe des deux France : « **le discours nationalitaire [algérien] est victime des ambiguïtés de ce conflit apparent, dans la mesure où il est parfois amené à combattre l'un avec les poncifs de l'autre** »⁷⁴⁰, c'est-à-dire que, sur le terrain idéologique, les mouvements politiques algériens des années Trente combattent le principe du droit à la domination clamé par les coloniaux avec des principes ayant, pour partie, servi à légitimer cette prétention, et issus pour la plupart de la Révolution⁷⁴¹.

Ainsi, si,

de façon générale, le discours du colonat joue le rôle d'un repoussoir incitant le mouvement national à faire appel à la métropole⁷⁴² [...] **C'est surtout le discours colonial métropolitain qui a marqué profondément les textes du nationalisme algérien. Sous-produit de l'idéologie libérale de la IIIe République, la doctrine coloniale de l'assimilation a pendant une longue période pris le discours nationalitaire au piège de sa fausse logique : La dénonciation de la discrimination coloniale locale se faisait au nom de la revendication de droits égaux et d'une assimilation promise par 'la France de 1789', mais toujours remise, car la discrimination était la condition de la survie du système colonial algérien.**⁷⁴³

Ce phénomène eut des conséquences d'importance. Il permit l'émergence du courant modéré « **Elus-UPA-UDMA, dont on n'a pas connu d'équivalent dans les autres pays arabes** »⁷⁴⁴. De manière plus grave, le mouvement national –à l'exception du PCA dont

⁷³⁹ C.Collot et J.-R. Henry, *Le mouvement national algérien...*, op. cit., p. 14.

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p. 14.

⁷⁴¹ Nous entendons ici par Révolution l'ensemble des résultantes qui constituent ce que l'on nomme par souci de simplification 'les principes de la France de 1789'. Il est admis que ces principes et ces pratiques prennent leurs sources dans des traditions beaucoup plus anciennes que la période révolutionnaire. De la même manière, ce que l'on entend ici est plus le résultat d'une évolution dont le point de départ est, symboliquement et de manière quelque peu arbitraire, fixé à 1789 et qui connut de nombreuses mutations jusqu'aux années 1930.

⁷⁴² *Tous les passages en gras sont de notre fait.*

⁷⁴³ C.Collot et J.-R. Henry, *Le mouvement national algérien...*, op. cit., p. 15.

⁷⁴⁴ *Ibid.*, p. 15. Nous rappelons que l'UPA (Union Populaire Algérienne pour la conquête des droits de l'homme et du citoyen) est le parti créé par Ferhat Abbas en juillet 1938 lorsque la Fédération des élus du Constantinois éclate suite à l'échec du projet Blum-Viollette. L'UDMA (Union Démocratique du Manifeste Algérien) est le nouveau parti créé par ce même Ferhat Abbas après la publication, le 10 février 1943, du Manifeste du peuple algérien.

la composition était 'mixte' - ne s'est jamais adressé aux Européens d'Algérie. Ceci eut pour effet d'éloigner, plus encore s'il était besoin, les populations algériennes. Chacun se murait dans sa logique et en référait à la 'juste France'. Si l'on en croit Jacques Berque,

Les uns et les autres attendent du même suzerain des actes opposés. Pour les uns, il s'agit de sceller grâce à lui leur prépondérance. Pour les autres, de la secouer [...] Cette discordance, sciemment ou non, le système l'utilise. La France officielle a le tort de se prêter à ces interprétations rivales. Entre elle et les deux peuplements nord-africains d'une part, d'autre part entre ces deux peuplements, joue une articulation de mauvais aloi. La Métropole accorde aux Européens d'Afrique du Nord, en échange d'une allégeance inconditionnelle, ruineuse à la longue et pour elle et pour eux, un blanc-seing d'exploitation que viennent peut-être limiter des considérations humanitaires ou techniques, mais nullement le sentiment de l'Autre en tant qu'autre. A cet avenir de l'Autre [...] elle n'oppose que fins dilatatoires ou refus délibéré, si ce n'est répression [...] Aussi le système se manifeste-t-il plus oppressif –subjectivement et objectivement- à la fin qu'au début de la période [de colonisation].⁷⁴⁵

Par ailleurs, « *le peuple algérien n'est devenu un 'allocutaire' privilégié de son mouvement national qu'après l'échec de la politique des délégations à Paris* »⁷⁴⁶, c'est-à-dire précisément à partir de l'échec du projet Blum-Viollette qui marque, symboliquement, la fin de l'illusion assimilationniste. Nous avons ici démontré le rôle joué par le mouvement messaliste dans cette prise de conscience. Celle-ci fut aussi, avant tout peut-être, le fait d'une France prise au piège de ses propres contradictions comme nous avons essayé de le démontrer. Reste que, à l'exception de l'ENA puis du PPA, jusque-là « *l'idéologie coloniale métropolitaine impose les thèmes principaux et le vocabulaire de la revendication nationale algérienne* »⁷⁴⁷, ce 'miroir aux alouettes' de l'assimilation ayant une double fonction dilatoire et rassurante, pour une France qui ne sut jamais véritablement mettre en accord, dans l'Algérie coloniale, ses principes, vécus comme une vocation, et ses réalisations. Il convient, peut-être, de tempérer notre propos en remarquant, à la suite de Jean-François Guilhaume, qu'« *au lieu de considérer la référence au passé comme une mystification, il paraît plus raisonnable de penser, en accord avec Claude Lévi-Strauss, que 'rien ne ressemble plus à la pensée mythique que l'idéologie politique, dans nos sociétés contemporaines, peut-être celle-ci a-t-elle seulement remplacé celle-là'* »⁷⁴⁸. La France ne serait-elle pas, elle aussi, victime de ses principes exagérément ambivalents, abstraitement érigés en dogmes et par là même devenus contraintes plutôt que forces ? Quoi qu'il en soit, l'échec du projet Blum-Viollette eut pour effet immédiat de démontrer que la 'voie légale', celle de l'assimilation, n'était pas la plus courte vers l'émancipation du peuple colonisé d'Algérie.

⁷⁴⁵ Jacques Berque, *Le Maghreb entre-deux-guerres*, op. cit., pp. 433-434.

⁷⁴⁶ C. Collot et J.-R. Henry, *Le mouvement national algérien...*, op. cit., p. 15

⁷⁴⁷ *Ibid.*, p. 15.

⁷⁴⁸ J.-F. Guilhaume, op. cit., p. 19. La citation de Claude Lévi-Strauss est extraite de son ouvrage paru en 1974, *Anthropologie structurale*.

Fut-elle d'ailleurs jamais autre chose qu'une voie sans issue ?

Conclusion

Souviens-toi de 1936. Je ne suis pas terroriste pour les communistes. Je le suis contre les Français. Je suis Français. Celle-là l'est aussi. Je sais. Tant pis pour vous. Alors tu me trahis. Les yeux de Saddok brillèrent d'une sorte de fièvre.
Albert Camus⁷⁴⁹.

En 1931, Maurice Viollette remettait au goût du jour une idée évoquée près d'un demi-siècle plus tôt à l'Assemblée nationale : l'assimilation progressive des 'indigènes' les plus 'évolués' à la cité française. Idée généreuse, respectant les principes coloniaux inscrits en lettre d'or depuis soixante ans dans les discours les plus humanistes de cette Troisième République qui se voulait un guide, une mère, un éducateur pour ces peuples enfants des colonies. Rejetée une première fois l'année de son dépôt, puis une deuxième fois en 1935, cette réforme 'promise' à la veille de la Grande guerre semblait acquise à l'avènement de ce Front populaire porteur de tant d'espairs d'une rive à l'autre de la Méditerranée. Viollette ministre d'Etat, les socialistes au pouvoir, les promesses réitérées, tout portait à une idéalisation des possibles, ce dont la presse a pu se faire l'écho. Mais, à l'enthousiasme du Congrès musulman, répondait presque mécaniquement le refus et la mobilisation des 'prépondérants' d'Algérie, à l'image du sénateur Duroux propriétaire de *l'Echo d' Alger*. Ils furent d'ailleurs, dès le départ, soutenus par les coloniaux les plus avertis de la métropole. C'est qu'au moment où se jouait en France l'une des plus grandes crises sociales du vingtième siècle, la question coloniale, algérienne en particulier, n'émouvait guère la foule des non-initiés.

⁷⁴⁹ *Le premier homme, op. cit., p. 314.*

Le gouvernement Blum, trop pris par les troubles intérieurs et un ciel européen bien assombri, perdit probablement là la meilleure, voire la seule, chance de faire aboutir une réforme que tous en Algérie pressentaient avec fébrilité. De reculades en tergiversations, le dépôt du projet était alors perçu par certains membres du gouvernement comme un effort maximum. Soutenu avec peu d'entrain et sur un mode qui faisait le lit d'une exacerbation des sentiments les plus opposés, le projet semblait condamné. En cette année 1937, on pensait à rétablir 'l'autorité', à faire 'la pause'. Le désespoir gagnait quotidiennement du terrain dans les rangs des partisans du projet gouvernemental. Par manque d'opportunisme, parce que la crise multiforme qui touchait la France n'était toujours pas endiguée, on laissa le champ libre à une radicalisation des positions les plus extrêmes : le nationalisme s'implantait durablement en Algérie alors que, dans le même temps, on faisait donner les 'trompes impériales', rameutant des troupes à l'allure bigarrée qui, en d'autres circonstances, n'auraient pu marcher de concert. Finalement, si on s'accordait à reconnaître au projet une certaine congruence avec l'idéal assimilationniste, on ne trouvait personne pour le défendre. Contre toute attente, le projet fut ressuscité à l'automne 1937. L'approche de la guerre le rendait soudain opportun. C'était sans compter sur une opposition farouchement unie dans son désir de préserver le statu quo. Du reste, en ce début d'année 1938, trier le grain de l'ivraie dans les arguments des uns et des autres ne devait pas être chose facile. A bout de souffle, la 'troisième voie' céda la première. Qu'étaient alors ces quelques voix isolées qui soutenaient encore le projet, même additionnées de ces 'masses algériennes' dont on avait tant parlé pour mieux s'accorder sur le fait, qu'au fond, leur parole ne comptait guère ? Avait-elle jamais vraiment compté d'ailleurs ? Ne voit-on pas clairement qu'elle ne servait, aux uns et aux autres, que d'argument annexe ? Que finalement tout cela devait se régler entre 'Français de France' et 'Français d'Algérie', au grand malheur de ces quelques hommes musulmans séduits, subjugués même, par la pensée de ces Français fils de la Révolution qui, foncièrement, ne pouvaient être à la hauteur des mythes, de ce passé embelli, qu'ils avaient eux-mêmes construit pour leur propre gloire ? Oui, le projet Blum-Viollette échoua à cause de ce Front du refus qui 'vociféra' tant. Mais, plus encore, il vint comme l'aboutissement, le point de rupture entre des idéaux trop fort clamés et si peu réalisés. C'est que, comme le dit Jacques Berque, en ces années 1935-1938,

l'hypothèse coloniale [commençait] à se révéler stérile à terme, et tout aussi gaspilleuse des valeurs du colonisateur, que de l'existence et des richesses du colonisé.⁷⁵⁰

L'échec du projet Blum-Viollette produisit donc des effets contraires en France et en Algérie, ou plutôt chez les Français et chez les Musulmans, car il fut comme un miroir déformant tendu à la face de ces deux peuples. Les uns, confortés dans l'orgueil étalé au grand jour lors des fêtes du Centenaire, se voyaient plus forts, plus sûrs d'eux-mêmes, de la grandeur de leur pays et de l'annexion définitive de cette Afrique devenue France, au moment même où ils allaient connaître l'une des plus grandes débâcles de leur histoire, suivie de nombreuses désillusions sur le plan colonial. Les autres, meurtris dans leur fierté depuis des générations, prenaient la pleine mesure de leur déchéance ; ils réalisaient entièrement leur sujétion à ce peuple colonisateur venu des quatre coins de la

⁷⁵⁰ Jacques Berque, *op. cit.*, p. 430.

Méditerranée. Il était temps pour les Algériens de chercher autrement, et peut-être déjà ailleurs, la voie qui les mènerait à une pleine réappropriation de leur être moral et social. Il ne pouvait plus être question d'accepter une domination parée d'atours tutélaires qui ne masquaient plus le fait criant que même les plus humbles des Européens **« ne se résoudraient jamais à être 'les arabes des Arabes' [...et préféreraient] s'exiler plutôt, tuer, mourir »**⁷⁵¹ que d'être 'réduits à la situation d'égalité' avec ce peuple dont ils partageaient pourtant le quotidien depuis plus d'un siècle. Il ne pouvait, dès lors, plus être question d'assimilation, ni même, peut-être, de cohabitation.

Comme nous avons pu l'observer, notamment au travers de notre analyse de la presse, l'échec du projet Blum-Viollette fut donc tout à la fois l'aboutissement et le révélateur de la contradiction entre des principes de plus en plus éthérés, éloignés de la réalité, et une situation coloniale où les revendications des parties en présence, cristallisées en des points extrêmes, devenaient mutuellement exclusives. Cet échec, paradoxalement, exacerba les oppositions tout en révélant leurs contradictions fondamentales. En mars 1938, le *Temps*, l'*Echo d'Alger* et le *Nouvelliste* criaient victoire après l'ajournement du projet. Les socialistes et le *Populaire*, feignaient de croire encore à un projet qu'ils ne s'étaient jamais vraiment approprié. Au travers de la presse nous avons pu percevoir l'autre rôle joué par le projet Blum-Viollette, chez ses partisans comme chez leurs adversaires : l'exclusion du peuple musulman du débat colonial. En ce sens, si la fierté renforcée des 'prépondérants' apparut clairement au lendemain de l'échec, la montée en puissance du nationalisme fut véritablement oblitérée par les hommes politiques comme par la presse de l'époque. La 'surprise' que constituèrent, en métropole, les émeutes de Sétif et Guelma le 8 mai 1945 ne pouvait qu'en être une, tant on s'était acharné à ne pas vouloir voir ce qui pourtant sautait au yeux.

La seconde guerre mondiale modifia profondément la situation politique en Algérie, **« comme en 1870 et en 1919, le rapport de force entre le colonisateur et le colonisé se trouvait altéré du fait de la situation internationale »**⁷⁵². Toutefois, si notre idée est juste, la guerre eut un effet aussi dévastateur sur le consensus colonial parce qu'elle venait après l'entière prise de conscience par les musulmans de l'impossible survie du système algérien. La différence est de taille puisqu'en 1870 et en 1919 la demande de changement était venue comme un contrecoup des guerres. Il ne nous appartient pas de juger de l'ampleur de la remise en cause de la puissance française aux yeux des Algériens après la déroute de 1940 et l'humiliation de l'occupation, mais, il semble qu'au-delà de ces remises en cause, la guerre fut un moment de 'pause' pour le mouvement national algérien. Nous entendons par là qu'après avoir réalisé le caractère utopique de l'assimilation, les Algériens purent 'digérer' cette nouvelle fondamentale pendant la guerre. Du reste, les conclusions qu'ils tirèrent du 'mûrissement' de cette idée ne pouvait qu'être renforcées par l'évolution du conflit mondial. Ainsi, si, selon Jacques Berque, **« c'est en 1934-35 que [...] le Maghreb franchit un versant décisif »**⁷⁵³ dans

⁷⁵¹ *Ibid.*, p. 329.

⁷⁵² Jean-Claude Vatin, *op. cit.*, p. 163.

⁷⁵³ Jacques Berque, *op. cit.*, p. 353.

sa lutte nationalitaire, en 1938, après l'échec du projet Blum-Viollette, l'ensemble du champ politique musulman se déplace irrémédiablement vers le nationalisme, en puissance du moins, et la guerre permet d'opérer une concertation et une profonde concentration des forces politiques algériennes vers l'objectif ultime qu'est devenu l'indépendance. A titre d'exemple, notons qu'en 1936, Messali Hadj envisageait une association avec la France comme une possible transition vers l'indépendance et Ferhat Abbas voyait dans l'assimilation de l'élite un premier pas vers « **la promotion sociale des masses populaires** »⁷⁵⁴ ; en 1945, Messali Hadj est résolument engagé dans la lutte pour l'indépendance sans étape transitoire et Ferhat Abbas a rejeté l'assimilation pour un modèle associationniste conduisant à terme à l'indépendance. « **Désormais, les demandes ne s'embarraient plus de détours, jugés inutiles. Les Maurice Viollette, Victor Spielmann, Jean Méliá, n'avaient plus aucun rôle à jouer** »⁷⁵⁵. L'ordonnance du 7 mars 1944 eut beau supprimer le statut pénal de l'indigène et reprendre un projet Viollette plus que doublé, tout en créant un second collège composé de tous les musulmans de sexe masculin âgés de plus de 21 ans,

seules les élites francisées purent s'estimer satisfaites de cette décision qui pour les autres arrivaient dix ans après qu'on l'ait décrite comme la panacée universelle. Les auteurs pouvaient penser avoir franchi une étape importante et avoir préparé l'intégration de l'Algérie au monde occidental [...] En fait ils se référaient à une situation dépassée.⁷⁵⁶

De toute façon, jusqu'à la signature des accords d'Evian le 19 mars 1962, la France n'eut qu'à peine le temps de voter et de donner un début d'application à une intégration qui arrivait bien tardivement. En ce qui concerne l'échec du projet Blum-Viollette et ses répercussions immédiates, nous pensons pouvoir supposer avec Jean-Claude Vatin que :

Pour que s'opère en Algérie une mobilisation politique d'un nouveau type, en accord avec les nécessités d'un affrontement moderne, il fallait que la société algérienne ait atteint un point de déséquilibre permettant son déblocage tel qu'elle puisse ensuite se reconstituer en accord avec les besoins du combat. Il convenait aussi qu'une prise de conscience minimale facilite l'établissement de structures d'expression. Que ces structures, ces instruments de la mobilisation participent à leur tour à une formation politique unifiante, intégrative, nationale, à un encadrement politique de la société.⁷⁵⁷

A notre sens, l'échec du projet Blum-Viollette fut ce point de déséquilibre permettant le déblocage de la société algérienne. Il convient alors de nous interroger sur la 'mémoire' de l'échec de ce projet en France, de tenter d'esquisser une approche historiographique de la question.

Presque immédiatement après l'échec du projet Blum-Viollette, ceux qui l'avaient

⁷⁵⁴ Ferhat Abbas, *La Nuit Coloniale*, op. cit., p. 131.

⁷⁵⁵ Jean-Claude Vatin, op. cit., p. 162.

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p. 168.

⁷⁵⁷ *Ibid.*, p. 219.

défendu virent là une 'occasion manquée', peut-être la dernière, pour assurer la pérennité de l'entreprise française en Algérie. Les remords se firent plus vifs encore à partir de 1954. Des esprits éclairés s'y trompèrent. A titre d'exemple, Charles-André Julien, voyait ce projet,

comme le plus sûr obstacle au nationalisme et, plus encore au panarabisme [puisqu'il aurait établi] un écran de 'francisation' (sic) entre la Tunisie et le Maroc.

⁷⁵⁸

Jacques Berque pour sa part écrivait :

On sait que la Métropole, à l'instar des prépondérants repoussera cette sommation respectueuse. Et tout ensemble maintes perspectives d'avenirs.

⁷⁵⁹

Alors que Ferhat Abbas énonçait :

Sans doute, [...] la politique de l'égalité des droits et de la promotion sociale des masses populaires, n'aurait-elle pas arrêté le processus de l'indépendance de l'Algérie [...] mais la politique de l'égalité aurait eu le mérite de rapprocher les habitants de toute origine, d'imbriquer leurs intérêts, de les faire vivre en symbiose. Ce qui n'aurait pas manqué de créer une communauté d'intérêts, d'affaiblir le racisme, et d'hâter, pacifiquement, l'avènement d'une République algérienne fraternelle.

⁷⁶⁰

Louables utopies, mais qui restent empêtrées dans le thème précédemment exposé des 'deux France' et qui, de surcroît, oublient que « **la colonisation a sa propre dynamique, celle d'une domination sans partage ; sans quoi elle ne serait pas domination** »

⁷⁶¹

En réaction à cette hypothèse de 'l'occasion manquée', l'approche de l'échec du projet Blum-Viollette se fit plus incriminante. Ainsi, Benjamin Stora demandait si, « **Dans la politique générale du Front populaire, la question coloniale représent[ait] un élément mineur** »

⁷⁶²

Nous répondrons par la négative, car bien des choix ont été faits en 1936-37 qui ont pesé lourd sur la détermination des voies d'accès à l'indépendance qu'emprunteront ultérieurement les différentes nations ou nationalités opprimées à l'époque. Pour les partis de la gauche officielle, cause coloniale et cause française s'identifiaient plus que jamais. Et les autorités coloniales n'ont pas voulu durant cette période prendre le risque, y compris de simples réformes, préférant opter pour la préservation du statu quo existant. Les questions fondamentales pour l'avenir du Maghreb commencent à être tranchées entre 1935 et 1938. Les forces qui se réclament de l'indépendance réussissent non seulement à survivre mais encore à s'imposer [...] l'émergence de ses

⁷⁵⁸ Charles-André Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, op. cit., p. 114.

⁷⁵⁹ Jacques Berque, op. cit., p. 353.

⁷⁶⁰ Ferhat Abbas, *La Nuit Coloniale*, op. cit., p. 131.

⁷⁶¹ André Nouschi, *L'Algérie amère*, op. cit., p. 124.

⁷⁶² Benjamin Stora, *Nationalistes algériens et révolutionnaires...*, op. cit., p. 81.

manifestations nationalistes apporte une nouvelle démonstration : si l'expérience du Front populaire devait être déçue, elle serait la dernière [...face aux nationalistes] les propositions d'un Ferhat Abbas ou d'un Lamine Lamoudi, apparaissent déjà comme un retard historique [...] Le projet Viollette est lui-même une survivance des années où la sclérose avait envahi le champ des consciences individuelles et collectives algériennes. Sûrement compréhensible au début du vingtième siècle, il est, en 1936, plus un barrage aux aspirations montantes du nationalisme indépendantiste qu'une possible amorce de règlement du problème algérien.⁷⁶³

Si nous souscrivons pleinement à l'analyse, il nous semble, néanmoins, que ce discours historique vient comme une réfutation, nécessaire, du discours possibiliste de la période précédente. Il opère, finalement, la même analyse mais en tire des conclusions différentes, peut-être à cause d'une plus grande distanciation temporelle (voire émotionnelle ?) par rapport aux événements.

Nous savons quel effet 'nivelant' peut avoir le temps sur les événements les plus controversés, toutefois, à partir de ce discours critique -que nous interprétons comme une 'seconde étape', une réaction, au 'premier temps' du discours historique décrit ci-dessus- un 'troisième temps' de l'analyse semble poindre. Pour illustrer cette idée, reprenons ici une citation d'Ahmed Koulakssis déjà donnée plus haut :

[P] eut-on parler, comme il est souvent fait par commodité et par habitude, d'un échec de la politique nord-africaine du Front populaire ? A notre sens non, dans la mesure où cela reviendrait à évaluer quelque chose qui n'a pas eu lieu, puisque pratiquement tout est resté au stade de l'intention, du phantasme.⁷⁶⁴

Les deux approches ne sont pas antinomiques, elles se complètent d'une certaine manière, mais force est de constater que dans le cas d'espèce l'une va plus loin que l'autre. Les causes 'réelles' de l'échec du projet Viollette se font alors plus lointaines et surtout plus générales. Momentanément responsables, le gouvernement français et les colons ne sont pas disculpés, mais replacés dans une vision plus globale du phénomène colonial, dans laquelle l'échec du projet Blum-Viollette n'est qu'un rebondissement, une péripétie, un moment clé, peut-être, d'un processus engagé de longue date. Peut-être, nous nous risquons à le supposer, est-ce là l'amorce d'un nouveau rebondissement historiographique, conduisant à réévaluer le projet Blum-Viollette, et au fond, le phénomène colonial français, sur le mode de la comparaison avec d'autres 'modèles' de colonisation, en tentant surtout de s'extérioriser des 'dogmes' plus ou moins induits par la nature essentiellement franco-française du débat colonial français, où la prégnance de certains modèles contraignent à observer le phénomène colonial français comme une résultante du 'caractère' français combiné à des éléments exogènes, plutôt que d'interroger, en premier lieu, la nature, l'évolution et les implications de cette francité et, à partir de là, essayer de réinterpréter le phénomène colonial en croisant notre propre lecture du 'moi' français avec celle de 'l'Autre' peuple colonisé, mais en les plaçant sur un même plan analytique. Dans cet ordre idée, peut-être serait-il intéressant de questionner

⁷⁶³ *Ibid.*, p. 81.

⁷⁶⁴ Ahmed Koulakssis, *Le Parti socialiste et l'Afrique du Nord...*, op. cit., p. 290.

notre rapport à la notion de laïcité, ou même de se demander pourquoi la question des droits politiques semble avoir été posée avec autant de persistance dans les colonies françaises (plus ou moins qu'ailleurs ?, de quelle manière ? etc.)? Comment pourrait-on évaluer l'impact des 'mémoires' de la Révolution française sur le discours colonial et donc sur les peuples colonisés ? Peut-on voir dans le caractère 'mystificateur' de la politique d'assimilation un des moyens de pérennisation de la présence coloniale française ? etc.

Bien entendu, cette amorce d'analyse historiographique ne prétend point à l'exhaustivité ni à l'exactitude, mais cherche à montrer une partie de l'évolution de notre pensée personnelle au cours de ce travail. Finalement, au-delà du projet Blum-Viollette, ces questions des droits de l'homme, de la représentation politique des individus, de la laïcité, interrogent le passé du 'rapport au monde' de la France et des Français et donc, plus simplement et plus généralement, de leurs rapports à l'Autre. A l'heure où se profile l'adoption d'une Constitution européenne, ce questionnement sur les fondements de la citoyenneté, sur l'assimilation de la France à un ensemble plus large, posent, en un rapport inversé par rapport à la question coloniale, la question de la possibilité d'une telle intégration dans un ensemble fait d'intérêts communs, d'éléments culturels partagés, mais aussi de différences. Si l'approfondissement de la question coloniale permet un partage accru avec les anciens peuples colonisés –au moment où se déroule l'année de l'Algérie en France et celle de la France en Algérie, la remarque semble, bien sûr, toute indiquée– c'est aussi parce qu'il nous oblige, d'une certaine façon, à nous interroger sur nous-mêmes et nous permet d'attendre, en retour, le même effort de la part de celui qui, peut-être, ne serait plus alors complètement 'autre', mais déjà un peu même.

Bibliographie

Abbas (Ferhat) : Guerre et révolution d'Algérie: La nuit coloniale, Julliard, Paris, 1962, 233p. De la colonie vers la province : Le Jeune Algérien, Garnier, Paris, 1981 (première édition en 1931), 195p.

Ageron (Charles-Robert) : France coloniale ou parti colonial ?, PUF, Paris, 1978, 300p. Histoire de l'Algérie contemporaine (1871-1954) PUF, Paris, 1979, 643p. (tome 2) L'Algérie algérienne: de Napoléon III à De Gaulle, Sindbad, Paris, 1980, 254p. L'Algérie des Français, Editions du Seuil, Paris, 1993, 371p. (recueil d'articles parus dans la revue L'Histoire).

Baal (Gérard), *Histoire du radicalisme*, La Découverte, Paris, 1994, 119p.

Berque (Jacques), *Le Maghreb entre deux guerres*, Seuil, Paris, 1979, 441p.

Berque (Augustin), *Ecrits sur l'Algérie*, Edisud, Aix-en Provence, 1986, 300p.

Bobichon (Henri), *La politique indigène dans les colonies françaises* (préface de M.Viollette), France d'outre-mer, Paris, 1912, pp.3-5

Bonnefous (Edouard), *Histoire politique de la IIIème République: La république en danger (1930-1936)*, PUF, Paris, 1973, 501p.

Bourdin (Janine) (dir.), *Léon Blum chef de gouvernement. 1936-1937* (actes du colloque), Armand Colin, Paris, 1967, 439p.

Carlier (Omar) (dir.), *Lettrés, intellectuelles, et militants en Algérie 1880-1950*, Office des Publications Universitaires, Oran, 1988, 176p.

- Collot (Claude) et Henry (Jean-Robert)**, *Le mouvement national algérien: textes 1912-1954*, L'Harmattan, Paris, 1978, 347p.
- Collot (Claude)**, *Les institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Editions du CNRS, Paris, 1987, 343p
- Dresch (Jean) (dir.)**, *La question algérienne*, Editions de Minuit, Paris, 1958, 120p.
- Duclos (Jacques)**, *Aux jours ensoleillés du front populaire*, Fayard, Paris, 1969, 462p.
- Frémeaux (Jacques)**, *La France et l'Islam depuis 1789*, PUF, Paris, 1991, 291p.
- Gaspard (Françoise) (dir.)**, *De Dreux à Alger: Maurice Viollette* (actes du colloque), L'Harmattan, Paris, 1991, 205p.
- Guillaume (Jean-François)**, *Les mythes fondateurs de L'Algérie française*, L'Harmattan, Paris, 1992, 331p.
- Judt (Tony)**, *La responsabilité des intellectuels: Blum, Camus, Aron, Calmann-Lévy*, Paris, 2001, 255p.
- Julien (Charles-André)** : *L'Afrique du Nord en marche*, Julliard, Paris, 1972 (3^e édition), 439p. *Pensée anticoloniale: positions, 1914-1979*, Sindbad, Paris, 1979, 267p.
- Jurquet (Jacques)**, *La Révolution nationale algérienne et le Parti communiste français*, Editions du Centenaire, Paris, 1974, 603p. (tome 2)
- Kaddache (Mahfoud)**, *Histoire du nationalisme algérien: question nationale et politique algérienne*, Société Nationale d'Edition et de Diffusion, Alger, 1980, 1013p. (2 vol.)
- Koulakssis (Ahmed)**, *Le Parti Socialiste et l'Afrique du Nord de Jaurès à Blum*, Armand Colin, Paris, 1991, 349p.
- Lambert (Gabriel, abbé)**, *L'Algérie et le projet Viollette*, Imprimerie Plaza, Oran, 1937, 155p.
- Merad (Ali)**, *Le réformisme musulman en Algérie*, Mouton&Co, Paris & La Haye, 1967, 472p.
- Monier (Frédéric)**, *Le Front populaire*, La Découverte, Paris, 2002, 124p.
- Morin (Gilles)**, « Les socialistes et la colonisation: 1920-1939 », dans *Revue de la Bibliothèque Nationale*, Editions de la Bibliothèque Nationale de France, Paris, 1990 (hiver), pp. 39-51
- Mouton (Marie-Renée)**, « L'Algérie devant le parlement français de 1935 à 1938 », dans *Revue Française de Science Politique*, PUF, Paris, 1962 (mars), pp. 94-128
- Nouschi (André)** : *La naissance du nationalisme algérien*, Editions de Minuit, Paris, 1962, 162p *L'Algérie amère*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1995, 349p.
- Rosanvallon (Pierre)**, *Le sacre du citoyen: Histoire du suffrage universel en France*, Gallimard, Paris, 1992, 490p.
- Semidei (Manuela)**, « Les socialistes français et le problème colonial entre les deux guerres », dans *Revue Française de Science Politique*, PUF, Paris, 1968, (déc.), pp. 1115-1153
- Stora (Benjamin)** : *Messali Hadj*, Le Sycomore, Paris, 1982, 299p. *Nationalistes algériens et révolutionnaires français au temps du Front populaire*, L'Harmattan,

Paris, 1987, 140p. Histoire de l'Algérie coloniale 1830-1954, La Découverte, Paris, 1991, 128p.

Stora (Benjamin) & Daoud (Zakya), *Ferhat Abbas: une utopie algérienne*, Denoël, Paris, 1995, 429p.

Vatin (Jean-Claude), *L'Algérie politique: histoire et société*, Presses de Sciences Po, Paris, 1983, 395p.

Viollette (Maurice), *L'Algérie vivra-t-elle?*, Félix Alcan, Paris, 1931, 503p.

Weil (Patrick), *Qu'est-ce qu'un Français? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Grasset, Paris, 2002, 401p.

Annexes

Sources

- Bibliothèque Nationale de France (Bibliothèque François Mitterrand, Paris) :
 - *Le Populaire*, archives microfilmées (janvier-juin 1936 ; juillet-décembre 1936 ; janvier-juin 1937 ; juillet-décembre 1937 ; janvier-juin 1938).
 - *L'Echo d'Alger*, archives microfilmées (janvier-juin 1936 ; juillet-décembre 1936 ; janvier-juin 1937 ; janvier-juin 1938)

(NB : *Le Populaire* est consultable en 'Haut-de-jardin' et en Rez de jardin ; *L'Echo d'Alger* n'est consultable qu'en 'Rez-de-jardin')

Université de Bourgogne (Dijon) :

Le Populaire, archives microfilmées (janvier-juin 1936 ; juillet-décembre 1936 ; janvier-juin 1937 ; juillet-décembre 1937 ; janvier-juin 1938).

Archives Départementales du Rhône (Section moderne, Lyon):

Le Nouvelliste de Lyon, archives reliées et microfilmées (avril-juin 1936 ; juillet-septembre 1936 ; octobre-décembre 1936 ; janvier-mars 1937 ; avril-juin 1937 ; juillet-septembre 1937 ; janvier-mars 1938)

Bibliothèque municipale de Lyon (site de la Part Dieu) :

Le Temps, archives microfilmées (janvier-juin 1936 ; juillet-décembre 1936 ; janvier-juin 1937 ; juillet-décembre 1937 ; janvier-juin 1938)

Annexe 1 : Tableaux statistiques (5 pages) et Tables des occurrences relevées dans la presse (21 pages).

Annexe 2 : Articles de presse (14 pages).

Annexe 3 : 'la représentation des indigènes', Chapitre V de la 'proposition de loi relative au Centenaire de l'Algérie', présentée par Maurice Viollette dans son ouvrage, paru en 1931, *L'Algérie vivra-t-elle ?* (2 pages).

Annexe 4 : Quelques exemples de contre-projets (Guernut, Duroux, Taittinger) (1 page).

Annexe 5 : Tableau prévisionnel du nombre approximatif de nouveaux électeurs pour les élections de 1940 en cas d'adoption du projet Blum-Viollette (établi par l'administration algérienne) (1 page).

Annexe 6 : Tableaux présentant l'évolution du vote des fédérations d'Afrique du Nord aux congrès SFIO de 1937 et 1938 (1 page).

DOCUMENTS NON COMMUNIQUES, voir version papier au Centre de Documentation Contemporaine de l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon